

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DES BESOINS DE SOUTIEN ET DE FORMATION PRIORITAIRES DES
GESTIONNAIRES DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES EN MATIÈRE DE
PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ATHLÈTES MINEURS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SEXOLOGIE

PAR

ALEXANNE PRINCE

SEPTEMBRE 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La concrétisation de ce travail n'aurait su aboutir sans l'assistance et le soutien, l'encadrement et le dévouement de plusieurs personnes. Le cheminement de ce mémoire s'est amorcé par la rencontre de ma directrice principale de recherche, Francine Duquet, qui m'a enseigné, puis encouragée dans la poursuite de mes études aux cycles supérieurs dans ce projet de recherche indépendant. Francine, merci pour cette confiance et la collaboration pour tous ces beaux projets de recherche et d'intervention. Notre rencontre m'a permis d'évoluer dans le milieu de l'éducation à la sexualité et d'y découvrir une passion professionnelle. Merci de m'avoir accueillie à bras ouverts et permis de découvrir ce monde fascinant, motivant et exigeant qu'est l'éducation à la sexualité. La poursuite de ce projet m'a amenée à faire la rencontre de Sylvie Parent, qui m'a proposé d'un seul élan d'encadrer mon projet de recherche en collaboration avec Francine et moi. Sylvie, merci pour ta passion, ta justesse, ta rigueur et ton dévouement pour faire du milieu sportif un environnement plus sécuritaire et épanouissant pour les jeunes (et les moins jeunes!), un projet stimulant à la fois. Je suis fort reconnaissante de votre soutien et de votre investissement dans notre projet de recherche. Merci aussi aux professionnels et professeurs ayant composé mon groupe d'experts pour la richesse de vos commentaires et la pertinence de vos réflexions concernant la validation de mon schéma d'entrevue. Merci Roxanne et Laurie pour la relecture de la traduction de mon résumé!

Évidemment, aucune recherche ne peut être réalisée sans des personnes dévouées qui acceptent de partager leur vécu, leur expérience, au profit de l'avancement de la science. Un merci des plus grand et sincère pour les gestionnaires qui ont si généreusement répondu à l'appel pour notre recherche. Merci pour votre ouverture, votre confiance et la richesse de vos propos dans le cadre de nos entrevues, mais aussi de votre disponibilité pour répondre à mes questions à l'extérieur de ces moments. Votre contribution à cette étude n'est qu'une autre preuve de votre amour et votre passion pour votre sport et le développement des mineurs. Enfin, merci à mon entourage d'avoir cru en ma capacité de rédaction et en l'achèvement de cette grande étape au travers des moments d'adversité des dernières années. Certaines personnes précieuses ne figurent plus à mes côtés pour me voir récolter le fruit de ce labeur, mais la douceur de vos mots d'encouragement imprègne la rédaction de ce mémoire. Un tendre merci pour votre présence.

DÉDICACE

- « On n’élève pas des enfants, on les éduque ».
- Ginette Robert (30 janvier 1942 – 2 juillet 2022)

Merci de m’avoir éduquée.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xi
RÉSUMÉ.....	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION.....	1
1. PROBLÉMATIQUE	3
1.1. Prévenir la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans le sport organisé : une préoccupation de santé publique.....	3
1.2. Mise en œuvre de nouvelles mesures préventives des violences en général et sexuelles dans le sport organisé au Québec : nouvelles exigences pour les gestionnaires.....	6
1.3. Lignes directrices, recommandations et besoins de soutien et de formation des gestionnaires d'organisations sportives recensés pour prévenir les violences en général et sexuelles.....	10
1.4. Pertinence et retombées de la présente étude.....	12
1.4.1. Pertinence scientifique	12
1.4.2. Pertinence sexologique.....	13
1.4.3. Pertinence sociale	14
1.5. Objectifs de l'étude et questions de recherche.....	16
2. ÉTAT DES CONNAISSANCES	17
2.1. Données actuelles sur la VS dans le sport organisé pertinentes à sa prévention.....	17
2.1.1. Prévalence de la violence sexuelle	17
2.1.2. Auteurs potentiels de violence sexuelle envers les athlètes mineurs	18
2.1.3. Facteurs influençant les risques de subir de la VS dans le sport organisé	20
2.1.3.1. Facteurs de risque individuels	20
2.1.3.2. Facteurs de risque interpersonnels.....	21
2.1.4. Conséquences de la VS sur les athlètes mineurs	21
2.2. Facteurs influençant les gestionnaires dans l'application de mesures préventives en matière de prévention de la VS.....	23

2.2.1. Facteurs au niveau du macro-chronosystème et du macrosystème	23
2.2.1.1. Influences du mouvement social #MeToo	23
2.2.1.2. Ère du numérique	24
2.2.1.3. Influences du politique	25
2.2.1.4. Influences de la culture sportive	26
2.2.2. Facteurs au niveau de l'exosystème	29
2.2.2.1. Influence des médias	29
2.2.2.2. Influence des institutions sportives	30
2.2.2.3. Influence des gestionnaires	32
2.3. Recommandations destinées aux gestionnaires pour la prévention des violences et VS dans le sport organisé	34
2.3.1. Politiques organisationnelles et codes de conduites	34
2.3.2. Structures indépendantes d'intervention, de prévention et de surveillance	36
2.3.3. Pratiques d'embauche et de filtrage sécuritaires	38
2.3.4. Concertation et mobilisation de la communauté sportive quant à la prévention des violences en général et sexuelles	39
2.3.5. Communication et éducation de la communauté sportive	41
2.4. Facteurs de motivation des gestionnaires face à l'application des mesures préventives	43
2.4.1. Facteurs de motivation intrinsèque	43
2.4.2. Facteurs de motivation extrinsèque	44
2.5. Besoins de formation des gestionnaires recensés dans la littérature	45
2.5.1. Connaissances à acquérir par le biais d'une formation	46
2.5.2. Habiletés, qualités et compétences à acquérir par le biais d'une formation	49
3. CADRE CONCEPTUEL	53
3.1. Éléments conceptuels	53
3.1.1. La violence en général et sexuelle envers les athlètes dans un contexte sportif	53
3.1.2. Analyse des besoins de formation	55
3.1.3. Sport organisé et régie sportive au Québec	56
3.2. Approche et modèles théoriques utilisés	57
3.2.1. Modèle écologique de Bronfenbrenner (1977)	57
3.2.2. Modèle écologique de planification Precede-Proceed de Green et Kreuter (1991)	60
4. MÉTHODOLOGIE	64
4.1. Population et procédures de recrutement	64
4.1.1. Difficultés rencontrées lors du recrutement	67
4.2. Conception des instruments de collecte de données	67
4.2.1. Fiche démographique	68
4.2.2. Schéma d'entrevue	68
4.3. Validation des instruments de collecte de données	69
4.4. Déroulement des entrevues	69

4.5. Analyse de données.....	70
4.6. Considérations éthiques.....	70
4.7. Échantillon et profils des participants.....	72
5. RÉSULTATS	73
5.1. Mesures préventives de la VS implantées dans les fédérations sportives québécoises et les expériences de gestion des situations impliquant de la violence ou de la VS.....	73
5.1.1. Mesures préventives de la VS implantées dans les fédérations sportives québécoises....	73
5.1.2. Expériences de gestion des situations impliquant de la violence ou de la VS	74
5.2. Facteurs qui prédisposent ou non à mettre en place des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives.....	75
5.2.1. Connaissances des gestionnaires des violences en général et sexuelle dans le sport organisé.....	75
5.2.1.1. Définitions et manifestations des violences en général et sexuelle dans le sport.....	75
5.2.1.2. Contextes d'apparition de la violence et perceptions des auteurs de VS.....	76
5.2.1.3. Facteurs influençant les risques de violences en général ou sexuelles dans le sport....	78
5.2.2. Perception du rôle des gestionnaires des fédérations sportives québécoises et sentiment de compétence et d'aisance envers le dossier de la prévention de la VS	80
5.2.2.1. Le rôle de la direction générale dans la prévention de la VS et la protection des mineurs.....	80
5.2.2.2. Sentiment de compétence des gestionnaires envers le dossier de prévention de la VS	81
5.2.2.3. Aisance des gestionnaires envers le dossier de prévention de la VS dans leur fédération et en regard des exigences ministérielles de la Politique d'intégrité de la personne.....	82
5.2.3. Attitudes des gestionnaires envers la prévention de la VS et les facteurs de motivation à implanter les exigences ministérielles dans leur fédération sportive	83
5.2.3.1. Attitudes des gestionnaires envers la prévention de la VS dans leur fédération	83
5.2.3.2. Facteurs influençant la motivation des gestionnaires à appliquer des mesures préventives de la VS dans leur fédération sportive	84
5.3. Facteurs facilitant l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises.....	86
5.3.1. Formations, ressources et support offerts aux gestionnaires pour prévenir la VS dans les fédérations sportives québécoises.....	86
5.3.1.1. Formations et activités d'apprentissage liées à la prévention de la VS.....	86
5.3.1.2. Appréciation et perception de l'efficacité des ressources et du support reçu pour prévenir la VS dans les fédérations sportives.....	87
5.3.2. Facteurs du macro-chronosystème, du macrosystème et de l'exosystème facilitants ou non l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises	88
5.3.2.1. Le macro-chronosystème : le mouvement #MeToo et l'ère du numérique	88
5.3.2.2. Le macrosystème : La culture sportive et les décisions politiques	89
5.3.2.3. L'exosystème : les gestionnaires, les institutions sportives et les médias de masse	91
5.4. Facteurs qui renforcent le positionnement des gestionnaires dans leur volonté de mettre en place des mesures de prévention de la VS dans leur fédération sportive.....	93

5.4.3. Attitudes des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises.....	93
5.4.3.1. Attitudes favorables de la part des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises.....	93
5.4.3.2. Attitudes défavorables de la part des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises.....	93
5.4.4. Défis dans la communication pour informer les membres sur la prévention de la VS dans les fédérations sportives	94
5.4.5. Perception des gestionnaires de la collaboration entre les instances et les membres au sujet du dossier de la prévention de la VS.....	96
5.4.5.1. Partage de la responsabilité du mandat de prévention de la VS entre le gouvernement, les fédérations sportives et leurs organisations sportives	96
5.4.5.2. Déresponsabilisation des membres et de la collectivité dans le dossier de prévention de la VS dans les fédérations sportives	97
5.5. Besoins de soutien souhaités par les gestionnaires des fédérations sportives québécoises pour prévenir la VS envers les athlètes mineurs.....	97
5.5.3. Besoins de ressources humaines pour soutenir les gestionnaires des fédérations sportives dans leurs efforts de prévention	97
5.5.4. Besoins de ressources matérielles et financières pour soutenir les gestionnaires des fédérations sportives dans leurs efforts de prévention	98
5.6. Besoins de formation prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises pour prévenir la VS envers les athlètes mineurs.....	100
5.6.3. Contenus souhaités d'une formation sur la prévention de la violence sexuelle destinée aux gestionnaires des fédérations sportives québécoises	100
5.6.4. Paramètres souhaités d'une formation sur la prévention de la violence sexuelle destinée aux gestionnaires des fédérations sportives québécoises	103
5.7. Synthèse des besoins de soutien et de formation identifiés par les gestionnaires des fédérations sportives québécoises.....	103
6. DISCUSSION	105
6.1. Expériences de prévention de la VS des gestionnaires dans les fédérations sportives québécoises et perception des facteurs qui facilitent ou nuisent à celle-ci.....	106
6.1.1. Application variable des mesures exigées dans les fédérations sportives selon l'interprétation et la compréhension des gestionnaires de ces mesures	106
6.1.2. Appréciation modérée du support et des ressources pour la prévention primaire, secondaire et tertiaire des violences en général et sexuelles de la part des gestionnaires.....	107
6.2. Facteurs identifiés par les gestionnaires qui facilitent ou nuisent à l'application des mesures préventives de la violence en général et sexuelle dans les fédérations sportives.....	109
6.2.1. Constat #1 : Mouvements sociaux entraînent un changement de paradigme, mais des réalités de la culture sportive freinent l'implantation de ces changements	109
6.2.2. Constat #2 : Ressources humaines, financières et matérielles insuffisantes pour une charge de travail importante	111
6.2.3. Constat #3 : Enjeux de communication et sentiment de déresponsabilisation de la part des membres	114

6.3. Analyse des besoins de soutien des gestionnaires fédérations sportives québécoises.....	116
6.3.1. Besoin #1 : Clarifier le rôle et les tâches des gestionnaires dans le dossier de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans les fédérations sportives.....	116
6.3.2. Besoin #2 : Améliorer le soutien gouvernemental envers les fédérations sportives, en termes de ressources humaines, financières, matérielles et de soutien moral pour les aider à mieux prévenir la violence sexuelle	118
6.3.3. Besoin #3 : Développer des actions concertées pour augmenter la responsabilisation collective des membres envers la problématique de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans le sport organisé	120
6.3.4. Synthèse des besoins de soutien prioritaires.....	122
6.4. Analyse des besoins de formation des gestionnaires des fédérations sportives.....	123
6.4.1. Besoin #1 : Améliorer les connaissances des gestionnaires en matière de prévention des violences en général et sexuelles	124
6.4.2. Besoin #2 : Améliorer les compétences des gestionnaires en matière de prévention des violences en général et sexuelles	130
6.5. Synthèse et priorisation des recommandations.....	133
6.6. Contributions de l'étude.....	136
6.7. Limites et pistes de recherches futures.....	137
7. CONCLUSION	140
ANNEXE A Fiche démographique.....	142
ANNEXE B Schéma d'entrevue	143
ANNEXE C Schéma d'entrevue selon le modèle conceptuel.....	148
ANNEXE D Grille d'évaluation du schéma d'entrevue	150
ANNEXE E Lettre d'invitation aux gestionnaires.....	153
ANNEXE F Formulaire de consentement.....	156
ANNEXE G Explications du réseau sportif civil.....	160
BIBLIOGRAPHIE	162

LISTE DES FIGURES

Figures	Pages
3.1. : Approche écologique de Bronfenbrenner (1977).....	57
3.2. : Approche écologique de Bronfenbrenner (1997) adaptée au contexte sportif....	59
3.3. : Modèle Precede-Proceed de Green et Kreuter (1991).....	61
3.4. : Modèle Precede-Proceed (étape PRECEDE) adapté au contexte sportif	62

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Pages
5.1. Besoins de soutien et de formation souhaités par les 15 gestionnaires de fédérations sportives québécoises pour la réalisation du mandat de prévention de la VS	100
6.2. Recommandations destinées au gouvernement et objectifs de formation de type éducationnel et organisationnel	130

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACE : Association canadienne des entraîneurs

CCÉ : Commission de la culture et de l'éducation

CCUMS : Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport

CIO : Comité international olympique

CLSC : Centre local de services communautaires

CRDSC : Centre de règlement des différends sportifs du Canada

DSLAP : Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

DSLS : Direction de la sécurité dans le loisir et le sport

ÉTIC : Étude sur l'intégrité en coaching

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

OPPIS : Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport

PNCE : Programme national de certification des entraîneurs

RLSQ : Regroupement loisir et sport du Québec

SIMS : Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

VS : Violence sexuelle

VTAQ : Violence Toward Athletes

ESIM : Excellence sportive de l'île de Montréal

RÉSUMÉ

Cette recherche qualitative exploratoire s'intéresse aux besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle (VS) envers les athlètes mineurs. Considérant le pouvoir et les responsabilités que leur poste leur confère notamment quant à l'application de la Politique *en matière de protection de l'intégrité de la personne*, les gestionnaires (direction générale et adjointe) des fédérations sportives sont des figures de proue en regard de l'implantation des mesures de prévention de la VS dans les organisations sportives sous leur juridiction. Or, ils sont nombreux à rapporter un manque de connaissances et de compétences ou d'habiletés à ce sujet. De plus, ceux-ci présentent certaines attitudes d'ordre plus personnel pouvant faire obstacle à la mise en place des mesures préventives exigées. Afin de déterminer leurs besoins de soutien et de formation prioritaires pour mieux répondre à ce mandat, quinze entrevues individuelles semi-dirigées ont été conduites de mars à juin 2022 auprès de gestionnaires de fédérations sportives québécoises. Le schéma de ces entrevues a été réalisé selon le modèle écologique de planification d'une intervention *Precede-Proceed* (Green et Kreuter, 1991) afin de repérer les facteurs qui facilitent ou font obstacle à la mise en place de mesures préventives de la VS dans les fédérations et organisations sportives qu'elles desservent. Les résultats ont permis de constater que les gestionnaires présentent comme facteurs prédisposants positifs, des attitudes favorables à la prévention de la VS et des connaissances sommaires adéquates sur la VS. D'autres facteurs, comme un manque d'expériences personnelles de prévention de la VS ou d'intervention, semblent moins les prédisposer à prévenir la VS. Ce manque d'expérience pourrait diminuer leur intérêt envers ce sujet ou les amener à considérer ne pas avoir suffisamment de connaissances, de compétences et d'aisance pour prévenir la VS. Ces lacunes ressenties peuvent entraîner des croyances erronées pouvant freiner l'implantation de stratégies préventives de la VS ou une passivité dans la prise en charge de ce dossier. Les gestionnaires nomment que la culture de performance sportive axée sur la performance à tout prix pourrait justifier la tolérance de comportements violents. De plus, peu de facteurs facilitants (formations, ressources matérielles, structurelles et humaines, etc.) semblent soutenir adéquatement les gestionnaires, ce qui peut freiner la prévention de la VS. Certains facteurs de renforcement contribuent au statu quo de ces freins, soit une communication problématique avec le terrain, un manque de leadership gouvernemental ressenti par les gestionnaires et une impression de déresponsabilisation collective. Enfin, une synthèse des besoins de soutien et de formation jugés prioritaires par les gestionnaires a été réalisée. Celle-ci inclut notamment l'embauche d'une personne externe aux fédérations pour aider à la priorisation des actions et à assumer l'imputabilité de leur rôle, l'acquisition de connaissances sur les violences en général et sexuelles et autres thèmes connexes, et des habiletés pratiques sur les communications et le marketing. À partir de ces constats, il a été possible d'émettre certaines recommandations destinées au gouvernement pour améliorer le soutien offert aux gestionnaires (clarifier le rôle et les tâches des instances dans le dossier de la prévention, embaucher des ressources humaines, offrir des outils de sensibilisation clé en main, etc.) et des objectifs de formation pour les gestionnaires (clarifier les responsabilités de la fédération et le rôle des gestionnaires, prendre conscience de l'ampleur des violences et VS dans le sport organisé, développer des compétences et des habiletés pratiques pour prévenir et intervenir de façon plus adéquate face à celles-ci, etc.).

Mots clés : Prévention, violences sexuelles, besoins de formation, gestionnaires de fédérations sportives, sport organisé, athlètes mineurs, ressources, modèle écologique *Precede-Proceed*.

ABSTRACT

This exploratory qualitative research focuses on the priority support and training needs of sports federations managers in the province of Quebec with regard to the prevention of sexual violence (SV) against underage athletes. Considering their power and responsibilities, particularly with regard to the application of the *Politique cadre en matière de protection de l'intégrité de la personne*, sports federation managers (general management and assistant management) are key figures in the implementation of SV prevention measures in the organizations under their jurisdiction. However, many of them report a lack of knowledge, skills and abilities in this area. Furthermore, they have certain attitudes from a personal standpoint that can stand in the way of implementing the required preventive measures. In order to determine their priority support and training needs to better meet this mandate, fifteen semi-structured individual interviews were conducted from March to June 2022 with sports federations managers. The interviews were structured according to the Precede-Proceed ecological intervention planning model (Green and Kreuter, 1991), with the aim of identifying the factors that facilitate or hinder the implementation of preventive SV measures in the sports federations and their organizations. The results showed that managers' positive predisposing factors included attitudes favourable to the prevention of SV and adequate basic knowledge of SV. Other factors, such as a lack of personal experience of SV prevention or intervention, seem to predispose them less to prevent SV. This lack of experience could diminish their interest in the subject or lead them to consider that they lack the knowledge, skills and ease to prevent SV. These perceived shortcomings can lead to erroneous beliefs that may hinder the implementation of SV prevention strategies or to a passivity in dealing with this issue. Managers suggest that the performance-at-all-costs culture of sports may justify tolerating violent behavior. In addition, few facilitating factors (training, material, structural and human resources, etc.) seem to adequately support managers, which may hinder the prevention of SV. Some reinforcing factors contribute to the status quo of these hindrances, namely problematic communication with the field, a lack of governmental leadership felt by managers, and a feeling of collective disempowerment. Finally, a summary of the support and training needs identified as priorities by managers was drawn up. This includes hiring someone from outside the federations to help managers prioritize actions and assume accountability for their role, and enable managers to acquire knowledge of violence, sexual violence and related issues, as well as practical skills in communications and marketing. Based on these findings, recommendations were made to the government to improve the support offered to sports federation managers (clarify the role and tasks of authorities in the prevention file, hire human resources, offer turnkey awareness-raising tools, etc.), as well as training objectives for managers (clarifying the responsibilities of the federation and the role of managers, becoming aware of the extent of violence and SV in organized sports, developing practical skills and abilities to prevent and intervene more adequately, etc.).

Key words: Prevention, preventive measures, sexual violence, training needs, sports federations managers, organized sport, minor athletes, underage athlete, resources, Precede-Proceed ecological model.

Traduction réalisée à partir de l'outil [DeepL.com](https://www.DeepL.com)

INTRODUCTION

Ce mémoire a pris racine dans le contexte de l'énoncé ministériel de février 2021 en matière de protection de l'intégrité en contexte sportif, obligeant les fédérations sportives québécoises à se doter d'une politique de gestion des cas de violences et de violences sexuelles (VS, *ci-après*), à nommer un officier des plaintes indépendant des fédérations sportives, et à mettre en place un système indépendant pour le traitement des plaintes de violence en contexte sportif (Gouvernement du Québec, 2020; OPPIS, 2023). Ces mesures ont été implantées dans le sport organisé au Québec en raison, notamment, de la médiatisation de cas de VS dans le sport impliquant des athlètes mineurs (Drouin, 2019). En effet, de récentes données soutiennent que plus du quart des athlètes mineurs, garçons et filles, auraient vécu de la VS en contexte sportif au Québec (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Devant l'ampleur du problème, le milieu québécois reconnaît que cette problématique est un impératif de santé publique et considère que des mesures préventives de la VS doivent être implantées (INSPQ, 2023a). L'intérêt de notre recherche est de s'attarder aux expériences des gestionnaires des fédérations sportives québécoises dans l'avènement de ces changements majeurs dans le sport organisé au Québec, afin de mieux les outiller et les accompagner dans l'application de la politique d'intégrité de la personne et des exigences qui leur sont demandées.

Ainsi, la présente recherche consiste en une analyse des besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Les résultats de cette étude pourront servir de point d'ancrage à l'élaboration éventuelle d'outils pour les soutenir dans une démarche préventive de la VS ou de formations adaptées à leurs besoins et aux enjeux présents dans l'environnement du sport organisé au Québec.

Ce mémoire est divisé en six chapitres. Le premier aborde la problématique de la VS envers les athlètes mineurs dans le sport organisé et la pertinence de ce projet de recherche. Le second fait état des connaissances de la littérature grise et scientifique au sujet des données actuelles de cette problématique, les facteurs qui influencent les gestionnaires sportifs dans l'application des mesures préventives de la VS, ainsi qu'un portrait des recommandations destinées aux gestionnaires pour mieux prévenir ce problème et leurs besoins prioritaires de soutien et de formation.

Le troisième chapitre présente les éléments conceptuels soutenant cette étude, comme les définitions de concepts centraux et les approches et modèles théoriques utilisés. La méthodologie employée sera détaillée dans le quatrième chapitre, notamment en décrivant la population ciblée et les procédures de recrutement, les outils utilisés pour la collecte de données et les considérations éthiques de cette étude. Le cinquième chapitre décrit les résultats qualitatifs issus des entrevues de recherche, divisés selon 1) les facteurs prédisposant les gestionnaires à mettre en place ou non des mesures de prévention de la VS dans leur fédération sportive; 2) les facteurs présents dans l'environnement pouvant faciliter ou non l'implantation des mesures préventives, ainsi que 3) les facteurs qui participent à renforcer le positionnement des gestionnaires dans leur volonté de mettre en place ces mesures dans leur fédération sportive. Ce chapitre fait finalement état des besoins de soutien et de formation mentionnés par les gestionnaires qui ressortent de manière prioritaire pour prévenir adéquatement la VS envers les athlètes mineurs. Pour conclure, le sixième et dernier chapitre présente les éléments de discussion en lien avec les objectifs de la présente étude et ce, en adéquation avec la littérature et nos résultats. Des recommandations ainsi que des pistes de recherches futures seront suggérées. De même, les contributions et limites de cette étude seront présentées.

*Le masculin englobe tous les genres et est utilisé dans l'ensemble du texte afin d'alléger celui-ci et par souci d'assurer l'anonymat des gestionnaires qui ont participé à notre étude.

1. PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre présente des éléments de la problématique justifiant la pertinence de mener une étude sur l'analyse des besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Ainsi, l'ampleur et la reconnaissance de cette problématique de santé publique par les instances gouvernementales québécoises, notamment par la création de nouvelles mesures préventives et de responsabilités pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises, seront explicitées.

1.1. Prévenir la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans le sport organisé : une préoccupation de santé publique

Au Québec, on estime qu'environ 900 000 Québécois pratiquent un sport organisé au sein de l'une des 65 fédérations sportives (Corporation SportsQuébec, 2023). Ces fédérations sont sous la régie sportive de la corporation *SportsQuébec*, mandatée par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour régir l'ensemble des fédérations sportives québécoises (Corporation SportsQuébec, 2023). En 2019, il était estimé que plus de 70% des membres des fédérations sportives québécoises étaient des athlètes de 17 ans et moins (Chaire Claire-Bonenfant, 2019).

Bien que la pratique sportive soit généralement reconnue comme une activité saine et sécuritaire visant le développement positif des athlètes mineurs (Kim et al., 2020), en favorisant notamment le développement de compétences sociales et d'une bonne estime de soi chez les jeunes (INSPQ, 2023a), le sport organisé peut présenter une culture et des contextes favorisant diverses manifestations de violences interpersonnelles, dont la VS (Bjørnseth et Szabo, 2018). En effet, il semblerait que les personnes pratiquant un sport organisé puissent être à risque de vivre de la VS (Kaufman et al., 2022). Au Québec, de récentes données soutiennent que plus du quart des athlètes mineurs, garçons et filles, auraient vécu de la VS en contexte sportif (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Il semblerait que la VS soit répandue dans l'ensemble des sports, tant individuels que d'équipes (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021), qu'elle serait sous-déclarée (Bjørnseth et Szabo, 2018) et principalement perpétrée par des individus ayant du pouvoir sur la victime (Mountjoy et

al., 2016). De plus, de nombreux cas récemment médiatisés de VS dans le sport organisé impliquaient des athlètes mineurs (Kaufman et al., 2022). Les athlètes mineurs, garçons et filles, présenteraient des facteurs de vulnérabilité à subir de la VS dans le sport organisé, comme l'âge ou la situation de handicap (Brackenridge et al., 2008; Parent et Bannon, 2012).

Pour comprendre la genèse du phénomène de la violence en général dans le sport organisé, il a été évoqué que le sport organisé serait traditionnellement reconnu comme un milieu axé sur la performance sportive et la quête de la victoire à tout prix (Noble et Vermillion, 2014). Cette culture de performance sportive pourrait notamment engendrer une normalisation, voire une banalisation de la violence, dont la VS, de la part des acteurs du milieu sportif (athlètes, parents, entraîneurs, administrateurs, gestionnaires, spectateurs, etc.) (Parent et Fortier, 2018).

Cette culture sportive normalisant différentes formes de violence dans le sport organisé favoriserait l'émergence de discriminations basées, entre autres, sur le genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnoculturelle, la situation de handicap ou l'âge (Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016). La violence en général et la VS peuvent se manifester sous forme d'abus verbaux, psychologiques, physiques et de la négligence (Mountjoy et al., 2016). La VS peut être commise avec ou sans contact physique et peut inclure ou non la pénétration, comme l'agression sexuelle ou le harcèlement sexuel (Mountjoy et al., 2016). Ces manifestations de VS peuvent mener à des conséquences tangibles pour les athlètes mineurs qui les subissent. Par exemple, la VS a été associée à des problématiques de santé mentale comme la dépression, l'anxiété, des symptômes de stress post-traumatique ou une image corporelle négative (INSPQ, 2021; Parent, Vaillancourt-Morel et Gillard, 2021; Vertommen et al., 2018). De plus, ont également été documentés des impacts sur la pratique sportive tels que le surentraînement, l'épuisement corporel, la diminution et même l'abandon de la pratique sportive (Kavanagh, 2014).

Face à ce problème, le Comité international olympique (CIO) a adopté en 2007 la *Déclaration de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport* (Fasting, 2015; Mountjoy et al., 2016). Cette déclaration, révisée en 2016, visait à définir et à identifier les facteurs de risque de ce problème ainsi qu'à émettre des recommandations pour prévenir et enrayer cette problématique pour améliorer et protéger la santé des athlètes (Mountjoy et al., 2016).

Parallèlement, plusieurs pays ont adopté des politiques contre le harcèlement et les abus sexuels dans le sport, notamment le Canada (Donnelly et al., 2016; Parent et Demers, 2011), le Royaume-Uni (Brackenridge et Rhind, 2014) et l'Allemagne (Hartmann-Tews et al., 2020). Malgré des révélations de la part d'athlètes dans les années 90 sur la présence de VS dans le sport organisé (Kirby et Greaves, 1997), il aura fallu attendre la popularisation du mouvement *#MeToo* en 2017 avec l'affaire Harvey Weinstein, pour que de nombreuses personnes brisent le silence sur la problématique de la VS dans la société en général et dans le milieu du sport organisé (Abrams et Bartlett, 2019). Les relents de ce mouvement social, fondé en 2006 par la militante pour les droits civiques Tarana Burke, ont ainsi encouragé, entre autres, d'anciens athlètes et divers acteurs du milieu sportif à dénoncer certains méfaits sexuels endémiques dans le sport organisé et à ouvrir la discussion sur cette problématique dans l'optique de transformer la culture sportive (Reel et Crouch, 2019).

Au Québec, c'est en partie les témoignages d'anciennes athlètes ayant vécu de la VS de la part de leur entraîneur de ski alpin Bertrand Charest, alors qu'elles étaient encore mineures, qui ont permis de relancer l'importance d'appliquer des mesures de prévention et d'intervention plus concrètes dans le système sportif québécois en regard de la VS (Drouin, 2019). En effet, certaines victimes de l'ex-entraîneur Bertrand Charest ont réclamé que le financement des fédérations sportives québécoises soit conditionnel à la mise en place de mesures préventives de la VS (Drouin, 2019; Radio-Canada, 2022). Depuis ce cas médiatisé, d'autres cas ont émergé touchant bon nombre de sports au Québec, comme le patinage artistique (Ouellette-Vézina, 2020), le baseball et le hockey (Pilon, 2021), le soccer (Roberge, 2021), le golf (Déry, 2021), le basketball (Girard-Bossé et Ouellette-Vézina, 2022) et plus récemment la VS entre joueurs lors des initiations au hockey (Lorange et Marquis, 2023).

Devant cette multitude de cas rapportés, la prévention de la VS dans le sport organisé est reconnue comme un impératif de santé publique au Québec (INSPQ, 2023a). Selon des chercheurs et chercheuses aux États-Unis et au Canada, la VS dans le sport organisé semble affecter tous les sports, à différentes échelles, ce pourquoi il est recommandé que sa prévention s'effectue simultanément à différents niveaux (Kenny et Wurtele, 2012; Mountjoy et al., 2016).

Il est proposé que des activités préventives soient réalisées auprès des membres au niveau individuel, alors que des stratégies systémiques comme des changements dans les politiques et la législation, s'opèrent au niveau organisationnel (Kenny et Wurtele, 2012; INSPQ, 2023a). Or, selon Kaufman et al. (2022), même si les initiatives de prévention de la VS aux niveaux organisationnel, communautaire et sociétal sont les plus pertinentes pour enrayer cette problématique, elles demeurent les moins présentes.

1.2. Mise en œuvre de nouvelles mesures préventives des violences en général et sexuelles dans le sport organisé au Québec : nouvelles exigences pour les gestionnaires

En novembre 2019, Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, a lancé un énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte sportif et de loisir pour que les fédérations sportives québécoises se dotent d'une politique de gestion des cas de violence en général et de VS, incluant la nomination d'un officier des plaintes indépendant des fédérations sportives, et la mise en place d'un système indépendant pour le traitement des plaintes (Gouvernement du Québec, 2020; OPPIS, 2023).

Cet énoncé fut le coup d'envoi d'un avancement majeur pour le sport organisé, car une instance externe et indépendante des fédérations sportives est dorénavant responsable de mener des enquêtes en cas de plainte, retirant ainsi ce pouvoir décisionnel des épaules des gestionnaires des fédérations sportives, lesquels devaient préalablement les gérer eux-mêmes, en l'absence d'expertise sur le sujet (Drouin, 2019). En effet, cette situation menait à une gestion hétérogène des plaintes, en fonction des ressources de chaque fédération, mais aussi à des conflits d'intérêts entre la personne plaignante et l'organisation sportive, ce qui n'assurait pas un processus de dénonciation standardisé et équitable (Gouvernement du Québec, 2020).

Ainsi, la *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne* fut créée par le Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ) et déployée en février 2021 dans l'ensemble des fédérations sportives québécoises. Lors de l'élocution de l'énoncé ministériel annonçant la mise en place de cette politique de gestion des cas d'abus et de harcèlement, incluant un officier indépendant des plaintes (OPPIS, 2023), il fut décrété que les gestionnaires seraient dorénavant responsables de prendre toutes les mesures nécessaires pour offrir un milieu exempt de

harcèlement, d'abus ou de discrimination, de divulguer au ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air tout incident et que les dénonciations seraient traitées par une tierce personne indépendante (Cision Canada, 2019; Gouvernement du Québec, 2020; Rettino-Parazelli, 2018).

Concrètement, les gestionnaires sont responsables de mettre en place : (1) une politique en matière de protection de l'intégrité incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence; (2) une politique de vérification des antécédents judiciaires qui s'applique à tous les administrateurs et au personnel (entraîneurs, bénévoles, officiels/arbitres, etc.) et (3) des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité (Gouvernement du Québec, 2020). Ces nouvelles exigences coïncident temporellement avec d'autres exigences pour les gestionnaires, comme les tâches relatives à la relance du sport en raison de l'arrêt dû à la pandémie de la COVID-19 (Gouvernement du Québec, 2022) ou les mesures attendues par le Projet de loi n° 64, soit la Loi qui modernise des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (R.L.R.Q. ch. P- 39.1) (RLSQ, 2023). De plus, le financement des fédérations sportives québécoises par le Programme de reconnaissance des fédérations sportives est dorénavant tributaire de l'application de ces exigences (Drouin, 2019; Gouvernement du Québec, 2023). Or, les sanctions en l'absence de la rencontre de ces exigences demeurent imprécises. Il est indiqué que la suspension du financement fait partie des possibilités envisagées, mais qu'aucune amende n'est prévue en cas de non-respect des nouvelles normes (Rettino-Parazelli, 2018).

Pour appuyer les fédérations sportives dans cette démarche, le Gouvernement du Québec a investi 1,4 million de dollars dans le milieu sportif et la recherche pour supporter la pratique sportive sécuritaire (Gouvernement du Québec, 2020). Notamment, une contribution totale de 800 000\$ sur trois ans a été dédiée à la création de la Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif de l'Université Laval pour réaliser des projets de recherche visant l'amélioration de la sécurité dans le sport, et 187 500\$ à l'organisme *Sport'Aide*, lancé en 2014 par Guylaine Dumont, Sylvain Croteau et Sylvie Parent, pour opérationnaliser une ligne d'aide pour les acteurs du milieu sportif victimes ou témoins d'abus et de violence (Gouvernement du Québec, 2020; OPPIS, 2023). La boîte à outils virtuelle *SportBienÊtre.ca* fût créée à l'automne 2015 par la Direction de la sécurité dans le sport en collaboration avec plusieurs partenaires, dont *SportsQuébec*, *Sport'Aide* et le

département d'éducation physique de l'Université Laval. Cette plateforme vise à fournir des outils pour lutter contre la violence en contexte sportif de façon générale, mais aussi la VS de façon spécifique.

Enfin, une structure indépendante pour le traitement des plaintes de violence en contexte sportif, gérée par la firme *Alias ligne de signalement*, fut lancée pour assurer un traitement impartial et équitable des plaintes (OPPIS, 2023). Disponible à partir de la presque totalité des sites Web des fédérations sportives québécoises, des organismes de loisir et de certains partenaires (*SportsQuébec*, INS, *Sport'Aide*, RLSQ, etc.), le bouton *Je porte plainte* est mis à la disposition de l'ensemble de la communauté sportive. En cliquant sur celui-ci, la personne plaignante peut remplir un formulaire électronique de plainte, lequel sera reçu par l'Officier des plaintes qui jugera de sa recevabilité¹. Selon le mémoire produit par l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport (OPPIS, 2023) et remis à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale, qui portait sur « *les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports* », il semblerait que depuis l'entrée en vigueur en 2021 de la politique en matière d'intégrité jusqu'au 21 février 2023, 569 plaintes ont été déposées. Durant l'année 2022, 10% des plaintes concernaient la violence psychologique et l'intimidation, 12% le harcèlement psychologique, 9% la négligence et 12% concernaient des situations de VS (OPPIS, 2023).

Bien que cette problématique soit reconnue comme un grave problème de santé publique (Milroy et al., 2022; INSPQ, 2023a) et que les gestionnaires des fédérations sportives québécoises tentent d'offrir un environnement plus sécuritaire à leurs membres par l'adhésion à la *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne*, il demeure difficile d'avoir un portrait réel de l'état de la prévention de la VS dans le sport organisé au Québec étant donné la récurrence de ces exigences. De plus, des études sur la prévention de la VS dans des institutions qui desservent des clientèles jeunesse suggèrent que l'implantation de politiques et de codes de conduite soit une étape nécessaire, mais insuffisante pour garantir la sécurité des mineurs (Assini-Meytin et al., 2021;

¹ Voir l'annexe G pour consulter l'organigramme des différentes instances relatives au système sportif au Québec.

Kaufman et al., 2016; Wurtele, 2012). Selon Parent et El Hlimi (2012), la prévention de la VS dans le sport organisé au Québec doit se concrétiser au-delà de l'adoption de politiques avec la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation auprès de tous les acteurs du milieu sportif.

Des études révèlent toutefois que les stratégies d'intervention actuelles sont peu nombreuses et davantage réalisées en aval, pour intervenir après coup, plutôt qu'en amont dans l'optique de prévenir la VS (Kaufman et al., 2022; Milroy et al., 2022). De plus, des études américaines soulèvent que les effets ou l'efficacité des mesures préventives de la VS implantées dans le sport organisé demeurent méconnus (Assini-Meytin et al., 2021 ; Kaufman et al., 2022).

D'autres études nous informent également que certains facteurs organisationnels et culturels pourraient freiner ou influencer les gestionnaires d'organisations sportives dans l'implantation des mesures, ce qui nuirait à la prévention de la VS (Kenny et Wurtele, 2012; Noble et Vermillion, 2014; Yore, Raj, et Lee, 2018). Au niveau culturel, par exemple, le fait d'adhérer à la culture sportive de performance serait associé à une banalisation de la violence (Parent et Fortier, 2018; Roberts, Sojo et Grant, 2020), à la normalisation des relations intimes entraîneurs-athlètes (Mountjoy et al., 2016; Parent et al., 2016) et au fait de prioriser la réputation de l'institution sportive au détriment de la sécurité des athlètes (Boyle, 2014; Lanning et Dietz, 2014; Roberts et al., 2020; ; Rulofs et al., 2019). Au niveau organisationnel, il semblerait que les fédérations aient des ressources limitées (Parent et Demers, 2011; Rulofs et al., 2019) et subsisteraient en grande partie grâce au travail bénévole de leurs membres (Rulofs et al., 2019). Des auteurs soutiennent que cette réalité serait associée à des difficultés de filtrage du personnel et de pérennisation des actions de prévention (Rulofs et al., 2019; Wurtele, 2012). De surcroît, certaines fédérations sportives éprouveraient des difficultés à rejoindre les paliers inférieurs pour voir à l'application des mesures préventives dans les organisations desservies (Parent et Demers, 2011; Roberts et al., 2020).

1.3.Lignes directrices, recommandations et besoins de soutien et de formation des gestionnaires d'organisations sportives recensés pour prévenir les violences en général et sexuelles

Des études soutiennent qu'il est primordial que les gestionnaires d'organisations desservant des services pour les clientèles jeunesse comme les fédérations sportives, reconnaissent et comprennent la VS dans leurs institutions (Mathews et Collin-Vézina, 2016; Wurtele, 2012) étant donné l'influence et le pouvoir d'action conférés par leur position d'autorité (Carey et al., 2022; Noble et Vermillion, 2014; Gurgis et Kerr, 2021). Les gestionnaires (direction générale et adjointe) des fédérations sportives sont responsables de voir à l'implantation des mesures préventives dans les associations et clubs sous leur juridiction (Harris et Terry, 2019; Shiakou et al., 2023).

De nombreuses recommandations et lignes directrices de la part de chercheurs de différents pays (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Roumanie, Espagne, Australie) ont ainsi été adressées aux gestionnaires d'organisations sportives pour les encourager à développer une culture sportive saine et s'engager dans la prévention des violences et des VS envers les mineurs (Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Mathews, 2017). Ces lignes directrices et recommandations concernent :

- 1) L'élaboration de politiques organisationnelles et de codes de conduite (Gurgis et Kerr, 2021; Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Noble et Vermillion, 2014; Roberts et al., 2020; Sanderson et Weathers, 2020; Wurtele, 2012) ;
- 2) La mise en place de structures indépendantes d'intervention, de prévention et de surveillance (Gurgis et Kerr, 2021; Mountjoy et al., 2016; Mathews, 2017; Parent et Demers, 2011; Roberts et al., 2020; Shiakou et al., 2023; Wurtele, 2012) ;
- 3) Les pratiques d'embauche et de filtrage sécuritaires (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2016; Palmer, 2016; Shiakou, 2023; Wurtele, 2012) ;
- 4) La concertation et la mobilisation des athlètes, de leurs parents, des groupes d'experts et des parties prenantes (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2016) ;
- 5) La communication et l'éducation de la communauté sportive (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Parent et Demers, 2011; Shiakou, 2023; Wurtele, 2012).

Or, selon Shiakou et ses collègues (2023), malgré l'augmentation de politiques, recommandations et lignes directrices pour assurer une pratique sportive sécuritaire, la sécurité dans l'environnement du sport organisé demeure un défi, car très peu de recherches ont évalué la perception des acteurs

composant le milieu sportif et les facteurs entravant l'implantation des stratégies préventives des violences et des VS. Seulement quelques études se sont intéressées à la perception de gestionnaires ou d'administrateurs sportifs envers la protection des athlètes mineurs et les facteurs d'entrave à ces stratégies préventives (Brackenridge, 2002; Malkin, Johnston et Brackenridge, 2000; Noble et Vermillion, 2014; Parent et Demers, 2011).

Selon ces études, l'implantation des politiques et de mesures de prévention des violences et de la VS semble être affectée par des facteurs propres aux administrateurs et aux gestionnaires d'organisations sportives, comme leurs connaissances, compétences et attitudes envers cette problématique, influençant leur motivation à s'engager dans une démarche préventive des violences et VS dans leur organisation (Brackenridge, 2002; Malkin et al., 2000; Noble et Vermillion, 2014; Parent et Demers, 2011). Ainsi, des chercheurs recommandent que les gestionnaires des organisations sportives, tels que les membres de la direction générale des fédérations sportives, reçoivent de la formation afin d'améliorer certaines connaissances, compétences ou attitudes en regard des violences et des VS et de leur prévention (Noble et Vermillion, 2014; Malkin et al., 2000; Parent et Demers, 2011; Turkeri-Bozkurt et Bulgu, 2020). Les connaissances relatives à la violence ou à la VS peuvent inclure les définitions, les facteurs de risques et les conséquences sur les mineurs (Kaufman et al., 2019; Mathews, 2017; Van der Steeg et al., 2021; Wurtele, 2012) ou peuvent aborder plus largement l'égalité des genres, l'obligation de signalement, les droits des mineurs (Kaufman et al., 2019) ou le mandat de prévention des gestionnaires, comme porteurs de dossier (Hartmann-Tews et al., 2020). Les qualités et compétences humaines incluent, quant à elles, l'empathie, la conscience et le confort avec le sujet (Mathews et Collin-Vézina, 2016; Palmer et Felman, 2017). Enfin, les sources de motivation pour les gestionnaires à s'engager dans une démarche de prévention des violences et des VS peuvent être intrinsèques, comme les valeurs ou les expériences personnelles (Hartmann-Tews et al., 2020; Mathews, 2017; Roberts et al., 2020) ou extrinsèques, comme la crainte de représailles ou que la réputation du sport ne soit affectée (Hartmann-Tews et al., 2020; Mathews, 2017). En somme, puisque les gestionnaires des fédérations sportives québécoises sont des acteurs clés dans l'application des mesures préventives quant aux violences sexuelles, il appert pertinent de s'attarder à leurs besoins de soutien et de formation.

1.4. Pertinence et retombées de la présente étude

1.4.1. Pertinence scientifique

L'exploration des besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises est pertinente d'un point de vue de la recherche, puisqu'elle permettra de contribuer à l'avancement des connaissances sur la prévention de la VS dans le sport organisé, ainsi qu'à une meilleure compréhension des besoins de formation des gestionnaires des fédérations sportives, soit une recommandation formulée auparavant par des chercheurs (Noble et Vermillion, 2014; Malkin et al., 2000; Parent et Demers, 2011).

Également, la recherche sur la prévention de la VS dans le sport organisé se heurte à des défis méthodologiques en raison de la variabilité des définitions employées pour définir ce concept (Donnelly et al., 2016; Vertommen et Parent, 2020). Par exemple, certaines études abordent le concept de VS exclusivement sous la définition des abus sexuels, soit un type de VS principalement perpétré par des personnes en position d'autorité sur les athlètes mineurs, ayant un contact direct avec eux, comme les entraîneurs (Assini-Meytin et al., 2021). Le fait de limiter la création de mesures préventives à cette manifestation de VS pourrait occasionner un biais dans la sélection des clientèles ciblées par ces mesures, notamment en incluant seulement les entraîneurs (Kaufman et al., 2022). Aussi, beaucoup d'études incluent la prévention de la VS avec d'autres types d'abus, comme la négligence ou les violences psychologiques, verbales et physiques (Lanning et Dietz, 2014; Mountjoy et al., 2016; Noble et Vermillion, 2014; Parent et Fortier, 2018; Roberts et al., 2020; Vertommen et al., 2017), en parlant notamment de maltraitance envers les mineurs (Noble et Vermillion, 2014), de protection des mineurs (Rulofs et al., 2019) ou de la protection de l'intégrité sexuelle (van der Steeg et al., 2021). Cela peut résulter en la création de mesures préventives plus larges comme des politiques ou des codes de conduites visant de manière générale la protection de l'intégrité des membres, mais qui n'explicite pas l'ensemble des manifestations de la VS et leurs facteurs de risque spécifiques (Kaufman et al., 2022). Dans le cadre de notre étude, il a été demandé aux gestionnaires de définir dans un premier temps la violence en général, puis la VS et de nommer des exemples de manifestations de VS en contexte sportif. Ensuite, il leur a été demandé d'identifier leurs besoins en matière de prévention de la VS à partir d'une définition plus explicite. Cette définition offerte aux gestionnaires incluait des manifestations de la VS avec

contact physique (massages sportifs inappropriés, attouchements sexuels, agressions sexuelles, etc.) (Mountjoy et al., 2016) et sans contact physique (harcèler sexuellement, déshabiller du regard un athlète, inciter un athlète à parler de sujets intimes, échanger des sextos, etc.) (Mountjoy et al., 2016), ainsi que les concepts de *négligence face à un cas de VS* (ne pas signaler la VS subie par un athlète mineur en étant un adulte en position d'autorité dans le sport) et de *banalisation de la violence sexuelle* (tolérer des relations intimes entre les entraîneurs et les athlètes mineurs) (Parent et Fortier, 2018; CRDSC, 2022). Ce faisant, les besoins de soutien et de formation identifiés par les gestionnaires de notre étude en regard de la prévention de la VS cibleront l'ensemble des manifestations de la VS (avec et sans contact) envers les athlètes mineurs.

1.4.2. Pertinence sexologique

La prévention de la VS a relativement été peu étudiée dans le sport organisé au Québec, notamment auprès des gestionnaires des fédérations sportives. Étant donné qu'ils sont responsables de voir à l'application des mesures préventives de la VS dans les organisations sportives desservies par leur fédération, il serait pertinent de s'intéresser à leurs besoins de formation en regard de la prévention de la VS envers les athlètes mineurs, tel que suggéré par certains auteurs (Assini-Meytin et al., 2021; Milroy et al., 2022). Ainsi, notre étude se veut novatrice au niveau sexologique, car ces résultats identifieront les besoins de soutien et de formation des gestionnaires ainsi que des pistes de réflexion, afin de créer éventuellement une formation adaptée à leurs besoins en matière de prévention de la VS. Il est ainsi souhaité qu'une telle formation puisse contribuer à ce que les gestionnaires acquièrent des connaissances sur cette problématique et sur les meilleures pratiques pour la prévenir (Assini-Meytin et al., 2021; Milroy et al., 2022), de meilleures habiletés pour détecter les signes précurseurs de la VS (Mathews, 2017; Noble et Vermillion, 2014; Wurtele, 2012) ou pour mieux intervenir face à celle-ci (Brackenridge et al., 2012; Kaufman et al., 2019). Il est de plus souhaité que ceux-ci développent des attitudes favorables à sa prévention par l'enseignement de qualités et compétences humaines (Hartmann-Tews et al., 2020; Van der Steeg et al., 2021) comme l'empathie envers les victimes de VS (Mathews et Collin-Vézina, 2016).

À cet égard, la conception d'une éventuelle formation pour les gestionnaires des fédérations sportives sur la VS pourrait aussi être profitable pour tous les acteurs du milieu sportif, car les gestionnaires représentent des figures de proue en matière de prévention de la VS pour les

organisations sous leur juridiction (Harris et Terry, 2019). Ainsi, une amélioration de leurs connaissances, compétences ou de leurs attitudes et motivations à mettre en place des mesures préventives dans leur fédération pourrait faire boule de neige auprès de leurs membres. Enfin, l'expertise en éducation à la sexualité et en promotion de la santé sexuelle nécessaire pour planifier, mettre en œuvre et évaluer ladite formation pourrait marquer le début d'une collaboration entre le milieu sportif et des sexologues.

1.4.3. Pertinence sociale

La pertinence sociale de notre étude est qu'elle permettra à court terme de jeter les assises théoriques essentielles au développement d'une formation pour les gestionnaires, qui aidera possiblement les fédérations sportives à se doter de meilleures pratiques préventives. Notre étude pourrait donc répondre à un besoin du terrain au niveau de l'intervention pour favoriser une meilleure compréhension des besoins de soutien et de formation des gestionnaires, en s'intéressant à leurs expériences et leurs perceptions en regard de la prévention de la VS dans leur fédération sportive. Selon Shiakou et ses collègues (2023), il est primordial d'inclure les expériences et les perceptions des parties concernées pour améliorer les chances de réussite d'un programme de prévention des violences en général ou sexuelles. Ainsi, il est souhaité qu'à moyen terme, cette étude contribue à un environnement sportif sain et sécuritaire pour les athlètes mineurs.

On remarque quelques recherches déployées dans les dernières années au Québec pour mieux évaluer les besoins de formation et ce, plus précisément auprès des entraîneurs (Stoll, 2021), dont une étude en cours menée par Sylvie Parent avec des chercheuses québécoises et à l'international au sujet des besoins de formation des entraîneurs québécois au sujet de la maltraitance des athlètes (Chaire SIMS, 2022). Puisque cette étude est en cours de réalisation, les besoins de formation des entraîneurs québécois sont encore méconnus. En revanche, l'Association canadienne des entraîneurs a mené un sondage et des entrevues sur le point de vue de plus de 500 entraîneurs sur la sécurité dans le sport en 2021. Cette enquête incluait quelques questions sur le fait d'avoir vécu ou été témoin de différentes formes de violences, comme la VS (ITP Sport, 2021). Dans cet échantillon, 14,3% avaient été victimes ou témoins d'abus sexuel et 38,5% de harcèlement dans un organisme sportif (ITP Sport, 2021). Ainsi, cela témoigne de l'importance que des études soient conduites sur les besoins de formation en matière de prévention de la violence auprès des personnes

en position d'autorité dans le sport organisé. En contrepartie, aucune étude, à notre connaissance, n'a porté sur les besoins de formation des gestionnaires des fédérations sportives. Ils sont pourtant les principaux leaders en matière d'environnements sécuritaires sportifs (Gouvernement du Québec, 2018; Parent et Demers, 2011).

Par ailleurs, la VS envers les mineurs est un grand défi de santé publique à travers le monde et occasionne des conséquences de santé importantes chez les victimes (anxiété, dépression, trouble de stress post-traumatique, idéations suicidaires, risques de revictimisation, etc.) (Chen et al., 2010; Sumner et al., 2015). Chez les athlètes mineurs ayant vécu de la violence interpersonnelle sévère dans le sport organisé, incluant de la VS, des conséquences similaires ont été observées, tels des symptômes de somatisation, de dépression, d'anxiété et une qualité de vie réduite à l'âge adulte (Vertommen et al., 2018). En effet, la violence interpersonnelle sévère, dont la VS, a des effets négatifs considérables sur le bien-être subjectif des victimes et engendre des pertes de revenus annuelles estimées à plus de 10 000\$ par victime (Schoemaker et al., 2024). Également, la violence et la VS envers les mineurs peut engendrer des coûts socio-économiques importants, car ils impliquent plusieurs domaines, notamment les soins de santé, les services de santé mentale, la protection de l'enfance, la justice, etc. (Zielinski, 2009). Aux États-Unis, ces coûts évalués s'élèvent à plus de 210 000\$ américains par victime (Mathews et Collin-Vézina, 2016).

Considérant les coûts socio-économiques considérables de la violence et la VS envers les mineurs, il semble primordial qu'une concertation s'opère entre diverses instances au service des clientèles jeunesse et de leur protection (services sociaux, Direction de la protection de la jeunesse, services de police, organisations nationales des entraîneurs, instances gouvernementales, etc.), afin d'arrimer les efforts nécessaires pour tenter, ultimement, d'améliorer la protection des mineurs dans le sport organisé (Assini-Meytin et al., 2021; Malkin et al., 2000). Ainsi, notre étude espère proposer des suggestions tangibles pour améliorer la collaboration et la concertation entre diverses instances au service des clientèles jeunesse et à leur protection, afin de soutenir les gestionnaires des fédérations sportives québécoises dans leurs efforts de prévention et éventuellement diminuer la prévalence de cette problématique, tel que proposé par diverses instances gouvernementales (Gouvernement du Québec, 2018; INSPQ, 2023a) dont l'adoption récente du projet de loi 45 en

matière de protection de la sécurité et de l'intégrité dans le milieu du sport et du loisir au Québec (Gouvernement du Québec, 2024).

1.5. Objectifs de l'étude et questions de recherche

Notre étude vise à analyser les besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs.

Cela nécessitera plus spécifiquement de :

- (1) Documenter les expériences des gestionnaires des fédérations sportives quant à la prévention de la VS dans leurs institutions;
- (2) Répertorier les facteurs organisationnels et culturels qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la VS envers les athlètes mineurs;
- (3) Dégager les besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs.

Les questions de recherche sont :

- (1) Quels sont les facteurs organisationnels et culturels influençant l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises?
- (2) Quels sont les besoins prioritaires de soutien et de formation des gestionnaires en regard de la prévention de la VS dans leur fédération sportive?

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES

L'état des connaissances peut servir, dans une démarche d'analyse des besoins de soutien et de formation, à faire état des ouvrages scientifiques et de la littérature grise sur une problématique, afin de dépeindre un portrait de sa prévalence, des facteurs de risques et de protection, des causes, des conséquences et d'autres problèmes associés à celle-ci, en plus des pistes d'actions recensées et leurs angles morts (Massé, 2009). Ainsi, ce chapitre fera état des données actuelles sur la problématique de la VS dans le sport organisé à considérer dans une démarche préventive, des facteurs multiniveaux influençant les gestionnaires dans sa prévention, des recommandations destinées aux gestionnaires pour améliorer la situation, des besoins de soutien et de formation recensés pertinents pour les gestionnaires et les facteurs influençant leur motivation à mettre en place ces mesures.

2.1. Données actuelles sur la VS dans le sport organisé pertinentes à sa prévention

2.1.1. Prévalence de la violence sexuelle

Il semblerait que les taux de prévalence de la VS envers les athlètes mineurs varient entre 7% et 28% selon des études menées dans différents pays, réalisées entre 2015 et 2021 (Pankowiak et al., 2022). Les taux de prévalence de la VS peuvent varier en fonction de l'échantillon de la population à l'étude (étude rétrospective auprès d'adultes ou directement auprès d'athlètes mineurs, niveau de compétition des athlètes ou des anciens athlètes, échantillon représentatif de la population, etc.) et de la diversité des outils de mesure utilisés. En effet, les concepts peuvent être opérationnalisés différemment entre les études (étude spécifiquement sur la VS ou incluant toutes les formes de violence interpersonnelle, définitions employées, etc.) (Pankowiak et al., 2022).

Afin d'obtenir des résultats psychométriques plus solides et fiables, des chercheurs canadiens ont développé le questionnaire sur la violence envers les athlètes (*Violence Toward Athletes Questionnaire* ou VTAQ) permettant de rendre compte plus largement de toutes les formes de violence interpersonnelle vécues (psychologique, physique, sexuelle, etc.) par les athlètes mineurs, de la part des pairs athlètes, des entraîneurs et des parents (Parent et al., 2019). Un autre apport du VTAQ dans la conceptualisation des violences envers les athlètes mineurs est l'ajout du concept de négligence, qui se caractérise généralement comme le fait de ne pas assurer la protection et le

développement d'un enfant et de nuire à sa santé ou son bien-être (Pankowiak et al., 2022; Parent et al., 2019). Le VTAQ demeure à ce jour le seul instrument validé pour mesurer la prévalence de la VS envers les athlètes mineurs (Hartill et al., 2023).

Une étude fût réalisée en 2020 au Québec avec le VTAQ auprès de 1 055 athlètes de 14 à 17 ans (M=15,29 ans), révélant que plus du quart des participants (28,2%) rapportait avoir vécu de la VS, indépendamment de leur genre (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Le VTAQ a été plus récemment utilisé par Pankowiak et ses collègues (2022) en Australie auprès d'un échantillon d'adultes pratiquant un sport organisé durant l'enfance (n=886). Dans leur étude, 38% ont rapporté avoir vécu des expériences de VS dans le sport organisé lorsqu'ils étaient mineurs. L'expérience de VS la plus couramment rapportée était le harcèlement sexuel (37,6%), alors que l'abus sexuel avec contact (4,0%) et sans contact (4,1%) était moins fréquent. En critique au VTAQ, Hartill et ses collègues ont créé en 2023 le questionnaire sur la violence interpersonnelle envers les enfants dans le sport (IVACS-Q), afin de mesurer également la violence perpétrée par les administrateurs, les gestionnaires et les professionnels en périphérie du milieu sportif, comme les médecins sportifs. Dans leur étude réalisée auprès d'adultes âgés de 18 à 30 ans (n=10 302) dans différents pays partenaires (Autriche, Belgique, Allemagne, Roumanie, Espagne et Royaume-Uni), les taux de prévalence de la VS sans contact physique étaient de 35% (n=3 565) et de 20% pour la VS avec contact physique (n=2 060). En bref, il semblerait que les taux de prévalence de la VS sans contact physique soient généralement plus importants que les taux rapportés de VS avec contact physique et que la manière de catégoriser les types de VS envers les athlètes mineurs (abus sexuel avec ou sans contact, inclusion ou exclusion du harcèlement sexuel dans la VS sans contact, etc.) influence les taux de prévalence rapportés.

2.1.2. Auteurs potentiels de violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans le sport organisé

Il est possible de regrouper les auteurs de VS dans le sport organisé en deux catégories, soit les adultes en autorité et les pairs athlètes. Les adultes en autorité peuvent être des entraîneurs, des parents ou d'autres personnes en autorité dans l'environnement sportif et connues de l'athlète, comme des administrateurs de clubs ou des officiels (arbitres) (Vertommen et al., 2017), alors que les pairs athlètes sont des coéquipiers, des vétérans ou des adversaires (Alexander, Stafford et Lewis, 2011). Les entraîneurs masculins plus âgés sont fréquemment identifiés comme auteurs de

VS dans le sport organisé (Bjørnseth et Szabo, 2018) et ont reçu historiquement le plus d'attention dans les études scientifiques portant sur les auteurs de VS (Pankowiak et al., 2022). Cette surreprésentation des hommes entraîneurs peut être partiellement expliquée par le fait que de façon générale on remarque une plus grande présence d'acteurs masculins pour des rôles d'encadrement dans le sport, comme les entraîneurs et les gestionnaires (Chaire Claire-Bonenfant, 2019). De plus, plusieurs études réalisées avant 2017 sur les auteurs de VS dans le sport organisé étaient analysées sous l'angle des relations entre les sexes, entraînant une perspective où l'accent était davantage mis sur les entraîneurs masculins, en raison de leur position d'autorité et de proximité avec les athlètes (Brackenridge et Fasting, 2002). D'autre part, l'attention médiatique accordée aux cas d'abus sexuel d'entraîneurs masculins envers des athlètes mineurs (Chen, 2019; Brennan, 2020) ou des mouvements sociaux comme *#SportToo* et *#CoachDontTouchMe* ont pu contribuer à la croyance que les entraîneurs masculins en sont les principaux auteurs (Gaedicke et al., 2021; Vertommen et al., 2017).

Il semblerait toutefois que les auteurs de VS soient plus fréquemment des pairs athlètes et perpétraient davantage de VS sans contact physique (Alexander, Stafford et Lewis, 2011; Pankowiak et al., 2022). Dans l'étude d'Alexander et de ses collègues (2011) réalisée au Royaume-Uni (n=6 124), les pairs athlètes étaient les auteurs de VS dans 88% des cas et perpétraient de la VS à des niveaux de compétition moins élevés, tandis que les entraîneurs étaient davantage auteurs des gestes transgressifs lorsque les athlètes étaient de niveaux élites. En effet, 19,7% des répondants de cette étude avaient été victimes d'au moins un comportement de harcèlement sexuel de la part d'un pair athlète avant l'âge de 16 ans dans le sport organisé, alors que 1,9 % des répondants ont rapporté avoir vécu au moins une agression sexuelle de la part d'un pair athlète. Ces données sont similaires aux récents résultats de l'étude de Pankowiak et ses collègues (2022), où les expériences de VS des athlètes mineurs dans le sport organisé rapportées étaient catégorisées selon les auteurs qui posent ces gestes. Pour le harcèlement sexuel, les pairs athlètes étaient identifiés comme auteurs dans 31,4% des cas, tandis que les entraîneurs l'étaient dans 15,5% des cas. Pour la VS avec contact, les entraîneurs étaient légèrement plus fréquemment identifiés (2,8%) que les pairs athlètes (1,6%).

2.1.3. Facteurs influençant les risques de subir de la VS dans le sport organisé

2.1.3.1. Facteurs de risque individuels

Certains déterminants identitaires ou liés à la pratique sportive des athlètes mineurs ont été identifiés comme des facteurs de risque de vivre de la VS dans le sport organisé (Brackenridge, 2002). Le genre de l'athlète serait relativement indifférencié quant à la probabilité d'en subir (Brackenridge et al., 2008; Leahy, Pretty et Tenenbaum, 2002; Parent et Bannon, 2012; Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Or, davantage d'études ont porté sur les filles et les femmes à ce sujet (Brackenridge et al., 2008) et certaines d'entre elles concluent que les filles athlètes subiraient davantage de VS que leurs pairs garçons (Alexander, Stafford et Lewis, 2011; Vertommen et al., 2016).

Ensuite, les individus s'identifiant à la diversité sexuelle et de genres rapporteraient vivre davantage de VS dans le sport organisé que ceux qui ne s'y identifient pas (Pankowiak et al., 2022). Par exemple, le fait de déclarer une préférence sexuelle non hétérosexuelle serait associé à une probabilité plus élevée de signaler de la VS (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Le fait d'être une personne en situation de handicap serait aussi un facteur de risque considérable (Vertommen et al., 2016). D'autres caractéristiques individuelles augmentant le risque de vivre de la VS pour les athlètes mineurs seraient d'avoir une faible estime de soi, des relations difficiles avec ses parents et des troubles alimentaires (Cense et Brackenridge, 2001; Leahy, Pretty et Tenenbaum, 2002; Sundgot-Borgen et al., 2003). Certaines études considèrent aussi que le fait de pratiquer un sport de niveau élite (Leahy, Pretty et Tenenbaum, 2002) ou de niveaux interrégional et international, serait associé à une probabilité plus élevée de signaler des VS (Parent et Vaillancourt-Morel, 2021). Le niveau de performance élite réfère généralement au fait de performer au niveau national ou international (Wilinsky et McCabe, 2021). Les athlètes élités ont particulièrement fait l'objet d'études en lien avec la violence dans le sport en raison de caractéristiques pouvant les mettre davantage à risque d'être victimisés, comme le fait de beaucoup voyager pour des compétitions (Wilinsky et McCabe, 2021). Certains auteurs ont également observé une association entre le fait d'être au stade d'accomplissement imminent, soit le stade précédent le niveau « élite », et d'être âgé entre 13 ans à 17 ans pour les garçons et de 11 ans à 15 ans pour les filles comme facteur de risque individuel d'importance (Brackenridge et Kirby, 1999; Cense et Brackenridge, 2001).

2.1.3.2. Facteurs de risque interpersonnels

Des auteurs se sont intéressés aux déterminants de la relation entraîneur-athlète pour connaître les facteurs pouvant augmenter les risques de subir de la VS pour les athlètes mineurs (Gaedicke et al., 2021). Dans un contexte où l'athlète serait de niveau élite, l'entraîneur aurait une plus grande influence sur sa vie (contrôle de l'horaire, de l'alimentation, des entraînements, etc.) (Alexander, Stafford et Lewis, 2011; Sterling et Kerr, 2009) et pourrait être perçu comme une figure parentale (Cense et Brackenridge, 2001).

Une dynamique relationnelle intense et de proximité, renforcée par une grande quantité de temps passé ensemble pour les entraînements et les compétitions, pourrait prédisposer à une situation d'abus (Brackenridge, 1997 ; Rulofs, 2016 ; Hartill, 2017; Sterling et Kerr, 2009). En effet, dans l'étude de St-Pierre, Parent et Deslauriers-Varin (2022), sur les *modus operandi* d'entraîneurs ayant perpétré des abus sexuels sur des athlètes mineurs, il était observé que la proximité émotionnelle des entraîneurs avec les athlètes était l'une des principales stratégies employées pour gagner la confiance des victimes (se lier d'amitié avec les athlètes, devenir leur principal confident, l'appeler à toute heure de la journée, discuter de sujets personnels et intimes, sortir au restaurant, etc.).

Également certains déterminants de la relation parent-athlète ont été recensés dans la littérature comme des facteurs de risques pour les athlètes mineurs de subir de la VS, comme un manque de supervision et d'engagement parental dans la pratique sportive de leur enfant et une confiance aveugle envers l'entraîneur pour toutes décisions relatives au sport, à la routine de vie et aux transports de l'enfant (Gaedicke et al., 2021). Ce manque d'implication parentale pourrait favoriser une relation de proximité entre l'entraîneur et l'athlète, car certains athlètes mineurs pourraient passer plus de temps et partager plus d'informations personnelles avec leur entraîneur qu'avec leurs parents (Stirling et Kerr, 2009).

2.1.4. Conséquences de la VS sur les athlètes mineurs

La VS peut engendrer des conséquences entraînant une répercussion sur la qualité de vie et la santé mentale des athlètes mineurs. Ces conséquences sont sensiblement les mêmes pour les mineurs athlètes que dans la population générale, notamment une diminution du bien-être et de la qualité de vie ou des problèmes de santé mentale (symptômes de stress post-traumatique, dépression,

anxiété, image corporelle négative, faible estime de soi, sentiment de culpabilité, pensées suicidaires, etc.) (INSPQ, 2021; Parent, Vaillancourt-Morel et Gillard, 2021). Parent, Vaillancourt-Morel et Gillard, (2021) ont mené auprès d'athlètes québécois âgés de 14 à 17 ans (n=1 055) une étude sur l'association entre la violence interpersonnelle (incluant la VS) dans le sport et la santé mentale des athlètes victimes. Les résultats indiquent que les athlètes mineurs ayant vécu au moins un épisode de violence interpersonnelle dans le sport rapportaient une estime de soi moindre, une détresse psychologique plus élevée et des symptômes de stress post-traumatiques plus élevés que les athlètes n'en ayant pas vécu. Selon la Fondation Marie-Vincent (2016), d'autres symptômes psychologiques sont couramment en comorbidité chez les mineurs ayant vécu de la VS, comme la présence de problèmes de concentration ou de troubles alimentaires. D'ailleurs, selon une revue systématique et méta-analyse de 15 études portant sur la relation entre la VS et les troubles alimentaires, il semblerait que dans la grande majorité des études ciblées (14/15) une relation statistiquement significative entre la VS et les troubles alimentaires était observée (Hayes et al., 2021). Les auteurs concluent qu'il n'est pas possible d'affirmer qu'il existe une relation causale entre la VS et le développement de troubles alimentaires. En revanche, ceux-ci suggèrent que la présence de troubles alimentaires chez les athlètes pourrait être considérée comme un facteur de risque de subir de la VS ou une conséquence de la VS subie, selon une étude de leur recension réalisée par Sundgot-Borgen et ses collègues (2003) auprès de 660 athlètes femmes élite (Hayes et al., 2021).

Ensuite, on constate des conséquences affectant le domaine sportif pour certains athlètes mineurs, comme des changements comportementaux majeurs pouvant aller du surentraînement à la cessation des activités sportives (Fasting et al., 2002; Kavanagh, 2014). Une étude qualitative réalisée au Royaume-Uni auprès de 12 athlètes élités âgés de 19 à 35 ans (M=27 ans) ayant vécu différents types de violences, comme de la VS, indique que les participants présentaient une diminution de leurs performances sportives et de leur motivation à s'entraîner après les expériences de violence (Kavanagh, 2014). Certains de ces athlètes ont quitté l'équipe ou ont arrêté définitivement le sport. Aussi, il semblerait que les conséquences soient plus importantes lorsque les gestes transgressifs sont posés par une personne en autorité sur la victime (Fasting et al., 2002; Leahy, Pretty et Tenenbaum, 2008). Enfin, la qualité du soutien social reçu lors du dévoilement (réactions soutenantes, le fait de croire l'enfant, etc.) représente un facteur important pour réduire

les risques de développer des conséquences pour l'enfant victime de VS (Elliott et Carnes, 2001). Ainsi, des auteurs soutiennent qu'il est nécessaire de développer des programmes de prévention axés sur les moyens pour sensibiliser et outiller les personnes susceptibles de recevoir un dévoilement de VS (Martinez, Baril et Tourigny, 2021).

2.2. Facteurs influençant les gestionnaires dans l'application de mesures préventives en matière de prévention de la VS

Selon Kenny et Wurtele (2012), il est primordial de s'intéresser aux facteurs multiniveaux influençant l'étiologie de la VS dans les institutions desservant des clientèles jeunesse pour articuler des recommandations d'intervention adressées aux différents niveaux des systèmes et s'assurer ainsi de son efficacité. Puisque les gestionnaires sportifs sont à l'avant-garde de la conception et de l'application des mesures de prévention des violences et VS dans le sport organisé (Gurgis et Kerr, 2021), les facteurs exerçant la plus grande influence, soit ceux du macro-chronosystème (mouvements sociaux et ère du numérique), du macrosystème (politiques et culture sportive) et de l'exosystème (organisations sportives) seront détaillés.

2.2.1. Facteurs au niveau du macro-chronosystème et du macrosystème

2.2.1.1. Influences du mouvement social *#MeToo*

Les relents du mouvement *#MeToo* dans le sport auront offert une tribune à d'anciens athlètes ayant été victimes de VS (Reel et Crouch, 2019). Ces témoignages ont permis de rendre compte de l'importance de ce phénomène et de constater que l'environnement sportif peut être qualifié, selon Reel et Crouch (2019), d'un microcosme permettant l'émergence de la VS. Ces mouvements sociaux ont permis de mettre de l'avant la nécessité de parler ouvertement de la victimisation sexuelle dans le sport organisé et ont contribué à instaurer un climat politique favorable à la prévention de la VS dans le sport organisé en Amérique du Nord (Abrams et Bartlett, 2019).

Cette prise de conscience collective et cette mobilisation sociale sur les réseaux sociaux engendrée par le mouvement *#MeToo* et certaines campagnes de sensibilisation ciblant particulièrement le milieu du sport organisé, comme *#SportToo* et *#CoachDontTouchMe*, ont favorisé la mise en place de mesures préventives de la VS dans le sport organisé en Amérique du Nord, comme des politiques

de gestion de contacts entraîneur-athlète ou de vérification des antécédents judiciaires (Abrams et Bartlett, 2019; Gaedicke et al., 2021).

En revanche, une étude qualitative de Nutbeam et Mereish en 2022 analysant le contenu de 508 publications sur le média social Twitter, a recensé les attitudes négatives de la population générale envers le Mouvement *#MeToo* et les croyances erronées envers la VS pouvant engendrer des effets négatifs envers sa prévention. Parmi celles-ci, on retrouvait notamment le fait d'invalider toutes les dénonciations du Mouvement *#MeToo* car celles-ci n'étaient pas jugées légitimes aux yeux de la Loi, minimiser les inconduites rapportées en évoquant que ce ne sont pas tous les hommes qui commettent de la VS, juger que les conséquences pour la réputation de la personne accusée sont plus grandes que les conséquences de la personne victime, ou encore craindre que l'augmentation de ces dénonciations donne envie à des personnes de porter de fausses allégations pour adhérer à ce mouvement ou pour causer du tort à certaines personnes en les accusant (Nutbeam et Mereish, 2022). Ainsi, on remarque que le Mouvement *#MeToo* a engendré des conséquences positives pour la sensibilisation et la prévention des VS telle qu'une mobilisation sur les réseaux sociaux, mais que cela a également permis le partage et la promotion de certaines croyances erronées ou attitudes négatives envers la VS, ce qui peut constituer une barrière à sa prévention et aux dévoilements de VS dans la population générale.

2.2.1.2. Ère du numérique

Peu d'études se sont attardées à l'utilisation des réseaux sociaux et des médias de communication dans la problématique de la VS envers les athlètes mineurs (Sanderson et Weathers, 2020; Kavanagh et al., 2020). Quelques études ont abordé l'aspect problématique de l'utilisation des médias de communication entre des entraîneurs et des athlètes mineurs, comme une communication régulière par téléphone et sur les réseaux sociaux ou le fait d'engager des conversations abordant des sujets intimes (Brackenridge et Fasting, 2005; Owton et Sparkes, 2017; Sanderson et Weathers, 2020; Stirling et Kerr, 2009). D'ailleurs, une étude réalisée aux États-Unis entre 2013 et 2018 sur l'utilisation de l'application *Snapchat* par des entraîneurs ayant perpétré de la VS envers des athlètes mineurs, indique que les politiques et codes de conduites des organisations sportives de leur échantillon (n=99) ne régissent pas suffisamment les communications dans les espaces virtuels entre les adultes en autorité dans le sport et les athlètes

mineurs, malgré que l'environnement numérique peut mettre à risque les athlètes mineurs de vivre de la VS de la part de personnes en position d'autorité dans le sport (Sanderson et Weathers, 2020). En effet, il appert que ces nouvelles technologies de communication virtuelle pourraient faciliter la transaction de contenus sexuels entre les entraîneurs et les athlètes, ce pourquoi il est recommandé que les entraîneurs priorisent les conversations de groupe et s'abstiennent d'utiliser des applications de communication sur lesquelles le contenu est automatique supprimé ou permettent le suivi de la localisation des athlètes (St-Pierre, Parent et Deslauriers-Varin, 2022).

2.2.1.3. Influences du politique

Au niveau politique, la reconnaissance du gouvernement envers le phénomène des violences et des VS dans le sport organisé et le support accordé à sa prévention par l'instauration de diverses stratégies (politiques, codes de conduites, sévérité des sanctions légales en cas de non-respect, structure de plaintes indépendantes, etc.) peut influencer les gestionnaires dans leurs efforts de prévention (Gurgis et Kerr, 2021). Comme le mentionnait Brackenridge, Kay et Rhind en 2012, la relation entre les organisations sportives et le gouvernement diffère selon les pays, pouvant aller d'un financement et d'un contrôle complet par l'État à une absence totale d'intervention (Brackenridge, Kay et Rhind, 2012). Il semblerait qu'en l'absence de soutien gouvernemental politique et financier, les gestionnaires d'organisations sportives éprouvent des difficultés à faire valoir les droits des athlètes mineurs et à développer des stratégies de prévention de la VS, comme des mesures de filtrage lors de l'embauche (vérification des antécédents judiciaires, entrevues approfondies, etc.) ou de formation du personnel (Brackenridge, Kay et Rhind, 2012).

En effet, l'absence de politiques, de règles ou de codes de conduite, de processus de plaintes, de formations pour le personnel et de sanctions préétablies dans les organisations sportives contribuent au phénomène de la VS envers les mineurs dans le sport organisé (Gurgis et Kerr, 2021; Parent et Fortier, 2018; Wurtele, 2012). Dans l'étude canadienne de Gurgis et Kerr (2021) sur les perceptions d'administrateurs sportifs envers les mesures pour améliorer le sport sécuritaire, les administrateurs rencontrés (n=13) considéraient que les organisations sportives avaient besoin d'aide et ressentaient un manque de soutien pour mettre en œuvre les politiques, afin d'éviter que celles-ci ne soient perçues comme « *de simples cases à cocher pour les bailleurs de fonds* » (Gurgis et Kerr, 2021 [Traduction libre] p.7). De plus, ceux-ci ont exprimé que le manque de sanctions explicitées

en cas de non-respect des politiques influence leur efficacité, comme l'illustre un participant de l'étude : « *Vous pouvez avoir des politiques en place, mais si personne ne vérifie si celles-ci sont respectées et qu'il n'y a aucune conséquence à la violation de ce code de conduite, alors elles pourraient tout aussi bien ne pas être là* » (Gurgis et Kerr, 2021 [Traduction libre] p.7).

Enfin, les faibles sanctions légales d'un pays pour les personnes ayant été accusées de VS envers des athlètes mineurs et l'absence de mesures d'encadrement suivant la libération carcérale peuvent favoriser une vision pessimiste de l'importance accordée à cette problématique de la part des acteurs du milieu sportif, dont les gestionnaires sportifs (Sanderson et Weathers, 2020).

2.2.1.4. Influences de la culture sportive

Dans une démarche de prévention des violences et VS, il est suggéré de comprendre comment et pourquoi certaines formes de violence sont acceptées et normalisées dans le sport organisé (Pankowiak et al., 2022) et de cibler dans les efforts préventifs les normes sociales circonscrites au sport (Fortier, Parent et Flynn, 2020). La culture sportive dominante, plutôt axée sur le culte de la performance sportive et du succès à tout prix (Hartill, 2017; Noble et Vermillion, 2014; Rulofs, 2016) valoriserait certaines valeurs, comme la haute performance, la masculinité et l'expertise, ce qui favoriserait la création de normes sociales propres au sport organisé (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Une équipe de chercheurs (Roberts, Sojo et Grant, 2020) ont produit un modèle explicatif des facteurs liés à la culture sportive pouvant favoriser la VS dans les organisations sportives.

Ainsi, une culture organisationnelle de tolérance de la violence, un déséquilibre des pouvoirs et l'isolement sont des conditions préalables à la survenue de la VS, tandis que la conformité aux valeurs dominantes (haute performance, masculinité et expertise) pourrait favoriser la VS. Les auteurs expliquent que l'isolement permet d'établir une relation de confiance et de dépendance avec la victime et de garantir son silence, que le déséquilibre de pouvoir diminue les résistances de la victime, tandis qu'une culture tolérant la violence diminuerait les chances qu'une personne intervienne face à la VS (Roberts, Sojo et Grant, 2020). L'adhérence des acteurs du milieu sportif à ces valeurs, croyances et normes sociales dominantes pourrait influencer leur perception et les efforts de prévention de la VS. Puisque les gestionnaires des organisations sportives participent à cette culture sportive, ceux-ci peuvent être influencés et conditionnés par ces valeurs, croyances et

normes sociales (Roberts, Sojo et Grant, 2020), ce qui peut constituer un angle mort dans leur capacité à prévenir ce problème.

D'abord, le fait de considérer la victoire comme la finalité ultime du sport (Fortier et al., 2020) contribuerait à la normalisation, voire à la banalisation de certaines formes de violence et VS de la part des parties prenantes du sport organisé (Parent et Fortier, 2018). Des comportements violents jugés inacceptables en dehors du sport (batailles, discriminations, etc.) semblent être tolérés ou acceptés dans le sport organisé (Brackenridge, 2001; Kavanagh, 2014; Parent et Fortier, 2018). La violence dans le sport peut également être perçue comme inhérente à la pratique sportive ou utilisée comme tactique pour accéder à la victoire (Fortier et al., 2020). Lorsque la violence est utilisée dans le but d'améliorer les performances des athlètes ou pour accéder à la victoire, elle est qualifiée de violence instrumentale (Parent et al., 2024). À ce sujet, il semblerait que lorsque des personnes en position d'autorité dans le sport, comme des entraîneurs, considèrent que l'usage de violence peut permettre d'améliorer les performances des athlètes ou accéder à la victoire, le risque de violence interpersonnelle dans le sport serait susceptible d'augmenter (Parent et al., 2024).

De plus, le fait que le système sportif récompense les performances sportives peut influencer les gestionnaires dans la prévention de la VS (Roberts, Sojo et Grant, 2020). En effet, le financement des organisations sportives et la fierté nationale, grâce aux médailles rapportées, sont tributaires des performances sportives des athlètes, ce qui peut encourager certains gestionnaires sportifs à fermer les yeux sur des événements abusifs survenus dans leur organisation, par crainte que le financement futur n'en soit affecté (Roberts, Sojo et Grant, 2020) ou pour ne pas entacher la réputation de l'institution (Boyle, 2014; Lanning et Dietz, 2014). Ce faisant, certains gestionnaires auraient tendance à ne pas concevoir la sécurité des athlètes mineurs comme une préoccupation première (Roberts, Sojo et Grant, 2020; Rulofs et al., 2019) et à faire passer en priorité, dans certains cas, les intérêts de l'organisation sportive au détriment des victimes de VS (Hartill, 2013).

Finalement, il semblerait que les relations intimes et amoureuses entre des entraîneurs et des athlètes mineurs semblent plutôt acceptées dans la culture sportive (Stirling et Kerr, 2009). Dans une étude québécoise menée auprès de 6 450 adolescents de 14 à 17 ans, dont 2 707 athlètes, une faible proportion des participants (1.2%) avaient eu des relations sexuelles avec un entraîneur où

ils considéraient avoir consenti (Parent et al., 2016), bien que cela soit considéré comme une agression sexuelle aux yeux de la loi canadienne (Éducaloi, 2022). Les résultats d'une récente étude américaine sur les perceptions des entraîneurs sportifs sur les relations intimes entre les entraîneurs et les athlètes mineurs (n=200) révèlent qu'un nombre important d'entraîneurs pourraient être tolérants à l'idée d'avoir des relations amoureuses et intimes avec des athlètes mineurs (Kim, Connaughton et Hedlund, 2023). Lorsqu'interrogés si les activités sexuelles avec des athlètes âgés de 17 ans et moins devraient être interdites, 59% des entraîneurs étaient en accord, alors que 31% ne l'étaient pas. Également, environ la moitié (55,5%) des répondants considéraient que les athlètes ne pouvaient pas consentir à des activités sexuelles avec leur entraîneur ou qu'une relation amoureuse entre un athlète de tout âge et son entraîneur n'était pas appropriée (56,5%). Ces résultats indiquent par le fait même qu'environ la moitié des entraîneurs rencontrés étaient neutres ou en accord avec le caractère approprié de ces énoncés. Toutefois, cette étude réalisée à l'aide d'un seul questionnaire ne permet pas de connaître les raisons pour lesquelles certains entraîneurs considéraient que les activités sexuelles avec des athlètes âgés de 17 ans et moins ne devraient pas être interdites (ce qui représentait ici le tiers de l'échantillon) ou qu'une relation amoureuse entre un athlète de tout âge et son entraîneur pouvait être appropriée.

Les auteurs observent un manque de consensus dans leur échantillon quant aux comportements sexuels jugés inappropriés et ce, en particulier pour les comportements qui se situent dans « les zones grises » (comportement pouvant avoir différentes significations dans la relation entraîneur-athlète, comme prendre dans ses bras l'athlète pour le féliciter, etc.) et une certaine indulgence à l'égard des relations amoureuses et intimes avec les athlètes de la part d'un nombre notable de participants (43,4%) (Kim, Connaughton et Hedlund, 2023). Il est d'ailleurs souligné par plusieurs auteurs qu'une dynamique relationnelle de proximité entre l'entraîneur et l'athlète marquée par une grande quantité de temps passé ensemble pour la pratique sportive constituerait un facteur de risque de VS dans la relation coach-athlète (Brackenridge, 1997 ; Rulofs, 2016 ; Hartill, 2017 ; Sterling et Kerr, 2009).

Les changements pour améliorer la sécurité des athlètes semblent s'effectuent tranquillement dans la culture sportive. Selon des administrateurs de l'étude de Gurgis et Kerr (2021), certains acteurs sportifs (entraîneurs, administrateurs, gestionnaires, etc.) peuvent présenter des résistances au

changement, car ils adhèrent aux façons de faire enseignées dans la « *vieille école* » [Traduction libre] (p.8). Un des participants de l'étude rapporte que de nombreux entraîneurs et administrateurs sportifs sont d'anciens athlètes qui perpétuent l'enseignement sportif qu'ils ont reçu lorsqu'ils étaient jeunes. Ainsi, il est possible que des gestionnaires adhérant à un enseignement sportif fondé sur la culture sportive de performance ne présentent pas un fort engagement intrinsèque face à la problématique de la VS dans le sport organisé et n'intègrent pas de manière volontaire et autonome des mesures préventives, en l'absence de supervision externe (Mathews, 2017).

2.2.2. Facteurs au niveau de l'exosystème

2.2.2.1. Influence des médias

De manière plus large, les médias de masse (télévision et médias sociaux, couverture médiatique, campagnes de sensibilisation, etc.) semblent influencer l'opinion publique au sujet des violences et des VS (Flood et Pease, 2009). Les médias sportifs peuvent exercer des influences positives et négatives sur les membres de la société, et ce, en particulier chez les mineurs, car ceux-ci sont davantage influençables (Pilar et al., 2019). Ainsi, lorsque certains médias (télévision, médias sociaux, etc.) font la promotion de comportements violents de la part d'athlètes ou d'une vision stéréotypée de ce qu'est un « vrai athlète », cela peut favoriser la tolérance de la violence dans le sport organisé (Fortier et al., 2020).

En effet, la diffusion dans les médias de comportements violents de la part d'athlètes professionnels, tels que des combats marquants, peut tendre à normaliser ou même légitimer la violence dans certains sports (hockey, football, soccer, etc.), car elle est perçue comme faisant « *partie du jeu* » [Traduction libre] (Terry et Jackson, 1985). La couverture médiatique de situations de VS peut augmenter la conscience sociale envers cette problématique, mais peut aussi diminuer l'empathie du public et engendrer un blâme des victimes, lorsque celles-ci sont dépersonnalisées (Flood et Pease, 2009). L'attention médiatique des dernières années envers les témoignages d'athlètes de haut niveau à travers le monde victimes de VS dans le sport, comme la dénonciation de 2020 par l'athlète française en patinage artistique Sarah Abitbol envers son entraîneur (Lavelle, 2023), l'affaire en 2017 du médecin sportif Larry Nassar en gymnastique artistique aux États-Unis (Agence France-Presse, 2018) ou encore l'affaire Bertrand Charest au Québec en 2017 (Drouin, 2019), ainsi que les documentaires produits sur cette problématique, tel

que *Broken Trust : Athlete Abuse Exposed* (Yesco, 2020) ont affleuré la gravité et l'ubiquité de la VS envers les athlètes et incité les décideurs publics à mettre en œuvre des mesures pour contrer la VS dans le sport organisé et à financer la recherche à ce sujet (Reel et Crouch, 2019). De surcroît, cette attention médiatique accrue a engendré une intensification des efforts des organisations sportives pour répondre aux cas de VS (Gurgis et Kerr, 2021).

2.2.2.2. Influence des institutions sportives

La capacité des gestionnaires et des administrateurs sportifs à prévenir les violences et VS semble liée aux ressources financières, humaines et structurelles dont disposent les institutions sportives (Parent et Demers, 2011; Rulofs et al., 2019; Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012). Nommément, il subsiste une grande divergence entre les organisations sportives quant à leurs tailles, leur nombre de membres, leurs objectifs et leur planification stratégique de gestion de la violence (Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012), mais aussi quant à la disponibilité des ressources humaines et financières pour déployer des stratégies de protection de l'enfance (Rulofs et al., 2019).

Rulofs et ses collègues (2019) ont réalisé une étude sur les facteurs freinant l'engagement des clubs sportifs allemands (n=8 571) dans la prévention de la VS et leurs ressources humaines et leurs capacités financières et structurelles. Les chercheurs remarquent qu'une faible capacité financière des clubs sportifs (revenus, dépenses, problèmes financiers) constitue un frein important à l'engagement des gestionnaires dans la prévention de la VS, dans la mesure où les organisations sportives disposent de ressources financières limitées et que les clubs composant avec des problèmes financiers ne peuvent pas prioriser la mise en place de stratégies de prévention de la VS ou engager du personnel adéquatement formé.

Cette difficulté avait aussi été soulevée dans l'étude exploratoire de Parent et Demers (2011) auprès de divers acteurs sportifs dans trois fédérations sportives et trois clubs sportifs québécois, soit des athlètes, des parents, des entraîneurs, des administrateurs de clubs sportif et des gestionnaires de fédérations sportives (n=27). Les cinq administrateurs et gestionnaires (n=5) considéraient que le manque de ressources financières, humaines et matérielles nuisait à la prévention de la VS. Il est à noter qu'un d'entre eux était à la fois gestionnaire d'une fédération et administrateur d'un club sportif.

Ensuite, Rulofs et ses collègues (2019) remarquent que les organisations sportives subsistent en grande partie grâce au travail bénévole de leurs membres, mais que le dossier de prévention de la VS est complexe et doit être attribué à du personnel rémunéré. De plus, les gestionnaires semblent éprouver des difficultés à recruter des bénévoles et les garder au sein de l'organisation (Rulofs et al., 2019). Les difficultés pour mobiliser les bénévoles dans la prévention de la VS ont été soulevées par Wurtele (2012) dans une étude américaine faisant la recension de facteurs pouvant freiner la mise en place de stratégies de gestion du risque de VS dans les organisations desservant des clientèles jeunesse, dont le sport organisé. En effet, la pérennisation des stratégies préventives semble ardue, notamment en raison d'un manque de personnel et d'un taux de roulement important (Wurtele, 2012). D'autre part, certains bénévoles semblent réfractaires à l'idée de consacrer du temps et de déboursier de l'argent pour s'éduquer sur la VS (Wiersma et Sherman, 2005).

De plus, le processus d'embauche et de filtrage du personnel semble affecté par une structure organisationnelle fondée sur le travail bénévole des membres. Dans l'étude de Parent et Demers (2011), la majorité des organisations sportives participantes (5/6) n'avait pas vérifié les antécédents judiciaires des employés avant de leur permettre de travailler auprès d'athlètes mineurs. En effet, face au manque de personnel, certains gestionnaires d'organisations jeunesse choisissent souvent d'accepter l'aide des bénévoles et les intègrent à l'organisation sans conduire d'entrevues formelles ou sans vérifier leurs références et leurs antécédents judiciaires pour éviter un arrêt des activités (Wurtele, 2012). La récente revue de la littérature de Shiakou et ses collègues (2023) réitèrent que le retard dans la vérification des antécédents judiciaires ou le manque de communication entre les organisations sportives au sujet d'employés ayant reçu des allégations pour VS identifiées par Brackenridge au début des années 2000 (Brackenridge, 2002) étaient toujours d'actualité.

Selon Roberts, Sojo et Grant (2020), d'autres facteurs organisationnels peuvent influencer la capacité ou le sentiment de compétence des gestionnaires à mettre en place des mesures préventives des violences, dont la VS. Par exemple, le manque de clarté des exigences de ce dossier, l'impression que les tâches ou les attentes de ce mandat rentrent en conflit avec le rôle de gestionnaire et la multiplication des tâches et des comptes à rendre, peuvent affecter le sentiment de compétence des gestionnaires dans ce dossier. De plus, l'incertitude de la pérennité de l'emploi

ou les difficultés de communication de l'organisation (mauvais échanges d'informations, manque de conversations sur les tâches et les objectifs préventifs, mauvais climat de communication au sein de l'équipe, etc.) peuvent nuire à la capacité des gestionnaires à mettre en place des stratégies préventives (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Ces difficultés de communication peuvent occasionner des problèmes d'arrimage entre les demandes des gestionnaires des fédérations sportives et ce qui est réellement fait dans les organismes sportifs desservis (Parent et Demers, 2011; Roberts, Sojo et Grant, 2020).

2.2.2.3. Influence des gestionnaires

Les différents facteurs organisationnels freinant la prévention de la VS discutés dans la section précédente (recrutement et rétention des bénévoles, limitation des ressources, problèmes financiers) peuvent être exacerbés par des caractéristiques propres aux gestionnaires des organisations sportives (Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012). Par le pouvoir et les responsabilités administratives inhérentes à leur poste, comme la gestion du financement, les décisions d'embauche du personnel, la gestion des risques et la mise en application des politiques et des procédures (Gurgis et Kerr, 2021), les gestionnaires jouent un rôle majeur dans la création d'environnements sportifs sains (Palmer, 2016). Ces derniers peuvent alors permettre la perpétuation de la VS, par leur incapacité de mettre des mesures en place pour la faire cesser (Harris et Terry, 2019).

Il semblerait que les postes de gestion sont plus fréquemment occupés par des hommes dans les organisations sportives, ce qui entraînerait une différence de pouvoir entre les genres dans celles-ci (Fasting et Sand, 2015). Dans l'étude allemande de Wicker et ses collègues (2012), il est indiqué que le style de leadership des gestionnaires influence la gestion et la réduction de certains problèmes organisationnels d'organisations sportives (rétention des membres et des bénévoles, problèmes financiers des clubs sportifs, etc.). Les auteurs ont remarqué une différence du style de leadership entre les gestionnaires hommes et femmes. Les femmes gestionnaires ayant participé à cette étude avaient davantage un style de leadership axé sur la coopération, le travail d'équipe et la communication, soit des caractéristiques associées positivement à une saine gestion et à une réduction des problèmes organisationnels. Les auteurs concluent qu'un pourcentage élevé de femmes à des postes de direction favoriserait la réduction de problèmes organisationnels (Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012). De plus, Rulofs et ses collègues (2019) ont conclu dans leur étude que

la présence de femmes à des postes de direction permettrait d'accroître la sensibilisation et la mise en place de stratégies préventives de la VS au sein des organisations sportives (Rulofs et al., 2019). Toutefois, ces études ne fournissent aucune hypothèse quant aux raisons pour lesquelles le genre féminin serait positivement relié à une saine gestion et à une meilleure prévention de la VS dans les organisations sportives. Selon d'autres auteurs, les femmes sont généralement plus touchées par la VS que les hommes et se sentiraient davantage concernées par ce sujet (Leahy, Pretty et Tenenbaum, 2002; Ohlert et al., 2018). Or, aucune étude n'a établi, à notre connaissance, de liens entre l'intérêt des femmes envers la prévention de la VS et le niveau de sensibilisation ou la mise en place de stratégies préventives de la VS dans les organisations sportives dirigées par des femmes gestionnaires.

Par ailleurs, la perception et les attitudes des gestionnaires envers les mesures préventives de la VS influenceraient leur mise en application. Par exemple, les gestionnaires des organisations sportives québécoises (n=5) ayant participé à l'étude de Parent et Demers (2011) percevaient davantage l'application de ces mesures comme un fardeau plutôt qu'un bénéfice. L'ensemble de ces gestionnaires considérait qu'il était important de tenter de prévenir ce problème, mais jugeait qu'il était impossible de le prévenir entièrement. Devant ce constat, les participants estimaient que la prévention de la VS n'était pas suffisamment efficace. Cette vision défavorable résultant d'un calcul « coûts/bénéfices » est appuyée par d'autres auteurs au sujet de la vérification des antécédents judiciaires, jugée coûteuse et peu efficace (Webster et Whitman, 2008; Wurtele, 2012). De plus, les gestionnaires peuvent véhiculer certaines craintes ou croyances face à la prévention de la VS, telles que croire que la sensibilisation à cette problématique entraînera des allégations infondées de la part des membres envers les employés ou que leurs membres penseront qu'il existe un problème de VS dans leur sport si des mesures préventives sont implantées (Parent et Demers, 2011). Wurtele (2012) ajoute que les gestionnaires peuvent craindre d'offusquer et de perdre leurs membres et bénévoles en leur demandant de fournir leurs antécédents judiciaires à l'embauche.

À cela s'ajoute le sentiment d'un manque de connaissances et de compétences que les gestionnaires se reconnaissent pour appliquer diligemment certaines mesures (Parent et Demers, 2011; Wurtele, 2012). Le manque de *leadership* dans ce dossier de la part des gestionnaires peut être associé à un sentiment d'impuissance et à un manque de formation et d'expertise à ce sujet, tel que rapporté par

un des gestionnaires de l'étude de Parent et Demers (2011) : « *Il y a tellement à faire, juste au niveau administratif, la supervision des jeunes et des employés, c'est quelque chose qu'on met toujours de côté parce que ça prend du temps et parce qu'on ne sait pas quoi faire non plus. On est meilleurs pour faire des choses techniques, et on met notre énergie dans ce qu'on est bons* [Traduction libre] (p.125) ». Les auteurs concluent que l'absence de formation sur ce sujet influence le sentiment de compétence des gestionnaires et pourrait affecter leur niveau de *leadership* dans l'application de ces mesures (Parent et Demers, 2011).

2.3.Recommandations destinées aux gestionnaires pour la prévention des violences et VS dans le sport organisé

À ce jour, la majorité des études sur la prévention de la VS dans le sport organisé a émis des recommandations ou des lignes directrices à l'endroit des gestionnaires pour les aider à mieux prévenir la VS dans leur sport (Roberts, Sojo et Grant, 2020) et développer une culture sportive saine (Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Mathews, 2017). Il semble y avoir un certain consensus dans la littérature portant sur la prévention de la VS quant aux types de recommandations ou lignes directrices destinées aux gestionnaires (Palmer, 2016). Ainsi, ces lignes directrices et recommandations ont été répertoriées ci-dessous, selon différentes catégories, lesquelles sont : Politiques organisationnelles et codes de conduites ; Structures indépendantes d'intervention, de prévention et de surveillance ; Pratiques d'embauche et de filtrage sécuritaires ; Concertation et mobilisation de la communauté sportive quant à la prévention des violences en général et sexuelles ; Communication et éducation de la communauté sportive.

2.3.1. Politiques organisationnelles et codes de conduites

Premièrement, les organisations sportives doivent développer et implanter des politiques organisationnelles accompagnées de codes de conduite détaillés (Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Noble et Vermillion, 2014; Wurtele, 2012), comprenant des définitions, des objectifs, une approche de tolérance zéro et des contrats d'engagement signés par les employés et la direction pour attester de leur engagement (Mathews, 2017). Dans la déclaration de consensus du Comité International Olympique (CIO) de 2016, il était indiqué que ces politiques devaient déclarer que tous les athlètes ont le droit d'être traités avec respect et être protégés de toutes formes de violence et qu'une personne devait être mandatée dans la mise en œuvre de cette politique (Mountjoy et al.,

2016). Il est entendu que ces politiques doivent définir clairement les comportements respectueux attendus des membres dans la pratique sportive et en dehors de cette pratique, tout comme les comportements dangereux à proscrire ainsi que les conséquences prévues en cas de violation, pour donner du poids à ces politiques et éviter les zones grises (Gurgis et Kerr, 2021; Mountjoy et al., 2016; Roberts, Sojo et Grant, 2020). Des auteurs ajoutent qu'il est important que ces politiques soient adaptées à l'ère du numérique et régissent les moyens de communication technologiques et le contenu partagé entre les adultes des organisations sportives et les athlètes mineurs (Sanderson et Weathers, 2020; Wurtele, 2012). Par exemple, interdire aux adultes de donner leurs numéros de téléphone personnel aux mineurs sans l'autorisation parentale ; privilégier les communications avec les parents plutôt qu'avec les athlètes ; être sensibilisé à l'utilisation appropriée des caméras dans le cadre de l'entraînement et interdire leur utilisation dans les vestiaires ; ainsi qu'interdire le partage de sextos (envoi de photos ou de vidéos sexuellement explicites) (Wurtele, 2012). De plus, Wurtele (2012) propose que des mesures physiques soient ajoutées pour encadrer la relation entre les adultes et les mineurs dans les organisations sportives. Par exemple, limiter les contacts hors contexte sportif; ne pas partir seul avec des athlètes en compétition; être toujours minimalement deux adultes en présence de mineurs; garder la porte ouverte lors d'interactions ou se tenir à distance lors d'échanges. Ces recommandations sont réitérées par St-Pierre, Parent et Deslauriers-Varin (2022), lesquelles suggèrent que les limites de la relation entraîneur-athlète soient clarifiées dans les politiques de protection du sport, notamment en déconseillant aux entraîneurs de passer du temps seul avec les athlètes en dehors du contexte sportif. Également, les codes de conduites devraient miser sur la séparation des relations intimes et professionnelles et interdire les relations amoureuses entre les entraîneurs et les athlètes, quel que soit leur âge (Kim et al., 2023). Il est aussi suggéré que certaines conséquences soient appliquées aux organisations sportives qui ne respectent pas les énoncés de leurs politiques, comme un arrêt de financement du gouvernement (Gurgis et Kerr, 2021).

En revanche, dans l'étude qualitative canadienne de Gurgis et Kerr (2021) portant sur les perceptions des avancements du sport sécuritaire, un des administrateurs sportifs rencontrés (n=13) considère que la plupart des politiques sont bien construites, mais qu'elles dépendent davantage de la bonne volonté et de la créativité des gestionnaires en poste, en l'absence de plan de mise en œuvre (Gurgis et Kerr, 2021). Les auteurs concluent que sans stratégies d'application et

d'implantation, les politiques en matière de sport sécuritaire semblent inefficaces et se limitent à de simples « cases à cocher » pour les organisations sportives (Gurgis et Kerr, 2021). De plus, ces mesures n'atteignent souvent pas les paliers inférieurs, comme les associations ou les clubs sportifs locaux (Noble et Vermillion, 2014).

Les Fédérations sportives québécoises sont dans l'obligation depuis février 2021 d'adhérer à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir. Ce faisant, celles-ci doivent mettre à la disposition de leurs membres une politique en matière de protection de l'intégrité, ainsi qu'un code d'éthique et de conduite destiné à tous les membres de leur organisation, comme les athlètes, les parents, les entraîneurs, les administrateurs et les officiels/arbitres (Gouvernement du Québec, 2020). Après une consultation des sites Web des 65 fédérations sportives québécoises en août 2024, il semblerait que même si une politique en matière de protection de l'intégrité et un ou des codes de conduite sont facilement accessibles en règle générale, la plupart des codes de conduite n'incluent pas de contrats d'engagement à faire signer par les membres pour attester de leur engagement.

2.3.2. Structures indépendantes d'intervention, de prévention et de surveillance

Certains administrateurs sportifs dans l'étude de Gurgis et Kerr (2021) (4/13) rapportaient se sentir dépourvus et peu outillés face à des signalements ou des plaintes pour violence ou VS et se sentiraient soulagés à l'idée qu'un organisme indépendant puisse les prendre en charge (Gurgis et Kerr, 2021). Il est ainsi suggéré que la sécurité dans le sport soit assurée par la création d'un organisme indépendant, impartial et distinct des organisations sportives pour recevoir les préoccupations, mais aussi pour trier et enquêter sur les plaintes déposées par les acteurs du milieu sportif (Gurgis et Kerr, 2021; Mountjoy et al., 2016; Shiakou et al., 2023). Dans un second temps, cet organe serait aussi responsable d'orienter les personnes plaignantes vers des ressources et des services de soutien tiers (Gurgis et Kerr, 2021; Mountjoy et al., 2016) ou d'offrir directement un service de support pour les personnes survivantes de VS qui en ressentent le besoin (Mathews, 2017).

De plus, cet organisme indépendant pourrait superviser et soutenir les gestionnaires dans la mise en place de stratégies préventives (Mathews, 2017), notamment en fournissant des explications détaillées du processus de plainte à chacune des étapes (Roberts, Sojo et Grant, 2020) et offrir un

service de soutien et de conseils dans l'application des mesures et des différentes étapes du traitement des plaintes pour les organisations sportives (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2016). Également, il est suggéré qu'une personne-ressource ou un organisme indépendant assure un double rôle, à la fois de soutien et de supervision (Wurtele, 2012; Parent et Demers, 2011). D'une part, cet organisme serait accessible aux organisations sportives pour les aider ou les conseiller en matière de prévention et d'intervention des VS, notamment en concevant et en dispensant des formations, des séances de sensibilisation et des outils destinés aux membres de la communauté sportive, mais aussi en demeurant une ressource de référence en cas de problème (Parent et Demers, 2011). Enfin, cet organisme assurerait un rôle de surveillance et de supervision en assurant un suivi et une évaluation des actions préventives réalisées dans les organisations sportives auprès du personnel, pour identifier les signes avant-coureurs et prévenir de potentiels problèmes (Wurtele, 2012). Il pourrait aussi imposer des sanctions spécifiques aux organisations sportives dérogeant des recommandations et n'appliquant pas les mesures préventives de la VS (Gurgis et Kerr, 2021). En revanche, les articles exprimant des recommandations au sujet d'une structure externe ne fournissent pas d'informations sur l'affiliation de cette structure avec le gouvernement ou sur la profession des employés engagés au sein de cet organe indépendant.

Au Québec, l'adhérence à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir engage les fédérations sportives à mettre à la disposition de leurs membres le bouton « *Je porte plainte* », soit une structure indépendante pour le traitement des plaintes de violence en contexte sportif, gérée par la firme *Alias ligne de signalement* (OPPIS, 2023). Cet organisme indépendant, impartial et distinct des organisations sportives reçoit dorénavant les préoccupations et est responsable de trier et enquêter sur les plaintes déposées par les acteurs du milieu sportif. En revanche, il n'est pas possible encore de savoir si cet organisme est aussi responsable d'orienter les personnes plaignantes vers des ressources et des services de soutien tiers ou d'offrir directement un service de support pour les personnes survivantes de VS qui en ressentent le besoin. Seule la synthèse décisionnelle pour le jugement de la recevabilité de la plainte est disponible à ce jour, à notre connaissance².

² Pour consulter la synthèse de la politique en matière de protection de l'intégrité, cliquer sur cet [hyperlien](#).

Il existe aussi l'organisme Sport'Aide, qui offre des ateliers de sensibilisation et un service d'écoute, d'orientation et d'accompagnement à tous les membres du milieu sportif victime ou témoins de violence. Il n'est toutefois pas possible de connaître la nature du service d'écoute, d'orientation et d'accompagnement prodigué par l'organisme Sport'Aide. En revanche, dans leur rapport annuel de 2022-2023, il est indiqué que sur les 1024 interventions réalisées sur la ligne d'écoute, les motifs concernaient des types de violences, de la détresse et des conflits dans 49,7% des cas, des demandes d'information dans 28,7% des cas et 18,7% des démarches organisationnelles (Sport'Aide, 2024). Également, les principaux usagers de la ligne d'écoute étaient des administrateurs sportifs (Sport'Aide, 2024).

2.3.3. Pratiques d'embauche et de filtrage sécuritaires

Il est fréquemment recommandé que les organisations sportives améliorent leurs pratiques d'embauche et de filtrage du personnel (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2016; Shiakou, 2023; Wurtele, 2012). Ces procédures concernent, entre autres, la vérification des antécédents judiciaires, une meilleure vérification des qualifications et des références des employés ou des entretiens d'embauche plus approfondis. Ces mesures visent à réduire la probabilité que les organisations sportives embauchent du personnel ou des bénévoles ayant été reconnus coupables ou soupçonnés de VS envers des athlètes mineurs par le passé, ce qui pourrait les rendre susceptibles de reproduire ces gestes ou de tolérer davantage la violence et la VS dans l'institution. Ces pratiques mises en place par les gestionnaires peuvent aussi démontrer aux membres que la vigilance et la prévention de la VS envers les athlètes mineurs est valorisée au sein de l'organisation sportive (Palmer, 2016).

Pour améliorer les pratiques d'embauche, il est suggéré que les gestionnaires incluent dans les entretiens d'embauche des mises en situation impliquant des problèmes de respect des limites personnelles ou de violations de politique de protection de la jeunesse pour mieux analyser si les candidats ont des normes éthiques et des limites claires dans leur conduite auprès d'athlètes mineurs (Wurtele, 2012). De plus, il est suggéré que les politiques et codes de conduites de l'organisation soient partagés dès l'entretien d'embauche, afin de s'assurer que les candidats à l'emploi ne puissent pas affirmer ne jamais avoir reçu ces informations (Wurtele, 2012).

Ensuite, il est fréquemment conseillé de procéder à la vérification des antécédents criminels avant l'embauche officielle des candidats retenus à l'entretien d'embauche, car cette stratégie permet d'identifier si ceux-ci ont commis des crimes susceptibles d'augmenter le risque de VS envers des athlètes mineurs (consommation ou possession de substances, cruauté envers des animaux, etc.) (Wurtele, 2012). Or, même si les organisations sportives devraient être garantes de la vérification des antécédents judiciaires de tous leurs membres employés, rémunérés comme bénévoles, des études témoignent des réticences ou des barrières rencontrées par les gestionnaires pour appliquer diligemment cette stratégie, particulièrement dans les organisations sportives de grande taille (Parent et Demers, 2011; Shiakou et al., 2023; Webster et Whitman, 2008). Afin d'atténuer cette disparité, il a été suggéré qu'une banque de données nationale des antécédents judiciaires soit créée et mise à disposition des gestionnaires, pour faciliter cette étape incontournable de filtrage des employés (Wurtele, 2012).

Au Québec, en adhérant à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir, les fédérations sportives doivent aussi mettre à la disposition de leurs membres une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'appliquera à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en leur nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres (Gouvernement du Québec, 2020). En revanche, à notre connaissance, il n'est pas possible de savoir comment cette politique est appliquée dans les Fédérations sportives (quels membres sont vérifiés ; à quel moment cette vérification est-elle réalisée ; comment les Fédérations s'assurent-elles que cela a été fait ; après combien d'années doit-on refaire la vérification, etc.). De plus, nous n'avons aucune information sur les pratiques d'embauche du personnel.

2.3.4. Concertation et mobilisation de la communauté sportive quant à la prévention des violences en général et sexuelles

Il semblerait que la participation et la concertation des différents acteurs de la communauté sportive pourraient favoriser une meilleure coordination de la mise en œuvre des stratégies préventives de la VS, car elles permettraient une démarche plus adaptée et réaliste (Mathews, 2017). Il est suggéré qu'une meilleure mobilisation et concertation de tous les membres de la communauté sportive, mais aussi de groupes d'experts s'intéressant à la prévention des violences et VS, soit appliquée

(Mountjoy et al., 2016). Les auteurs soutiennent également qu'un espace pour entendre la voix des athlètes dans la prise de décision concernant leur propre protection revêt d'une grande importance et pertinence (Mountjoy et al., 2016). Il est ainsi suggéré que des espaces de concertation entre les membres de la communauté, des experts et des parties prenantes dans la sécurité des jeunes (corps de police, médias, services médicaux, protection de l'enfance, etc.) soient mis en place (Mountjoy et al., 2016). Or, les auteurs ne précisent pas les formes que peuvent prendre cette participation ou de quelles manières ces espaces de concertation pourraient s'opérationnaliser.

En février 2019, les ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux canadiens ont endossé la Déclaration de Red Deer, afin de s'engager à collaborer pour prévenir le harcèlement, les abus et la discrimination dans le sport (SCIC, 2019). Cette Déclaration engage ces ministres à collaborer dans l'application de certaines mesures, telles que faire appel à des experts compétents afin de trouver des approches efficaces pour la prévention du harcèlement, d'abus et de la discrimination, et pour l'intervention en cas d'incidents, ainsi qu'accorder la priorité aux mesures collectives visant à lutter contre le harcèlement, l'abus, la discrimination et le comportement contraires à l'éthique dans le sport, tout en respectant les compétences de chaque ordre de gouvernement en la matière (SCIC, 2019).

Pour ce faire, les ministres se sont engagés à ajouter un point permanent sur la sécurité et l'intégrité dans le sport, y compris le harcèlement, l'abus et la discrimination, à réaliser une approche intergouvernementale axée sur la collaboration, comportant des engagements, des mécanismes, des principes et des mesures mieux harmonisés pour lutter contre le harcèlement, l'abus et la discrimination dans le sport dans les domaines de la sensibilisation, des politiques, de la prévention, de la reddition de comptes, de la gestion et de la surveillance et à étudier la possibilité d'élaborer un mécanisme pour signaler et surveiller les incidents d'harcèlement, d'abus et de discrimination signalés dans les milieux sportifs (SCIC, 2019). En revanche, il est à savoir que la province du Québec dispose de ces propres programmes, plans d'action, objectifs et cibles pour la promotion de l'activité physique et des modes de vie sains et pour la prévention. En effet, bien que le Québec accepte de partager de l'information avec les autres instances gouvernementales des autres provinces dans ce domaine, cette province demeure indépendante dans la création et l'application des mesures préventives, incluant la violence et la VS (SCIC, 2019).

Au Québec, des initiatives créées par Sport'Aide, telles que les approches *Cohaesia*, *Inclusion* et *À l'action !* visent à mobiliser les acteurs du milieu sportif pour favoriser des environnements sportifs plus sains et inclusifs. L'adhésion à ces approches permet aux acteurs d'être mieux outillés pour devenir des vecteurs de changement dans leur propre milieu sportif (Sport'Aide, 2024). Également, la Chaire SIMS de l'Université Laval à Québec offre des espaces de concertation aux acteurs du milieu sportif dans l'élaboration de certains projets de recherche, tel que l'analyse des besoins de formation des entraîneurs québécois au sujet de la maltraitance des athlètes (Chaire SIMS, 2022). Enfin, l'Espace DG du Pôle Sports HEC Montréal permet un espace d'apprentissage innovant destiné aux gestionnaires sportifs pour leur permettre de s'entraider dans la mise en place de stratégies préventives et partager sur des enjeux rencontrés dans leur fédération respective (Pôle Sports HEC Montréal, 2024).

2.3.5. Communication et éducation de la communauté sportive

Face au constat que les membres du personnel sportif manquent de programmes d'éducation, de formation et de ressources leur étant dédiées (Raj et al., 2017) et que l'ensemble des parties prenantes du milieu sportif ne sont pas suffisamment bien formées, informées ou sensibilisées sur la VS et sa prévention (Parent et Demers, 2011), il est fréquemment recommandé que l'ensemble des acteurs du milieu sportif reçoivent de l'éducation par le biais de formations (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2015; Mountjoy et al., 2016; Shiakou et al., 2023; Wurtele, 2012).

Selon Kenny et Wurtele (2012), l'information, la sensibilisation et l'éducation servent à prévenir et identifier la VS envers les athlètes mineurs et favorisent la conscientisation et l'engagement des organisations sportives envers la sécurité des athlètes mineurs et l'intolérance des comportements abusifs. Or, la récente étude de Shiakou et ses collègues (2023) révèle que ces actions de sensibilisation et de formation doivent aller au-delà de la transmission d'informations pour concrétiser ces changements. Des initiatives éducatives adressées à la communauté sportive existent à travers le monde. En Australie, la plateforme éducative à l'intégrité sportive *Play by the Rules* a été créée pour offrir des formations sur différentes thématiques, telles que la protection de la jeunesse, le harcèlement et la discrimination ou encore l'inclusion des diversités (PlaybytheRules, 2024). La plateforme propose aussi des outils destinés aux administrateurs pour les aider à gérer les risques de violence dans leur sport (PlaybytheRules, 2024). En Belgique, la

plateforme *Safe Sport Allies*, créée en partenariat avec différentes institutions sportives, académiques et de protection de l'enfance, offre également du matériel de prévention et des webinaires pour différents acteurs du milieu sportif, incluant les dirigeants de clubs sportifs (*Safe Sport Allies*, s.d.). Au Canada, le *Canadian Centre for Child Protection* a monté un programme visant le développement d'environnements sportifs sécuritaires pour les enfants, appelé *Commit to Kids* proposant des politiques, des stratégies et un plan d'action pour aider à réduire les risques d'abus sexuels au sein des organisations canadiennes au service de l'enfance. Pour le milieu du sport organisé, différents outils (vidéo, module d'apprentissage en ligne, trousse, fiche de ressources, etc.) sont adressés aux entraîneurs et offerts par le Mouvement d'Entraîneurs Responsables de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), tel que la formation sur la sécurité dans le sport visant à aider les intervenants du milieu sportif à reconnaître et à prévenir les situations de maltraitance (Centre canadien de protection de l'enfance, 2024).

Enfin, au Québec, il existe actuellement la boîte à outils *SportBienÊtre.ca* contenant toutes les responsabilités des administrateurs, des définitions et des exemples de différentes formes de violence en contexte sportif, le processus complet de filtrage et la définition légale du consentement sexuel (SportQuébec, 2017). En revanche, la majorité de ces outils ne semblent pas s'adresser spécifiquement aux gestionnaires de fédérations sportives et semblent davantage aborder des thématiques visant la protection de l'intégrité. De plus, certaines d'entre elles semblent favoriser l'acquisition de connaissances plutôt que le développement de compétences nécessaires à la prévention des violences en général et sexuelles.

Aussi, il semblerait que les gestionnaires d'organisations sportives peuvent influencer l'engagement et les attitudes de leurs membres envers la prévention de la VS. Les gestionnaires peuvent entraîner des changements dans la culture organisationnelle et influencer leurs membres en fonction des attitudes et des comportements qu'ils manifestent (Schein, 1984). Ainsi, Palmer (2016) explique que lorsque les dirigeants des organisations parlent ou sensibilisent leurs membres à la VS envers les mineurs en dehors des contextes de formation formels ou lorsqu'ils encouragent et félicitent leurs membres à s'informer et à échanger entre eux à ce sujet, cela valorise l'importance de ce sujet et favorise des attitudes favorables de la part des membres.

Il a récemment été annoncé par le gouvernement québécois que 3,3 millions de dollars seraient investis sur cinq ans pour aider à l'éducation et la professionnalisation des gestionnaires d'organisations sportives pour les soutenir dans la création de formation, de guides et d'outils pour la gouvernance, pour l'éthique organisationnelle, la gestion et le leadership (Radio-Canada, 2024).

2.4. Facteurs de motivation des gestionnaires face à l'application des mesures préventives

Les sources de motivation à mettre en place des mesures préventives de la VS divergent selon les gestionnaires (Mathews, 2017). Certaines sources de motivation sont intrinsèques, car elles dépendent de facteurs propres aux gestionnaires, tandis que d'autres sont extrinsèques, c'est-à-dire qu'elles sont le fruit d'une pression ou de conditions externes aux gestionnaires. Le fait de connaître les sources de motivation d'un individu à appliquer des mesures préventives peut nous indiquer des façons de mobiliser son intérêt envers ce sujet (Deci, Olafsen et Ryan, 2017).

2.4.1. Facteurs de motivation intrinsèque

Selon la partie qualitative de l'étude d'Hartmann-Tews et ses collègues (2020) auprès de gestionnaires dans les fédérations sportives nationales en Allemagne, l'absence de description des devoirs et obligations relatives au poste de « Commissaires à la prévention de la VS » est un défi, voire un problème pour eux. Étant donné qu'il n'existe pas de consensus sur les tâches reliées à ce dossier dans les fédérations sportives, cela fait en sorte que l'application de ce mandat dépendrait du bon vouloir de la personne qui l'assume et pourrait conduire à des conflits d'intérêts personnels pour les gestionnaires, les plaçant dans des situations inconfortables, comme se faire demander de ne pas faire de vagues : « *Beaucoup de décideurs, beaucoup d'officiers, m'ont dit n'agis pas, ne fais pas d'histoires* (Hartmann-Tews et al., 2020 [Traduction libre] p.11) ».

Ainsi, on constate que l'application des mesures préventives de la violence en général et sexuelle se fait à géométrie variable, selon les valeurs et l'expérience personnelle des gestionnaires (Mathews, 2017; Roberts, Sojo et Grant, 2020). Par exemple, le fait de prioriser la réputation de l'institution et de valoriser la fierté nationale au détriment de la sécurité des athlètes pourrait freiner l'application des mesures (Boyle, 2014; Lanning et Dietz, 2014; Rulofs et al., 2019; Roberts, Sojo et Grant, 2020).

De nombreuses caractéristiques propres aux gestionnaires et aux organisations sportives pouvant influencer la motivation intrinsèque des gestionnaires à appliquer des mesures de prévention de la VS dans leur organisation ont été identifiées (Saul et Audage, 2007). Pour les caractéristiques personnelles, il y a :

- a) Les croyances erronées (croire que la VS ne peut pas survenir dans leur organisation, qu'il est facile d'identifier des auteurs de transgression sexuelle selon des stéréotypes, etc.) ;
- b) Les craintes personnelles (craindre que les membres croient qu'il existe un problème dans l'organisation sportive si la problématique de la VS envers les mineurs est abordée, craindre de découvrir des cas de VS envers des mineurs en adoptant des stratégies préventives de la VS, etc.) ;
- c) Le manque de connaissances ;
- d) Des attitudes défavorables (réticence à discuter de sexualité ou de VS, considérer que ce n'est pas leur responsabilité de gérer la prévention de la VS, etc.) ;
- e) Le manque de temps.

Pour les facteurs liés aux organisations, il y a les ressources à disposition (temps, argent, experts, etc.), le travail à réaliser dans la diffusion pour atteindre tous les membres de l'organisation, le roulement du personnel ou une culture problématique (manque de transparence, protéger la réputation de l'institution plutôt que la sécurité des mineurs, etc.) (Saul et Audage, 2007; Wurtele, 2012). Selon Mathews (2017), l'ensemble de ces facteurs peuvent influencer les gestionnaires dans leur capacité et leur volonté d'appliquer des mesures préventives de la VS, soit par inadvertance (manque de connaissances ou de compétences, par déni, etc.) ou par faute intentionnelle (préserver la réputation du sport, conserver les subventions, etc.) et qu'il est peu probable que ces gestionnaires appliquent l'ensemble des mesures attendues en l'absence de supervision externe.

2.4.2. Facteurs de motivation extrinsèque

D'autres raisons à mettre en place des mesures préventives de la VS, externes aux gestionnaires, ont été recensées. Ces incitatifs peuvent mettre une pression sur les gestionnaires pour que ceux-ci soient motivés à appliquer des mesures préventives. Parmi ces facteurs motivationnels, on retrouve les effets des mouvements sociaux pour contrer la VS dans le sport organisé et la forte médiatisation de cas de VS survenus dans leur sport (Abrams et Bartlett, 2019; Hartmann-Tews et al., 2020). Un

des gestionnaires de l'étude d'Hartmann-Tews et ses collègues (2020) a rapporté que « *malheureusement, ce n'est qu'après qu'un cas a été rendu très, très public dans les médias, que personne n'a plus remis en question la nécessité [de cette politique]* » ([Traduction libre] p.11) ». Aussi, un documentaire télévisé sur la chaîne locale ARD [Allgemeine Rundfunkanstalten Deutschland] a motivé d'autres organisations sportives allemandes à emboîter le pas (Hartmann-Tews et al., 2020). En effet, il appert que la crainte que la réputation du sport ne soit affectée ou de recevoir des représailles en cas d'inaction, comme l'arrêt de financement, puissent les motiver à mettre en place les mesures attendues (Mathews, 2017). Enfin, la perception des gestionnaires de la qualité ou de l'efficacité des outils préventifs s'avère être un facteur motivationnel d'importance. Par exemple, les politiques de non-contacts entre les entraîneurs et les athlètes et de vérification des antécédents judiciaires sont des stratégies préventives de la VS implantées dans de nombreuses organisations sportives aux États-Unis (Abrams et Bartett, 2019). Or, la vérification des antécédents judiciaires ne permet pas de repérer des individus n'ayant jamais été arrêtés ou condamnés, ce pour quoi certains doutent de son efficacité (Abrams et Bartett, 2019). Aussi, les politiques de non-contact sont difficilement réalisables dans tous les sports (Gaedicke et al., 2021) et pourraient provoquer une « panique morale » fondée sur la peur d'être ciblés par de fausses allégations pour certains entraîneurs (Gleaves et Lang, 2017; Piper, 2015). À l'avenir, cette perception négative des stratégies préventives de la VS pourrait influencer la motivation des gestionnaires à les appliquer.

2.5. Besoins de formation des gestionnaires recensés dans la littérature

Selon Parent et Demers (2011), l'éducation des administrateurs sur la VS et sa prévention est d'autant plus importante, car ces acteurs constituent un maillon important dans la chaîne de prévention et la gestion des cas de VS dans leur organisation. Les administrateurs ayant participé à cette étude (n=5) rapportaient un sentiment d'incompétence dans le domaine de la prévention de la VS et ont exprimé le souhait d'être accompagnés et soutenus pour appliquer les mesures préventives (Parent et Demers, 2011). Puisque le manque de formation mentionné par des dirigeants sportifs constituerait un facteur d'entrave important à la prévention et à la gestion des cas d'abus sexuels, il est nécessaire de renforcer leur sentiment de compétence en la matière (Parent et Demers, 2011). La création d'une formation destinée à améliorer les connaissances et les

compétences au sujet de la VS permet d'augmenter la confiance et le sens des responsabilités des participants pour en assurer la prévention (van der Steeg et al., 2021).

Ce faisant, des études menées auprès d'adultes en situation de pouvoir dans le sport organisé, comme des administrateurs de clubs sportifs civils (Noble et Vermillion, 2014) ou scolaires (sport-étude) (Carey et al., 2022 ; van der Steeg et al., 2021) ou de gestionnaires d'organismes jeunesse (Boyle, 2014), proposent des thèmes et des pistes de contenu en matière de connaissances et de compétences, pouvant être incorporées à une future formation destinée aux gestionnaires des fédérations sportives. Ces thèmes et pistes de contenu sont détaillés ci-dessous.

2.5.1. Connaissances à acquérir par le biais d'une formation

Les stratégies d'éducation et de formation au sujet de la prévention de la VS dans le sport organisé s'adressent généralement aux athlètes et aux entraîneurs et abordent des éléments relatifs à la problématique de la VS dans le sport organisé, comme la définition et la nature de la VS, sa prévalence, les facteurs de risque aux niveaux individuel, organisationnel et culturel, les caractéristiques des auteurs de VS, ainsi que les conséquences de la VS pour les victimes et pour l'organisation sportive (Kaufman et al., 2019; Mathews, 2017; van der Steeg et al., 2021; Wurtele, 2012).

Or, dans une perspective de prévention de la VS, il est recommandé par l'INSPQ (2023b) que d'autres thèmes soient abordés dans une perspective d'éducation à la sexualité pour permettre aux participants d'acquérir des connaissances allant au-delà de la problématique de la VS, et de développer de façon globale des habiletés et des attitudes favorables à sa prévention. À notre connaissance, aucune étude n'a encore abordé la prévention de la VS dans le sport organisé dans une perspective d'éducation complète à la sexualité [Comprehensive Sex Education (OMS, 2024)].

En revanche, les contenus et thématiques en éducation à la sexualité sont fréquemment rattachés au cadre scolaire, auprès d'une clientèle jeunesse, tels que les thèmes ciblés par le programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*, comme l'image corporelle, la socialisation de genre, les relations amoureuses, les relations égalitaires, l'agir sexuel, le consentement et la VS (ministère de l'Éducation, 2024). Également, selon le rapport de l'organisme Action Canada sur *l'état de*

l'éducation à la sexualité au Canada (2020), l'éducation à la sexualité serait principalement dispensée par des personnes enseignantes dans un cadre scolaire, alors que ceux-ci rapportent manquer de formation, de soutien et de ressources pour prendre en charge cette matière spécialisée (Action Canada, 2020). En effet, les personnes enseignantes doivent donner des cours d'éducation à la sexualité, mais ne se sentent pas à l'aise de parler de sexualité, de santé sexuelle et de relations avec leurs élèves, car elles perçoivent manquer de connaissances, de compétences et d'aisance en matière d'éducation à la sexualité (Action Canada, 2020). À cela s'ajoute le manque de ressources financières et de soutiens pratiques offerts aux personnes enseignantes qui se voient confier la tâche d'éduquer les jeunes sur la sexualité et la santé sexuelle (Actions Canada, 2020).

De manière similaire dans le milieu sportif, les gestionnaires ont eux aussi pour mandat de mettre en place des mesures de sensibilisation et des activités de formation auprès de leurs membres (Gouvernement du Québec, 2020). Il serait ainsi pertinent que les gestionnaires acquièrent les mêmes connaissances que celles enseigner à leurs membres afin d'augmenter leur confiance et leur sens des responsabilités envers la prévention (van der Steeg et al., 2021). D'autre part, van der Steeg et ses collègues néerlandais (2021) ont récemment intégré le concept d'intégrité sexuelle dans la recherche et l'éducation relative à la prévention de la VS dans le sport organisé, afin de permettre le développement de compétences professionnelles pour les gestionnaires sportifs, les entraîneurs et les professeurs d'éducation physique, dans leurs programmes de formation respectifs. L'intégration de ce concept est innovante dans le sport organisé, car celui-ci ne renvoie pas à une vision *a priori* problématique de la sexualité et des genres et permet d'aborder de manière constructive certains thèmes centraux à la prévention de la VS, comme la vie privée, les contacts physiques, la diversité sexuelle et de genres et les comportements sexuels. Cela dit, dans la *Politique cadre en matière de protection de l'intégrité*, les différents types de violences interpersonnelles et comportements répréhensibles sont définis en Annexe, mais les concepts de sécurité ou d'intégrité ne le sont pas (RSEQ, 2021). De plus, les auteurs ajoutent que de meilleures connaissances sur le développement psychosexuel des jeunes pourraient favoriser une meilleure prévention de la VS (van der Steeg et al., 2021).

Pour leur part, Kaufman et ses collègues (2019) ajoutent que les dirigeants d'organisations sportives devraient recevoir de l'information sur l'égalité des genres, l'obligation de signaler les

cas d'abus connus et suspectés, ainsi que sur les droits des mineurs et les principes du consentement. Par exemple, les dirigeants devraient être au fait qu'un athlète mineur ne peut pas consentir à des activités sexuelles avec une personne en position d'autorité au Québec (Éducaloi, 2022). Des auteurs rapportent que les gestionnaires sportifs doivent acquérir de meilleures connaissances liées au mandat de prévention et leur rôle en tant que porteur de dossier (Hartmann-Tews et al., 2020). Hartmann-Tews et ses collègues (2020) ont réalisé une étude sur la prévention de la VS dans les fédérations sportives nationales allemandes et sur le rôle des commissaires (n=47), soit les personnes responsables du dossier de prévention de la VS dans ces organisations sportives. Selon cette étude, la présence d'un commissaire et son engagement dans son rôle au sein de l'organisation sportive revêt une importance vitale dans la prévention de la VS (Hartmann-Tews et al., 2020). En effet, les auteurs remarquent un lien positif entre l'existence, la durée du poste dans l'organisation et la mise en œuvre d'actions préventives. Selon les commissaires ayant participé à l'étude, les tâches centrées sur le développement du sport seraient priorisées (entraînement, activités de compétitions, amélioration des performances, etc.) au détriment de nouveaux thèmes complexes comme la prévention de la VS. Ainsi, la connaissance et la compréhension des commissaires de leur rôle favoriserait l'importance accordée envers la prévention de la VS et diminuerait l'indifférence des membres de la direction et du conseil d'administration (Hartmann-Tews et al., 2020).

Dans l'étude américaine de Noble et Vermillion (2014), les administrateurs sportifs étaient questionnés sur leur niveau de satisfaction des connaissances qu'ils possèdent au sujet de la maltraitance envers les enfants et des procédures à suivre en cas de signalement. De cet échantillon (n=155), la majorité ne se sentait pas suffisamment outillée au sujet de la maltraitance envers les athlètes mineurs (63,8%) et ne considérait pas avoir accès à suffisamment d'informations pour bien gérer ce type de cas (63,2%). D'autres auteurs du Royaume-Unis abondent en ce sens en affirmant que les gestionnaires devraient acquérir de meilleures connaissances sur les droits des enfants (Brackenridge et al., 2012), les signes d'abus, les limites professionnelles et les interactions appropriées ou non avec les enfants (Kaufman et al., 2019) afin de mieux déceler les situations problématiques (Wurtele, 2012).

D'autres auteurs ajoutent que les gestionnaires doivent connaître leur devoir de signaler à la police ou aux instances de protection de la jeunesse tous gestes observés ou soupçonnés pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant (Mathews, 2017; Noble et Vermillion, 2014; van der Steeg et al., 2021) et les procédures efficaces de signalement (Boyle, 2014; Kaufman et al., 2019). Ceux-ci pourraient apprendre, par le biais d'une formation, les meilleures stratégies et pratiques institutionnelles pour prévenir les VS comme la mise en place de politiques prévention, de formations pour les membres ou encore l'analyse des risques (Hartmann-Tews et al., 2020; Kaufman et al., 2019; Milroy et al., 2022; Saul et Audage, 2007).

Enfin, les gestionnaires peuvent entretenir certaines croyances ou préjugés comme croire que les allégations d'agression sexuelle non fondées sont courantes, douter de la crédibilité des victimes ou croire que le fait de parler de prévention de la VS pourrait augmenter les chances que leurs employés soient ciblés par de fausses accusations (Pépin-Gagné et Parent, 2016; Parent et Demers, 2011). L'entretien de ces croyances et préjugés peuvent faire obstacle à la prévention de la VS dans le sport organisé et affecter la divulgation des abus (Pépin-Gagné et Parent, 2016; Tak, Kim et Rhind, 2024). En effet, certains adultes en autorité dans les organisations sportives peuvent garder le silence sur des cas qui leur sont rapportés par peur de détruire la réputation d'un individu ou par crainte que ces allégations soient infondées en l'absence de preuves concrètes (St-Pierre et St-Onge, 2024). Ainsi, les gestionnaires devraient obtenir des informations exactes, afin de contrer les mythes qui circulent sur les fausses allégations (Hartmann-Tews et al., 2020; Parent et Demers, 2011), notamment sur le fait qu'elles sont rares (Pépin-Gagné et Parent, 2016). Cela pourrait contribuer à diminuer leurs craintes et améliorer les attitudes envers la prévention (Hartmann-Tews et al., 2020).

2.5.2. Habiletés, qualités et compétences à acquérir par le biais d'une formation

2.5.2.1. Habiletés à acquérir

Le sentiment de compétence de gestionnaires d'organisations sportives en regard de la prévention de la VS pourrait être positivement influencé par l'acquisition d'habiletés pratiques, développée lors de formations (Brackenridge et al., 2012; Malkin, Johnston et Brackenridge, 2000). Selon Brackenridge, Kay et Rhind (2012), les formations doivent favoriser le développement de prise de décisions éthiques et la responsabilisation des personnes en autorité dans le sport, dont les

gestionnaires sportifs. Aussi, les personnes en autorité dans le sport ont le devoir de veiller à ce qu'un système soit mis en place pour soutenir et accompagner les athlètes mineurs qui souhaitent obtenir de l'aide (Brackenridge et al., 2012). De même, d'autres auteurs soutiennent que les gestionnaires doivent développer des compétences pour mieux reconnaître les signes précurseurs de VS chez les athlètes mineurs ou pour les accompagner dans un processus de signalement (Mathews, 2017; Noble et Vermillion, 2014; Wurtele, 2012). Kaufman et ses collègues (2019) ajoutent que les gestionnaires doivent développer des compétences pour mieux répondre aux préoccupations de leurs membres ou réagir face à des divulgations de VS et savoir où signaler en fonction des circonstances des dénonciations (mineurs versus majeurs, types de violence). Selon van der Steeg et ses collègues (2021), il est généralement admis que de meilleures connaissances sur la réalisation d'un signalement et sur les réactions adéquates face à un dévoilement augmente le sentiment de compétence et la responsabilisation des gestionnaires dans ce processus. Or, les adultes en position d'autorité de leur étude qualitative (n=77) accordaient généralement peu d'importance à ce type de connaissances (van der Steeg et al., 2021). Par exemple, un faible pourcentage des participants était en accord quant à l'importance de connaître leur devoir de signalement (25%), les risques de VS dans le sport organisé (13%) ou d'avoir des connaissances de base sur le développement psychosexuel des enfants (6%).

2.5.2.2. Qualités et compétences humaines

L'acquisition de certaines qualités et compétences humaines par les gestionnaires sportifs peut favoriser une perception favorable de la prévention de la VS et ainsi contribuer à son amélioration dans les organisations sportives (Hartmann-Tews et al., 2020). Parent et Demers évoquaient en 2011 le manque de confiance et de *leadership* de gestionnaires sportifs québécois rencontrés (n=5) envers le dossier de prévention de la VS et leur sentiment d'impuissance résultant d'un manque de formation à ce sujet. Ce manque de *leadership* entraînerait une inaction face à la prise en charge de ce dossier et une incapacité à le prioriser. Toutefois, les auteurs se questionnent à savoir si cette inaction est davantage due à un manque d'imputabilité, un sentiment d'impuissance ou simplement à un manque flagrant d'intérêt envers cette problématique (Parent et Demers, 2011).

Les attitudes des gestionnaires envers la problématique de la VS, comme leur niveau d'intérêt envers le sujet ou encore leur perception des mesures préventives peuvent influencer leur niveau

de *leadership* dans ce dossier et leur sentiment de compétence dans l'accomplissement des tâches (Parent et Demers, 2011). Par exemple, le fait de percevoir la prévention comme un fardeau plutôt qu'un bénéfice (Brackenridge et al., 2012) pourrait décourager les gestionnaires à prioriser la mise en place de mesures préventives. Cela concorde avec les conclusions de la portion qualitative de l'étude d'Hartmann-Tews et ses collègues (2020) menée sur la façon dont les commissaires (gestionnaires) des fédérations sportives nationales allemandes répondent aux exigences de prévention de la VS (n=42). Dans le volet qualitatif, des entretiens téléphoniques ont été conduits auprès de 47 gestionnaires des 62 fédérations sportives nationales allemandes (75,8%), ainsi que des entretiens approfondis semi-structurés auprès de cinq commissaires et de trois membres de conseil d'administration de fédérations sportives nationales allemandes. Les auteurs constatent de ces 47 entretiens téléphoniques qu'un manque d'intérêt généralisé envers la prévention de la VS entraînerait un manque de priorisation de ce dossier au sein de l'organisation, car il était jugé peu pertinent. Les auteurs rapportent que la prévention de la VS ne semble pas être perçue comme faisant partie du cœur de métier de gestionnaire, au même titre que la gestion des compétitions, l'amélioration des performances ou la réussite des athlètes (Hartmann-Tews et al., 2020). Les auteurs n'indiquent toutefois pas dans leur étude la proportion de gestionnaires ayant émis ce propos sur les 47 gestionnaires rencontrés. Hartmann-Tews et ses collègues (2020) considèrent que pour les gestionnaires, le fait de ne pas se sentir compétent en regard de la prévention de la VS dans leur rôle professionnel peut affecter leur intérêt pour remplir à bien ce mandat.

D'autres qualités et compétences humaines comme l'empathie, la conscience et le confort avec le sujet semblent bénéfiques pour la prévention de la VS (Mathews et Collin-Vézina, 2016; Palmer et Felman, 2017). Mathews et Collin-Vézina (2016) définissent l'empathie comme « *une compétence permettant une compréhension appropriée de l'expérience d'une autre personne afin de permettre un comportement altruiste et prosocial* ([Traduction libre] p.309) ». Cette qualité peut permettre dans le contexte d'un dévoilement de VS de s'intéresser et comprendre les perceptions et la douleur de l'autre, en évitant de tomber dans la sympathie et vivre une profonde détresse. Il est possible d'apprendre et de développer des réponses empathiques par le biais de formations. Cela pourrait favoriser chez les gestionnaires une volonté d'améliorer les politiques de prévention de la VS et des réponses adéquates envers la VS, en plus de leur permettre de mieux signaler une situation de VS connue ou soupçonnée envers une personne mineure (Mathews et Collin-Vézina,

2016). Pour le confort envers le sujet, Palmer et Felman (2017) rapportent que les membres du personnel d'organisations au service de la jeunesse ont tendance à se sentir mal à l'aise lors de discussions portant sur des questions liées à la sexualité et lorsque des situations de VS impliquant des mineurs sont abordées. Cet inconfort proviendrait partiellement d'un manque de formation pour aborder adéquatement ces sujets (Palmer et Felman, 2017).

3. CADRE CONCEPTUEL

Ce chapitre fera état de la structure théorique de l'étude, plus particulièrement les concepts de violence et de VS dans le sport organisé. Y seront aussi expliqués sommairement le concept du sport organisé et le système québécois de régie pour le sport fédéré. L'analyse de besoins de soutien et de formation sera expliquée, ainsi que les modèles théoriques utilisés, soit le modèle écologique de Bronfenbrenner (1977) et le modèle de planification d'une intervention *Precede-Proceed* (Green et Kreuter, 1991).

3.1. Éléments conceptuels

3.1.1. La violence en général et sexuelle envers les athlètes dans un contexte sportif

Différentes formes de violence en contexte sportif ont été répertoriées dans la littérature, notamment si elle est perpétrée par une personne en position d'autorité, des pairs athlètes, des spectateurs ou auto-infligée par l'athlète (Parent et Fortier, 2018). Dans ce mémoire, le concept de violence envers les athlètes mineurs cible les manifestations de la violence interpersonnelle, soit les violences psychologiques, physiques, sexuelles et la négligence tel que définies par Fortier, Parent et Lessard (2020). La cooccurrence et les liens entre les diverses formes de violence sont rarement étudiés, ce qui restreint la compréhension du phénomène des violences envers les athlètes mineurs dans le sport organisé (Fortier et al., 2020). Une meilleure compréhension globale de ce phénomène faciliterait la mise en œuvre d'actions préventives plus arrimées (Parent et Fortier, 2018).

Ainsi, les définitions des violences envers les athlètes dans un contexte sportif proviennent de l'étude de Parent et ses collègues (2019) sur le développement du questionnaire VTAQ. La violence physique était définie comme « *tout acte de nature physique qui compromet ou menace l'intégrité ou le bien-être physique ou psychologique d'une personne* » (Clément et Dufour, 2009) et la violence psychologique comme « *des actes comprenant des restrictions de mouvement, des schémas de dénigrement, de menaces, d'effroi, de discrimination, de ridicule ou d'autres formes non physiques de traitement hostile ou de rejet* » (OMS, 1999). La négligence est définie comme : « *Le fait de ne pas assurer le développement de l'enfant [...] dans le contexte des ressources raisonnablement disponibles pour la famille ou les tuteurs, et qui cause ou a une forte probabilité*

de causer un préjudice à la santé ou à l'intégrité physique de l'enfant, développement mental, spirituel, moral ou social. Cela inclut l'incapacité à superviser correctement et à protéger les enfants contre tout danger autant que possible » (OMS, 1999, p.15). Enfin, la VS est définie comme « *un acte sexuel commis ou tenté par une autre personne sans le consentement librement donné de la victime ou contre une personne incapable de consentir ou de refuser* » (Basile et al., 2014, p.11), incluant le harcèlement sexuel, les agressions et les abus sexuels sur enfants avec et sans contacts (voyeurisme, exposition à la pornographie, rapports sexuels). L'étude faisant l'objet du présent mémoire a été menée au Canada où l'âge de consentement aux activités sexuelles est de 16 ans. Précisons que des exceptions ont été apportées à cette loi. Ainsi, une jeune personne de 12 ans, moins un jour, ne peut en aucun cas consentir à des activités sexuelles. Les jeunes de 12 ou 13 ans ne peuvent consentir à des activités sexuelles avec une personne de deux ans leur aînée, alors que les jeunes de 14 ou 15 ans ne peuvent consentir avec une personne de cinq ans leur aînée (Éducaloi, 2022). Cela dit, à 16 ans, il n'y a pas d'écart d'âge qui est considéré, à moins qu'il n'existe une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance entre les protagonistes, et à ce moment, l'âge de consentement est de 18 ans (Éducaloi, 2022).

De plus, dans le mémoire de la Commission de la culture et de l'éducation du Québec (2023), des exemples de manifestations de VS en contexte sportif figurent, tels que le fait de « *toucher toute partie intime d'un participant ou d'une personne impliquée dans le milieu, faire des plaisanteries sexuelles offensantes, poser des gestes suggestifs, exhiber ses parties intimes, toucher les parties intimes de quelqu'un, forcer un participant ou une personne impliquée dans le milieu à réaliser des actes sexuels en échange de faveurs, de privilèges, ou sous la manipulation d'un pair, avoir une conversation orale ou écrite de nature sexuelle, exposer un participant ou une personne impliquée dans le milieu à des images sexuelles* » (p.22-23).

Dans le cadre de notre étude, nous ajoutons à la définition du concept de négligence envers les athlètes mineurs la *négligence face à un cas de VS*, pouvant se manifester par l'inaction d'une personne en autorité dans le sport, étant témoin de comportements ou d'attitudes sexuellement abusifs envers un athlète mineur (Parent et Fortier, 2018) et la *banalisation de la violence sexuelle*, se manifestant par l'acceptation ou la tolérance de relations intimes entre des entraîneurs et des athlètes mineurs (Parent et Fortier, 2018; CRDSC, 2022).

3.1.2. Analyse des besoins de formation

Le concept de besoin est fréquemment illustré dans la littérature comme une « absence » ou un « écart » et est jugé essentiel au bon fonctionnement d'un individu, d'un groupe, d'un système d'apprentissage, d'enseignement ou de formation (Lapointe, 1992). Les besoins de formation peuvent être répondus par l'entremise d'activités de formation (INSPQ, 2008).

L'analyse des besoins de formation vise à combler l'écart entre la situation actuelle et celle souhaitée, en s'intéressant aux compétences de la clientèle ciblée, à leurs besoins potentiels et exprimés, à leur opinion sur la situation, sur les facteurs contribuant à cet écart et sur les différentes pistes de solution pour améliorer celle-ci (INSPQ, 2008; Lapointe, 1992; Massé, 2009). En s'attardant aux besoins sous-jacents à ces problèmes, cela permet d'orienter les interventions auprès des clientèles concernées et tenter de rectifier la situation. En effet, le concept de besoin est intrinsèquement lié à la notion de situation idéale, ce pour quoi il est primordial de la définir pour opérationnaliser les actions pour l'atteindre par le biais d'objectifs concrets d'apprentissage (connaissances, habiletés, attitudes) dans d'éventuelles activités de formation (Lapointe, 1992).

Dans le cadre de notre étude, la situation souhaitée (ou idéale) serait que les gestionnaires des fédérations sportives québécoises reconnaissent les responsabilités de la fédération et l'importance de leur rôle dans ce dossier de prévention, soient conscients de l'ampleur du phénomène des violences en général et sexuelles envers les athlètes mineurs et des enjeux entourant cette problématique, qu'ils développent des compétences et des habiletés pratiques pour mieux déceler et intervenir face au dévoilement d'une situation de violence et soient en mesure de mobiliser leurs membres et de veiller à la mise en place des mesures préventives des violences et VS dans les organisations sportives desservies par leur fédération sportive, en accord avec les exigences de la *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne*, notamment un processus d'embauche et de filtrage, la formation des membres, etc.

Concrètement, l'analyse de besoins de soutien et de formation de notre étude consistera, à partir des expériences et des réflexions des gestionnaires des fédérations sportives québécoises quant à la prévention de la VS, à répertorier les facteurs qui influencent la mise en œuvre des mesures préventives de la VS exigées par la *Politique de protection de l'intégrité de la personne*. Plus

précisément, il s'agit de les questionner sur les connaissances et habiletés qu'ils considèrent primordial de détenir pour assurer ce mandat, leur niveau d'aisance en regard de l'application des mesures préventives, le type de soutien souhaité ou encore les formations et activités d'apprentissages suivies, pertinentes en regard de ce sujet. En fait, l'analyse de besoins de formation précède la création d'activités de formation et vise à établir des objectifs atteignables pour améliorer les connaissances, les compétences et les attitudes des participants envers la situation problématique (Lapointe, 1992; INSPQ, 2008) tout en entretenant la motivation de ceux-ci envers ces activités éducatives (Lapointe, 1992).

3.1.3. Sport organisé et régie sportive au Québec

Selon le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020), le sport organisé réfère à *« de l'activité physique pratiquée avec des règles, des équipements et des installations spécifiques, faisant appel à des aptitudes physiques, techniques, motrices ou perceptuelles, pratiquées individuellement ou en équipe dans divers contextes de pratique et régie par des organismes officiels, telles les fédérations sportives, en suivant des règles reconnues »* (p.13). Pour leur part, Hartill et ses collègues (2023) définissent le sport organisé comme toute activité sportive récréative ou de compétition volontaire dans le contexte d'une organisation en dehors du cadre scolaire. Dans le cadre de notre étude, nous mobiliserons ces définitions, afin de restreindre notre conception du sport organisé à la pratique d'un sport civil, encadré par une fédération sportive québécoise.

Les fédérations sportives sont des structures d'encadrement du système sportif civil pour la pratique « organisée » du sport au Québec, enregistrées au Registraire des entreprises du Québec comme organisme à but non lucratif (OBNL) et sont dirigées par un conseil d'administration (CA) (ESIM, 2015). Celles-ci régissent notamment les catégories d'âge, les qualifications des employés, les règles de jeu ou de compétition et les normes des installations. La mission des fédérations sportives est d'offrir à la clientèle desservie un cadre de pratique sain et sécuritaire et de desservir les organisations sportives sous leur juridiction, comme les associations sportives ou des clubs sportifs relatifs à leur discipline sportive (MEES, 2020). Au Québec, la très grande majorité des clubs sportifs sont aussi des OBNL (ESIM, 2015), dont la gouvernance est assurée par un CA. Les membres rémunérés des clubs sportifs varient, mais en règle générale, l'équipe d'entraîneurs et l'entraîneur-chef sont des employés salariés. Ceux-ci peuvent travailler à temps complet ou partiel,

comme salarié ou bénévole (ESIM, 2015). Tous les entraîneurs fédérés dans chaque province et territoire du Canada sont formés par le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) (ESIM, 2015), offrant des modules multisports (*Prise de décisions éthiques*) ou spécifiques à certains sports (athlétisme, badminton, volleyball, etc.) (PNCE, 2024).

L'ensemble des 65 fédérations sportives québécoises sont sous la gouvernance de *SportsQuébec*, soit la corporation de régie sportive québécoise, mandatée par la DSLAP du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Corporation SportsQuébec, 2023). *SportsQuébec* assure différents mandats de représentation (concertation des membres, intérêts des francophones auprès des instances canadiennes, etc.), de soutien et de formation des cadres sportifs ou l'organisation des Jeux du Québec. La DSLAP, quant à elle, assure diverses fonctions et responsabilités en matière sportive, en fournissant aux fédérations sportives provinciales des politiques, des programmes d'aide financière ou des activités de promotion des athlètes et cadres sportifs (voir Annexe G : Explications du réseau sportif civil).

3.2. Approche et modèles théoriques utilisés

3.2.1. Modèle écologique de Bronfenbrenner (1977)

Fassier et ses collègues (2016) soulignent que dans un processus d'analyse des besoins de formation, les différents déterminants de la santé doivent être intégrés dans une vision écologique pour définir le problème et orienter la recherche de solutions. L'approche écologique considère que le développement humain résulte de l'ensemble des interactions entre le sujet et son environnement (Reyssier, 2022). Le modèle écologique de Bronfenbrenner (1977) (voir Figure 3.1.) propose un cadre d'analyse de six niveaux de systèmes interagissant entre eux. L'individu, représentant de l'« *ontosystème* », est au cœur d'un système d'influences et d'interactions, nommé « *microsystème* », où l'on retrouve les relations significatives de la personne, ayant une influence directe sur sa vie. Le « *mésosystème* » représente les interactions entre différents acteurs significatifs pour la personne ayant une influence indirecte sur sa vie. Dans l'« *exosystème* », les instances et les acteurs qui les représentent ne sont pas directement influents sur l'individu, mais les activités ou les décisions peuvent l'affecter, notamment en passant par la législation, les stratégies préventives gouvernementales, les politiques ainsi que les médias de masse. Le « *macrosystème* » englobe l'ensemble des autres systèmes, où l'influence sur l'individu est plus insidieuse. On y

retrouve les idéologies et valeurs, les normes sociales ou les croyances dominantes d'une culture. Enfin, le « *chronosystème* » représente des temporalités ou des événements majeurs pouvant influencer l'individu et être affectés aux différents systèmes, comme le « *macro-chronosystème* » (changements environnementaux), qui réfère aux événements sociaux majeurs pouvant influencer le climat social.

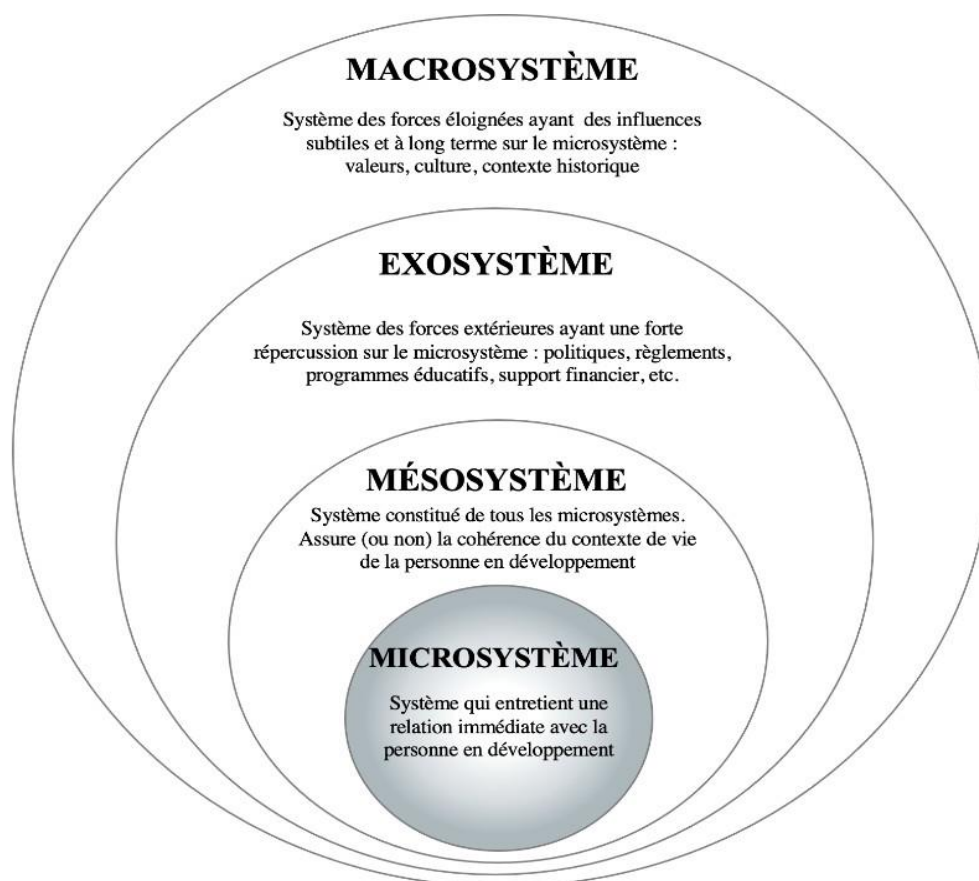


Figure 3.1. : Approche de Bronfenbrenner (1997)

Figure reprise de G. Absil (APES-ULg), C. Vandoorne (APES-ULg), M. Demarteau
Ph. D. Santé Publique, Observatoire de la Santé du Hainault

Bien qu'il existe une version plus récente du modèle écologique de Bronfenbrenner, nous avons choisi la version de 1977, car celle-ci a davantage été mobilisée dans les recherches ciblant le milieu sportif (Abrams et Bartlett, 2019; Kenny et Wurtele, 2012; Parent et Fortier, 2018). Dans le sport organisé, le phénomène de la VS a davantage été étudié en regard des systèmes d'influences

du « microsystème », que l'on pourrait représenter, entre autres, par les pairs athlètes ou les entraîneurs, en interaction avec l'« ontosystème », représenté ici par l'athlète mineur (Kenny et Wurtele, 2012). Or, dans notre étude (voir Figure 3.2.), la prévention de la VS est étudiée selon l'influence de l'« exosystème », du « macrosystème » et du « macro-chronosystème ». Ici, les instances de l'« exosystème » sont les fédérations sportives québécoises, le gouvernement et les médias de masse. L'ensemble des activités et décisions prises par celles-ci peuvent influencer indirectement la vie des athlètes (sentiment de sécurité) (Parent et Fortier, 2018), comme les stratégies de prévention gouvernementales, les politiques ou les codes de conduites instaurées dans les fédérations sportives québécoises, les médias de masse, le gouvernement.

Les acteurs représentant les fédérations sportives québécoises sont les gestionnaires et leurs conseils d'administration (CA). Les influences du « macrosystème », comme les normes sociales de la culture sportive, ont été prises en compte, car elles peuvent contribuer à la normalisation de la VS dans le sport (Parent et Fortier, 2018). De plus, nous avons inclus dans le « *macro-chronosystème* », qui représente les changements dans l'environnement social (changements environnementaux), le mouvement *#MeToo* et les campagnes de sensibilisation ayant contribué à la reconnaissance de la VS dans le sport organisé et à instaurer un climat politique favorable à sa prévention (Abrams et Bartlett, 2019).

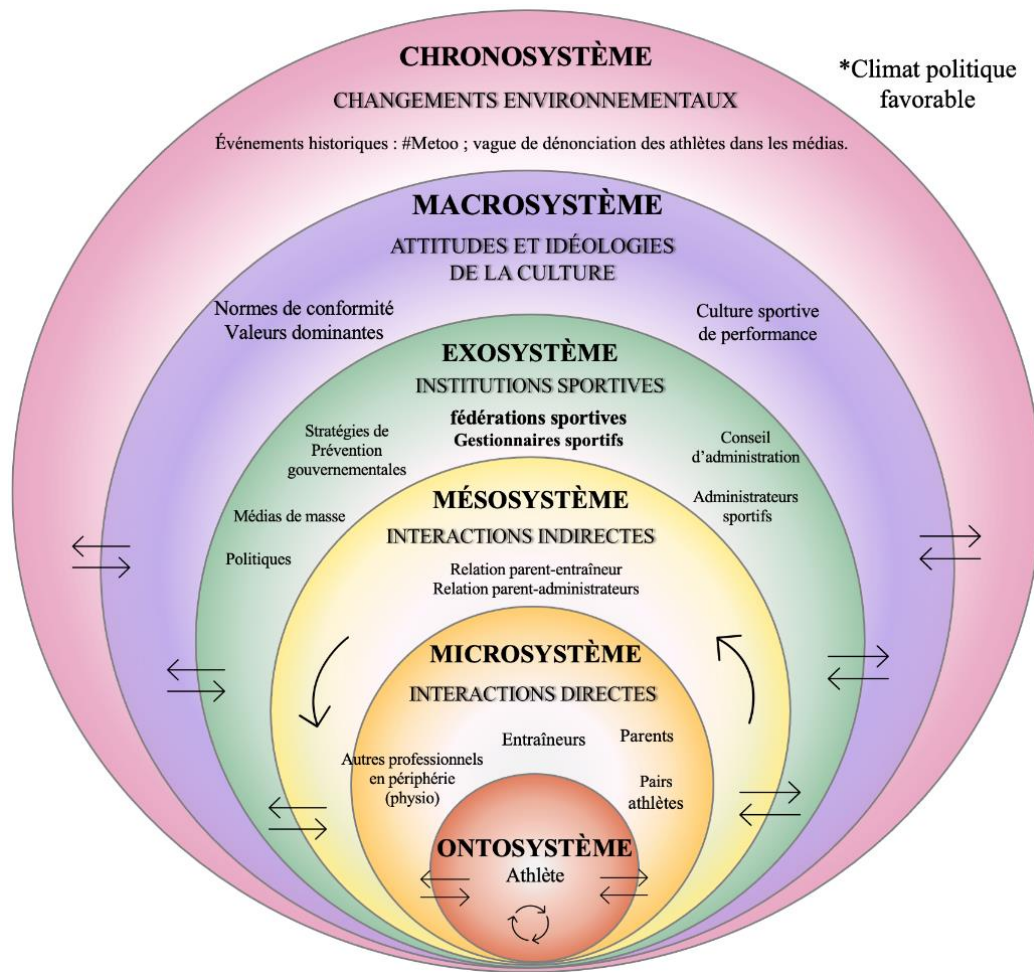


Figure 3.2. : Approche écologique de Bronfenbrenner (1997) adaptée au contexte sportif

3.2.2. Modèle écologique de planification *Precede-Proceed* de Green et Kreuter (1991)

Le second modèle théorique utilisé aux fins de ce projet a guidé la démarche d'analyse des besoins de soutien et de formation et la conception du schéma d'entrevue. Dans le modèle écologique de planification d'une intervention psychosociale *Precede-Proceed* (Green et Kreuter, 1991), les déterminants de santé se rapprochent de concepts clés en psychologie sociale et en santé, comme les connaissances, les compétences, les habiletés, les motivations et les attitudes (Lapointe, 1992; INSPQ, 2008). Ce modèle permet de planifier, d'implanter et d'évaluer une intervention, selon une analyse multifactorielle d'une problématique, en établissant différents diagnostics de la situation (social, épidémiologique, comportemental, etc.) et en ciblant différents objets d'intervention à prioriser pour améliorer la qualité de vie (Fassier et al., 2016).

Aux fins de ce projet, seule la partie *Precede* (voir Figure 3.3.) du modèle a servi à cette analyse des besoins de soutien et de formation, en établissant les cinq diagnostics, soit : *Phase 1 – social* (les contextes de vie et les perceptions partagées au sein de la communauté et des organisations); *Phase 2 – épidémiologique* (identification du problème de santé ciblé par le programme, les répercussions sur la qualité de vie); *Phase 3 - comportemental et environnemental* (identifier les facteurs de risque comportementaux et environnementaux qui sous-tendent le problème); *Phase 4 - éducationnel et organisationnel* (définir les cibles éducatives comportementales et environnementales et définir les objectifs de changements souhaités) et *Phase 5 - administratif et politique* (évaluer les ressources disponibles et les barrières à la mise en œuvre). Les phases 1 à 3 du modèle servent à documenter la problématique, grâce à la littérature, et brosser un portrait global de la situation pour mieux comprendre la problématique et son contexte. Les phases 4 et 5 nous permettent d'identifier les facteurs *prédisposants* liés à la motivation d'agir d'un individu (connaissances, attitudes, croyances, valeurs, besoins perçus et la capacité à agir); les facteurs *facilitants* présents dans le milieu, comme la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières, matérielles, structurelles, humaines ou l'engagement politique envers la problématique étudiée (lois, priorités gouvernementales, plan d'action, etc.); ainsi que les facteurs de *renforcement*, subséquents aux actions, qui peuvent entraîner des rétroactions positives ou négatives. Ils comprennent le soutien social, l'influence des pairs, les conseils et rétroactions des professionnels, la présence de partenariats, ainsi que les conséquences positives et négatives perçues découlant du comportement.

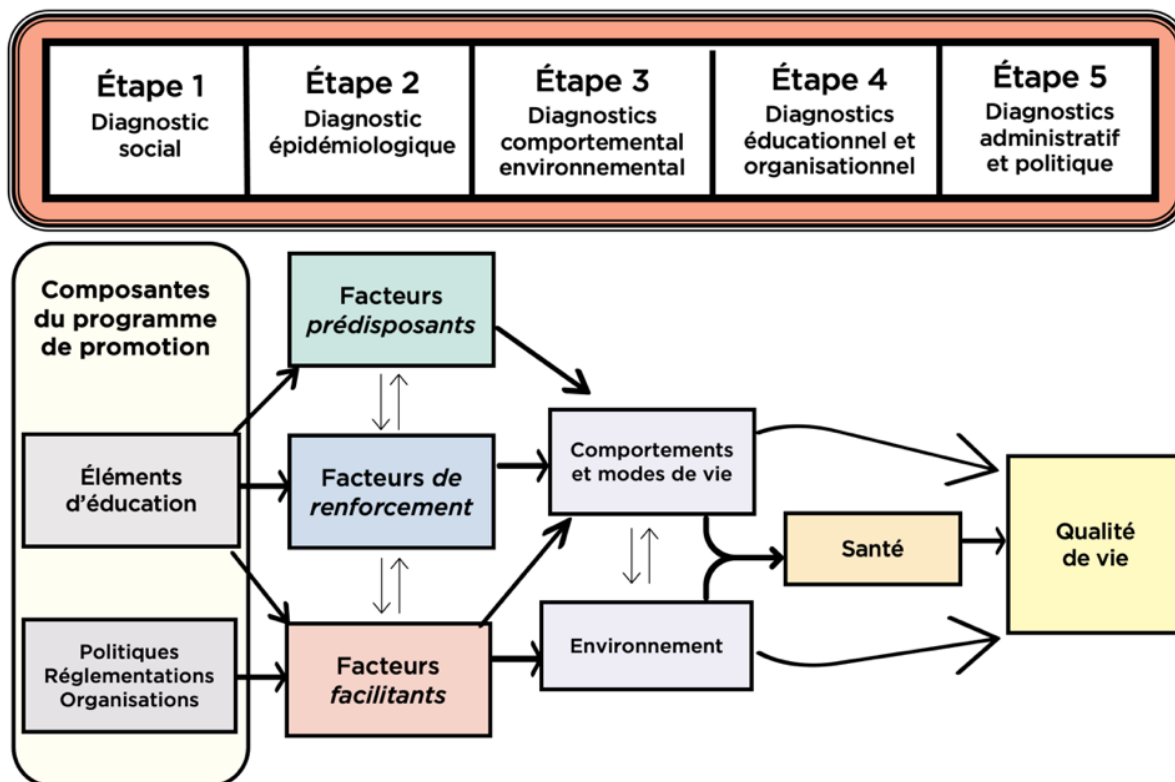


Figure 3.3. : Modèle Precede-Proceed de Green et Kreuter (1991), dans Roy (2012).

Ce modèle répond à l'objectif de répertorier les facteurs organisationnels et culturels qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Ainsi, plusieurs questions du canevas d'entrevue ont été conçues pour connaître les facteurs *prédisposants* chez les gestionnaires (croyances, connaissances, opinions envers la prévention de la VS, etc.) qui influencent leur motivation à mettre en place des mesures de prévention de la VS dans leur fédération, mais aussi les facteurs *facilitants* disponibles dans leur environnement qui peuvent les soutenir (formations, ressources, etc.) et les facteurs *de renforcement* présents dans leur entourage (positionnement des membres, etc.) influençant leur capacité à les appliquer (voir Figure 3.4.).

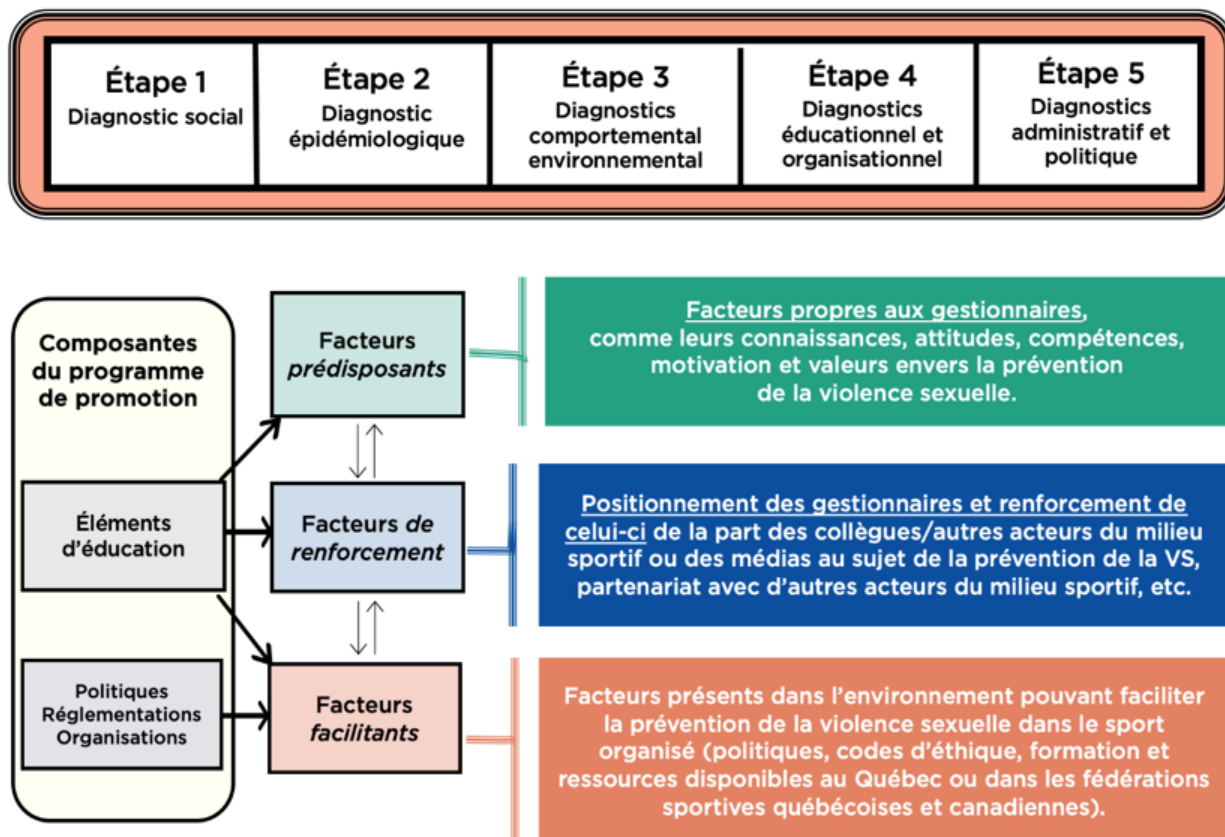


Figure 3.4. : Modèle Precede-Proceed (étape PRECEDE) adapté au contexte sportif
Adaptation du modèle écologique Precede-Proceed de Green et Kreuter (1991), dans Roy (2012).

4. MÉTHODOLOGIE

Cette section présentera les aspects méthodologiques de l'étude, nommément les étapes de recrutement des gestionnaires, la conception des outils de cueillette de données (fiche démographique et schéma d'entrevue) et les documents relatifs à leur validation. L'analyse prévue des données sera présentée et les considérations éthiques de cette démarche concluront ce chapitre.

4.1. Population et procédures de recrutement

Depuis la collecte de données en 2022, 65 fédérations sportives sont membres de la corporation *SportsQuébec* (Corporation SportsQuébec, 2023). Ces fédérations représentent la structure provinciale du sport organisé et régissent les organisations des niveaux régional et local (Corporation SportsQuébec, 2023). Puisque l'ensemble des fédérations sportives québécoises peuvent potentiellement desservir des athlètes mineurs, celles-ci ont toutes été considérées pour cette étude.

À la tête des fédérations se trouvent les gestionnaires, qui sont les membres rémunérés à la direction (direction générale et adjointe) ayant l'ultime responsabilité d'assurer la qualité de la pratique de leur sport (Zintz et Vailleau, 2008). Ces gestionnaires doivent garantir que le déroulement de la pratique sportive rejoint les valeurs du sport (dépassement de soi, intégrité, dignité, etc.), tout en étant porteur du dossier de prévention de la VS dans leur institution (Gouvernement du Québec, 2020). Les gestionnaires se distinguent des membres du CA des fédérations sportives (présidence, secrétariat, trésorerie), car ces membres sont des acteurs bénévoles responsables d'assister la direction générale dans les décisions relatives aux affaires courantes de la fédération (Zintz et Vailleau, 2008). Il est possible que le directeur général occupe un poste vacant sur le CA. Or, l'ensemble des activités réalisées par cette personne dans le cadre de cette contribution demeurent bénévoles (Zintz et Vailleau, 2008).

Dans le cadre de notre étude, seuls les gestionnaires (direction générale ou adjointe) des 65 fédérations sportives québécoises constituent la population à l'étude. Ainsi, la population est de 130 personnes. Les gestionnaires sont les personnes responsables de veiller à l'intégrité des participants de leur discipline sportive, notamment en étant responsables du dossier de prévention des violences

et VS dans leur organisation sportive. Ainsi, ils sont considérés comme des informateurs clés à ce sujet, car leur emploi et leurs expériences les placent en bonne position de connaître les circonstances de la problématique ou les besoins actuels qui ne sont pas comblés (Massé, 2009). D'ailleurs, recourir à des entrevues semi-structurées auprès d'informateurs clés pour leur permettre d'exposer leurs points de vue personnels et professionnels est fortement encouragé (Massé, 2009), ce pourquoi nous avons choisi de réaliser des entrevues individuelles auprès d'eux.

La réalité des fédérations sportives diffère en fonction du nombre de membres fédérés, de son « volume d'activités » (nombre de compétitions et événements tenus, etc.) et de l'aide financière gouvernementale dont elles bénéficient (MEES, 2020). Toutefois, la majorité de ces fédérations rencontre des réalités similaires en raison de la fragilité de ce système, comme une précarité d'emploi, des ressources humaines permanentes limitées, voire inexistantes dans certains cas, ou des ressources financières restreintes (SportsQuébec, 2015). Ces conditions de travail affectent la capacité des gestionnaires à assumer l'ensemble de leurs mandats en matière de régie sportive (SportsQuébec, 2015). De plus, l'adhésion des fédérations sportives québécoises à l'*Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir* (Gouvernement du Québec, 2020) engendre un mandat commun aux gestionnaires, dans le respect des exigences de cet Énoncé, c'est-à-dire le fait de mettre en place la politique en matière de protection de l'intégrité de la personne, ainsi que la politique de vérification des antécédents judiciaires et le mandat de formation des membres. Ainsi, bien que les gestionnaires constituent un groupe a priori fort hétérogène, il est tout de même possible de comparer leurs situations respectives face à ces exigences communes.

L'étude a été réalisée à l'aide d'un échantillon non probabiliste intentionnel (Fortin et Gagnon, 2016). Les gestionnaires de toutes les fédérations sportives québécoises ont été invités par courriel via l'adresse de contact de la direction générale présente sur leur site Web ou via le média social Facebook, en l'absence de site Web ou d'une absence d'adresse de contact sur celui-ci. L'ensemble des gestionnaires des fédérations sportives ont été contactés, peu importe le sport régi, la grosseur de leur fédération ou le genre des gestionnaires. La quasi-totalité des fédérations contactées était située, au moment de la collecte des données, au stade olympique dans la ville de Montréal.

Il était attendu que les gestionnaires présenteraient des caractéristiques hétérogènes dans leurs parcours professionnels, leur domaine d'études et leur nombre d'années d'expérience d'occupation de leur poste dans leur fédération. Aussi, il était souhaité que les fédérations représentées soient de grandeurs différentes et que la pratique des sports soit de diverses natures afin d'avoir un portrait diversifié des réalités des fédérations sportives. Pour les critères de sélection, il était demandé que les gestionnaires occupent leur poste actuel de direction ou d'adjoint à la direction depuis un minimum de 3 ans, afin que ceux-ci puissent témoigner de leurs expériences actuelles de prévention des violences et des VS, ainsi qu'avant l'implantation des mesures préventives exigées (politique en matière de protection de l'intégrité de la personne et celle de vérification des antécédents judiciaires; formation des membres).

Le recrutement s'est déroulé de mars à juin 2022. Les directions devaient manifester leur intérêt pour participer à l'étude par courriel afin de recevoir la fiche démographique (voir Annexe A) et le formulaire de consentement (voir Annexe F) en préparation à l'entrevue sur Zoom. Le moment privilégié pour l'entrevue était alors convenu entre la candidate à la maîtrise et le gestionnaire. Lors du premier contact, près d'une dizaine de gestionnaires ont répondu favorablement à l'invitation. Des relances par courriel ont été réalisées au mois de mai pour atteindre le nombre de 15 participants. Les relances furent réalisées à partir d'une attribution aléatoire (tirage au sort) sur Excel par tranche de dix personnes. Pour la première relance, une personne a répondu favorablement sur les dix personnes sélectionnées aléatoirement, tandis que quatre personnes ont accepté de participer lors de la seconde relance. Ainsi, deux relances ont suffi à atteindre le nombre visé de 15 participants. Ce nombre a été choisi pour des raisons de faisabilité et de saturation théorique. Selon Paillé et Mucchielli (2016) plus une idée est récurrente, plus la catégorie peut être considérée comme fiable. Ainsi, la saturation théorique survient lorsque les idées déjà véhiculées, codées et catégorisées sont suffisamment documentées pour expliquer le phénomène à l'étude et mettre un terme à l'analyse d'entrevues supplémentaires. De plus, selon Glaser et Strauss (1967), la saturation théorique est généralement atteinte avec un échantillon de 5 à 15 entrevues. Ainsi, nous ne pouvons pas prétendre qu'aucune idée nouvelle n'aurait pu être émise, mais nous considérons que la majorité des catégories étaient suffisamment documentées pour expliquer le phénomène à l'étude. Nous avons ainsi convenu de limiter le nombre d'entrevues à 15 pour des raisons de faisabilité dans un cadre académique pour la réalisation d'un mémoire de maîtrise.

4.1.1. Difficultés rencontrées lors du recrutement

Des difficultés se sont manifestées lors du recrutement en raison du moment de l'année choisi et des nombreux mandats des gestionnaires. La période coïncidait pour certains sports à une reprise des activités courantes et de compétitions après la pandémie. Il est à noter que le milieu du sport organisé fût durement touché par la pandémie de COVID-19 (2020-2022) et que les gestionnaires des fédérations sportives ont été affectés dans leur travail par de nouvelles tâches ponctuelles (décrets et arrêtés ministériels, mesures de sécurité, reprise de matchs ou de compétitions, etc.) (Lajoie, 2020). Aussi, depuis le début de cette pandémie, certains gestionnaires ont quitté leur poste, ce qui a engendré du mouvement et une période d'adaptation pour plusieurs fédérations. D'ailleurs, ces nouveaux gestionnaires ont été retirés du bassin des participants potentiels puisqu'ils ne remplissaient pas le critère d'occuper leur poste actuel depuis un minimum de trois ans. D'autres gestionnaires ont refusé de participer en raison de grandes sollicitations pour des projets de recherches universitaires, d'un congé de maladie ou d'arrêts de travail. Certaines communications n'ont pas abouti, car l'adresse sur le site Web était désuète ou parce que le nom de la personne responsable de la direction générale n'y était pas indiqué. Ces fédérations ont été contactées par le média social Facebook pour acheminer la demande à la personne responsable de ce dossier. Ces tentatives n'ont pas été concluantes.

Au total, 16 entrevues ont été conduites, mais une des entrevues a été retirée de l'analyse, puisque la personne occupait son poste depuis moins de trois ans. Cette information fut apprise au cours de l'entrevue. L'entrevue fut menée à terme, mais les données n'ont pas été considérées dans l'analyse. Cette analyse repose donc sur 15 entrevues individuelles auprès de gestionnaires de fédérations sportives (direction générale ou adjointe).

4.2. Conception des instruments de collecte de données

Une fiche démographique (voir Annexe A) et un schéma d'entrevue (voir Annexe B) ont été développés pour l'analyse de besoins de soutien et de formation des gestionnaires. La fiche démographique a permis d'établir un portrait des profils personnel et professionnel des gestionnaires, tandis que l'entrevue semi-dirigée a permis de recueillir des données plus détaillées sur leurs expériences liées à la prévention de la VS dans leur fédération, leurs besoins de soutien et de formation prioritaires en lien avec la prévention de la VS envers les athlètes mineurs, tout en

répertoriant des facteurs individuels et collectifs pouvant favoriser ou faire obstacle à la mise en place d'une démarche de prévention de la VS envers les athlètes mineurs.

4.2.1. Fiche démographique

Les questions présentes dans la fiche démographique (Annexe A) sont d'ordre général, telles que l'âge, le genre, la nationalité ou la parentalité. Dans le cas où le gestionnaire serait parent, une question sur la pratique sportive de l'enfant a été ajoutée. Aussi, des questions abordant le parcours scolaire et professionnel des gestionnaires et le nombre d'années d'expérience à leur poste y figurent. Enfin, il est demandé s'ils ont déjà suivi une formation offerte par le Programme national de certification des entraîneurs dans leur carrière, comme le module multisports *Prise de décisions éthiques*, s'ils ont déjà été entraîneurs avant de devenir gestionnaire (PNCE, 2024).

4.2.2. Schéma d'entrevue

Des entrevues individuelles semi-dirigées ont été conduites pour mieux comprendre le point de vue des gestionnaires propre à la réalité de leur fédération sportive (Savoie-Zajc, 2016), en ce qui a trait à leurs expériences de prévention de la VS envers les athlètes mineurs, aux facteurs qui favorisent ou font obstacle à celle-ci, ainsi qu'à leurs besoins prioritaires en matière de soutien et de formation (Annexe B : Schéma d'entrevue). Le schéma d'entrevue a été conçu en s'inspirant de la thèse de Parent (2008) sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels dans le sport, tout en prenant en compte des facteurs *prédisposants*, *facilitants* et *de renforcement* de la partie Précède du modèle théorique de Green et Kreuter (1991) et des éléments de la *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne* (Gouvernement du Québec, 2020). Les sections du schéma d'entrevue sont séparées selon les facteurs *prédisposants*, *facilitants* et *de renforcement* du modèle théorique et ont servi à la conception des questions (Annexe C : Schéma d'entrevue selon le modèle conceptuel).

Les questions du schéma d'entrevue portaient sur leur compréhension de la problématique et l'importance de la sécurité et de l'intégrité dans le sport organisé (leur définition personnelle de la VS et des exemples de manifestations en contexte sportif, etc.) ou encore sur leur perception des mesures exigées, leur sentiment de compétence pour les implanter (craintes liées à l'implantation de celles-ci, etc.) et sur le soutien reçu. Les facteurs *prédisposants* sont représentés par les attitudes, les croyances et valeurs, les connaissances, le sentiment de compétence, la motivation et leurs

expériences de prévention de la VS dans leur fédération sportive. Les facteurs *facilitants* représentent les formations, les outils et l'accès à des ressources adéquates pouvant leur permettre de porter ce dossier. Cela fait aussi référence aux politiques, codes de conduite et aux ressources (matérielles, humaines, financières et structurelles) pour prévenir la VS dans le sport organisé. Les facteurs *de renforcement* font référence à leur perception de la collaboration avec d'autres fédérations ou employés ou des attitudes de leurs membres envers cette problématique.

4.3. Validation des instruments de collecte de données

Le schéma d'entrevue fut validé auprès d'un comité d'experts œuvrant dans le milieu sportif organisationnel ou détenant des expertises sur la prévention des violences interpersonnelles et sexuelles et sur la formation et le développement de compétences des entraîneurs. Les membres de ce comité ont évalué le schéma d'entrevue à l'aide d'une grille conçue à cet effet (voir Annexe D : Grille d'évaluation du schéma d'entrevue). Ceux-ci devaient évaluer la clarté et la précision des énoncés et se prononcer sur leur pertinence en regard des différents objectifs de recherche et des modèles théoriques choisis. Les résultats compilés de l'évaluation des experts ont ainsi permis d'optimiser l'instrument de collecte de données. Lorsque des questions semblaient moins claires ou imprécises, des reformulations étaient suggérées. Le schéma initial, jugé trop fastidieux pour le temps accordé, a été simplifié et les questions ont été réaménagées dans de nouvelles sections afin d'épurer le schéma final (voir Annexe B : Schéma d'entrevue). Par exemple, la question d'introduction « *Pouvez-vous me décrire brièvement votre cheminement en tant que gestionnaire?* » a été retirée. Également, la section 2 portant sur les perceptions de la sécurité et de l'intégrité dans le sport organisé a été modifiée pour les perceptions de la violence et de la violence sexuelle dans le sport organisé, afin de sonder les gestionnaires sur les concepts de violence et VS avec une meilleure précision. Cette démarche nous a permis de nous assurer que le langage était adapté et que les questions visaient les éléments de contenu désirés en cohérence avec la recherche.

4.4. Déroulement des entrevues

Les entrevues se sont déroulées via la plateforme Zoom, au domicile de l'étudiante dans une pièce fermée, sur son ordinateur personnel. Un fond virtuel était utilisé pour assurer la confidentialité des lieux. Avant de débiter l'enregistrement, un retour sur le formulaire de consentement et la fiche démographique était fait pour s'assurer que les gestionnaires participants les avaient bien remplis

et n'avaient pas de questions concernant ces mêmes documents. Ces derniers avaient été préalablement retournés en format PDF par courriel à la candidate. Précisons que les questions d'entrevues n'étaient pas préalablement envoyées aux participants de notre étude.

Selon Paillé et Mucchielli (2016), l'entrevue semi-dirigée implique que la personne qui réalise l'entrevue « *propose un ordre des interrogations et guide la conversation, sans toutefois l'imposer [pour que l'entrevue] demeure ouverte à la spécificité des cas et à la réalité de l'acteur* » (p.4). Ainsi, pour la majorité des entrevues, la candidate à la maîtrise a rigoureusement suivi l'ordre des questions et leur formulation, mais s'est aussi adaptée au rythme et au discours des participants en préconisant de les suivre selon les sujets abordés. Cette dernière a porté une attention particulière à la formulation des questions pour éviter qu'un jugement ou un avis personnel ne soient perçus. La candidate à la maîtrise a utilisé des signes d'approbation, des reflets et des reformulations, ainsi que des relances et des vérifications pour s'assurer de sa compréhension des propos des participants ou pour restructurer l'entrevue, tel que le suggère Daunais (1993). Les entrevues ont duré entre 68 et 165 minutes.

4.5. Analyse de données

Les entrevues ont été transcrites en verbatim à partir des enregistrements audio (Savoie-Zajc, 2016). Avant d'entamer l'analyse, une relecture complète des données a été faite pour permettre une familiarisation et une vue d'ensemble du contenu (Paillé et Mucchielli, 2016). Le matériel a été découpé en noyaux de sens, à l'aide du logiciel NVivo, puis les thèmes abordés par les gestionnaires ont été codés, regroupés et classifiés en fonction de la similarité des propos (Paillé et Mucchielli, 2016). Le contenu des entrevues a été analysé selon la méthode de codification thématique (Paillé et Mucchielli, 2016). Ainsi, les thèmes ressortis ont été hiérarchisés et catégorisés (Paillé et Mucchielli, 2016) afin de mieux comprendre leurs points de vue et nous permettre d'interpréter les nuances dans leur discours. Pour l'ensemble de ces étapes, une relecture et une supervision ont été assurées par la directrice et la co-directrice de ce projet de maîtrise.

4.6. Considérations éthiques

Cette recherche a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) de la Faculté des Sciences humaines de l'Université du

Québec à Montréal (Certificat d'approbation éthique numéro 2022-4111). Le formulaire de consentement (voir Annexe F : Formulaire de consentement) expliquait notamment le but du projet, les démarches mises en place pour assurer la confidentialité des données recueillies, les avantages et les risques à participer à cette entrevue, les règles de confidentialité et ses limites, ainsi que les utilisations prévues pour les données. Il était aussi mentionné que les gestionnaires pouvaient cesser de participer en tout temps et qu'il n'y avait pas de dédommagement prévu à la participation des gestionnaires à cette étude. Les avantages étaient de contribuer à l'avancement des connaissances sur les besoins réels des gestionnaires dans le but d'éventuellement créer une formation à leur intention. Pour les désavantages, un risque subsistait en raison de la sensibilité du sujet, ce qui pouvait susciter un inconfort personnel ou des pensées liées à des expériences de VS antérieures. Une liste de ressources était mise à leur disposition au verso du formulaire de consentement pour les soutenir advenant cette éventualité. De plus, il était réitéré au début et durant l'entrevue, que les gestionnaires demeuraient libres de ne pas répondre aux questions ou de mettre fin à la rencontre à tout moment, et ce, sans préjudice. Finalement, il leur a été mentionné que cette entrevue n'avait pas pour objectif d'évaluer la qualité de leurs interventions en matière de prévention de la violence sexuelle au sein de leur fédération, mais plutôt de documenter leurs expériences en matière de prévention de la VS auprès des athlètes mineurs et d'identifier leurs besoins de soutien et de formation pour la réalisation de ce mandat. Il leur était en effet nommé qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que nous étions intéressées à recueillir leurs opinions.

La posture du chercheur par rapport à l'objet d'étude et la question de la neutralité dans le choix de méthodologie et dans la manière d'analyser le contenu ont fait l'objet de nombreux débats d'ordre épistémologique (Brasseur, 2012). Dans le cas de la présente étude, outre un intérêt personnel pour la pratique du sport amateur, la candidate n'avait pas de liens avec les gestionnaires des fédérations sportives.

Les coordonnées de la candidate à la maîtrise responsable du projet (Alexanne Prince, B.A. sexologie), des directions de recherche (Francine Duquet, Ph. D. et Sylvie Parent, Ph. D.) et du coordonnateur du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM (François Drainville) étaient indiquées sur le formulaire de consentement. En raison de l'implication professionnelle dans la communauté sportive et de son

poste comme Titulaire de la Chaire SIMS à l'Université Laval (collaborations actuelles et passées avec des fédérations sportives, co-fondatrice de l'organisme *Sport'Aide*, etc.), il était indiqué dans la Lettre d'informations et d'invitation pour les gestionnaires (voir Annexe E), que « *Mme Sylvie Parent n'aura pas accès aux données des entrevues, afin de préserver l'anonymat et la confidentialité des participants, mais seulement aux résultats où toute référence à la fédération participante ou à son gestionnaire aura été retirée* » (Annexe E, p.121). De plus, il était réitéré que Mme Sylvie Parent était elle-même tenue aux règles de confidentialité en ce qui concerne les gestionnaires et les fédérations participantes.

Des précautions ont été prises pour assurer la confidentialité des données des entrevues lors de l'enregistrement et la transcription de verbatim. Les dossiers informatiques contenant les enregistrements et les verbatim étaient accessibles à l'aide d'un mot de passe. De plus, toutes informations permettant d'identifier les personnes interviewées ou une tierce personne référée lors de l'entrevue (noms, détails anecdotiques, etc.) ont été changées ou retirées de la transcription pour préserver l'anonymat des gestionnaires et de leurs fédérations, en plus d'éviter de porter atteinte à leurs réputations ou celles de leurs institutions. Considérant que la population à l'étude se limitait aux gestionnaires des 65 fédérations sportives du Québec, nous avons choisi de réaliser la rédaction au masculin par souci supplémentaire d'anonymat des participants de l'étude. Les données anonymisées (fiches démographiques, verbatim, etc.) seront conservées pour une durée de 10 ans, tandis que les enregistrements audios seront détruits 6 mois après le dépôt final du mémoire.

4.7. Échantillon et profils des participants

Considérant que la population à l'étude était de 120 personnes, dans les 65 fédérations sportives québécoises et que l'un des critères d'éligibilité pour participer à l'étude était d'occuper son poste actuel depuis un minimum 3 ans, nous avons décidé de retirer cette section afin de préserver la confidentialité des participants de notre étude, car les données sociodémographiques concernant l'échantillon et les profils des participants auraient été potentiellement identificatoires.

5. RÉSULTATS

Ce projet de recherche porte sur les expériences et les besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises dans la prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Les résultats sont rassemblés sous 5 thèmes principaux : (1) Les expériences de prévention et de gestion de la violence en général et sexuelle des gestionnaires; (2) Les facteurs *prédisposants* ou non à mettre en place des mesures préventives de la VS dans leurs fédérations sportives (leurs connaissances, sentiment de compétence, attitudes, etc.); (3) Les facteurs *facilitants* ou non l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises (accès à des formations, présence et disponibilité des ressources, etc.); (4) Les facteurs *de renforcement* positifs ou négatifs influençant la mise en place d'une démarche de prévention de la VS dans les fédérations (appui des membres et leur rétroaction sur ces mesures, perception de la collaboration avec les instances et les membres) et (5) Les *besoins de soutien et de formation prioritaires* soulevés par les gestionnaires des fédérations sportives en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs (besoins de ressources et soutien moral, besoins de formations en termes de contenus).

5.1. Mesures préventives de la VS implantées dans les fédérations sportives québécoises et les expériences de gestion des situations impliquant de la violence ou de la VS

5.1.1. Mesures préventives de la VS implantées dans les fédérations sportives québécoises

La totalité des gestionnaires de notre étude (n=15) affirme avoir implanté des politiques, des règlements ou des protocoles pour prévenir la violence ou la VS dans leur fédération sportive. Dans l'ensemble, tel que spécifié par un des participants, les fédérations semblent dotées d'un « *code d'éthique, des règlements de sécurité, toutes les règles exigées de gouvernance par le ministère* » (Gestionnaire 11). Les mesures préventives les plus souvent évoquées par les participants étaient la règle de deux (n=9) et la Politique de vérification des antécédents judiciaires (n=8).

Or, la compréhension et l'application de ces mesures préventives semblent différer d'un gestionnaire à l'autre. Pour la règle de deux, certains gestionnaires interprètent que cela implique qu'il ne « *faut jamais être un adulte tout seul avec un mineur dans un endroit fermé* » (G6), alors

qu'un autre interprète qu'il faut « *s'assurer que les jeunes sont toujours en groupe de deux, même chose pour les adultes aussi donc, faire c'qu'il faut pour éviter les « 1 à 1 » dans notre milieu* » (G1). Un gestionnaire a nommé son interrogation lors de l'entretien : « *T'sais la règle de deux, c'tu deux employés?* » (G2). L'application de la Politique de vérification des antécédents judiciaires semble aussi se faire à géométrie variable. Par exemple, un des gestionnaires considère être responsable de vérifier les antécédents de « *l'ensemble des entraîneurs et des conseils d'administration de tous [les] organismes qui travaillent avec des mineurs ou des personnes vulnérables* » (G14), alors qu'un autre procède à la vérification des directeurs techniques aux frais de la fédération et considère que la responsabilité de faire la vérification des entraîneurs revient aux clubs sportifs. De plus, un gestionnaire a expliqué que différentes instances, privées ou publiques, peuvent être utilisées pour réaliser la vérification des antécédents :

(Étudiante : *Pour la vérification avec qui vous faites affaire?*). Avec [nom d'une entreprise privée de vérification] mais y'en a aussi d'autres qui ont d'autres méthodes si ça pas bien fonctionné avec ça, le poste de police, si y'en a d'autres qui veulent aller avec leur poste de police, ça peut être accepté aussi, mais j'pense que la grande majorité utilise [nom d'une entreprise privée de vérification]. (G13)

5.1.2. Expériences de gestion des situations impliquant de la violence ou de la VS

Les gestionnaires de notre étude ont pour la plupart (n=10) déjà géré des situations de violence ou de VS n'ayant pas fait l'objet d'une plainte formelle. Quelques gestionnaires (n=3) ont déjà géré une plainte impliquant de la VS dans leur fédération et le tiers n'a jamais géré de situations ou de plaintes formelles de violence ou de VS (n=5). Les gestionnaires ayant géré des situations de violence ou de VS (n=13) ont été interrogés sur les apprentissages retirés de ces expériences. Un peu plus de la moitié d'entre eux (n=7) ont rapporté que celles-ci leur ont permis de valider l'importance d'avoir des politiques, des outils et des mécanismes pour mieux intervenir face à ce type de situations, mais aussi de savoir comment bien les utiliser, car la plupart des cas de violence et de VS se situent dans une zone grise :

(E : *Qu'avez-vous appris de toutes ces expériences?*). Qu'il faut avoir des politiques pis des mécanismes en place pour prévenir et pour gérer ça. J'ai appris, dans ma mince expérience, que la plupart des cas c'est des cas dans le gris. C'est jamais noir ou blanc. Si y'a un cas d'agression sexuelle, c'est un cas quand même facile à gérer.

T'appelle la DPJ, t'appelle la police, t'exclus le coach, la décision est pas compliquée à prendre. Mais les cas, la plupart, sont tous dans le milieu, t'sais [entre le noir et blanc]. (G7)

5.2. Facteurs qui prédisposent ou non à mettre en place des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives

Les facteurs *prédisposants* à implanter ou non des mesures préventives de la VS dans leur fédération sportive comprennent leurs connaissances, leur sentiment de compétence et d'aisance, leurs attitudes et leurs facteurs de motivation (Green et Kreuter, 1991).

5.2.1. Connaissances des gestionnaires des violences en général et sexuelle dans le sport organisé

5.2.1.1. Définitions et manifestations des violences en général et sexuelle dans le sport organisé

Au niveau des connaissances des gestionnaires sur les violences en général et sexuelle, certains d'entre eux (n=6) considèrent que la violence dans le sport se manifeste de « *plein de façons* » (G2), sans pour autant définir ce qu'ils entendent par cela. Deux gestionnaires ont défini la violence en général comme « *une atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de la personne* » (G3) et « *quelque chose de rabaissant ou d'humiliant* » (G9).

Pour la VS, la plupart reconnaissent que celle-ci se définit sur un large spectre et est multiforme (n=7) et deux gestionnaires incorporent la notion de degré ou de continuum dans leur définition. Le tiers des gestionnaires (n=5) a discuté du caractère sexuel de la VS. Par exemple, certains considéraient que la VS concerne « *tout c'qui a trait aux comportements sexuels* » (G14) ou des « *situations non désirées par quelqu'un, provoquées par quelqu'un d'autre, à connotation sexuelle* » (G8). D'autres ont abordé la notion de consentement (n=4) ou la notion d'intention de la personne qui pose les gestes de VS (n=2) en nommant que « [...] *L'aspect sexuel de la chose n'est pas quelque chose de gratifiant tellement, c'est vraiment comment humilier, rabaïsser, contrôler quelqu'un par désir de contrôle* » (G3).

Enfin, deux questionnaires ont nommé le caractère insidieux de la VS, notamment dans la façon de toucher l'autre, qui peut être accidentelle ou non :

Avec tout ça, c'est très subtil c'est quoi la violence sexuelle. La façon de toucher. J'te prends par les épaules. J'te prends comment par les épaules? J'te donne une p'tite tape dans le dos, j'ai manqué mon coup, j'ai accroché une fesse. Est-ce que c'était ça ou j'ai visé la fesse? (G4)

Il a été demandé aux questionnaires de nommer des exemples de manifestations de VS dans le sport organisé. La plupart ont nommé des manifestations sans contact physique (n=13), comme des commentaires sur l'apparence (n=7), des paroles, blagues ou propos grossiers (n=5), des allusions, des invitations sexuelles et des regards déplacés (n=5), le partage de sextos ou de photos sexuellement explicites avec des mineurs (n=2), le fait de parler de sexualité avec des mineurs (n=1), des abus verbaux quant à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne (n=1) et les menaces (coercition sexuelle) (n=1). Pour les exemples de manifestations de VS avec contact physique, l'attouchement sexuel était le plus fréquemment évoqué (n=13). D'autres exemples ont été nommés, comme les agressions sexuelles complètes (n=6), les relations sexuelles entre des adultes et des mineurs (n=2) et le fait de forcer la bise (n=1).

5.2.1.2. Contextes d'apparition de la violence et perceptions des auteurs de VS dans le sport organisé

Les questionnaires considèrent que divers contextes, tant physiques, culturels que relationnels, peuvent favoriser l'émergence de la violence dans le sport organisé. Au niveau des contextes physiques, le tiers des questionnaires (n=5) a rapporté des exemples de lieux (physiques et virtuels) propices à l'émergence des violences et VS tels que les vestiaires, les événements sociaux (initiations, tournois, etc.) et les réseaux sociaux.

Heu... Des initiations entre joueurs. Que ça soit, bien souvent les gars ont tendance à faire ça là, sans avoir un préjugé, de faire promener un camarade tout nu sur un terrain [...] aux petites heures du matin, parce que c'est le championnat canadien pis on va initier nos nouveaux ou dans les douches, donc oui, entre coéquipiers, c'est une forme de violence aussi. (G9)

Le tiers des questionnaires (n=5) a discuté de contextes culturels du sport organisé pouvant favoriser ou banaliser la violence. Certains questionnaires perçoivent que la violence ou la VS semblent

inhérentes à « *la pratique du sport en lui-même* » (G8), où il peut y avoir un « *côté tactique de l'agression* » (G3) pour permettre d'accéder à la victoire. Certains répondants considèrent qu'il peut être difficile de reconnaître ces formes de violences et de VS car elles font partie intégrante de la culture sportive, ce qui peut favoriser l'Omerta dans le sport (n=3) par manque de reconnaissance du caractère violent et inapproprié de ces gestes. Un des gestionnaires exprime que la VS est parfois institutionnalisée dans certaines équipes et que celles-ci peuvent avoir la réputation d'être violentes :

Y'a eu des cas aux États-Unis où c'est institutionnalisé, dans le sens que c'est l'équipe, quand tu joues contre eux autres, attends-toi à te faire violer. (G3)

Quant aux contextes relationnels, d'autres gestionnaires ont indiqué que les relations d'autorité et de pouvoir (n=3) ou le contexte de groupe (n=1) pouvaient permettre l'émergence ou la banalisation des violences et VS dans le sport. Des gestionnaires ont parlé du caractère évolutif de la violence dans ces contextes relationnels (n=3).

J pense que y'a des gens qui font des blagues qui sont grossières pis on voit dans le groupe des gens qui acquiescent ou qui sourient, ça vient comme cautionner ou banaliser les commentaires qui peuvent être dégradants pis qui sont pas appropriés. [...] Donc j'imagine que dans le cas de comportements inappropriés au niveau sexuel bah ça commence pas par une agression, ça commence par des compliments, pis ça se poursuit, pis éventuellement y'a une escalade, avant que ça vienne à l'agression. (G4)

Enfin, les gestionnaires ont indiqué quels acteurs du milieu sportif perpétraient, selon eux, la VS. La plupart ont nommé les athlètes comme auteurs de VS envers d'autres athlètes ou d'autres acteurs du milieu sportif (n=7). Les entraîneurs, les intervenants ou les parents ont aussi été nommés (n=4).

Moi c'qui m'avait marqué beaucoup c'est que dans les médias c'est surtout des histoires entre les entraîneurs et des athlètes, mais le plus gros problème c'est entre les athlètes eux-mêmes. J pense, de mémoire c'était comme 56% des cas c'est entre athlètes. (G7)

Quelques gestionnaires (n=4) perçoivent que les auteurs de VS sont vus comme des gens qui ont des carences, des maladies mentales ou sont des « *obsédés sexuels* » (G3), alors que d'autres

gestionnaires (n=3) s'inquiètent que n'importe qui puisse être auteur de VS, parce que « *c'est pas écrit dans le visage d'un entraîneur ou d'un adulte que c'est un abuseur* » (G4).

5.2.1.3. Facteurs influençant les risques de violences en général ou sexuelles dans le sport organisé

Les gestionnaires ont fait ressortir des facteurs aux niveaux individuels, interpersonnels et institutionnels pouvant influencer les risques pour les athlètes de subir des violences en général ou des VS dans le sport organisé. Les facteurs individuels nommés par les gestionnaires de notre étude étaient les tenues sportives révélatrices dans certains sports (n=8) et les déterminants identitaires des athlètes pouvant augmenter leur vulnérabilité, comme l'âge ou la situation de handicap (n=6) :

En aquatique, les athlètes sont en maillot de bain. Y'ont pas grand-chose sur le dos là. Ils se cachent pas derrière un uniforme de karaté. Ben même un uniforme de karaté c'est ben décolleté. Y'ont pas un gros uniforme, y'ont pas un équipement d'hockey. (G5)

... pis souvent ben, dans le sport y'a des gens vulnérables parce que y'a des jeunes en bas de 18 ans qui ont pas l'expérience de vie suffisante pour pouvoir réagir dans certaines situations. (G7)

Pour les facteurs de risque relationnels, deux types de relations sont ressortis du discours des gestionnaires, soit la relation coach-athlète (n=8) et la relation coach-parent-athlète (n=6). Par exemple, un gestionnaire nomme que la proximité relationnelle entre les athlètes et les entraîneurs peut influencer le risque de subir de la violence en général ou sexuelle.

Bon c'est sûr qu'il se développe une proximité entre les athlètes et les coachs, une confiance qui se développe. Pis des fois c'est encore plus fort que le milieu du travail parce que c'est une passion que les gens développent, donc c'est très émotif. (G7)

Pour la relation coach-parent-athlète, le manque d'implication des parents dans la pratique sportive de leurs enfants (n=3) ou le fait d'avoir une confiance aveugle envers l'entraîneur (n=3) sont ressortis comme des facteurs de risque. Selon un gestionnaire, l'implication des parents et leur capacité à déceler des signes pourraient être un facteur de protection pour les athlètes, surtout dans les sports de spécialisation précoce, c'est-à-dire les sports où les athlètes se spécialisent dès un très

jeune âge, « *parce que dans les sports plus précoces, quand les athlètes commencent vraiment jeune, le coach c'est une personne très significative pour l'athlète, pis le parent est comme l'œil externe de tout ça, pis faut apprendre aux parents à déceler les signes* » (G5).

Enfin, des gestionnaires ont nommé que des facteurs institutionnels, relatifs à la nature et la pratique du sport, pouvaient influencer les risques de subir de la violence en général et de la VS dans les fédérations sportives. Certains gestionnaires (n=4) considèrent que la présence de contacts physiques (sport de combat, sport qui nécessite des manipulations de la part de l'entraîneur), comme facteur influençant le risque de subir de la violence en général ou sexuelle :

Je pense pas que y'a des caractéristiques qui sont liées à la nature de notre sport ou qui prédisposent ou sont peut-être plus problématiques. T'sais en [type de sport nommé], y'a peut-être plus de contacts physiques. T'sais quand t'as un athlète ou une athlète qui [pratique ce type de sport], y'a beaucoup de contacts physiques entre l'entraîneur et l'athlète. (G4)

Aussi, trois gestionnaires ont nommé que les risques de VS sont plus grands dans les sports individuels comparativement aux sports d'équipe parce qu'« *un sport d'équipe, c'est un peu différent, on présume qu'ils sont pas mal toujours ensemble* » (G13). Enfin, un de nos participants considère que pour un sport pratiqué à l'extérieur, « *le « one and one » est moins grave dans des estrades devant le public, devant tout le monde* » (G15).

D'autres facteurs institutionnels pouvant améliorer la protection des athlètes mineurs ont été nommés par les gestionnaires (n=10), tels que l'éducation et la communication au sein des institutions sportives (n=7) et la vigilance des adultes en autorité (n=6) :

L'information, la formation, la vigilance. Je pense que diffuser, d'en parler, pis beaucoup de donner l'exemple. De s'assurer que les employés, incluant la direction, que tous les gens qui sont employés aient un vocabulaire adéquat [...] et que les gens apprennent à s'exprimer. (G11)

5.2.2. Perception du rôle des gestionnaires des fédérations sportives québécoises et sentiment de compétence et d'aisance envers le dossier de la prévention de la VS

5.2.2.1. Le rôle de la direction générale dans la prévention de la VS et la protection des mineurs

Presque la moitié des gestionnaires perçoivent que leur mandat premier est le développement et la gestion de leur sport, mais aussi de soutenir le développement et la protection des athlètes (n=7). En effet, certains ont nommé qu'il est important « *d'améliorer le milieu dans lequel on est, en l'occurrence le sport pour les mineurs, la pratique du sport pour les mineurs* » (G8) et qu'ils ont le « *devoir de protéger les athlètes [...] contre toutes formes d'abus* » (G4). Certains gestionnaires considèrent que la protection des athlètes mineurs n'est pas plus importante que la protection des athlètes majeurs (n=5), mais que les mineurs devraient être considérés comme une clientèle vulnérable (n=6) et que des mesures devraient être mises en place dans leur encadrement (n=12). Par exemple, des gestionnaires évoquent comme précaution « *la règle de deux qui est déjà propagée depuis plus années* » (G12) (n=4).

Ben oui, parce que quelqu'un de majeur, légalement il est pas pris en charge de la même façon. Nous on considère nos mineurs comme des personnes vulnérables. Donc y'a des actions qu'on doit poser pour protéger. Comme la *règle de deux* pour des seniors, on s'en fout un peu. Séparer les gars pis les filles dans les hôtels pour des seniors, c'est peut-être même contre-productif. (G3)

La majorité des gestionnaires considère que leur rôle dans le dossier de prévention de la VS est de mettre en place des stratégies et des mécanismes de prévention et d'être une courroie de transmission pour les communications relatives à ce sujet (n=13), alors que certains gestionnaires perçoivent jouer un rôle de *leader*, en prêchant par l'exemple (n=5).

Premièrement de mettre en place des mécanismes d'encadrement de l'intégrité dans le sport, après ça de mettre nos politiques, nos procédés à jour et de communiquer. Je crois que c'est nos trois grandes responsabilités. (G5)

J pense qu'on a un rôle important à jouer en tant que leader de notre fédé, on doit donner l'exemple, en partant. On doit s'assurer que l'information est partagée, ça c'est certain. J pense qu'on a un rôle aussi, qui est pas toujours bien compris, d'aller chercher de l'information nous-mêmes, aller chercher des ressources nous-mêmes, pis ça c'est un peu plus difficile. (G1)

Pour quelques gestionnaires (n=3), les tâches relatives à ce mandat s'ajoutent à la multitude de rôles et responsabilités inhérentes au poste de direction générale :

J'fais un peu référence à un système solaire, dans le sens que nous autres on est un genre de p'tite planète minuscule pis tout nous est « pitché ». Là j'te parle le code de gouvernance, les violences, la loi sur les compagnies, les finances, la loi sur les taxes [...]. C'est incroyable, les gens ne réalisent pas tout c'qu'on a à faire. (G2)

Enfin, deux gestionnaires ont abordé la solitude qu'incombe leur poste :

Un directeur général, j'dis tout le temps ça, pis j'pense pas que j'suis tout seul à le penser, c'est que c'est un rôle solitaire. Donc, c'est d'autant plus lourd à porter quand on parle de violence sexuelle et de violence tout court. (G3)

5.2.2.2. Sentiment de compétence des gestionnaires envers le dossier de prévention de la VS

La moitié des gestionnaires interrogés ne se sentent pas compétents en regard de la prévention de la VS (n=8) car ils considèrent que le poste de direction générale demande des qualifications plus généralistes que spécialisées (n=4) en raison de leurs multiples mandats et obligations (n=3). Face à cette réalité, certains gestionnaires ne se sentent pas spécialistes de la VS et se sentent plus compétents en ce qui concerne la gestion sportive (organisation des compétitions, tâches administratives) (n=5). Le fait de ne pas se sentir compétent dans ce dossier de prévention engendre chez certains gestionnaires (n=7) un sentiment de frustration ou d'impuissance :

C'est pas notre expertise de base, contrairement à d'autres ingrédients, quand on parle de tout ce qui est entraînement, gestion du personnel, tout ça, on a étudié là-dedans et on a l'expérience, tandis qu'au niveau de ce de quoi on parle, j'ai très peu d'expérience en fait. [...] Donc comment j'me sens... Pour moi c'est vraiment un mandat, un rôle de plus que j'ai... C'est un ingrédient de plus que j'ai dans ma soupe, qui est important... mais peut-être aussi pour lequel on se sent un peu impuissant, parce qu'on n'a pas nécessairement de formation là-dessus. (G1)

5.2.2.3. Aisance des gestionnaires envers le dossier de prévention de la VS dans leur fédération et en regard des exigences ministérielles de la Politique d'intégrité de la personne

Lors des entrevues, il a été demandé aux gestionnaires « *Que pensez-vous de ces nouvelles exigences qui vous sont demandées en termes de responsabilités et d'imputabilité?* ». Une majorité des gestionnaires rencontrés (n=10) se sent plutôt à l'aise quant au fait d'être responsables de la sécurité et de l'intégrité des membres de leur fédération et accepte l'imputabilité inhérente à leur poste (n=9). En revanche, bon nombre d'entre eux considèrent que les exigences ministérielles de la Politique d'intégrité de la personne (Gouvernement du Québec, 2020) sont difficilement applicables à la réalité du terrain (n=10) et ressentent un inconfort quant au fait « *de ne pas savoir dans l'application plus on descend dans la structure (G12)* ». En effet, un des gestionnaires considère que ce manque de contrôle sur la façon dont les exigences sont appliquées dans les paliers inférieurs peut diminuer leur aisance à accepter cette imputabilité :

Au niveau de l'information j'suis d'accord, j'suis d'accord avec le principe que ça doit descendre du gouvernement à nous, pis qu'éventuellement ça va aller dans le milieu. Au niveau de l'imputabilité, ça j'dirais que ça nous a préoccupé un peu quand même au début parce que, comme j'disais tantôt, en théorie on peut être super bon, mais sur le terrain on n'a pas de contrôle, on n'est pas présent, alors ça d'un côté j'le comprends, on n'a pas le choix, on doit avoir une certaine imputabilité. (G6)

Également, le niveau d'aisance des gestionnaires à implanter la politique de vérification des antécédents judiciaires et à appliquer le mandat de formation de leurs membres varie en fonction de la perception des ressources humaines, financières et matérielles mises à leur disposition pour remplir ces mandats et à leur sentiment de compétence dans l'application de ces exigences (n=9).

Comme on dit on a une responsabilité de sensibilisation et de formation, mais on n'a pas les outils pour le faire, fa'que ça fait 1 an et demi que j'l'ai demandée faque il faut qu'ils nous les donnent. Ils nous ont dit que c'était pas à nous de développer ça, parce que moi j'ai dit que j'avais pas les compétences pour développer des outils sur les violences sexuelles, j'sais pas quoi faire avec ça, alors donnez-nous les outils le plus vite possible et ça, à mon avis, y'a un gros retard. (G7)

5.2.3. Attitudes des gestionnaires envers la prévention de la VS et les facteurs de motivation à implanter les exigences ministérielles dans leur fédération sportive

5.2.3.1. Attitudes des gestionnaires envers la prévention de la VS dans leur fédération sportive

La grande majorité des gestionnaires rencontrés nomme être en faveur de la prévention des violences et VS dans leur fédération et accueillent positivement les nouvelles mesures (n=13) :

Bien. Positivement, bien qu'essoufflé. Mais j'veux dire, on est du bon monde nous en tout cas! Je doute pas que toutes les fédés sont entourées de bon monde, on n'est pas contre la vertu, c'est certain qu'on est contre la violence, qu'on n'en veut pas dans notre sport pis qu'on voit ben que y'a de quoi à faire. On peut juste applaudir que le gouvernement a mis en place des mesures. (...). Donc c'est ça, un petit pas à la fois, pis, il faut pas minimiser chaque action, chaque geste, faut voir ça à long terme. (G8)

Quelques gestionnaires ont nommé l'importance d'être proactifs dans ce type de dossiers (n=5) et qu'il est préférable de « *prévenir plutôt que de devoir guérir* » (G4). En effet, certains valorisent de mettre en place des stratégies imparfaites, plutôt que de ne rien mettre en branle (n=4). Par exemple, un des gestionnaires interviewés a fait une comparaison entre les différents services pour la vérification des antécédents judiciaires (réalisé par le corps policier versus par une entreprise privée) et l'application d'un écran solaire de moins grande efficacité, afin d'illustrer qu'il ne faut pas minimiser l'importance de tous les gestes de prévention :

Quand on parle à un corps policier, bien évidemment, ils vont nous dire que le filtrage qui est fait par une entreprise privée est jamais aussi performant que le nôtre. Mais t'sais j'comprends, mais on va mettre au moins de la crème solaire, on va pas juste laisser la peau brûler. J'comprends que vous nous offrez d'la 40, mais j'vais pas dire : « *Toi tu peux pas avoir de crème solaire, fa'que tu mets pas de crème solaire, pis tu brûles au soleil* ». (G14)

En contrepartie, certains pensent que la prévention prend trop de place, au détriment de la pratique sportive (n=3). Un gestionnaire nomme à cet effet : « *faut faire signer si, faire signer ça, pis là ok, mais on peut tu faire du sport?* » (G10). Certains se demandent d'ailleurs si ces efforts préventifs en valent la peine (n=3), puisqu'on ne « *peut pas empêcher, parce que quelqu'un qui veut, il va trouver les mailles, les failles dans le système* » (G9). Le fait de ne pas être proactif ressort aussi comme une attitude défavorable à la prévention de la VS (n=4). Par exemple, un participant

considère que les gestionnaires peuvent avoir tendance « *à laisser traîner les choses jusqu'à temps que ça devienne des urgences* » (G14).

5.2.3.2. Facteurs influençant la motivation des gestionnaires à appliquer des mesures préventives de la VS dans leur fédération sportive

Les gestionnaires ont été interrogés sur « *ce qui peut inciter ou motiver un ou une gestionnaire à mettre en place des mesures de prévention de la VS dans son sport?* ». Majoritairement, les gestionnaires ont nommé les valeurs et les expériences personnelles de VS subies ou gérées comme facteur de motivation *intrinsèque* (n=12). Ensuite, des gestionnaires (n=9) ont nommé avoir de la difficulté à prioriser ce dossier au détriment d'autres dossiers qui leur semblent plus urgents. En effet, un participant exprime que la perception de l'importance attribuée à ce dossier peut moduler les probabilités que des mesures préventives soient appliquées dans les fédérations :

Aussi, ça dépend à quel point c'est placé comme une priorité de faire d'la prévention de ça. Si c'est pas en priorité, ça va aller sous nos priorités, pis quand ça va sous les priorités, ben des fois on les oublie ! Ah! Ah! (G12)

En effet, l'intérêt envers ce sujet (n=8) est ressorti comme facteur influençant la motivation *intrinsèque* des gestionnaires à mettre en place des mesures de prévention de la VS dans leur sport. Certains gestionnaires de notre étude (n=8) se sont prononcés sur leur intérêt à recevoir de la formation sur la prévention de la VS. Le tiers des gestionnaires (n=5) souhaiterait recevoir de la formation dans le but d'être mieux renseignés au sujet de la VS et de sa prévention, tandis que trois gestionnaires questionnent la pertinence de recevoir de la formation à ce sujet.

Ben là, on en vient pas mal avec le titre de l'entrevue d'aujourd'hui là, parce que quand j'ai lu l'analyse des besoins de formation des gestionnaires j'me suis moi-même... J'suis même pas sûr [...] parce que t'sais, est-ce que j'ai vraiment besoin de formation? J'pense que les gestionnaires ont moins besoin de formation que d'éducation ou de connaissances ou d'informations. (G6)

Enfin, certains gestionnaires (n=7) considèrent que la méconnaissance de cette problématique favoriserait certaines craintes liées à la prévention (n=9), comme « *la peur de déterrer des cas si t'en parle [ou] de faire des vagues* » (G3) ou encore d'être la cible de fausses allégations. Ces

craintes pourraient moduler la motivation *intrinsèque* des gestionnaires à mettre en place des mesures préventives de la VS dans leur fédération.

Tu sais pas trop par où prendre ça la première fois-là. J'me souviens que y'a quelques années, on a commencé à parler de ces sujets-là [...] y'avait dans les discussions de fédés : « *Ouais, mais si je mets tout ça en place, j'vais-tu faire peur à des athlètes? Ils vont-tu penser que si j'en parle c'est parce que dans mon sport y'en a?* ». (G5)

On veut pas être un sport non plus où tout le monde se sur-surveille, où est-ce que si tu éternues de travers quelqu'un porte plainte contre toi, ça aurait pas de bon sens non plus. J'veux qu'on prévienne, mais j'veux pas qu'on provoque l'autre non plus. Quelqu'un qui m'aime pas la face, il va me déclarer, pis après j'suis fini à vie. Ça existe ça aussi. (G8)

Des facteurs de motivation *extrinsèques* aux gestionnaires ont également été nommés (n=13), comme les obligations légales et le financement conditionnel (n=8), la peur des représailles (n=4) ou la crainte que la réputation du sport ne soit affectée (n=6).

T'sais, est-ce que c'est parce qu'on t'oblige à le faire? Ben ok, si c'est la seule raison qui te motive à faire ça, ben c'est peut-être un peu malheureux, parce que tu devrais être un peu plus convaincu que simplement parce que sans ça tu recevras pas ton financement de la part du gouvernement, mais au moins tu le fais. Est-ce que tu le ferais aussi bien que si t'as le même niveau de conviction que tu veux aller au bout de cette démarche-là parce que c'est important, parce que ça a aucun sens c'qui se passe pis si t'as toutes ces raisons-là qui te motivent, ben y'a peut-être des chances que t'en fasse davantage que si c'est simplement par obligation. Si c'est juste par obligation, tu vas peut-être faire le minimum. (G4)

Trois gestionnaires ont aussi exprimé que les mouvements sociaux, provoqués par les dénonciations et les changements politiques qui s'en sont suivis, exercent une pression sociale et peuvent être des incitatifs externes, comme l'affirme un gestionnaire :

Faque cet espèce de mouvement-là unanime de tous les paliers, de tous les niveaux, de mettre en place des trucs, ça peut convaincre, des gens qui se disent j'ai pas besoin de ça moi, mais là tu te dis : « *Ok, si tout le monde le fait ben moi aussi, j'ai pas vraiment le choix* ». La pression des pairs. (G6)

Selon un gestionnaire, la reconnaissance externe, comme le fait d'être valorisé dans la mise en place d'actions préventives, serait un incitatif externe à considérer pour entretenir la motivation des gestionnaires.

5.3. Facteurs facilitant l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises

À titre de rappel, les facteurs *facilitants* (Green et Kreuter, 1991) incluent l'accès à de la formation, la présence et la disponibilité des ressources (politique, matériel, humaines, etc.), la perception de l'efficacité de celles-ci, ainsi que les facteurs d'influence multiniveaux pouvant faciliter ou non l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises.

5.3.1. Formations, ressources et support offerts aux gestionnaires pour prévenir la VS dans les fédérations sportives québécoises

5.3.1.1. Formations et activités d'apprentissage liées à la prévention de la VS

Lorsque questionnés sur les formations ou les activités d'apprentissage suivies, plus de la moitié des gestionnaires a nommé avoir assisté à des activités d'apprentissage (conférences, colloques, webinaires, ateliers, etc.), offerts par Sports Canada, Pôle-sports HEC, le Regroupement Loisir Sport Québec, la Chaire Sécurité et intégrité en milieu sportif ou *Sport'Aide*, abordant plus largement la Politique d'intégrité (Gouvernement du Québec, 2020), l'éthique dans le sport ou la prévention des violences en général et sexuelles (n=9). Environ la moitié de ceux-ci (n=7) n'ont jamais suivi de formation ou assisté à des activités d'apprentissage au sujet de la prévention de la VS. Les gestionnaires nomment que les formations ou activités d'apprentissage suivies leur ont apporté une sensibilisation quant au sujet (n=2), des questionnements (n=1) ou une meilleure connaissance des ressources et de leur rôle dans ce dossier (n=2). Un des gestionnaires de notre étude rapporte avoir suivi des webinaires abordant des sujets qui lui semblent reliés, mais allant au-delà du thème spécifique de la violence, comme la place des femmes dans le sport.

5.3.1.2. Appréciation et perception de l'efficacité des ressources et du support reçu pour prévenir la VS dans les fédérations sportives

De manière générale, les gestionnaires interrogés apprécient l'implantation de la nouvelle Politique d'intégrité (Gouvernement du Québec, 2020) et de la nouvelle structure indépendante pour le traitement des plaintes (n=13). Également, la plupart d'entre eux saluent l'arrivée de l'organisme *Sport'Aide* avec leur ligne d'écoute et leur service conseil (n=8) :

Ben j'pense que c'est vraiment *Sport'Aide*. Quand y'ont annoncé qu'ils existaient, pis quand y'ont annoncé leur ligne d'écoute, etcetera, là ça fait vraiment une ressource concrète, c'est comme un genre de Tel-Jeunes vraiment dédié au sport. Donc j'pense que *Sport'Aide* ça été comme un genre de mini-révolution dans le monde du sport. (G13)

Or, plusieurs gestionnaires affirment qu'il reste du travail à faire pour améliorer la prévention de la VS et qu'il manque de ressources disponibles et de support pour prévenir la VS (n=12), « *mais aussi de la sensibilisation sur le fait que ces outils-là existent* (G7) ». En effet, un gestionnaire affirme avoir le sentiment qu'il n'existe peu ou pas de ressources pour prévenir la VS, malgré ses tentatives de recherche :

J'irais jusqu'à dire quasi inexistant [les ressources pour prévenir la VS]. Comme, si y'en existe spécifiquement sur ce sujet-là, chus pas au courant. Pis pourtant j'suis quelqu'un qui se renseigne. Des outils spécifiquement sur les abus sexuels, à ma connaissance, j'en connais pas, j'serais ben intéressée à savoir si y'en existerait. Est-ce que quelqu'un a ça quelque part? T'sais si tu « follows » pas *Sport'Aide* sur tes médias sociaux, pis tu sais pas qu'il existe, de où tu vas l'apprendre? (G2)

Enfin, un autre gestionnaire ajoute que lorsque les outils proposés sont « *faciles et concrets, simples, efficaces* » (G1), cela peut inciter les gestionnaires à les utiliser.

Trois gestionnaires considèrent qu'il existe des enjeux de communication entre le gouvernement, les organismes de prévention et les fédérations sportives au sujet des ressources et outils de prévention existants, car ceux-ci considèrent ne pas être suffisamment au courant des outils, des formations et des plans stratégiques de prévention existants, alors qu'ils devraient être les premiers au courant dans le cadre de leur poste à la direction générale de leur fédération sportive :

Tantôt j'ai parlé de problème de communications, t'sais ça se peut que dans la collecte de données tu te dises : « *Ben, pourtant y'en a des outils, pourtant il existe si ou il existe ça* ». Ben si moi comme directeur général j'ai la discussion avec toi pis j'dis « *je sais pas c'est quoi le plan* », pis y'en existe un, bin y'a un enjeu aussi. (G14)

Certains gestionnaires se sont prononcés sur l'efficacité de la nouvelle structure pour le traitement des plaintes et du bouton « *Je porte plainte* » (n=5). Ceux-ci considèrent que cette façon de procéder est plus impartiale et plus efficace pour traiter les cas de violence et de VS :

J'pense que c'est vraiment très bien, parce qu'on n'avait pas ni les ressources financières, ni les ressources humaines, ni les compétences pour gérer les cas comme ça. J'pense que ça apporte aussi une homogénéité d'une fédération à l'autre, parce qu'avant ça tout le monde se dotait de leurs propres politiques, mécanismes, qu'est-ce qui est acceptable, qu'est-ce qui l'est pas, ça ramène les gens de façon neutre. (G13)

D'autres ne se sont pas prononcés sur l'efficacité de cette structure, car ils ne l'ont pas utilisée ou ignorent si ce processus est efficace, car ils ne savent pas si des plaintes ont été déposées (n=3). D'autres encore considèrent qu'il est trop tôt pour juger de son efficacité (n=2), comme le mentionne ce gestionnaire : « *Mais le système en soi, moi je le requestionne pas à ce moment-ci, ça serait quant à moi complètement prématuré* » (G8). Aussi, des gestionnaires (n=6) questionnent l'efficacité de la vérification des antécédents judiciaires comme stratégie préventive de la VS. Par exemple, un des gestionnaires ne croit pas en la pertinence de cette mesure, car il n'existe pas d'études sur l'efficacité de cette stratégie préventive.

5.3.2. Facteurs du macro-chronosystème, du macrosystème et de l'exosystème facilitants ou non l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises

5.3.2.1. Le macro-chronosystème : le mouvement #MeToo et l'ère du numérique

Des gestionnaires ont rapporté que les changements sociaux, engendrés notamment par le mouvement #MeToo et les dénonciations ayant touché le milieu sportif, comme « *l'affaire Charest [ont] tout changé, là. On a appuyé sur l'accélérateur, on a passé en 5^e vitesse* » (G8). En effet, des gestionnaires considèrent que ces dénonciations médiatisées ont contribué à changer les mentalités

des acteurs du milieu sportif en créant un climat favorable à la dénonciation et à la mise en place de mesures préventives (n=4) :

J'pense que le mouvement #*Metoo* a vraiment ouvert une brèche, pis là, la brèche a l'a ouvert, pis le fait que y'a des plus vieux qui soient sortis en ski alpin, ça aussi ça fait : « Hey, on a le droit de le dire! ». Pis c'est ça qui sortait dans les médias. J'pense que les jeunes aujourd'hui sont moins gênés de la dénoncer, en tout cas d'en parler. Même si ça sera pas une dénonciation en bonne et due forme à la police, juste le fait d'en parler, j'pense que y'a maintenant une plus grande ouverture de leur part. (G5)

Aussi, deux gestionnaires ont abordé des enjeux relatifs à l'ère du numérique pouvant avoir une incidence sur l'implantation des mesures préventives. Un des gestionnaires exprime qu'il est difficile de retenir l'intérêt des membres, car « *les gens ont le nez collé sur leur téléphone, la pub il la voit plus là sur les réseaux sociaux. Les gens aujourd'hui descendent une page assez vite* » (G12). Ainsi, les stratégies préventives de la VS doivent s'adapter à l'ère du numérique et aux exigences d'instantanéité pour être efficace :

Maintenant tout est tellement rapide qu'il faut que tu sois rapide pis que tu répètes, répètes, répètes. [...] Fa'que surtout de sensibiliser à ça, surtout la communication, surtout à l'ère où tout est rapide, tout est instantané. (G2)

5.3.2.2. Le macrosystème : La culture sportive et les décisions politiques

À ce niveau, la culture sportive et la politique peuvent influencer l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations. Pour la culture sportive, des gestionnaires rapportent que certaines façons de faire encouragées historiquement dans le sport (n=3) semblent contribuer à la culture de performance sportive (n=7). Deux gestionnaires soutiennent que le système sportif basé sur la récompense des performances favoriserait cette culture de la performance à tout prix :

Au Québec, le modèle de financement est basé sur ton nombre d'événements tenus, ton nombre de médailles, ton nombre d'athlètes au championnat canadien, fa'que t'sais techniquement ça crée par induite une pression de performance, pis là ben on embarque très rapidement dans la performance à tout prix. (G2)

Selon des gestionnaires (n=6), cette culture sportive fondée sur la compétition et la performance à tout prix justifierait la tolérance envers des comportements inacceptables de violence :

La fin justifie les moyens, donc vouloir gagner à tout prix, vouloir être les champions, justifie souvent de rabaisser, de demander plus, de pas respecter les limites des athlètes dans le but d'être le champion ou les champions. (G9)

On a entendu des cas « *Ben, on pouvait pas congédier cet entraîneur-là même si on savait que ces comportements étaient pas corrects parce qu'il nous amenait aux championnats canadiens pis on gagnait* ». (G7)

Enfin, trois gestionnaires se sont prononcés sur la nature des relations entre les membres de la communauté sportive. Deux gestionnaires soulignent qu'il est fréquent dans la culture sportive que les adultes en position d'autorité soient d'anciens athlètes. Un des gestionnaires explique que les membres de la communauté sportive entretiennent des relations de proximité entre eux :

Ce sont des personnes qui se connaissaient depuis tout jeune. C'est des gens qui ont compétitionné ensemble, grandi ensemble, qui se retrouvent adultes ensemble, qui coachent ensemble, qui gèrent ensemble, qui sont devenus des parents ensemble... C'est un milieu assez incestueux à la base. Ah! Ah! Ah! (G2)

Un des gestionnaires souligne également que les relations amoureuses entre les entraîneurs et les athlètes mineurs semblent davantage acceptées dans la culture sportive :

Qu'un entraîneur peut sortir avec une athlète, c'est minimisé. Y'a cette notion-là que les gens comprennent pas, l'impact que ça l'a. Dans mon milieu en tout cas, mais aussi dans d'autres milieux, ça se faisait beaucoup et pour le milieu, c'est correct. C'est pas une croyance autant qu'une culture d'acceptation que ben, sont jeunes, c'est correct, c'est un bon p'tit gars, y'a quelque chose qui est pas compris de quelque chose d'autorité à enfant, même si les deux veulent, le parent veut, y'a quelque chose de pas compris, pis qui marche pas. (G9)

Également, à ce niveau, on retrouve l'influence du politique, comme la reconnaissance gouvernementale de la problématique de la VS dans le sport organisé (présence de lois et de politiques) ou la perception de la gravité des sanctions légales et des conséquences de la VS (n=4). Deux participants de notre étude expriment le souhait que cet engagement politique ait comme effet d'augmenter la peur des conséquences pour les personnes qui commettent de la VS :

Si y'en a encore qui font ça dans notre société aujourd'hui, c'est parce [qu'ils ont] pas nécessairement cette crainte-là [des conséquences]. Ils pensent que ça va passer, qu'ils vont s'en sortir. (G12)

5.3.2.3. L'exosystème : les gestionnaires, les institutions sportives et les médias de masse

Certains éléments propres aux déterminants personnels et professionnels des gestionnaires peuvent influencer l'implantation des mesures. La majorité d'entre eux (n=10) a nommé que la perception de la complexité du dossier, ajoutée à une charge de travail importante, pouvait freiner les gestionnaires :

Plusieurs choses quand même, même si on est tous pour la vertu là, y'a plusieurs choses qui vont pas nécessairement les empêcher de le faire, mais quand même, mettre des freins ou décourager, j'dirais la complexité du dossier. Malgré qu'on trouve ça important, ben ça fait un élément de plus qui se rajoute à notre charge de travail incroyable, là t'sais au niveau de la sécurité, parce que la violence c'est un aspect de la sécurité, un principal, mais c'est pas le seul. (G6)

Aussi, deux gestionnaires ont nommé que le manque d'équité entre les genres au poste de direction générale (n=1) ou l'inexpérience de travail de certains gestionnaires (n=1) peuvent aussi freiner l'implantation des mesures de prévention de la VS :

On est des petites équipes dans les fédérations, pis on a souvent aussi des gens avec peu d'expériences et pis comme ça paye pas dans les fédérations ben, souvent on a des employés qui sortent de l'université, donc y'ont pas toujours l'expérience de travail pis des réflexes pour dire : « *Ah, ça, c'est important. Faut je mette ça à l'ordre du jour* ». On a quand même quelques défis pour bien implanter ça. (G7)

Pour les institutions sportives, la structure et les moyens des fédérations sportives peuvent influencer la capacité des gestionnaires à prévenir la VS. Plusieurs gestionnaires ont nommé que les fédérations manquent de temps, d'argent, de personnel et d'outils pour assurer la sécurité et l'intégrité dans leur sport (n=9). Également, le fait que les fédérations sportives reposent en grande partie sur le travail bénévole des membres, peut fragiliser la structure (n=6). Un des gestionnaires exprime qu'une structure reposant sur le travail des bénévoles est fragile, car les bénévoles peuvent décider de se retirer à tout moment :

Mais en même temps faut toujours être doux avec ça, parce que c'est des bénévoles pis y'utilisent les expériences pis les compétences qu'y'ont, pis souvent ils les ont pas ces expériences pis ces compétences-là, mais sont prêts à donner de leur temps, mais c'est hyper touché (*délicat*), parce que c'est toujours « *moi j'te donne c'que j'ai à te donner pis prends le comme c'est* ». Fa'que faut sensibiliser le bénévole, mais faut le faire de belle manière pour pas qu'y dise : « *Bon, c'est pas fait à ton goût, ben, arranges-toi!* ». Parce qu'après ça, [notre sport] va simplement tomber si sont pas là ces gens-là. [...]. J'essaye d'influencer le mieux que j'peux, mais j'peux pas aller donner le p'tit dernier coup parce que j'vais peut-être faire péter la structure. (G14)

Selon certains gestionnaires interrogés, la précarité de cette structure serait associée à un taux de roulement important des bénévoles et du personnel, rendant difficile la pérennisation des actions de prévention (n=4) :

J'pense qu'un des enjeux dans tout c'qu'on met en place c'est le roulement de personnel, oui chez nous, mais aussi dans les clubs. T'sais, dans les C.A. de clubs ça bouge; les gestionnaires, ça bouge; les aides-coachs, ça bouge; les entraîneurs, ça bouge et on dirait qu'il faut toujours recommencer, donc ça c'est un enjeu. J'te disais que la communication aussi c'était un enjeu, on l'a communiquée [la Politique d'intégrité (Gouvernement du Québec, 2020)], mais depuis j'pense que j'ai perdu plus de 50% des gens qui étaient en poste depuis que j'l'ai communiquée. Donc, faut pas prendre pour acquis que parce qu'on l'a fait une fois, ça se perpétue, pis qu'ils gardent ça dans leurs affaires. (G5)

Pour conclure, les médias de masse semblent influencer positivement et négativement la prévention de la VS selon les gestionnaires que nous avons rencontrés. D'un côté, la VS peut se propager sur les réseaux sociaux (n=2), mais le fait que les médias de masse (documentaires, téléjournaux, publicités gouvernementales, etc.) en parlent davantage favorise la sensibilisation à la VS dans le sport organisé et l'intérêt du public envers ce sujet (n=5) et encourage la dénonciation (n=1).

C'est qu'on en fait de plus en plus la promotion, on en parle, qu'il y ait des pubs qui sont faites partout par notre gouvernement au niveau provincial dans ce sens-là, ça augmente la compréhension de la société de l'importance de ces actes-là, de ces gestes-là, pis peu importe leurs gravités. (G12)

5.4. Facteurs qui renforcent le positionnement des gestionnaires dans leur volonté de mettre en place des mesures de prévention de la VS dans leur fédération sportive

Les facteurs *de renforcement* (Green et Kreuter, 1991), dans le cadre de notre étude, comprennent l'appui des membres et leurs rétroactions sur ces mesures de prévention et la collaboration perçue avec les membres et différentes instances. Les membres des fédérations sportives comprennent les athlètes, leurs parents, les entraîneurs, les administrateurs, les officiels/arbitres et les bénévoles.

5.4.1. Attitudes des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises

5.4.1.1. Attitudes favorables de la part des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises

Il a été demandé aux gestionnaires : « *De quelle manière les mesures préventives de la VS mises en place dans [leur] fédération ont été accueillies de la part de leurs membres?* ». Environ la moitié des gestionnaires de notre étude (n=7) a répondu que leurs membres semblent généralement accueillir positivement la mise en place de ces mesures. Certains nomment ne pas percevoir de réticences, d'oppositions ou de commentaires négatifs envers ces mesures (n=3) :

J pense que c'est bien accueilli parce que les gens réagissent quand ils sont réfractaires. Mais t'sais, j'ai pas eu de commentaires négatifs, j'en conclus que ça été bien accueilli. Ah! Ah! J'suis peut-être naïf là... (G5)

5.4.1.2. Attitudes défavorables de la part des membres envers la prévention de la VS dans les fédérations sportives québécoises

Lorsqu'interrogés sur la manière dont ces mesures ont été accueillies de la part de leurs membres, près de la moitié des gestionnaires interrogés (n=8) doutait de l'intérêt et de la réceptivité des membres envers la prévention de la VS. Des gestionnaires (n=3) ont soulevé qu'il était difficile de mobiliser leurs membres et que les taux de participation aux activités préventives, telles que des webinaires, sont plutôt faibles. Un gestionnaire ajoute qu'il est difficile de favoriser la participation des membres en l'absence de levier :

Le défi comme j'te disais c'est de s'assurer que y'ait un lecteur à l'autre bout...que quelqu'un ait le récepteur. [...] Nous, on utilise beaucoup le virtuel depuis même un peu avant la pandémie pour essayer de rejoindre notre monde, mais on peut pas obliger des réunions; ça reste des réunions facultatives parce que tu peux pas obliger personne, même si ça l'était tu veux j'fasse quoi si sont pas là ? Envoyer une amende? Ils vont m'donner de l'argent, pis moi je règle pas mon problème. J'trouve que c'est un peu dur à mettre en place. (G2)

Ensuite, presque la moitié des gestionnaires rencontrés (n=7) a rapporté que leurs membres considèrent que la prévention de la VS est une bonne chose dans le sport organisé, mais ne considèrent pas que cette problématique soit présente dans leur sport ou ne priorisent pas la mise en place de ces mesures :

Y'en a qui ont plus l'habitude de se mettre la tête dans le sable en disant : « Non, non, non, pas dans mon club ». Y'en a d'autres qui disent qu'ils savent qu'il faut l'adresser, mais que y'ont pas le temps ni les ressources. J'ai pas de clubs qui ont pris ça à bras le corps en disant que c'est une priorité pour eux. (G3)

Aussi, certains gestionnaires (n=3) rapportent que leurs membres ont l'impression que beaucoup d'actions sont déployées pour un problème qui ne leur apparaît pas « *si pire que ça* » (G3) :

6-7 mois plus tard quand ça été le moment de dire « *Ok guys, on a 500 coaches à filtrer pis s'assurer que c'est fait* », là les gens étaient peut-être moins au rendez-vous pis commençaient à nous dire : « *Ben là, on utilise un bazooka pour tuer une mouche, là* ». (G14)

Enfin, un gestionnaire rapporte même que certains de ces membres ont perçu la mise en place de ces mesures comme un manque de confiance à leur égard :

J'veux bien faire les choses, j'veux bien l'implanter pis j'en ai parlé à quelques coaches qui étaient comme « *Ben là, t'as pas confiance?* », pis comme, non, c'est pas un manque de confiance, c'est une règle du ministère qu'on va devoir mettre en place là. (G5)

5.4.2. Défis dans la communication pour informer les membres sur la prévention de la VS dans les fédérations sportives

Il est ressorti de nos entrevues que deux gestionnaires sur trois considèrent que leurs membres manquent d'informations au sujet de la problématique de la VS et de sa prévention (n=10). Un des

gestionnaires indique à ce sujet : « *Moi j pense qu'ils ne le sont pas assez [informés]. Ouin. Sur une échelle de 1 à 10, je le mettrais à 5* » (G5). En effet, la majorité des gestionnaires de notre étude (n=9) considère qu'il est difficile de rejoindre les membres et de s'assurer qu'ils aient bien reçu l'information transmise, en raison de la distance que les fédérations sportives ont avec le terrain et leurs membres.

Ben, le défi c'est tout le temps de s'assurer que tout le monde a reçu l'information. C'est tellement difficile de rejoindre le terrain. Par exemple, la politique d'intégrité avec *Sport'Aide*, « *Je porte plainte* » et tout ça, c'est vraiment des super belles initiatives, mais on essaye, on en parle, on met le logo partout, mais là encore y'a des gens qui disent qu'ils étaient pas au courant. Donc, on continue, mais c'est difficile de rejoindre tout le monde, le terrain-là. Pis, y'a un p'tit peu de prise de conscience, encore là rien sur le terrain; y'a rien qu'y'a remonté à nous. Faut dire qu'une fédération sportive on est quand même assez loin du terrain, pis pas que ça s'est pas parlé, ça s'est peut-être parlé entre les joueurs, les entraîneurs, mais nous, la fédé, on est un peu loin de tout ça. On peut pas intervenir directement auprès des gens, on n'a pas le lien direct avec la communauté, avec les individus, on est déconnecté de la réalité sur le terrain. (G6)

Également, plus de la moitié des gestionnaires rencontrés dit qu'ils envoient des communications au sujet de la prévention de la VS, mais qu'il n'y a pas de rétroactions de la part de leurs membres sur celles-ci (n=8). Certains gestionnaires se questionnent sur la façon d'améliorer la situation pour avoir de meilleures pratiques et obtenir une meilleure rétroaction de la part de leurs membres (n=5).

Moi le défi que j'ai, c'est comment atteindre ou qu'ils entendent le message qu'on veut qui passe. Y'a une couple de choses que j'ai tentées [...] Est-ce que c'est entendu? « *On le fait, y'a pas de problème* » ou est-ce que c'est un peu du « *je-m'en-foutisme, c'est pas plus grave que ça dans notre sport* ». J'ai la signature des présidents des clubs comme quoi qu'ils vont le faire, mais après ça j'ai pas d'autres infos, pis peut-être que tout ça a été fait, mais j'ai pas de *feedback* (rétroactions)) non plus directement d'entraîneurs, de parents, d'athlètes, pour savoir comment y'ont vécu ça de le lire ou de le signer. (G9)

Enfin, trois participants considèrent avoir une communication adéquate avec leurs membres au sujet de la prévention de la VS et ne rapportent pas de défis particuliers dans la communication.

5.4.3. Perception des gestionnaires de la collaboration entre les instances et les membres au sujet du dossier de la prévention de la VS

5.4.3.1. Partage de la responsabilité du mandat de prévention de la VS entre le gouvernement, les fédérations sportives et leurs organisations sportives

La majorité des gestionnaires rencontrés (n=12) considère que les fédérations sportives sont responsables de tous les aspects de leur sport, ce qui implique qu'elles ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité et l'intégrité de leurs membres et appliquer les exigences pour prévenir les violences et la VS dans leur sport. Pour certains, cette responsabilité signifie de devoir informer et éduquer les membres à ce sujet (n=7). En revanche, le tiers des gestionnaires perçoit que les organisations sportives sous leur juridiction et leurs membres ont aussi un rôle à jouer dans ce dossier, comme voir à l'application des mesures dans leurs clubs (n=5), tout en étant au fait qu'il existe des limites dans la capacité des fédérations sportives à voir à l'application de ces mesures :

Mais après, ça leur appartient. J'les ai pris par la main un bon bout-là comme fédération, mais un moment donné faut que j'laisse aller la main, faut qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils le fassent. Ça revient à chaque organisation d'assurer cette *responsabilité*-là et la bonne gestion. (G12)

De plus, quelques gestionnaires ont nommé que le gouvernement a aussi un rôle à jouer dans ce dossier et qu'il manque de *leadership* de la part du gouvernement pour appuyer les fédérations sportives dans ce dossier (n=5), tel que leur fournir des ressources appropriées pour assurer l'implantation de ces mesures.

J'pense pas que j'suis le seul qui dit ça, le ministère resserre l'étau sans nous donner les fonds nécessaires et les ressources pour l'implanter, pis ça c'est à tous les niveaux. Là on commence à être un peu tannés, y'a le code de gouvernance, les règlements de sécurité, y'a ci, y'a ça et... On n'a même pas commencé à découler ça vers les clubs encore. Alors, c'est sûr qu'on a besoin de plus d'argent pis d'expertise. Alors, il faut que ça vienne avec du *leadership* au niveau du gouvernement-là. (G3)

5.4.3.2. Déresponsabilisation des membres et de la collectivité dans le dossier de prévention de la VS dans les fédérations sportives

Le tiers des gestionnaires interrogés (n=5) considère que la prévention de la VS dans le sport organisé doit être une responsabilité collective, mais certains (n=2) déplorent la déresponsabilisation des membres et de la collectivité dans ce dossier, tel que le rapporte un gestionnaire :

J'pense que c'est un dossier assez important pour pas que ça soit juste une personne attitrée à ça. Faut que les parents, les entraîneurs, que tout le monde puisse mettre la main à la roue pour que cet environnement sûr soit créé. Pis j'trouve que la population en général se déresponsabilise rapidement. Trop vite on renvoie ça à la fédé, mais souvent c'est sur le terrain, qu'est-ce que les gens ont fait pour que ça s'arrête? On dit souvent qu'on reçoit [la fédération] le *dumping* (dépôt d'ordures), on reçoit la marde chez nous quand une association ou un bénévole veut pas le gérer. (G14)

5.5. Besoins de soutien souhaités par les gestionnaires des fédérations sportives québécoises pour prévenir la VS envers les athlètes mineurs

5.5.3. Besoins de ressources humaines pour soutenir les gestionnaires des fédérations sportives dans leurs efforts de prévention

Les gestionnaires ont été questionnés sur leurs besoins de soutien dans la prise en charge de ce dossier. Une majorité d'entre eux (n=11) a nommé avoir besoin d'une personne externe pour les soutenir dans la mise en branle et la priorisation des actions préventives dans leurs fédérations et dans le fait de devoir assumer l'imputabilité de leur rôle. Ainsi, le tiers des gestionnaires considère que des ressources humaines provenant du gouvernement, pourraient les soutenir dans ce dossier et voir à l'application des exigences. Un gestionnaire exprime à ce sujet que ce soutien pourrait lui permettre de valider sa compréhension des exigences et sa façon de les appliquer :

Donc ouais... de financer des projets ou justement une ressource qui ferait le suivi de toutes les fédérations, parce que moi on me demande de le faire, je l'ai fait, mais je sais pas à quel point je l'ai fait comme il faut, j'pense que si y'avait une ressource du gouvernement qui était dédiée à s'assurer que ça soit bien fait, bien appliqué, j'me sentirais que je l'ai pas fait pour rien, parce que si moi je sens que je l'ai bien fait, peut-être que la fédé à côté eux ils l'ont fait n'importe comment, pis y'a personne qui vérifie... (G6)

Également, d'autres gestionnaires interviewés (n=6) considèrent qu'il serait indispensable que des ressources humaines consacrées à ce dossier de prévention soient accessibles dans les fédérations sportives, comme des experts ou des spécialistes de la prévention des violences, de la gestion de crise, des communications et du développement psychosexuel des jeunes pour concevoir et offrir des ateliers de formation à leurs membres.

Deux gestionnaires ajoutent qu'il serait intéressant que ces ressources humaines soient capables de susciter l'intérêt des membres des fédérations sportives québécoises sur ce sujet. Il est notamment proposé par un gestionnaire que les ambassadeurs soient remplacés par des athlètes influenceurs, afin de susciter l'intérêt des jeunes athlètes. Un autre gestionnaire considère qu'il est primordial que les personnes qui offrent les ateliers soient de bons pédagogues « *parce que souvent les gens sont des scientifiques de la patente pis sont plates en maudit* » (G7).

5.5.4. Besoins de ressources matérielles et financières pour soutenir les gestionnaires des fédérations sportives dans leurs efforts de prévention

Pour les ressources matérielles, une majorité des gestionnaires rencontrés considère avoir besoin d'outils plus adaptés pour mieux rejoindre leurs membres et ainsi, mieux prévenir la VS dans leur fédération (n=10). Certains souhaiteraient recevoir des outils audiovisuels (n=7), comme des capsules vidéo ou informatives, « *un TED talk, un podcast, de 20-30 minutes que tu peux faire sur ton heure de dîner* » (G10) ou encore « *des tableaux très exhaustifs, des choses très visuelles qui peuvent être mises sur le site Internet, des modèles adéquats, colorés, systématiques avec 500 mots* » (G11). De plus, le tiers de nos participants (n=5) nomme qu'ils apprécieraient obtenir des outils clés en main :

C'est sûr que d'avoir des clés en main, qu'on peut prendre et les redonner à notre milieu, avec une baguette magique dans un monde idéal, ça serait ça. J pense qu'il faut pas que nous, les gestionnaires de fédérations, on reçoive de l'information pis qu'on n'ait pas à nous l'adapter. Du moins, le moins possible. J pense qu'avec la baguette magique encore, on doit recevoir l'information toute faite, toute appropriée à la pratique sportive, mais nécessairement à [notre sport], à l'environnement sportif, à l'encadrement sportif, pis être capable d'en faire la promotion. (G12)

Le tiers des gestionnaires (n=5) nomme que l'uniformisation et la centralisation des outils et des ressources pourraient les soutenir dans leurs efforts préventifs. En effet, un gestionnaire considère que la provenance disparate des outils et ressources existantes peut semer la confusion et complexifier leur travail de prévention :

J'suis tellement à l'affût de tout c'qui se passe que j'suis peut-être un peu mêlé par tout c'qui existe, donc j'ai peut-être besoin d'aide pour me ramener et me faire présenter voici les priorités, ce qui est le plus important. [...] Déjà là, une chose que j'ai jamais dit, qui m'a mêlé, *Sport'Aide* pis *Sportbienêtre* là, ça en partant y'avait comme deux entités, j'suis perdu entre pourquoi c'est deux affaires différentes? Pourquoi on n'a pas un branding « Sportbienêtre » ou peu importe comment on l'appelle, pis que ça, ça se décline : l'information sur une ligne, l'officier des plaintes, t'sais que tout se décline sous un seul « branding ». Pis qu'on sache, parce que t'sais, oui les officiers c'est une ressource, *Égale Action* offre d'autres choses, *Filles actives* offre des affaires, le gouvernement du Québec, la DSLAP [*Direction du sport, du loisir et de l'activité physique*] offre des affaires, là *Sports Canada* offre des affaires, là tout... Pis t'sais, qu'est-ce qui est bon là-dedans? Pis on reçoit tellement d'informations aussi t'sais, des fois on est comme ok, c'tu la même chose, c'tu pas la même chose? D'avoir un élément, d'une provenance, t'sais... D'uniformiser le message, pis les outils, pis tout ça, pis de rassembler ça, faque si quelqu'un peut l'entendre à quelque part, j'aimerais bien que ça soit entendu. (G6)

Enfin, des gestionnaires (n=3) ont suggéré qu'une contribution financière gouvernementale additionnelle pourrait être octroyée aux fédérations sportives québécoises pour assurer la prévention de la VS, comme une enveloppe budgétaire ou des subventions consacrées à ce dossier :

Pis moi j'me dis parfois, on est très compartimentés dans le soutien gouvernemental, mais en voilà un sujet ou une zone où des subventions pourraient être données où t'as pas le choix de l'utiliser pour autrement que ça, pourraient être la bienvenue. (G8)

5.5.5. Besoin de soutien moral pour les gestionnaires des fédérations sportives

Des participants (n=3) ont nommé des idées pouvant améliorer le soutien moral des gestionnaires dans ce dossier. Notamment, trois gestionnaires considèrent que la création d'espaces de dialogues ou qu'un pairage entre les gestionnaires favoriseraient l'entraide entre les fédérations sportives. Un de ces gestionnaires suggère aussi que les initiatives de prévention de la VS soient valorisées par la mise en place d'un système d'émulation en nommant « *un membre du mois* » (G2).

5.6. Besoins de formation prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises pour prévenir la VS envers les athlètes mineurs

5.6.1. Contenus souhaités d'une formation sur la prévention de la violence sexuelle destinée aux gestionnaires des fédérations sportives québécoises

Pour les besoins de connaissances, il a été demandé aux participants de notre étude d'indiquer spécifiquement « *quelles connaissances seraient nécessaires pour les gestionnaires afin d'appliquer ce mandat?* ». Les gestionnaires ont, en majorité, nommé des connaissances liées aux violences et à la VS (n=12), notamment sur les définitions des formes de violences et de VS, des exemples de manifestations en contexte sportif et leur prévalence (n=11). À ce sujet, certains gestionnaires (n=4) ont insisté sur l'importance d'aller au-delà des violences et des VS et de parler d'éthique ou de non-violence, car « *si t'as pas la base de connaissance sur la non-violence, j pense que tu sautes un step avant d'arriver à la violence sexuelle* » (G11). Ainsi, d'autres gestionnaires ont nommé que des connaissances élargies sur le consentement dans les interactions entraîneur-athlète (n=3), sur l'image corporelle (n=3) et l'inclusion des diversités (n=3) seraient nécessaires :

On parle beaucoup maintenant des personnes trans et tout ça, ça serait peut-être un autre point qui devrait faire partie des formations ou de la sensibilisation, parce que même dans les violences sexuelles ça peut être des abus verbaux par rapport à l'orientation sexuelle ou les personnes trans, j pense que c'est aussi un sujet important à aborder. (G13)

D'autres gestionnaires ont évoqué des connaissances sur les contextes d'apparition de la VS et les auteurs (n=6). Trois gestionnaires ont nommé qu'il serait pertinent que les gestionnaires aient des connaissances sur les contextes d'apparition de la VS, notamment sur les médias sociaux :

Avec toute la question des réseaux sociaux, des textos, des sextos, j pense aussi que c'était quelque chose de pas vraiment là avant, j pense que les gestionnaires de fédérations [...] y'en a qui sont peut-être moins au courant des nouvelles formes ou choses plus récentes, auxquelles y'auraient pas pensé. (G13)

Des participants de notre étude ont aussi évoqué des connaissances relatives à la gouvernance et aux aspects légaux (n=8), notamment sur les responsabilités de la fédération et les processus de gestion des plaintes (n=6), le consentement légal et les obligations de signalement (n=3) et sur la

gouvernance (n=2), afin « *d'éviter la confusion parmi toutes les informations, parmi tous les outils, toutes les procédures* » (G6).

Par la suite, tout ce qui est l'aspect légal de la chose, donc tout ce qui est le mode d'emploi dans l'éventualité où y'a des gens qui nous rapportent des choses, donc de bien connaître tout le processus, l'aspect légal, les responsabilités de la fédé dans ce dossier, donc j pense que ça serait incontournable. (G1)

Enfin, des gestionnaires souhaitent obtenir des connaissances sur la prévention et l'intervention sur le terrain (n=5), notamment sur les ressources existantes (n=3) et les meilleures pratiques (n=3).

Quelles connaissances... quelles connaissances, quelles connaissances... J'dirais les meilleures mesures pour travailler en prévention. Une formation qui nous permettrait de mieux connaître toutes les bonnes pratiques en termes de prévention. (G1)

Pour les besoins de compétences, il était demandé aux participants de préciser « *quelles habiletés les gestionnaires doivent-ils détenir pour assurer la prévention de la VS ?* ». Les gestionnaires (n=12) de notre étude ont fortement émis le désir de développer des meilleures stratégies de communication et d'améliorer, tel que le mentionne un participant, leurs « *moyens de diffusion, pis d'éducation, pis d'information auprès de l'entière de notre clientèle* » (G12), mais aussi de parfaire des compétences en marketing, afin de promouvoir de manière intéressante les mesures préventives auprès de la communauté sportive :

J pense que ça prend une vision stratégique, à cause de la réalité du roulement et des bénévoles, j pense qu'il faut une vision stratégique pour faire l'analyse de notre milieu. [Certains sports] gèrent des associations, donc probablement que leurs stratégies de com. vont être différentes, pis aussi en termes de stratégies politiques parce qu'on fait nos propres politiques, donc tu dois savoir comment prioriser dans le temps, etc. Après ça, des habiletés de communication, parce qu'on est porte-parole de nos messages; des habiletés de marketing, faut la vendre l'idée et « *pitch in* » que c'est important. (G2)

Ensuite, des gestionnaires ont nommé vouloir être en mesure de développer de meilleures compétences pour identifier et gérer des cas de violence et VS (n=6), mais aussi pour mieux intervenir face à des « zones grises » (n=6), car « *la plupart des cas, c'est des cas dans le gris.*

C'est jamais noir ou blanc » (G7). Enfin, certains gestionnaires (n=4) souhaitent mieux appliquer les principes liés à la prévention de la VS et des outils sur le terrain, comme le mentionne un des participants : « J pense qu'on a beaucoup plus besoin d'aide sur le terrain. Avoir des politiques comme ça, ben après, c'est comment les mettre en œuvre. (G1)

Il est aussi ressorti, selon certains gestionnaires (n=9), que certaines qualités et compétences humaines sont perçues comme importantes pour assurer la prévention de la VS. Les qualités évoquées par ces participants étaient l'empathie (n=3), l'ouverture d'esprit (n=3), l'impartialité (n=2) et l'humilité (n=1). Pour les compétences humaines, la capacité à offrir du support auprès de leurs membres (n=5), la conscience et la vigilance envers cette problématique (n=3), faire preuve de *leadership* (n=4) et d'aisance à aborder des sujets relatifs à la prévention de la VS (n=1) ont été nommés :

Ben déjà l'écoute. En partant j pense que les fédés doivent avoir une certaine habileté d'écouter leurs membres en partant et de ne pas faire la sourde oreille ou de balayer les choses sous le tapis, donc être à l'écoute des membres, j pense que ça c'est important. (G1)

Moi j'veux gagner en connaissances, pis t'sais comme t'as dit tantôt ça crée des malaises parler de t'ça [*Le gestionnaire fait ici référence au moment il a été nommé au début de l'entretien que le fait de parler de VS pouvait susciter de l'inconfort et que des ressources leur étaient proposées s'il souhaitait obtenir de l'aide*] donc plus j'vais en parler, plus j'vais être capable d'adresser des situations avec mes membres, pis de mieux guider... (G2)

Moi j pense qu'on doit être conscient du malheureux phénomène. Si les gens peuvent *en prendre conscience*, ils seront plus vigilants. (G8)

Enfin, presque la moitié des gestionnaires rencontrés nommait ne pas savoir ce que pourrait contenir cette dite formation (n=7) :

Si j'voulais aller en *préventif*, faut que j sois capable de viser mon besoin préventif, mais si j'ai pas les connaissances pour définir mon besoin on tourne en rond. J'chus pas capable de prioriser parce que j'sais pas c'est quoi mon besoin à court terme, je sais pas quoi demander, pis eux savent pas quoi me donner. (G2)

5.6.2. Paramètres souhaités d'une formation sur la prévention de la violence sexuelle destinée aux gestionnaires des fédérations sportives québécoises

Quelques gestionnaires de notre étude (n=4) ont exprimé des souhaits quant aux paramètres de la formation, notamment quant à la durée (n=2) et au format de celle-ci (n=2). Un de nos participants souhaiterait que la formation soit d'une durée maximale « *d'une heure ou deux pour comprendre le sujet* » (G7). Un gestionnaire suggère que la formation puisse se réaliser en groupe, pour pouvoir échanger avec d'autres gestionnaires et résoudre des situations fictives, et pour que la formation et l'accompagnement soient davantage personnalisés pour les différentes fédérations :

En dialogues, en petits groupes, pas juste « *Voici mes schémas, mes chiffres et voici c'qu'on s'attend de vous autres* », mais qu'on puisse réaliser des exercices heu... un cas virtuel [...]. C'que j'ai nommé tantôt, pour avoir le plus grand impact auprès des individus, c'est d'être capable de s'asseoir pis de pouvoir discuter avec eux, pis de leur permettre d'analyser où est-ce qu'ils en sont rendus. Alors la formation, en petits groupes ou en gros groupe, mais qu'on puisse réaliser des exercices. Pis ça empêche pas de donner de l'info. (G9)

5.7. Synthèse des besoins de soutien et de formation identifiés par les gestionnaires des fédérations sportives québécoises

Les réponses des gestionnaires précédemment discutées ont été synthétisées et classées dans le tableau 5.1. ci-dessous, afin de brosser un portrait d'ensemble de leurs besoins prioritaires de soutien et de formation souhaités.

Tableau 5.1. : Besoins de soutien et de formation souhaités par les 15 gestionnaires de fédérations sportives québécoises pour la réalisation du mandat de prévention de la VS

Besoins de soutien de la part du gouvernement envers les gestionnaires des fédérations sportives québécoises		
Besoins de ressources humaines		Personne externe aux fédérations aidant à la priorisation des actions et à assumer l'imputabilité de leur rôle (n=11) Experts ou spécialistes disponibles dans les fédérations (n=6)
Besoins de ressources matérielles		Outils audiovisuels (n=7) Outils clé en main (n=5) Outils et ressources uniformisés et centralisés (n=5)
Besoins de ressources financières		Subventions et enveloppe budgétaire (n=3)
Besoins de soutien moral		Espaces de dialogues ou pairage entre les fédérations (n=2) Système d'émulation (n=1)
Connaissances et compétences jugées nécessaires à la réalisation du mandat de prévention de la VS et pouvant faire partie d'une formation		
Connaissances	Sur les violences en général et sexuelles et autres thèmes connexes	Formes de violences, prévalence et définitions (n=11) Contextes d'apparition de la VS et auteurs (n=6) Culture de consentement et limites (n=3) Inclusion des diversités (n=3) Image corporelle (n=2)
	Sur la prévention et l'intervention sur le terrain	Ressources (n=3) Meilleures pratiques (n=3)
	Sur la gouvernance et les aspects légaux	Responsabilités de la fédération et processus (n=6) Consentement légal et obligation de dénoncer (n=3) Saine gouvernance (n=2)
Compétences	Habiletés pratiques	Communication et marketing (n=12) Meilleure capacité d'identification et de gestion des cas de violence et de VS (n=6) Gestion des zones grises (n=6) Application des principes liés à la prévention de la VS et des outils sur le terrain (n=4)
	Qualités et compétences humaines	Soutien auprès de leurs membres (n=5) Empathie, ouverture et humilité (n=5) Leadership (n=4) Conscience, vigilance et impartialité (n=4) Aisance et confort avec le sujet (n=1)

6. DISCUSSION

Ce dernier chapitre discute des résultats issus des entrevues individuelles réalisées auprès de 15 gestionnaires de différentes fédérations sportives et ce, en fonction de la littérature scientifique et du cadre conceptuel employé, afin de répondre à notre question de recherche. Rappelons que les objectifs de recherche sont de: 1) Documenter les expériences de prévention de la VS envers les athlètes mineurs des gestionnaires dans leurs institutions ; 2) Répertorier les facteurs organisationnels et culturels qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la VS envers les athlètes mineurs ; (3) Dégager les besoins de soutien et de formation prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Réitérons que le cadre conceptuel employé, soit la partie *Precede* du modèle de Green et Kreuter (1991) nous a permis de rendre compte de la problématique de la VS envers les athlètes mineurs dans le sport organisé et ses conséquences sur leur qualité de vie (diagnostics social et épidémiologique), de mieux comprendre les facteurs *facilitants* disponibles dans l'environnement des gestionnaires sportifs pour les soutenir dans ces actions préventives (formation, ressources, etc.) et des facteurs *de renforcement* présents dans leur entourage (positionnement des membres, etc.) influençant leur capacité à les appliquer (diagnostics éducationnel et écologique). Enfin, les diagnostics administratif et politique serviront à l'alignement des interventions recommandées, dans une perspective écologique (Green et Kreuter, 1991), avec des objectifs ciblant les gestionnaires, le milieu sportif et le gouvernement du Québec.

Ainsi, la première partie de cette discussion répondra à la première question de recherche : *Quels sont les facteurs organisationnels et culturels influençant l'implantation des mesures préventives de la VS dans les fédérations sportives québécoises?* Tandis que la seconde répondra à la deuxième: *Quels sont les besoins prioritaires de soutien et de formation des gestionnaires en regard de la prévention de la VS dans leur fédération sportive?* Des recommandations ciblant les déterminants retenus et les besoins de soutien (ressources humaines, matérielles et financières) et de formation (connaissances, compétences, attitudes) prioritaires pour les gestionnaires seront établies. Enfin, les contributions de cette étude et ses limites, ainsi que des pistes de recherches futures seront discutées pour clore ce mémoire.

6.1. Expériences de prévention de la VS des gestionnaires dans les fédérations sportives québécoises et perception des facteurs qui facilitent ou nuisent à celle-ci

6.1.1. Application variable des mesures exigées dans les fédérations sportives selon l'interprétation et la compréhension des gestionnaires de ces mesures

Fait important, l'ensemble des gestionnaires de notre étude (15/15) rapporte avoir implanté dans leur fédération sportive les politiques, règlements ou protocoles exigés par la Politique d'intégrité de la personne visant à prévenir la violence ou la VS dans leur sport, soit un mécanisme de gestion des plaintes indépendant (*Alias ligne de signalement*), une politique de vérification des antécédents judiciaires et des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité (Gouvernement du Québec, 2020).

Or, certains gestionnaires de notre étude rapportaient des interprétations différentes de certaines mesures préventives, comme la *règle de deux* ou la Politique de vérification des antécédents judiciaires. En effet, une incompréhension des acteurs ciblés par la *règle de deux* est ressortie dans le discours de certains gestionnaires. Certains considéraient que celle-ci ciblait la présence de deux adultes, d'autres la présence de deux mineurs avec une personne adulte. Selon l'Association canadienne des entraîneurs (2018), les organismes sportifs sont responsables d'appliquer la *règle de deux*, stipulant qu'un athlète en situation de vulnérabilité potentielle (situation de handicap, voyage, lieu d'entraînement éloigné, etc.), particulièrement s'il est mineur, doit toujours être accompagné de deux entraîneurs formés ou certifiés par le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et ayant fait l'objet de vérifications des antécédents judiciaires (Hachey, 2018).

Pour la Politique de vérification des antécédents judiciaires, deux gestionnaires ont partagé une application différente de cette politique (vérification systématique versus certains postes ciblés) et un gestionnaire a expliqué qu'il existait différentes instances pouvant vérifier les antécédents judiciaires, notamment *MyBackCheck*, *Sterling BackCheck* ou un poste de police local. Selon l'Association canadienne des entraîneurs (2018), le processus de vérification des antécédents judiciaires s'applique à quiconque œuvrant auprès d'athlètes, y compris les gérants d'équipe, les directeurs ainsi que les parents qui accompagnent les équipes aux compétitions. Ce processus implique la grille de vérification des antécédents du Mouvement Entraîneur Responsable (ACE, 2018) et le processus de filtrage en 10 étapes recommandées, qui ne se limite pas à une simple

vérification du casier judiciaire. La grille de vérification des antécédents judiciaires comprend des lettres de recommandation et des formulaires de déclaration des antécédents.

Cela s'apparente aux résultats de l'étude qualitative canadienne de Gurgis et Kerr (2021) quant aux perceptions d'administrateurs sportifs sur les avancements du sport sécuritaire (n=13). Ces derniers affirmaient qu'en l'absence d'une compréhension commune et d'un cadre cohérent pour assurer le sport sécuritaire, les politiques, programmes et stratégies préventives risqueraient de s'appliquer à géométrie variable dans les institutions sportives (Gurgis et Kerr, 2021). L'étude de Gurgis et Kerr (2021) ciblait la compréhension commune des définitions entourant le concept de sport sécuritaire et n'évoquait pas la compréhension et l'interprétation des gestionnaires quant à l'application des politiques, programmes et stratégies préventives. Ainsi, on constate que même si les politiques, règlements ou protocoles exigés par la *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne* (Gouvernement du Québec, 2020) sont appliqués dans les fédérations, un écart subsiste dans la manière qu'elles le sont. Une formation destinée aux gestionnaires devrait expliquer et vulgariser l'ensemble de ces mesures et offrir des exemples exhaustifs aux gestionnaires sur les façons de les appliquer dans leurs fédérations.

6.1.2. Appréciation modérée du support et des ressources pour la prévention primaire, secondaire et tertiaire des violences en général et sexuelles de la part des gestionnaires

En général, la presque totalité des participants de notre étude dénote une amélioration de la prévention en matière de violence et VS dans le milieu du sport organisé au Québec. En revanche, les participants sont d'avis que les ressources et le support offerts pour prévenir en amont dans une perspective de sensibilisation et d'éducation sont lacunaires au niveau de la prévention de la VS et qu'elles ne sont pas suffisamment connues (12/15). Des mesures de promotion et de prévention primaires dans le contexte du sport organisé comprennent des campagnes de sensibilisation qui encouragent l'esprit sportif, des formations et « *des politiques incluant des définitions claires des comportements de violence, des règles à suivre et des sanctions applicables en cas d'inconduite* » (St-Pierre et St-Onge, 2024 (p.3)) ou permettant de détecter et de prévenir des comportements de violence (Radziszewski, Belley-Ranger et Parent, 2024). Les mesures de prévention secondaires ciblent les individus susceptibles de commettre de la VS dans le sport, soit les adultes en position d'autorité (St-Pierre et St-Onge, 2024). Par exemple, elles ciblent des contextes à risque, comme

les activités et les communications à l'extérieur du contexte sportif entre les entraîneurs et les athlètes et incluent les sanctions prévues dans les politiques et codes de conduite pour les comportements inadéquats, afin de dissuader les adultes en position d'autorité de s'engager dans ces situations à risque (St-Pierre et St-Onge, 2024). Des études aux États-Unis présentent des résultats similaires quant au fait que les stratégies d'intervention actuelles seraient peu nombreuses et davantage réalisées dans le but d'intervenir après coup (traiter les plaintes, empêcher la récurrence, accompagner les victimes, etc.), plutôt que de prévenir la VS avant qu'elle ne survienne (Kaufman et al., 2022; Milroy et al., 2022). De plus, plusieurs recommandations à l'endroit des gestionnaires visant l'amélioration de ces politiques et codes de conduites ont été émises dans la littérature (Gurgis et Kerr, 2021; Mountjoy et al., 2016; Roberts, Sojo et Grant, 2020; Sanderson et Weathers, 2020; St-Pierre et St-Onge, 2024; Wurtele, 2012). Il serait donc primordial que celles-ci soient appliquées de manière universelle dans les fédérations sportives et considérées dans le développement du cadre de référence provincial du projet de loi n°45 : *loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports* (Radziszewski, Belley-Ranger et Parent, 2024). Ce cadre de référence provincial vise à établir une compréhension commune des enjeux de sécurité et d'intégrité de la part des organisations sportives et des personnes impliquées dans le milieu sportif (Radziszewski, Belley-Ranger et Parent, 2024). Pour ce faire, la Chaire SIMS recommande que ce cadre de référence inclue 1) des définitions claires et partagées des comportements de violence, de l'intégrité et des manquements à l'intégrité; 2) qu'il soit réalisé dans une perspective englobante des enjeux de violence en contexte sportif, incluant tous les types de violence; 3) que l'ensemble des personnes ou des groupes évoluant dans le sport soient inclus (Radziszewski, Belley-Ranger et Parent, 2024).

Pour les stratégies de prévention tertiaire visant la récurrence d'un problème, les gestionnaires apprécient fortement l'implantation des nouvelles ressources, comme la nouvelle structure indépendante pour le traitement des plaintes, ainsi que l'organisme *Sport'Aide*, avec leur ligne d'écoute et leurs services-conseils (St-Pierre et St-Onge, 2024). En revanche, certains gestionnaires de notre étude (6/15) semblaient douter de l'efficacité et de la pertinence de la vérification des antécédents judiciaires comme stratégie préventive de la VS. Il semblerait en effet qu'il n'existe pas d'études sur l'efficacité de cette stratégie préventive (INSPQ, 2023b). Un manque de données probantes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures préventives de la VS implantées dans le

sport organisé est fréquemment nommé dans la littérature (Assini-Meytin et al., 2021; Kaufman et al., 2022; Milroy et al., 2022; Yore, Raj et Lee, 2018). Il semblerait que cette situation touche plus largement l'ensemble des stratégies préventives dans les organisations offrant des services pour les jeunes (INSPQ, 2023b). Selon l'INSPQ (2023b), la plupart des stratégies préventives existantes (politiques et code de conduites, pratiques d'embauche et de filtrage, communication et éducation, etc.) demeurent à ce jour de l'ordre des recommandations, puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'évaluations rigoureuses pour en connaître l'efficacité réelle. En revanche, il n'est pas indiqué sur le site Web de l'INSPQ les démarches réalisées pour parvenir à cette conclusion. Il semble donc approprié qu'une évaluation des stratégies préventives soit conduite selon les modalités d'évaluation à court, moyen et long terme du plan d'action recommandé par Radziszewski et ses collègues (2024) pour le projet de loi n°45.

6.2. Facteurs identifiés par les gestionnaires qui facilitent ou nuisent à l'application des mesures préventives de la violence en général et sexuelle dans les fédérations sportives

6.2.1. Constat #1 : Mouvements sociaux entraînent un changement de paradigme, mais des réalités de la culture sportive freinent l'implantation de ces changements

Près de la moitié des gestionnaires de notre étude considère que leurs membres accueillent favorablement les mesures de prévention de la VS et qu'un changement de paradigme est en train de s'effectuer au niveau de la mentalité des acteurs du milieu sportif envers la prévention de la VS (7/15). Selon certains d'entre eux (6/15), le mouvement *#MeToo* et les dénonciations médiatisées des cas de VS dans le sport organisé ont favorisé la sensibilisation du public envers cette problématique et la création d'un climat favorable à la dénonciation, soit un constat appuyé par la littérature (Abrams et Bartlett, 2019). En effet, malgré le fait que le phénomène de VS dans le sport organisé fait l'objet d'études depuis les années 90 en raison des dénonciations ponctuelles dans les médias à l'époque (Kirby et Greaves, 1997), c'est grâce à la médiatisation et la diffusion à grande échelle des récents cas de VS envers des athlètes mineurs et du mouvement *#MeToo* que des changements ont été apportés dans le milieu du sport organisé (Abrams et Bartlett, 2019).

En revanche, près de la moitié des gestionnaires de notre étude (7/15) a également nommé que la culture sportive de performance pouvait encourager certaines formes de violence envers les athlètes

mineurs et justifierait des comportements jugés inacceptables à l'extérieur du sport. Deux participants ont soulevé que la récompense des performances sportives favoriserait cette culture de la performance à tout prix. En effet, il est discuté dans la littérature que la culture axée sur la performance sportive et le succès à tout prix persiste dans le milieu du sport organisé (Hartill, 2017; Noble et Vermillion, 2014; Rulofs, 2016) et que le fait que le système sportif récompense les performances sportives peut influencer les gestionnaires dans la prévention de la VS (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Ainsi, même si les mentalités semblent évoluer en regard de la prévention des violences et VS dans le sport organisé, le financement des organisations sportives continue d'être tributaire des performances sportives des athlètes et des médailles remportées, ce qui peut favoriser l'aveuglement et la banalisation de certaines formes de violence et nuit ultimement à la prévention des violences et VS dans le sport organisé (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Nous considérons ainsi qu'il serait pertinent que de nouveaux critères qui dérogent des indicateurs de performance conventionnels (nombre de médailles, nombre d'athlètes élités, etc.) soient ajoutés pour déterminer le financement des organisations sportives, comme le taux de rétention des athlètes par tranche d'âge, la participation à des campagnes de sensibilisation ou de mobilisation pour l'esprit sportif, etc.

Enfin, quelques gestionnaires (3/15) ont discuté qu'il est fréquent dans la culture sportive que les membres entretiennent des relations de proximité entre eux et que les adultes en position d'autorité soient d'anciens athlètes. Un des gestionnaires de notre étude a qualifié le milieu sportif d'« incestueux » pour qualifier la proximité et la complexité des relations entre les acteurs du milieu sportif, soit une idée similaire évoquée par Reel et Crouch (2019), qualifiant l'environnement sportif d'un microcosme permettant l'émergence de la VS. Également, dans une étude ontarienne de 2021, il était rapporté que de nombreux entraîneurs, administrateurs et gestionnaires sportifs perpétuaient l'enseignement sportif reçu lorsqu'eux-mêmes étaient athlètes et adhéraient aux façons de faire enseignées de la « *vieille école* » [Traduction libre] (p.8). Les auteurs considèrent que ces acteurs du milieu sportif pourraient présenter des résistances au changement, ce qui freinerait l'amélioration de la sécurité des athlètes mineurs (Gurgis et Kerr, 2021).

Enfin, des auteurs canadiens constatent que les relations intimes et amoureuses entre des entraîneurs et les athlètes mineurs semblent acceptées dans la culture (Stirling et Kerr, 2009) et que

certaines athlètes mineurs considèrent avoir consenti à avoir des relations sexuelles avec un entraîneur (Parent et al., 2016), alors qu'une relation sexuelle entre une personne en autorité et un mineur est considérée comme une agression sexuelle aux yeux de la loi canadienne (Éducaloi, 2022). Dans notre étude, un gestionnaire a discuté du caractère inadéquat des relations intimes entre les entraîneurs et les athlètes et considérait ce type de relations comme une forme de VS. De plus, un autre gestionnaire de notre étude a nommé vouloir recevoir un rappel des éléments importants relatifs au consentement sexuel légal dans une formation. Ce gestionnaire rapportait que l'âge légal du consentement était 14 ans.

En fait, l'âge légal de consentement à une activité sexuelle au Québec est de 16 ans (Éducaloi, 2022). En revanche, s'il subsiste une relation d'autorité, de dépendance ou d'exploitation entre les personnes impliquées, une personne ne peut consentir avant d'avoir atteint la majorité (18 ans) (Éducaloi, 2022). Considérant que certains gestionnaires semblent présenter des connaissances erronées au sujet de l'âge légal de consentement à des activités sexuelles au Québec et ses exceptions et que très peu de gestionnaires ont évoqué les enjeux de consentement dans la relation entraîneur-athlète, il serait ainsi pertinent d'inclure dans une formation destinée aux gestionnaires des informations adéquates sur le consentement légal au Québec.

6.2.2. Constat #2 : Ressources humaines, financières et matérielles insuffisantes pour une charge de travail importante

Les participants de notre étude considéraient que la structure et les moyens des fédérations sportives pouvaient influencer la capacité des gestionnaires à prévenir la VS. La majorité des gestionnaires a nommé que les fédérations manquaient de temps, d'argent, de personnel et d'outils pour assurer la sécurité et l'intégrité dans leur sport. Également, ceux-ci nomment que les fédérations sportives ont une structure fragile, car elles reposent en grande partie sur le travail de bénévoles et qu'un taux de roulement important du personnel et des bénévoles rendrait la pérennisation des actions préventives difficile. À ce sujet, l'incertitude de la pérennité de l'emploi ressort aussi dans la littérature comme un enjeu pour les administrateurs et les gestionnaires sportifs (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Cette précarité d'emploi additionnée à une charge de travail importante et à la complexité perçue de ce dossier par les gestionnaires semble constituer un frein

important au niveau des organisations sportives dans la mise en place des mesures préventives de la VS (Parent et Demers, 2011; Rulofs et al., 2019; Wurtele, 2012). D'ailleurs, lorsqu'interrogés sur les facteurs pouvant freiner les gestionnaires dans la mise en place des stratégies préventives de la VS, une majorité de nos participants a abordé la complexité du dossier et la charge de travail importante comme freins à la mise en place de mesures préventives de la VS.

Ces résultats font échos aux constats issus du *rapport d'enquête sur la professionnalisation au service de l'industrie sportive québécoise* du Pôlesports HEC Montréal découlant d'une étude auprès de dirigeants sportifs des réseaux sportifs civil et scolaire au Québec (n=75), quant à la précarité et la fragilité des organisations sportives (manque de ressources financières, la charge de travail importante, absence de spécialistes rémunérés, roulement du personnel, etc.) (Brunelle et al., 2021). Selon ce rapport, la gestion du sport organisé au Québec manque de professionnalisation (processus visant la reconnaissance d'un métier comme une profession) et les gestionnaires ne possèdent pas les ressources et les compétences nécessaires pour surmonter cet enjeu (Brunelle et al., 2021). Les auteurs constatent que 1) le manque de temps était un frein majeur et généralisé ; 2) les budgets pour la formation et le développement de compétences étaient insuffisants; 3) la gestion sportive est très peu reconnue et valorisée (Brunelle et al., 2021).

Les auteurs soulignent également qu'il existe un mouvement de professionnalisation des entraîneurs, notamment avec le *Mouvement Entraîneur Responsable* de l'Association Canadienne des Entraîneurs (ACE, 2018) et le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), mais pas pour les gestionnaires des organisations sportives. Ceux-ci estiment que ce paradoxe pourrait laisser entrevoir une priorisation de la performance sportive au détriment de la performance de la gestion des organisations sportives (Brunelle et al., 2021). En d'autres termes, le manque de moyens à disposition des gestionnaires sportifs et de valorisation et reconnaissance de leur métier nuirait à la mise en place d'une gouvernance saine et éthique dans les organisations sportives, ce qui influencerait ultimement la capacité des gestionnaires à prévenir la VS. Il est ainsi recommandé par Brunelle et ses collaborateurs (2021) que le métier de gestionnaire sportif soit reconnu et valorisé grâce à la création de Programmes universitaires en gestion sportive, d'une Association professionnelle nationale et d'un ordre professionnel, afin d'encadrer la profession de gestionnaire sportif. En réponse à ces demandes, il a été annoncé en février 2024 par Isabelle

Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, que 3,3 millions de dollars seraient investis sur cinq ans pour aider les gestionnaires d'organisations sportives à se professionnaliser, notamment pour mettre sur pied des formations, des guides et des outils pour les aider à faire face aux défis de gouvernance, d'éthique organisationnelle, de gestion et de leadership (Radio-Canada, 2024). Les autres recommandations, telle que la création d'un ordre professionnel pour les gestionnaires sportifs, pourrait prendre davantage de temps et de ressources pour être implantées, car elle nécessite des démarches plus fastidieuses et complexes. En effet, pour déterminer si un groupe professionnel doit être constitué en ordre professionnel ou intégré à un ordre existant, l'Office des professions considère cinq facteurs que spécifie l'article 25 du Code des professions : les connaissances requises pour exercer les activités, le degré d'autonomie dont jouissent les personnes; le caractère personnel des rapports entre ces personnes, la gravité du préjudice ou des dommages qui pourraient être subies; et finalement, le caractère confidentiel des renseignements que ces personnes sont appelées à connaître (LégisQuébec, 2024a).

Également, concernant les outils et ressources de prévention, un gestionnaire de notre étude avait nommé que la provenance disparate des outils et ressources existantes complexifiait aussi le travail de prévention des gestionnaires. Celui-ci évoquait que la création de deux ressources différentes offrant des outils de prévention et d'intervention (*Sport'Aide* et *Sportbienêtre.ca*) pouvait créer une confusion pour les gestionnaires. Actuellement, plusieurs structures existent au Québec pour soutenir les fédérations sportives et leurs gestionnaires dans l'application des mesures de prévention de la VS, tels que la Direction de la sécurité dans le loisir et le sport (DSLS), Sports Québec, le Regroupement Loisir Sport Québec (RLSQ), la Chaire *Sécurité et intégrité en milieu sportif* (SIMS), Pôle sports HEC ou encore l'organisme *Sport'Aide*. Or, le tiers des gestionnaires jugeait pertinent que les outils et les ressources en lien avec la prévention de la VS soient uniformisés et centralisés sur une seule plateforme pour les soutenir dans leurs efforts préventifs, car ceux-ci rapportent avoir de la difficulté à discriminer ce qui est bon, primordial ou incontournable. Ce souhait énoncé par quelques gestionnaires de notre étude pourrait être lié au fait que les gestionnaires manquent de temps en général pour se former et développer leurs connaissances et compétences professionnelles (Brunelle et al., 2021). Par conséquent, les gestionnaires ne prendraient pas connaissance de l'ensemble des outils et ressources qui existent actuellement en matière de prévention des violences et VS. En effet, la majorité (80%) des

gestionnaires ayant participé à l'étude de Brunelle et ses collègues (2021) ne considéreraient pas avoir le temps de se consacrer à leur développement professionnel, notamment en suivant des formations ou en faisant des lectures. Ainsi, pour faciliter l'acquisition de connaissances des gestionnaires sportifs, il a été recommandé par le Pôle sports HEC qu'un « coffre à outils » de gestion du milieu sportif soit créé, comportant des guides, des cadres de référence, un calendrier d'événements de formations, des grilles d'analyse et des listes de vérification pour répondre aux activités de gestion réalisées par les organisations sportives (Brunelle et al., 2021). Ce coffre à outils pourrait comprendre un descriptif de la mission et du rôle de chacune des instances pouvant soutenir les gestionnaires dans le mandat de prévention des violences en général et sexuelles, un calendrier des événements de formation (ateliers, webinaires, etc.) pertinents à ce sujet ou encore une liste de vérification des tâches à réaliser pour les mesures préventives des violences et VS. Enfin, il est recommandé que le RLSQ soit mandaté de créer un centre de services partagés en développement organisationnel pour supporter et accompagner les organisations sportives dans leurs activités de formation, de gestion des talents et de gestion stratégique des ressources humaines (Brunelle et al., 2021). Selon Éric Brunelle, directeur du Pôle sports HEC, la professionnalisation des gestionnaires pourrait les aider à être plus performants à tous les points de vue, incluant la sécurité des jeunes (Radio-Canada, 2024).

6.2.3. Constat #3 : Enjeux de communication et sentiment de déresponsabilisation de la part des membres

Des gestionnaires de notre étude remarquent des enjeux dans la communication avec leurs membres au sujet de la prévention de la VS, tel qu'une absence de rétroactions de la part de leurs membres (8/15). En effet, un peu plus de la majorité des gestionnaires a nommé que la distance entre les fédérations sportives et le terrain (leurs membres) favorisait un enjeu de communication pour rejoindre les membres et s'assurer qu'ils aient bien reçu l'information transmise (9/15). Les difficultés de communication des organisations sportives répertoriées dans la littérature sont les mauvais échanges d'informations, un manque de conversations sur les tâches et les objectifs préventifs et un mauvais climat de communication au sein de l'équipe (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Il est indiqué que ces difficultés peuvent occasionner des problèmes d'arrimage entre les demandes des gestionnaires des fédérations sportives et ce qui est réellement fait dans les

organismes sportifs desservis (Parent et Demers, 2011; Roberts, Sojo et Grant, 2020). De plus, les gestionnaires rapportent douter de l'intérêt et de la réceptivité de leurs membres envers ce sujet (8/15). La majorité des gestionnaires de notre étude (9/15) rapporte que leurs membres ne semblent pas se sentir concernés par cette problématique ou que cela ne soit pas un problème dans leur sport. Considérant que les gestionnaires rapportent majoritairement un manque de rétroaction de la part de leurs membres, il est difficile de statuer sur le manque d'intérêt réel des membres quant à ce sujet. Dans l'étude de 2020 d'Hartmann-Tews et ses collègues, les commissaires (gestionnaires) rapportaient également l'impression d'un manque d'intérêt généralisé envers le sujet de la prévention de la VS. Un gestionnaire de leur étude rapportait qu'il était très difficile pour lui de communiquer avec les membres de sa fédération au sujet de la prévention de la VS, car d'autres sujets sont toujours plus prioritaires. Ainsi, il est possible que le manque d'intérêt des membres perçu par les gestionnaires soit influencé par leur perception de la priorité de ce dossier et leur intérêt envers ce sujet.

Également, deux gestionnaires de notre étude déplorent la déresponsabilisation des membres et de la collectivité dans le dossier de prévention de la VS. Un des gestionnaires avait nommé qu'il déplorait que souvent les situations problématiques étaient renvoyées à la fédération, mais que les personnes directement impliquées ne tentaient pas de régler elles-mêmes les situations. À cet effet, certaines recommandations destinées aux gestionnaires répertoriées dans la littérature ciblaient la concertation et la mobilisation de la communauté sportive. Parmi ces recommandations, il était suggéré qu'une plus grande participation et concertation des différents acteurs de la communauté sportive pourrait favoriser une meilleure coordination de la mise en œuvre des stratégies préventives de la VS, car elles permettraient une démarche plus adaptée et réaliste (Mathews, 2017). Toutefois, la façon dont cette concertation des parties prenantes pourrait s'opérationnaliser n'était pas précisée dans l'étude de Mathews (2017). Selon Wicker et ses collègues (2012), un style de leadership axé sur la coopération, le travail d'équipe et la communication serait associé positivement à une saine gestion et à une réduction des problèmes organisationnels. Ainsi, l'adoption de ce style de leadership favoriserait une meilleure concertation et implication des membres dans ce dossier et limiterait les enjeux de communication rencontrés. Ainsi, il serait pertinent qu'une formation destinée aux gestionnaires permette le développement de ce style de leadership.

En somme, malgré le fait que l'ensemble des gestionnaires rencontrés rapporte avoir appliqué les mesures préventives de la violence en général et sexuelle exigées par le gouvernement dans leurs fédérations sportives, il semblerait que différents éléments peuvent avoir une incidence sur leurs expériences de prévention. Ces différents éléments sont leur interprétation de ces mesures et leur appréciation des ressources et du support qu'ils reçoivent pour les appliquer, les changements de mentalité et la culture du sport et les enjeux de communication dans les fédérations sportives.

6.3. Analyse des besoins de soutien des gestionnaires fédérations sportives québécoises

6.3.1. Besoin #1 : Clarifier le rôle et les tâches des gestionnaires dans le dossier de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans les fédérations sportives

Presque la moitié des gestionnaires de notre étude percevait que leur mandat premier concernait à la fois le développement et la gestion de leur sport, mais aussi le développement et la protection des athlètes (7/15). Le tiers des gestionnaires perçoit jouer un rôle de *leader*, en prêchant par l'exemple (5/15). Cependant, plusieurs d'entre eux ne se sentent pas compétents en regard de la prévention de la VS (8/15) et le tiers d'entre eux n'ont pas se sentir spécialistes sur le sujet de la VS et se sentent davantage compétents en ce qui concerne la gestion sportive (organisation des compétition, administration, gestion du *membership*, etc.) (5/15). Le fait de ne pas se sentir compétents envers ce dossier de prévention engendre un sentiment de frustration pour plusieurs gestionnaires (7/15). De plus, le manque de clarté sur les exigences de ce dossier, la multiplication des tâches et des comptes à rendre et l'impression que les tâches ou les attentes de ce mandat rentrent en conflit avec leur rôle premier (gestion du sport) peuvent affecter leur sentiment de compétence dans ce dossier. Ces mêmes facteurs ont été soulevés dans l'étude de Roberts et ses collègues en 2020.

Ces résultats sont intéressants, car dans l'étude de 2011 de Parent et Demers menée, entre autres, auprès de gestionnaires de fédérations sportives québécoises, ceux-ci percevaient davantage l'application de ces mesures comme un fardeau plutôt qu'un bénéfice. Les auteurs avaient conclu que l'absence de formation sur ce sujet influençait leur sentiment de compétence et pouvait affecter leur niveau de leadership dans l'application des mesures et finalement, était associée à un sentiment

d'impuissance (Parent et Demers, 2011). Ainsi, malgré les changements en regard de la prévention de la VS dans le sport organisé au Québec dans la dernière décennie (création de l'organisme *Sport'Aide*, mise en place de la nouvelle politique d'intégrité de la personne et d'une structure indépendante pour le traitement des plaintes (Gouvernement du Québec, 2020), etc.), peu de gestionnaires de notre étude perçoivent la prévention de la VS comme un mandat premier, au même titre que le développement et la gestion de leur sport, ou considèrent jouer un rôle de *leader* dans ce dossier. Ainsi, le fait de ne pas se sentir compétent en regard de la prévention de la VS dans leur rôle professionnel semble affecter leur intérêt à remplir diligemment ce mandat, tel que mentionné dans l'étude de Hartmann-Tews et ses collègues (2020) et entraînerait à une inaction face à sa prise en charge et une incapacité à le prioriser (Parent et Demers, 2011). Cette même difficulté à prioriser le dossier de prévention de la VS a été énoncée par plus de la moitié des participants de notre étude comme un frein à sa concrétisation. Ce qui explique la similarité des enjeux soulevés par les gestionnaires de l'étude de Parent et Demers (2011) à ceux de notre étude est le fait que le manque de ressources et le contexte de précarité et de fragilité des organisations sportives ne semblent pas s'être améliorés au cours de la dernière décennie (Brunelle et al., 2021). Ainsi, le soutien financier annoncé pour aider les gestionnaires à se « professionnaliser » (création de formations, de guides et d'outils pour les aider à faire face aux défis de gouvernance, d'éthique organisationnelle, de gestion et de leadership) devrait leur permettre de mieux composer avec les nouveaux défis de gestion sportive et améliorer leur compréhension de leur mandat en regard de la prévention des violences et VS, grâce à des formations (Radio-Canada, 2024).

Cela est constaté par plusieurs auteurs qui soutiennent que les gestionnaires sportifs doivent acquérir de meilleures connaissances liées au mandat de prévention et à leur rôle en tant que porteur de dossier pour leur permettre de faire valoir l'importance de la prévention de la VS et diminuer l'indifférence des membres du conseil d'administration à ce sujet (Hartmann-Tews et al., 2020). Dans l'étude de Hartmann-Tews et ses collègues (2020), les gestionnaires sportifs rencontrés rapportaient prioriser les tâches centrées sur le développement du sport (entraînement, activités de compétitions, amélioration des performances, etc.) plutôt que sur de nouveaux thèmes complexes comme la prévention de la VS. Ainsi, la clarification du rôle et des tâches relatives à ce dossier pour les gestionnaires leur permettrait de se sentir davantage compétents en regard de l'accomplissement de ce mandat.

Dans le domaine de la formation, le sentiment de compétence détermine, en grande partie, la motivation et l'engagement dans une activité d'apprentissage ou de résolution de problème, l'effort et la persévérance face aux difficultés et les résultats de l'apprentissage (Bandura, 1995; Zimmerman, 1995). De plus, les jugements sur les connaissances, les habiletés et la capacité à gérer le stress qu'une personne se reconnaît, entrent dans la formation du sentiment de compétence (Bandura, 1993). Ainsi, la formation destinée aux gestionnaires devrait leur permettre d'augmenter l'appréciation des connaissances et des habiletés qu'ils se reconnaissent, afin de diminuer la frustration ou l'impuissance ressenties face à ce dossier et augmenter leur motivation à jouer un rôle de *leader* dans la prévention de la VS. Aussi, la formation destinée aux gestionnaires pourrait leur permettre d'augmenter leur confort à aborder un thème chargé comme la prévention de la VS, car ceux-ci se sentiraient plus adéquats lors de discussions portant sur ce sujet (Palmer et Felman, 2017). Un gestionnaire de notre étude avait d'ailleurs exprimé le désir de se sentir davantage capable d'adresser ce genre de situations avec ses membres.

6.3.2. Besoin #2 : Améliorer le soutien gouvernemental envers les fédérations sportives, en termes de ressources humaines, financières, matérielles et de soutien moral pour les aider à mieux prévenir la violence sexuelle

Les gestionnaires de notre étude nomment avoir besoin de ressources financières, humaines, matérielles et morales de la part du gouvernement pour les soutenir dans leurs efforts de prévention de la violence en général et sexuelle. La majorité des gestionnaires rencontrés affirme reconnaître l'importance qu'une personne soit imputable de l'application de ces exigences et donc accepte l'imputabilité inhérente à leur poste (9/15). Toutefois, certains gestionnaires ressentent un malaise face à cette imputabilité, car ils ne sentent pas avoir des moyens suffisants (temps, argent, personnel) pour s'assurer que ces exigences sont adéquatement appliquées dans les paliers inférieurs (4/15). Le fait de ressentir ne pas avoir les moyens adéquats ou suffisants afin de s'assurer d'appliquer avec diligence les exigences, pourrait influencer leur sentiment d'efficacité personnelle à accomplir ce mandat (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022).

Au niveau des ressources financières et humaines, certains gestionnaires (3/15) proposent qu'une contribution financière gouvernementale supplémentaire soit octroyée aux fédérations sportives québécoises pour assurer la prévention de la VS, comme une enveloppe budgétaire ou sous forme

de subventions consacrées à ce dossier. Cette contribution financière pourrait permettre l'embauche de ressources humaines internes aux fédérations sportives, lesquelles seraient consacrées spécifiquement à ce dossier de prévention pour concevoir et offrir des ateliers de formation à leurs membres (6/15) ou externes aux fédérations pour les soutenir dans ce dossier (supervision externe) (5/15). En effet, une forte majorité de participants de notre étude (11/15) a nommé avoir besoin d'aide externe pour les soutenir dans la mise en branle et la priorisation des actions préventives dans leurs fédérations et dans le fait de devoir assumer l'imputabilité de leur rôle.

Ces souhaits de la part de certains des gestionnaires rencontrés vont de pair avec les recommandations visant l'embauche d'une personne externe aux fédérations pour assurer un rôle-conseil pour les soutenir dans l'implantation des mesures préventives (Mathews, 2017; Mountjoy et al., 2016). Il est aussi recommandé que ce mandat soit assuré par un organisme accessible aux organisations sportives pour les aider ou les conseiller en matière de prévention et d'intervention des VS, notamment en concevant et dispensant des formations, des séances de sensibilisation et des outils destinés aux membres de la communauté sportive, tout en demeurant une ressource de référence en cas de problème (Parent et Demers, 2011). Il est aussi recommandé par la Chaire SIMS qu'une équipe responsable de la promotion-prévention des enjeux d'intégrité soit formée pour offrir de la formation et du soutien aux organismes sportifs (Radziszewski, Belley-Ranger et Parent, 2024).

Depuis l'étude de Parent et Demers (2011), de nouvelles ressources mettent à disposition des outils et de l'information au sujet de la prévention des violences et VS dans le sport, telles que l'organisme *Sport'Aide* en 2014 et la boîte à outils virtuelle *SportBienÊtre.ca* en 2015 (OPPIS, 2023). *Sport'Aide* avec sa ligne d'écoute peut recueillir les préoccupations des gestionnaires et joue un rôle de référence en cas de problème. De plus, la boîte à outils *SportBienÊtre.ca* contient toutes les responsabilités des administrateurs, des définitions et des exemples de différentes formes de violence en contexte sportif, le processus complet de filtrage et la définition légale du consentement sexuel. En revanche, cette boîte à outils ne semble pas avoir été mise à jour depuis 2017 et se limite à la transmission d'informations (SportQuébec, 2017) sans offrir d'outils clé en main aux gestionnaires. Plusieurs participants de notre étude (10/15) ont émis le souhait d'obtenir des outils

mieux adaptés pour rejoindre leurs membres et clés en main, principalement audiovisuels, comme des capsules vidéo ou informatives, des *TED talk* ou des *podcasts*, ou bien des tableaux exhaustifs, colorés et synthétiques qu'ils pourraient rendre disponibles sur leur site Web. Il serait donc pertinent que de nouveaux outils audiovisuels soient développés afin de susciter l'intérêt des membres pour les consulter, mais que ces outils soient également réfléchis pour être plus adaptés pour rejoindre l'ensemble des membres du sport organisé. Par exemple, que ces outils soient diffusés sur différents médias et plateformes (médias sociaux, publicités dans le métro, affiches, etc.), pour rejoindre les différentes générations ou encore que le contenu soit adapté aux différentes clientèles (personnes non-voyantes, personnes malentendantes, vulgarisation du contenu, etc.). L'organisme *Sport'Aide*, dont la mission est d'assurer un leadership dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant le développement et le maintien d'un environnement sain, pourrait être mandaté pour réaliser ce projet.

6.3.3. Besoin #3 : Développer des actions concertées pour augmenter la responsabilisation collective des membres envers la problématique de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs dans le sport organisé

On remarque un certain besoin de soutien et de partage émanant des entretiens avec les gestionnaires de notre étude. En effet, deux gestionnaires de notre étude ont abordé la solitude qu'incombe au poste de directeur général et que ce sentiment semble, selon un de nos participants, « *d'autant plus lourd à porter quand on parle de violence sexuelle et de violence tout court* » (G3). Pour pallier cette situation, trois participants ont suggéré la création d'espaces de dialogues et de pairage entre les gestionnaires pour favoriser l'entraide entre les fédérations sportives et valoriser des initiatives de prévention. C'est en partie dans l'objectif de répondre à ce besoin que l'Espace DG du Pôle Sports HEC Montréal fût créé, un espace d'apprentissage innovant destiné aux gestionnaires sportifs pour leur permettre de se professionnaliser (Pôle Sports HEC Montréal, 2024). Ainsi, les gestionnaires pourraient participer aux activités offertes par l'Espace DG pour s'entraider dans la mise en place de stratégies préventives et partager sur des enjeux rencontrés dans leur fédération respective. Également, un gestionnaire de notre étude a suggéré lors de l'entretien qu'un système d'émulation soit mis en place dans les fédérations pour augmenter l'engagement de leurs membres envers les valeurs, les tâches ou l'implication dans les comités (nomination d'un membre du mois) ou valoriser des initiatives de prévention de la VS.

Selon Kaufman et ses collègues (2022), très peu de théories ou de stratégies préventives existent aux niveaux sociétal (9%) et communautaire (2%), mais plusieurs des gestionnaires questionnés dans leur étude nomment l'importance d'un devoir collectif et de créer des actions à plus grande échelle. Des auteurs recommandent ainsi que des espaces de concertation soient créés entre les membres de la communauté sportive, des experts et des parties prenantes dans la sécurité des jeunes (corps de police, protection de l'enfance, etc.) pour entendre la voix des athlètes dans la prise de décision concernant leur propre protection (Mountjoy et al., 2016). En effet, il est réitéré par McMahnnon et ses collègues (2023) que le point de vue des athlètes devrait être considéré pour la conception de formation au sujet de la prévention de la VS dans le sport organisé, selon l'approche sensible aux traumatismes. Le fait d'augmenter la participation et la concertation des différents acteurs de la communauté sportive favoriserait une meilleure coordination des stratégies préventives de la VS (Mathews, 2017). En revanche, les façons de créer ces espaces de concertation de la communauté sportive ne sont pas fréquemment explicitées dans la littérature sur la prévention de la VS dans le sport (Mountjoy et al., 2016).

Des chercheurs sur la prévention de la VS dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec ont toutefois proposé des manières concrètes d'augmenter la concertation des différents acteurs dans la coordination des stratégies préventives de la VS (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022). Il est suggéré qu'un comité d'orientation soit formé au début du projet de recherche, pour assurer le suivi des travaux, la validation du contenu et la concertation des parties prenantes pour les orientations de l'étude. Également, dans la mise en place des stratégies préventives, il est recommandé que les outils et activités de prévention soient développés en concertation avec d'autres établissements et que certains organismes communautaires de la région soient mobilisés pour offrir certains contenus, en collaboration avec les établissements. Enfin, il est suggéré que les recommandations des personnes victimes, particulièrement des groupes minorisés, soient considérées pour améliorer les ressources internes de soutien de l'établissement (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022). De plus, McMahnnon et ses collègues (2023) suggèrent que des personnes survivantes de VS pourraient présenter des témoignages lors de formation et éduquer les acteurs du milieu sportif, ce qui pourrait augmenter l'empathie et l'intérêt des gestionnaires envers la prévention de la VS.

Il est également ressorti dans les entrevues que des gestionnaires percevaient que le manque d'implication parentale dans la pratique sportive de l'enfant (3/15) ou la confiance aveugle des

parents envers l'entraîneur (3/15) comme des facteurs de risques de subir de la VS pour l'athlète. Certaines recommandations pour améliorer la sécurité des athlètes mineurs visent les parents, notamment que les communications avec l'entraîneur soient assurées par les parents plutôt qu'avec les athlètes (Wurtele, 2012) et que les parents soient sollicités et mobilisés dans la mise en place des stratégies préventives (Mathews, 2017). Ainsi, les gestionnaires pourraient mettre en place des comités de concertation incluant des parents pour voir à l'amélioration de l'implantation des politiques pour qu'elles soient davantage adaptées à leur réalité. Considérant que plusieurs outils et activités de prévention adressées à la communauté sportive existent aux niveaux canadien et québécois, une meilleure concertation entre les instances sportives provinciales et nationales pourrait éviter le dédoublement des efforts et une utilisation plus efficiente des fonds publics investis dans la prévention des violences en milieu sportif. Ultimement, une meilleure concertation et un plus grand partage des outils et activités de prévention développées par les instances sportives au niveau international pourrait permettre à certains pays de s'inspirer des initiatives existantes et de les adapter à leur réalité. Cela pourrait permettre une meilleure homogénéité dans la prévention et augmenter globalement la sécurité dans le sport organisé à travers le monde.

6.3.4. Synthèse des besoins de soutien priorités

Les besoins de soutien prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises concernaient a) la clarification de leurs rôles et tâches dans le dossier de prévention de la VS, b) l'amélioration des ressources humaines, financières, matérielles octroyées par le gouvernement, c) le développement d'actions concertées pour augmenter la responsabilisation collective des membres envers cette problématique et d) la mise en place de stratégies pour les soutenir moralement dans l'accomplissement de ces tâches.

Ces différents besoins de soutien priorités sont similaires aux recommandations formulées par la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022), lesquels concernent : (1) Le développement d'un atelier d'appropriation quant à l'utilisation du cadre de référence évolutif et du guide d'évaluation ; (2) L'utilisation d'une instance permanente de concertation existante entre les établissements d'enseignement supérieur pour favoriser le travail collaboratif et le partage d'outils de prévention et d'évaluation ; (3) Le développement d'outils pédagogiques clés en main permettant de couvrir les thèmes, objectifs et contenus suggérés ainsi que le développement d'outils

d'évaluation ; (4) L'octroi de ressources supplémentaires aux institutions pour favoriser la mise en place et le développement d'outils cohérents avec le cadre de référence évolutif et adaptés aux différentes réalités des établissements, en plus de soutenir la démarche d'évaluation des interventions et des services pour prévenir les VS ; (5) Le développement d'un cours obligatoire intégré au curriculum de formation des étudiants de tous domaines d'étude pour couvrir une partie des contenus jugés essentiels en prévention de la VS au niveau collégial et universitaire, en plus de procéder à l'évaluation de ce cours (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022). Ces recommandations figurent dans le *Cadre de référence évolutif des objectifs et contenus de prévention des violences à caractère sexuel en milieu d'enseignement supérieur* établi par la *Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal* (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022). Ces mesures découlent de l'adoption de la Loi 22.1 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de ces politiques, laquelle somme les établissements d'enseignement postsecondaire à se doter d'une politique distincte visant à prévenir et combattre les VS. Depuis l'entrée en vigueur de ces politiques en 2019, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation destinées à l'ensemble de la communauté étudiante et des membres du personnel. Ainsi, ce cadre de référence évolutif développé par Fradette-Drouin et Bergeron (2022) permet de préciser les contenus de prévention et de sensibilisation de la VS à privilégier auprès des groupes ciblés dans les institutions d'enseignement post-secondaire. Il semblerait ainsi que les contextes d'implantation des mesures préventives et les besoins de soutien répertoriés dans les institutions d'enseignement supérieur au Québec présentent des similitudes à ceux des institutions sportives québécoises.

6.4. Analyse des besoins de formation des gestionnaires des fédérations sportives québécoises

Tel que mentionné précédemment, le manque de formation des dirigeants sportifs constitue un facteur important d'entrave à la mise en œuvre de mesures préventives et de gestion des cas d'abus sexuels dans les fédérations sportives québécoises (Parent et Demers, 2011). La création d'une formation destinée à améliorer leurs connaissances et leurs compétences au sujet de la VS leur permettraient d'augmenter leur sentiment de confiance, de compétence et leur sens des responsabilités pour en assurer la prévention (Parent et Demers, 2011; van der Steeg et al., 2021).

Lors des entretiens, il a été demandé aux gestionnaires de nommer des connaissances et des habiletés nécessaires à l'application de ce mandat. Ainsi, cette analyse de besoins de formation est basée sur les connaissances et compétences (pratiques et humaines) que les gestionnaires ont nommées vouloir acquérir par le biais d'une formation, mais aussi sur les besoins ayant émanés de l'analyse de contenu des entrevues, à partir des *facteurs prédisposants du diagnostic éducationnel et organisationnel* (croyances, connaissances, attitudes envers la prévention de la VS, etc.).

6.4.1. Besoin #1 : Améliorer les connaissances des gestionnaires en matière de prévention des violences en général et sexuelles

Lors des entrevues, les participants ont été questionnés sur les connaissances qu'ils jugeaient nécessaires à l'application de ce mandat de prévention de la VS. Ces différents types de connaissances ont été compilés dans la section des résultats sous trois grands thèmes, soit les connaissances relatives à l'éthique et à l'inclusion et aux violences en général et sexuelles; à la prévention et l'intervention sur le terrain et à la gouvernance et les aspects légaux (voir tableau 6.2). La majorité des gestionnaires considérait que les connaissances les plus importantes à acquérir étaient celles relatives aux violences en général et sexuelles, comme les formes de violence, la prévalence, les définitions (11/15), les contextes d'apparition de la VS et les auteurs (6/15), soit des connaissances généralement abordées dans les stratégies actuelles d'éducation et de formation en prévention de la VS dans le sport organisé (Kaufman et al., 2019; Mathews, 2017; van der Steeg et al., 2021; Wurtele, 2012). Les participants de notre étude rapportaient généralement de bonnes connaissances quant aux différentes formes de violence et leurs définitions, mais la manifestation de VS la plus fréquemment évoquée était l'attouchement sexuel (VS avec contact) (13/15) alors que les taux de prévalence rapportés de VS sans contact (harcèlement sexuel) dans le sport sont généralement plus élevés que les taux de VS avec contact (agression sexuelle, abus sexuel) (Hartill et al., 2023; Pankowiak et al., 2022).

Également, peu de gestionnaires ont nommé des manifestations de VS sans contact comme le fait « d'exposer une personne à des images sexuelles » (2/15), « d'exhiber ses parties intimes » (1/15), « de forcer une personne à réaliser des actes sexuels en échange de faveurs, de privilèges, ou sous la manipulation d'un pair » (1/15) ou « d'avoir une conversation orale ou écrite de nature

sexuelle » (1/15). De plus, aucun gestionnaire n'a inclus dans sa définition de la VS les concepts de négligence face à un cas d'abus sexuel (inaction d'une personne en autorité témoin de comportements ou d'attitudes sexuellement abusifs envers un athlète mineur) (Parent et Fortier, 2018) ou de la *banalisation de la VS* (acceptation ou tolérance des relations intimes entre des entraîneurs et des athlètes mineurs) (Parent et Fortier, 2018; CRDSC, 2022). Ainsi, on pourrait croire que ces concepts ne sont pas encore intégrés dans la compréhension des gestionnaires de l'ensemble des manifestations de VS existantes. Il serait donc important que la définition présentée aux gestionnaires inclue ces concepts et présente des manifestations de VS sans contact physique. Cela pourrait potentiellement permettre une prise de conscience élargie de la VS et de ses manifestations dans leurs propres fédérations sportives.

Pour les facteurs de risque, quelques-uns ont indiqué des facteurs de risque individuels pertinents, comme l'âge de l'athlète, la spécialisation précoce ou le handicap (7/15), mais aucun gestionnaire de notre étude n'a abordé le fait de s'identifier à la diversité sexuelle et de genres, bien que ce facteur soit fréquemment nommé dans la littérature (Kirby, Demers et Parent, 2008; Pankowiak et al., 2022). Aussi, le facteur individuel le plus souvent énuméré par les gestionnaires de notre étude était les tenues sportives dans certains sports (8/15), alors que cela n'est pas un facteur de risque individuel identifié dans la littérature. En effet, la croyance que la tenue sportive est un facteur de risque serait associé à l'entretien du mythe que l'habillement d'une personne peut provoquer une agression sexuelle (TCACSM, 2023), soit un des mythes fréquemment propagés dans la culture du viol, c'est-à-dire une culture qui banalise, excuse ou justifie la VS (Conseil du statut de la femme, 2024). De plus, ce mythe entourant les tenues sportives révélatrices vise davantage les corps féminins, ce qui fait émerger des réflexions sur le sexisme institutionnalisé dans le sport organisé entourant les règlements sur les uniformes (Lavigne, 2014). En effet, certains uniformes sportifs socialement reconnus comme plus « féminins » (cheerleading, nage synchronisée, patinage artistique, etc.) renvoient à une vision stéréotypée et sexualisée de la femme (les paillettes, les jupes, le maquillage, les coiffures, les boucles, etc.) et participent au processus d'infériorisation du sport féminin et des athlètes féminines, où ces sports sont discrédités et perçus comme faciles et peu exigeants (Lavigne, 2014). Ainsi, la récurrence d'énumérations de ce facteur pourrait indiquer que certains gestionnaires de notre étude entretiennent la croyance que le port d'une tenue sportive plus révélatrice (maillot de bain, vêtements moulants) exposerait à davantage de risques de subir

de la VS pour les athlètes féminines. Il serait intéressant qu'une formation destinée aux gestionnaires leur permette de prendre conscience que les stéréotypes sexuels et de genres véhiculés par les normes sociales accentuent les inégalités entre les genres et peuvent mener à une banalisation de la VS et la normalisation de certains comportements ou attitudes adoptés par des individus qui commettent de la VS (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022), en plus de participer à la perpétration du mythe que les garçons athlètes ne peuvent pas être victimes de VS (Parent et Bannon, 2012).

Au-delà de la perpétration de ces mythes, les règlements entourant les uniformes sportifs féminins peuvent freiner la participation sportive des jeunes filles, en raison d'un inconfort ressenti quant au fait que leurs corps soient exhibés ou parce que les uniformes unisexes ne sont pas adaptés aux corps féminins et peuvent nuire à la pratique sportive des athlètes féminines (Morasse, 2024). Guylaine Demers, professeure du département d'éducation physique de l'Université Laval explique, dans un article de La Presse paru en mars 2024, que les uniformes unisexes sont conçus pour des corps de garçons (peu ou pas de formes au niveau des hanches, de la poitrine, des cuisses, etc.), ce qui fait en sorte que l'uniforme moule les formes du corps, ce qui peut embarrasser les filles athlètes ou même nuire à leur capacité de se mouvoir et de pratiquer leur sport (Morasse, 2024). Il serait donc intéressant que les gestionnaires prennent conscience de l'ensemble des enjeux entourant les uniformes sportifs féminins stéréotypés et sexualisés et de leurs effets sur la participation sportive des femmes. Cette réflexion pourrait potentiellement mener certains gestionnaires à revoir la réglementation entourant les uniformes pour les événements sportifs tenus au Québec et par les équipes représentantes du Québec, notamment au niveau du choix des mots utilisés pour qualifier les uniformes. En effet, des protestations d'athlètes norvégiennes de handball de plage en 2021 contre le port du bikini avaient mené à un changement de réglementation autorisant le port de « shorts courts et serrés » pour les joueuses et de « shorts qui ne doivent pas être trop amples » pour les joueurs (Morasse, 2024). Il serait pertinent que les gestionnaires puissent réfléchir aux conséquences des règlements d'uniformes sportifs différenciés selon la catégorie de genre, tels que le sexisme institutionnalisé et le sentiment d'objectification du corps de la femme (Carrier, 2021; Moisan-Paquet, 2022; Lavigne, 2014). D'ailleurs, un article récemment paru dans le journal Le Monde à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris en 2024 dénotait que des règlements genrées de la part des Fédérations sportives nationales, les normes de genres et

l'influence des sponsors participant à contraindre les choix vestimentaires des femmes-athlètes dans plusieurs disciplines sportives, comme la gymnastique et l'athlétisme. Les auteurs expliquent que les personnes responsables des délégations nationales ont une responsabilité dans la sélection des tenues sportives officielles pour les équipes nationales (Deroeux, Lafargue et Aubert, 2024).

Les participants ont également nommé des enjeux propres à la relation coach-athlète (8/15) comme une dynamique relationnelle de proximité entre l'athlète et l'entraîneur et une grande quantité de temps passé ensemble pour les entraînements et les compétitions, soit des facteurs de risque identifiés dans la littérature (Brackenridge, 1997 ; Rulofs, 2016 ; Hartill, 2017 ; Sterling et Kerr, 2009). Il est ressorti aussi des entrevues que certains gestionnaires (4/15) considéraient que certains sports où les contacts physiques sont plus fréquents, comme les sports de combat ou nécessitant des manipulations physiques de la part de l'entraîneur, constituaient un facteur influençant le risque de subir de la violence en général ou sexuelle. Il est avéré que certains sports nécessitent davantage de contacts physiques et des manipulations de la part de l'entraîneur, ce qui peut jouer sur la proximité physique (Brackenridge, 1997 ; Rulofs, 2016 ; Hartill, 2017). En revanche, aucune étude n'a établi que cela était un facteur pouvant augmenter les risques de subir de la VS. Également, des auteurs constatent que les contacts physiques sont devenus une importante préoccupation de la part des entraîneurs et ceux-ci semblent craindre que les contacts puissent conduire à de fausses allégations de VS à leur endroit (Gleaves et Lang, 2017; Pépin-Gagné et Parent, 2016; Piper, 2015). La crainte que les employés soient la cible de fausses allégations semble aussi être présente chez les gestionnaires (Hartmann-Tews et al., 2020). On constate en effet qu'une majorité des gestionnaires de notre étude (9/15) considèrent que la méconnaissance de cette problématique favoriserait certaines craintes reliées à la prévention, comme la peur des fausses allégations ou de déterrer des cas. Ainsi, il serait pertinent d'offrir aux gestionnaires des faits saillants entourant les fausses allégations, sur les bénéfices de la prévention de la VS et des données probantes sur les effets ou l'efficacité des mesures préventives de la VS implantées dans le sport organisé. Le fait de savoir que les fausses allégations sont rares, pourrait contribuer à déconstruire certains mythes et préjugés entourant la VS (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022), diminuer leurs craintes et améliorer les attitudes envers la prévention (Hartmann-Tews et al., 2020).

Presque de la moitié des gestionnaires de notre étude ont nommé les athlètes comme auteurs de violences et de VS envers d'autres athlètes ou envers d'autres acteurs du milieu sportif (7/15), ce qui concorde avec les résultats de certaines études où les pairs athlètes sont plus fréquemment identifiés comme auteurs de VS (Alexander, Stafford et Lewis, 2011; Pankowiak et al., 2022). En revanche, certains gestionnaires présentaient des perceptions erronées des auteurs de VS (5/15). Certains considéraient que les auteurs de VS avaient des signes distinctifs permettant de les identifier facilement, alors que d'autres doutaient de leur capacité à identifier des personnes à risque de commettre de la VS. Cette perception des auteurs de VS renvoie à la croyance que ce sont des individus qui sont problématiques et qu'il faut les identifier pour « sortir les pommes pourries du sport » (Harris et Terry, 2019), alors qu'en réalité ce sont les comportements banalisés dans la culture du viol qui mènent généralement aux comportements de VS (Conseil du statut de la femme, 2024). Ainsi, la formation devrait davantage les conscientiser au fait que la meilleure stratégie pour prévenir la VS est d'éduquer les membres sur les mythes véhiculés par la culture du viol, plutôt que de tenter d'améliorer leurs compétences pour identifier des personnes à risque de commettre de la VS. Également il pourrait leur être expliqué que l'identification des auteurs de VS potentiels ne fait pas partie de leur rôle de prévention, ce qui pourrait diminuer leur sentiment d'incompétence face à ce mandat.

Certains gestionnaires de notre étude (4/15) ont insisté sur l'importance d'aborder dans une formation des thématiques allant au-delà des violences et des VS, notamment en parlant d'éthique, de culture de consentement, d'image corporelle et d'inclusion des diversités. Cela va de pair avec les recommandations de l'INSPQ (2023b), suggérant que des connaissances allant au-delà de la problématique de la VS dans une perspective d'éducation à la sexualité doivent être transmises pour permettre aux participants de développer des habiletés et des attitudes favorables à la prévention de la VS. En effet, des auteurs font aussi mention dans la littérature sur la prévention de la VS dans le sport organisé de concepts et thèmes d'intérêt en éducation à la sexualité, comme l'intégrité sexuelle, le développement psychosexuel des jeunes (van der Steeg et al., 2021) ou l'égalité des genres (Kaufman et al., 2019). En revanche, nous remarquons que les politiques existantes en matière de protection de l'intégrité dans le sport ne couvrent pas les définitions des concepts de sécurité et d'intégrité (RSEQ, 2021). Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social qui englobent l'orientation sexuelle

et l'identité de genre, l'expression sexuelle, les relations et le plaisir, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité (OMS, 2024). Ainsi, il serait pertinent d'ajouter dans les politiques et les codes de conduites les définitions de concepts plus positifs, comme l'intégrité ou l'intégrité sexuelle, la sécurité, le bien-être ou la santé sexuelle, plutôt que de définir uniquement les concepts qui leur portent atteinte, tels les types de violences interpersonnelles.

Également, nous constatons que peu de gestionnaires de notre étude ont abordé des enjeux relatifs aux rapports de pouvoir, d'influence et d'autorité dans la problématique de la VS, alors que d'importants enjeux de pouvoir et d'influence dans le milieu sportif entre les membres de l'administration, les entraîneurs et les athlètes ont été documentés (Alexander et al., 2011; Harris et Terry, 2019; Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012). En effet, quelques gestionnaires ont abordé des enjeux dans les relations d'autorité et de pouvoir (3/15) ou le manque d'équité entre les genres au poste de direction générale (1/15) peuvent permettre l'émergence ou la banalisation des violences et VS dans le sport. Aussi, deux gestionnaires ont parlé des facteurs de risque propres à la situation de handicap, mais le fait de s'identifier aux autres diversités, notamment culturelles, sexuelles et de genres n'a pas été soulevé comme facteur de risque individuel. Selon Fradette-Drouin et Bergeron (2022), il est essentiel d'aborder les rapports de pouvoir, d'influence et d'autorité car ceux-ci ont un impact sur le consentement sexuel et peuvent accentuer les conséquences des VS pour les personnes victimes, en plus d'ajouter des obstacles à la dénonciation. En effet, il est important que les gestionnaires sachent que ces enjeux relatifs aux rapports de pouvoir, d'influence et d'autorité peuvent être présents peu importe l'âge des acteurs concernés, ce pour quoi certains auteurs recommandent d'interdire toutes relations amoureuses ou intimes entre les entraîneurs et les athlètes, qu'ils soient mineurs ou majeurs (Kim et al., 2023).

Ainsi, il serait avisé qu'un programme de formation offert aux gestionnaires soit réalisé dans une approche « d'éducation à la sexualité complète » (Comprehensive Sexuality Education), visant l'acquisition de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs favorisant le bien-être et la dignité (UNESCO, 2024; WAS, 2023). L'éducation à la sexualité complète est réalisée dans une approche positive et met l'accent sur des valeurs telles que le respect, l'inclusion, la non-discrimination, l'égalité, l'empathie, la responsabilité et la réciprocité (UNESCO, 2024), soit

plusieurs qualités et compétences humaines appuyées par la littérature (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022; Kaufman et al., 2019; van der Steeg et al., 2021). Selon l'organisation mondiale de la santé sexuelle (WAS), l'éducation à la sexualité complète contribue à la diminution des abus sexuels et de la violence fondée sur le genre et favorise la protection de personnes présentant des déterminants individuels de vulnérabilité (genre féminin, mineurs, personnes LGBTQIA+, personnes handicapées, etc.), en plus de permettre aux individus de démanteler les stéréotypes de genres et les normes sociales négatives (WAS, 2023). En définitive, les gestionnaires des fédérations sportives ont un mandat de protection de l'intégrité de leurs membres et l'adhérence aux valeurs, normes sociales négatives et stéréotypes de genres véhiculés par la culture sportive de performance peut nuire à aux efforts de prévention de la VS des gestionnaires (Roberts, Sojo et Grant, 2020). Ainsi, une formation sur la prévention des violences et VS destinée aux gestionnaires des fédérations sportives québécoises, réalisée dans une perspective d'éducation à la sexualité complète, pourrait permettre aux gestionnaires d'acquérir des connaissances élargies entourant la problématique des violences en général et sexuelles, et de développer, ultimement, des habiletés et des attitudes contribuant à des changements dans la culture sportive dominante et à l'amélioration de la protection de l'intégrité des membres dans le sport organisé.

6.4.2. Besoin #2 : Améliorer les compétences des gestionnaires en matière de prévention des violences en général et sexuelles

La grande majorité des gestionnaires de notre étude ont émis le désir de parfaire leurs compétences en communication et marketing, lorsque sondés sur les compétences à détenir pour mieux prévenir la VS dans leur fédération. Ce souhait généralisé est congruent avec le fait que ces gestionnaires perçoivent que leur rôle premier dans le dossier de prévention de la VS est de mettre en place des stratégies et des mécanismes de prévention et d'être une courroie de transmission pour les communications relatives à ce sujet (13/15). Cependant, le fait de se percevoir principalement comme une « courroie de transmission » transpose une vision plutôt passive de leur rôle à jouer dans ce mandat et contraste avec le fait que le tiers des gestionnaires perçoit jouer un rôle de *leader*, en prêchant par l'exemple, ou souhaitent développer des compétences de *leadership*.

Dans la littérature, il est rapporté qu'un style de *leadership* axé sur la coopération, le travail d'équipe et la communication, favoriserait une saine gestion et serait associé à une réduction des problèmes organisationnels, soit un style de leadership davantage observé chez des femmes gestionnaires (Wicker, Breuer et Von Hanau, 2012). Rulofs et ses collègues (2019) avaient aussi observé que la présence de femmes à des postes de direction permettrait d'accroître la sensibilisation et la mise en place de stratégies préventives de la VS au sein des organisations sportives. Aucune étude n'a à ce jour fait un lien entre ce style de *leadership* et la sensibilisation et la mise en place de stratégies préventives de la VS au sein des organisations sportives. Toutefois, il serait possible de croire qu'une formation leur permettant le développement de ce *leadership* axé sur la coopération, le travail d'équipe et la communication, pourrait améliorer leurs compétences en communication et en marketing appliquées à la prévention de la VS.

Aussi, plus du tiers des gestionnaires souhaitaient développer de meilleures compétences pour identifier et gérer des cas de violence et VS, ce qui correspond aux habiletés à acquérir par les gestionnaires sportifs cités dans la littérature (Mathews, 2017; Noble et Vermillion, 2014; Wurtele, 2012). En effet, certains considéraient qu'il était important que les gestionnaires soient vigilants et conscients de cette problématique et acquièrent de meilleures connaissances sur les responsabilités de la fédération, sur le consentement légal et l'obligation de dénoncer.

Selon *Jeunesse, J'écoute* (2023), apprendre à reconnaître de possibles signes d'abus (violence physique, psychologique, sexuelle, négligence) et connaître l'obligation de signaler ces cas peut aider les adultes en position d'autorité à mieux soutenir les jeunes et leur entourage. Cet organisme offrant un service en santé mentale en ligne disponible en tout temps (24/7) propose des pistes pour aider à l'identification des signes d'abus chez les jeunes. Ainsi, une meilleure connaissance des manifestations des différentes formes de violence, des facteurs de risque individuels, des conséquences des abus envers les mineurs entraînant des changements comportementaux majeurs (troubles alimentaires, de concentration, symptômes dépressifs, troubles du sommeil et/ou sautes d'humeur, consommation d'alcool et de drogue, etc.) permettrait d'améliorer les capacités d'identification des cas de violence et VS. La présence de signes d'abus, comme des conséquences associées à la victimisation sexuelle, ne constitue pas des preuves que la personne mineure a subi un abus. Or, tout adulte qui observe des signes s'apparentant à de l'abus, s'inquiète ou soupçonne

qu'un mineur puisse en subir ou reçoit un dévoilement de la part d'un mineur, est dans l'obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse en vertu de la Loi P-34.1 *sur la protection de la jeunesse* (LégisQuébec, 2024b). Ainsi, même si les gestionnaires de notre étude ne souhaitent pas développer une expertise en matière de prévention et d'intervention au sujet des violences en général et sexuelles, il serait important que ceux-ci améliorent leur capacité à évaluer l'ampleur des situations qui leur sont rapportées, considérant que la plupart des gestionnaires de notre étude ont rapporté avoir géré des situations de violence ou de VS n'ayant pas fait l'objet d'une plainte formelle.

Ensuite, le tiers des gestionnaires souhaitait améliorer leur capacité à offrir du soutien à leurs membres et une personne souhaitait améliorer leur aisance pour discuter de ce sujet. La majorité d'entre eux jugeait que certaines qualités et compétences humaines étaient nécessaires pour assurer la prévention de la VS, comme l'empathie, l'ouverture, l'humilité et l'impartialité. L'importance de développer ces qualités et compétences humaines chez les adultes en position d'autorité a été abordée par des auteurs (Mathews et Collin-Vézina, 2016; Palmer et Felman, 2017). Ceux-ci soutiennent que le développement de ces compétences pourrait favoriser des réponses adéquates envers la VS et leur permettre de mieux signaler une situation de VS connue ou soupçonnée envers une personne mineure (Mathews et Collin-Vézina, 2016). Également, selon l'approche sensible au trauma de McMahnnon et ses collègues (2023), il est suggéré que le point de vue d'athlètes soit mobilisé pour la conception de formation et que des témoignages de victimes de VS soient inclus dans les formations, afin de favoriser l'empathie des personnes assistant à la formation.

Pour l'aisance envers le sujet, les adultes rapportent de manière générale un malaise envers la sexualité des jeunes (Descheneaux et al., 2018) et il semblerait que les membres du personnel d'organisations jeunesse se sentent mal à l'aise lorsqu'ils doivent traiter des situations de VS qui impliquent des mineurs (Palmer et Felman, 2017). Les adultes peuvent éprouver la peur de se tromper ou d'amplifier le malaise, ne pas savoir comment intervenir ou croire que cela ne relève pas de sa responsabilité, soit des obstacles individuels à l'adoption d'un rôle actif pour prévenir et lutter contre la VS (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022).

Rappelons ici que la qualité du soutien social reçu lors du dévoilement, se manifestant notamment par le fait de croire l'enfant ou par des réactions soutenantes, ressort comme un facteur important pour réduire les risques de développer des conséquences pour l'enfant victime de VS (Elliott et Carnes, 2001). Considérant que les gestionnaires gèrent des situations de violence ou de VS, il semblerait indispensable qu'une formation leur étant destinée leur permette d'améliorer la qualité de leur soutien face à un dévoilement (Martinez, Baril et Tourigny, 2021). Les réactions à privilégier lors d'un dévoilement de VS sont de se montrer disponible, d'être à l'écoute et valider les émotions vécues par la personne, dire à la personne qu'on la croit, adopter une position d'ouverture et de non-jugement, éviter de poser des questions intrusives sur les événements, de souligner que l'agresseur est l'unique responsable, de demander et respecter ce que la personne souhaite faire avec ces situations, de vérifier si la personne est en danger, de signaler à la DPJ si la personne est mineure, d'accompagner ou référer vers des ressources spécialisées et d'aller chercher du soutien pour soi-même au besoin (Guyon, 2022).

6.5. Synthèse et priorisation des recommandations

Ci-dessous se trouve un récapitulatif des diagnostics des cinq premières étapes (*Precede*) du modèle de planification *Precede Proceed* visant à analyser la situation, établir les priorités d'intervention et définir des objectifs précis et des recommandations (Green et Kreuter, 1991). Le tableau 6.2. présente les recommandations destinées au gouvernement pour améliorer le soutien des fédérations sportives québécoises ainsi que les composantes éducatives du programme de prévention destiné aux gestionnaires des fédérations québécoises.

Tableau 6.2. : Recommandations destinées au gouvernement et objectifs de formation de type éducationnel et organisationnel

Recommandations destinées au gouvernement (<i>Objectifs politiques, administratifs et organisationnels</i>)
1. Clarifier le rôle et les tâches des différentes instances reliées au milieu sportif dans le dossier de la prévention (DSLS, DSLAP, Sports Québec, RLSQ, Chaire SIMS, <i>Sport'Aide</i>, etc.). 2. Embaucher des ressources humaines externes aux fédérations qui pourraient les soutenir dans le dossier de prévention (création d'un plan stratégique pour le déploiement des stratégies préventives, création de matériel didactique pour les fédérations sportives, collaboration à des projets de recherche sur la prévention en concertation avec des acteurs clés du milieu sportif, évaluation des stratégies, etc.). 3. Offrir des outils de sensibilisation clé en main, uniformisés et centralisés aux gestionnaires des fédérations sportives destinés à leurs membres tout en évitant le dédoublement des ressources issues des différents paliers de gouvernement (national et provincial) et des fonds publics. 4. Proposer des espaces de concertation pour encourager la collaboration et améliorer la communication entre les différentes fédérations sportives. 5. Offrir aux gestionnaires un programme de formation réalisé dans une approche d'éducation à la sexualité complète pour leurs permettre de mieux prévenir et intervenir face à la VS dans leur fédération. 6. Développer un système d'émulation pour récompenser les fédérations sportives qui développent des initiatives de prévention.
Objectifs de formation pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises (<i>Objectifs éducationnels</i>)
I. Clarifier les responsabilités de la fédération et le rôle des gestionnaires dans la prévention de la VS pour augmenter leur sentiment de compétence en regard de la prévention de la VS. i. Démystifier certaines croyances (risque de fausses allégations d'agression sexuelle, prévalence, profil de l'agresseur, lien avec la tenue sportive et la possibilité d'agressions sexuelles, etc.) pouvant diminuer la motivation des gestionnaires à mettre en place des mesures préventives de la VS ; ii. Améliorer les connaissances des gestionnaires sur la gouvernance et les aspects légaux, notamment l'obligation de dénoncer ;

- iii. Reconnaître des situations où le consentement sexuel est invalide ;
- iv. Réfléchir aux limites professionnelles des adultes en position d'autorité dans le sport dans des situations présentant des « zones grises » dans la relation avec l'athlète.

II. Prendre conscience de l'ampleur des violences en général et sexuelles dans le sport organisé et des enjeux sociaux entourant cette problématique.

- i. Améliorer les connaissances au sujet des violences en général et sexuelles (définitions, formes, prévalence et proportions de personnes victimes, facteurs de risques individuels et relationnels, conséquences sur les victimes) ;
- ii. Améliorer les connaissances sur d'autres thèmes connexes (intégrité sexuelle, culture de consentement et limites, inclusion des diversités, image corporelle, etc.) ;
- iii. Comprendre les effets des normes sociales de la culture sportive sur la problématique et les effets des rapports de pouvoir sur la persistance des violences en général et sexuelles dans le sport organisé.

III. Développer des compétences et des habiletés pratiques pour prévenir et intervenir de façon plus adéquate face aux violences en général et sexuelles

- i. Améliorer les connaissances sur les ressources, les processus de gestion des plaintes et les meilleures pratiques en prévention et en intervention des violences et VS, comme les réactions à privilégier lors d'un dévoilement;
- ii. Reconnaître les conséquences des violences et VS sur les personnes victimes et la collectivité, notamment selon l'approche sensible aux traumatismes (témoignages).
- iii. Conscientiser les gestionnaires sur les effets de leur leadership dans la prévention des violences et VS au sein du sport organisé.

6.6. Contributions de l'étude

Cette étude se veut novatrice, car elle constitue une première analyse des besoins de soutien et de formation et auprès des gestionnaires dans les fédérations sportives au Québec. Elle contribue alors à un avancement des connaissances sur la prévention de la VS dans le sport organisé et permet de mieux comprendre les besoins et la perspective des gestionnaires des fédérations sportives québécoises dans la réalisation de ce mandat de prévention qu'il leur a été attribué en février 2021. En effet, l'analyse des besoins de formation précède la création d'activités de formation en établissant des objectifs atteignables pour améliorer les connaissances, les compétences et les attitudes des participants envers la situation problématique (Lapointe, 1992; INSPQ, 2008).

Cette analyse de besoins fondée sur une démarche scientifique rigoureuse (Lapointe, 1992; INSPQ, 2008) peut ainsi constituer un point d'ancrage pour le développement d'une formation future s'adressant spécifiquement aux gestionnaires des fédérations sportives du Québec. La validation du schéma d'entrevue par un comité d'experts a permis d'assurer des liens avec le cadre théorique prévu et d'évaluer la pertinence des questions en regard des objectifs établis. De plus, la conception d'une éventuelle formation pour les gestionnaires des fédérations sportives à partir de cette analyse pourrait contribuer à l'amélioration de la prévention de la VS dans la communauté sportive en général puisque les gestionnaires exercent un pouvoir d'influence dans les organisations sous leur juridiction (Harris et Terry, 2019).

Dans l'étude d'analyse des besoins de formation, les chercheurs ne peuvent pas accéder directement à des besoins, mais plutôt à l'expression de besoins perçus par la clientèle à l'étude. D'ailleurs, une des limites de l'analyse des besoins de formation est qu'il n'est pas possible d'analyser les besoins dont le professionnel n'a pas conscience, malgré le fait qu'un besoin peut exister même s'il n'est pas ressenti par la personne (INSPQ, 2008). Ces besoins nommés sont influencés par les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été recueillis, c'est-à-dire les choix méthodologiques de l'étude (INSPQ, 2008). C'est pourquoi nous avons réalisé des entretiens qualitatifs, afin de témoigner des besoins de soutien et de formation émanant du discours tenu par les gestionnaires rencontrés, en plus de ceux nommés par ces derniers. De plus, le schéma d'entrevue a été validé par un comité d'experts pour s'assurer que la formulation des questions soit

la plus claire et neutre possible. Enfin, les résultats permettent de dresser plusieurs recommandations destinées au gouvernement pour soutenir les gestionnaires dans la mise en place des stratégies de prévention de la violence en général et sexuelle et pourrait permettre une réflexion sur la contribution éventuelle de professionnels spécialisés dans le domaine de la prévention des violences et VS, notamment des sexologues, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de campagnes de sensibilisation, de formations ou d'outils didactiques en éducation à la sexualité ou en promotion de la santé sexuelle. Et ce, même si divers outils, structures ont été mis en place durant les dernières années pour soutenir les gestionnaires dans leur mandat.

6.7. Limites et pistes de recherches futures

En revanche, cette étude comporte des limites méthodologiques à considérer. D'une part, il s'agit d'un échantillonnage non probabiliste intentionnel (Fortin et Gagnon, 2016). Ce faisant, la participation était volontaire de la part des gestionnaires des fédérations sportives québécoises. Ainsi, il est possible que les gestionnaires ayant accepté de participer à l'étude ait des a priori positifs envers la prévention de la VS ou que leur participation soit davantage motivée par le désir d'être validé dans la mise en place des mesures dans leur fédération.

D'autre part, un enjeu de désirabilité sociale serait à considérer pour les entrevues individuelles (Savoie-Zajc et Anadón, 2009) car il peut être difficile pour les gestionnaires d'affirmer un manque d'importance accordée à la prévention de la VS envers les athlètes mineurs face à une professionnelle en sexologie (candidate à la maîtrise) ou considérant leur responsabilité dans la mise en place de la *Politique en matière de protection de l'intégrité*. Afin de limiter au mieux ce biais, les participants ont été invités à s'exprimer librement et à émettre leurs opinions. Il fut précisé qu'il n'y avait pas de bonnes ni de mauvaises réponses pour répondre aux questions posées afin de diminuer la peur du jugement.

Sachant qu'il existe 65 fédérations sportives actuellement au Québec et que cette étude a été conduite auprès de 15 gestionnaires représentant des réalités sportives hétérogènes en termes de clientèles desservies, de contextes de pratique sportive (intérieurs versus extérieurs; individuels versus d'équipe, etc.) ou ayant des structures sportives différentes (tailles des fédérations, nombre de personnels employés, etc.), il est possible que plusieurs résultats puissent être relativement

transférables à l'ensemble des gestionnaires des fédérations sportives québécoises. Cette recherche était toutefois de type exploratoire et ne visait pas la généralisation ni la représentativité. Ainsi, la généralisation de ces résultats doit se faire avec vigilance (Moriceau, 2019).

Quelques recommandations pour de futures recherches peuvent être formulées, à partir des limites de la littérature ou de cette présente recherche. Premièrement, il est fréquemment nommé qu'il manque de données probantes quant à l'efficacité ou aux effets des mesures préventives de la VS implantées dans le sport organisé (Assini-Meytin et al., 2021; Kaufman et al., 2022; Milroy et al., 2022; Yore, Raj et Lee, 2018). Cela constitue une limite importante, car la perception des gestionnaires de l'efficacité et de l'efficience de ces mesures a un effet sur la motivation des gestionnaires à les implanter dans leur sport. Selon l'Institut national de santé publique du Québec, il semblerait que cette situation touche plus largement l'ensemble des stratégies préventives au niveau communautaire dans les organisations offrant des services pour les jeunes (INSPQ, 2023b). En effet, il semblerait que ces stratégies, notamment la vérification des antécédents judiciaires, la limitation des occasions de contacts non supervisé entre un adulte et un mineur ou la facilitation des dévoilements et dénonciations anonymes, demeurent à ce jour de l'ordre des recommandations, puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'évaluations rigoureuses pour en connaître l'efficacité réelle (INSPQ, 2023b). Il serait donc avisé que des études soient conduites pour évaluer l'efficience ou les effets de ces différentes mesures (Alain et Dessureault, 2009). Par exemple, une étude pourrait évaluer auprès de fédérations sportives la mise en application de la politique de vérification des antécédents judiciaires pour documenter les différents services utilisés (corps de police versus privé), les coûts relatifs à l'application de cette mesure, l'opinion des acteurs sur cette mesure, etc.

Deuxièmement, les résultats de cette étude mènent à une réflexion sur la place accordée à l'éducation à la sexualité dans le sport organisé, ainsi qu'auprès d'une clientèle adulte. Peu de place n'est encore accordée envers l'éducation à la sexualité dans le sport, bien que l'INSPQ (2023b) recommande que la prévention de la VS soit abordée dans une perspective d'éducation à la sexualité afin de transmettre des connaissances allant au-delà de cette problématique pour permettre le développement d'habiletés et d'attitudes favorables à sa prévention. De même, il peut être intéressant, compte tenu des conclusions de cette étude, de considérer l'éventuelle contribution de professionnels spécialisés dans le domaine de la prévention de la VS, notamment les sexologues.

Les sexologues peuvent détenir une expertise en intervention en matière de VS, mais aussi liée à la prévention, sans compter qu'il leur est possible d'intégrer une approche liée à l'éducation à la sexualité globale à une démarche de prévention de la VS. Ainsi, leurs compétences pourraient être notamment mobilisées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de campagnes de sensibilisation, de formations ou d'outils didactiques en éducation à la sexualité ou en promotion de la santé sexuelle. Aussi, des sexologues pourraient faire partie de l'équipe responsable de la promotion-prévention des enjeux d'intégrité recommandée par Radziszewski, Belley-Ranger et Parent (2024) et de futures recherches pourraient évaluer l'implantation et l'efficacité des mesures réalisées par cette équipe.

Troisièmement, les principales barrières à la prévention de la VS dans le milieu d'enseignement supérieur sont la reconnaissance limitée de l'ampleur de la problématique et de l'importance de la prévention par les directions d'établissement; une faible participation de la communauté étudiante lors des activités préventives, ainsi qu'une certaine lourdeur administrative dans les institutions et des difficultés liées à la concertation entre les différents groupes concernés par la prévention des VACS (Mabachi et al., 2020), soit des barrières similaires à celles rencontrées par des gestionnaires sportifs (Parent et Demers, 2011; Webster et Whitman, 2008; Shiakou et al., 2023). La Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal a produit un cadre de référence évolutif des objectifs et contenus de prévention des violences à caractère sexuel en milieu d'enseignement supérieur (Fradette-Drouin et Bergeron, 2022). En raison de la similarité des contextes d'implantation des Politiques de prévention des VS, des barrières identifiées à sa prévention et des besoins de soutien prioritaires et recensés dans le milieu sportif ainsi que dans le milieu d'enseignement supérieur, il serait intéressant que le cadre d'analyse développé par Fradette-Drouin et Bergeron (2022) soit inféré dans le milieu sportif pour améliorer la compréhension des besoins de soutien et de formation des gestionnaires et permettre une meilleure sélection des contenus et des thématiques importantes à aborder.

7. CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de documenter les expériences de prévention de la VS et d'évaluer les besoins de soutien et de formation prioritaires des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs. Des entretiens qualitatifs ont été menés auprès de 15 gestionnaires de fédérations sportives québécoises, afin de documenter leurs expériences quant à la prévention de la VS, de répertorier les facteurs organisationnels et culturels qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la VS envers les athlètes mineurs, ainsi qu'à dégager les besoins de soutien et de formation prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives en matière de prévention de la VS envers les athlètes mineurs, à l'aide du modèle de planification d'une intervention psychosociale *Precede-Proceed* (Green et Kreuter, 1991). En effet, la partie *Precede* du modèle de Green et Kreuter (1991) permet d'établir une analyse multifactorielle d'une problématique, en établissant différents diagnostics de la situation (social, épidémiologique, comportementale, etc.) pour cibler des interventions à prioriser dans une perspective écologique. Ainsi, les gestionnaires, le milieu sportif et le gouvernement du Québec ont été ciblés par ces objectifs.

Les résultats qui découlent des entrevues individuelles semi-dirigées démontrent que les gestionnaires des fédérations sportives québécoises ont pour la plupart déjà géré des situations de violence ou de VS sans plaintes formelles, mais ne se sentent généralement pas compétents pour prévenir la VS dans leur fédération. Certains facteurs peuvent jouer sur le sentiment de compétence des gestionnaires en regard de la prévention de la VS, notamment le manque de formation (ayant des effets sur les connaissances et les attitudes envers la prévention), le manque de compréhension de leur rôle dans ce dossier ou encore une évaluation du rapport « coûts/bénéfices » jugée insuffisamment efficiente. Aussi, il serait pertinent que les gestionnaires se familiarisent avec les ressources déjà existantes, afin de mieux les utiliser. En plus de la formation, il serait nécessaire que les gestionnaires bénéficient d'un soutien et d'un accompagnement dans la mise en place des stratégies préventives pouvant passer, par exemple, par des ressources financières, humaines ou matérielles supplémentaires, allouées par le gouvernement directement aux fédérations ou en passant par le financement d'un organisme tiers, responsable de soutenir, accompagner, encadrer et évaluer les fédérations dans cette démarche préventive. Par exemple, une personne externe aux

fédérations sportives pourrait être embauchée pour soutenir les gestionnaires dans la priorisation des actions, pour créer un plan stratégique pour le déploiement des stratégies préventives et du matériel didactique pour les fédérations sportives, et pour collaborer à des projets de recherche sur la prévention en concertation avec des acteurs clés du milieu sportif, etc.).

Enfin, il est essentiel de réfléchir à une meilleure mobilisation de la communauté sportive, des groupes d'experts s'intéressant à la prévention des violences, incluant la VS et des parties prenantes dans la sécurité des jeunes (corps de police, médias, services médicaux, protection de l'enfance, etc.) pour créer des actions concertées entre les différentes instances. L'uniformisation et la centralisation des services et des outils en matière de prévention des violences et VS dans le sport organisé permettrait une meilleure cohérence des efforts préventifs. Les entretiens qualitatifs de cette étude ont permis aux gestionnaires d'accéder à un espace pour expliciter le soutien qu'ils souhaitent bénéficier.

En somme, malgré les limites soulevées, cette étude permet de mettre en évidence le besoin des gestionnaires des fédérations sportives québécoises de recevoir de la formation, mais également du soutien de la part du gouvernement, sous différentes formes, pour mieux prévenir la VS dans le sport organisé. Il serait pertinent que ces besoins soient considérés par des professionnels qualifiés souhaitant planifier et concevoir de la formation, ainsi que des outils didactiques et du support pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises. Cela pourrait notamment être assuré par des professionnels, comme des sexologues spécialisés en éducation à la sexualité, ou par des équipes de recherche du milieu universitaire s'intéressant à la prévention des violences en contexte sportif. Le gouvernement pourrait financer l'embauche d'une personne ressource au sein de l'organisme Sport'Aide, par exemple, qui pourrait superviser et soutenir les gestionnaires dans la mise en place de stratégies préventives. De plus, un projet de recherche visant à créer de la formation pour les membres des fédérations sportives (athlètes mineurs, parents, entraîneurs, etc.) ou auprès pourrait être mené et dispensé par une équipe de chercheurs (Chaire SIMS, Pôle-sport HEC, etc.), afin de soutenir les gestionnaires dans l'application de l'exigence de formation des membres de la *Politique cadre en matière de protection de l'intégrité de la personne*.

ANNEXE A
FICHE DÉMOGRAPHIQUE

FICHE DÉMOGRAPHIQUE

POUR LES GESTIONNAIRES DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES

Analyse des besoins de formation et d'accompagnement des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur-es.

Alexanne Prince,
candidate à la maîtrise recherche-intervention en sexologie, UQAM

S'il vous plaît, veuillez remplir chacune des sections.

Votre profil personnel

Code attribué :

Âge :

Genre :

Pays de naissance :

Êtes-vous parent?

☐

Oui

☐

Non

Si oui, est-ce que votre ou vos enfant(s) pratiquent un sport :

☐

Oui

☐

Non

Votre profil professionnel

Titre du poste occupé :

Années au sein de l'organisation dans ce poste :

Années au sein de l'organisation au total :

Années d'expérience en tant qu'administrateur sportif ou administratrice sportive :

Niveau(x) complété(s) du Programme National de certification des entraîneurs (PNCE) (s'il y a lieu) :

Domaine d'étude :

Dernier niveau d'étude complété :

☐

Primaire

☐

Secondaire

☐

Cégep

☐

Baccalauréat

☐

Maîtrise

☐

Doctorat

ANNEXE B

SCHÉMA D'ENTREVUE

Premièrement, nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce projet de recherche et on tient à vous préciser que cette entrevue n'a pas pour objectif d'évaluer la qualité de vos interventions en matière de prévention de la violence sexuelle au sein de votre fédération, mais plutôt de :

- 1) Documenter les expériences des gestionnaires des fédérations sportives quant à la prévention de la violence sexuelle dans leur fédération;
- 2) Répertorier les facteurs qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs;
- 3) Dégager les besoins de soutien et de formation prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Ceci n'est pas un test. Ce qui nous intéresse dans cette étude est votre opinion, quelle qu'elle soit.

On s'intéresse à votre point de vue comme gestionnaire, mais si vous voulez votre avis d'ordre personnel, n'hésitez pas à le préciser. Nous n'avons pas sollicité d'autres membres de votre fédération pour cette étude.

L'entrevue, d'une durée d'environ une heure et demie, sera enregistrée directement via la plateforme de visioconférence Zoom. Vous aurez l'occasion de vous exprimer librement pour chacune des questions et de reprendre vos réponses si vous le souhaitez à n'importe quel moment de l'entrevue ou encore de cesser votre participation à tout moment, et ce, sans préjudice.

Réitérer les informations importantes concernant le formulaire de consentement et les règles de confidentialité.

Avez-vous des questions en lien avec le processus ou les éléments discutés ?

Êtes-vous prêt ou prête à commencer?

1. INTRODUCTION

1.1. Avant de parler du sujet de notre étude, qu'est-ce qui vous a motivé à participer à notre étude ?

2. PERCEPTIONS DE LA VIOLENCE / VIOLENCE SEXUELLE DANS LE SPORT ORGANISÉ

Nous allons maintenant aborder le sujet de la violence en général et de la violence sexuelle dans le sport organisé au Québec.

2.1. Selon vous, comment se manifeste la violence en général envers les athlètes dans le sport organisé ?

- Y a-t-il des façons de faire dans le sport organisé qui permettent ou encouragent certaines formes de violence envers les athlètes?
- À l'inverse, y a-t-il des façons de faire qui peuvent empêcher la violence en général envers les athlètes?

2.2. Selon vous, la « violence sexuelle » fait référence à quoi exactement?

- Pouvez-vous me donner un ou des exemples de VS en contexte sportif?

2.3. Récemment, on a vu dans les médias des athlètes qui ont rapporté avoir vécu de la VS en contexte sportif. Parlez-moi des effets (ou des effets possibles) de ces dénonciations :

- Dans votre sport ?
- Sur les membres de votre fédération (administration, parents, athlètes, entraîneurs, bénévoles, etc.)?

2.4. À quel point considérez-vous que les membres de votre fédération soient bien informés sur la problématique de la VS dans le milieu du sport organisé?

- Avez-vous rencontré des défis dans la communication avec vos membres à ce sujet? Si oui, lesquels?

3. PERCEPTION DES MESURES PRÉVENTIVES DANS LES FÉDÉRATIONS

Nous allons maintenant parler des mesures de prévention de la VS dans les fédérations sportives au Québec.

3.1. Selon vous, dans une démarche de prévention de la VS dans le sport organisé, par quoi faudrait-il commencer?

- Y a-t-il des précautions différentes à prendre lorsqu'il y a des athlètes mineur-es? Si oui, lesquelles?

3.2. Quelles sont les mesures mises en place dans votre fédération pour prévenir la VS?

- Lois, codes d'éthique, ressources, formations, interventions, protocoles (VAJ).
- De quelle manière ces mesures ont été accueillis?
 - Des **membres** (ex. : athlètes, parents, entraîneurs, bénévoles, arbitres/officiels) face à la mise en place de ces mesures ?
 - Des autres **professionnels** (ex. : massothérapeute, nutritionniste, médecin, etc.) ?
 - De la **direction** (ex. : collègues) ?

4. PERCEPTION DU RÔLE DES GESTIONNAIRES DANS LE DOSSIER DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Dans la prochaine section nous aborderons votre perception de votre rôle dans le dossier de la prévention et la gestion de la VS, les facteurs qui peuvent influencer votre capacité à remplir ce rôle et les connaissances et compétences que vous considérez importants à détenir pour remplir ce mandat.

4.1. À votre avis, quel est le rôle des gestionnaires dans le dossier de prévention de la VS?

→ Comment vous sentez-vous dans ce rôle?

4.2. D'après votre expérience comme gestionnaire, qu'est-ce qui peut inciter ou motiver un-e gestionnaire à mettre en place des mesures de prévention de la VS dans son sport?

4.3. Au contraire, qu'est-ce qui peut faire obstacle ou freiner un-e gestionnaire dans ce dossier?

4.4. Quelles connaissances sur la prévention de la VS permettrait à un-e gestionnaire de remplir ce mandat?

4.5. Quelles habiletés seraient nécessaires afin de remplir ce mandat?

4.6. Quels seraient vos besoins de formation ou d'accompagnement, à titre de gestionnaire, pour mieux prévenir la VS?

→ Selon la nature de votre sport?

→ Selon la structure de votre fédération?

4.7. Vous est-il déjà arrivé de devoir gérer une plainte de violence sexuelle dans votre fédération?

→ Pouvez-vous me raconter comment cela s'est passé.

→ Quel(s) membre(s) de votre fédération étai(en)t impliqué(s) dans cette situation (athlètes, entraîneurs, administrateurs, etc.)?

→ Comment vous êtes-vous senti au cours du processus ?

→ Qu'avez-vous appris ou retenu de cette expérience?

→ En rétrospective, qu'est-ce qui a été aidant ou qui aurait pu l'être?

4.8. Si non, si vous deviez gérer un cas de VS dans votre fédération, que feriez-vous?

→ Comment vous sentez-vous à l'idée que vous auriez à gérer un tel cas?

5. PERCEPTION DES OUTILS, DES RESSOURCES ET DU SUPPORT DANS LE DOSSIER DE LA PRÉVENTION DE LA VS

Dans cette dernière section nous aborderons les outils, les ressources, tant matériel qu'humaine et le support mis à votre disposition pour assurer la prévention de la VS dans votre fédération.

5.1. Comment qualifieriez-vous le support / les ressources que vous avez pour prévenir la VS dans votre fédération?

- Laquelle ou lesquelles ont été jusqu'à présent les plus aidantes?
- À quel point ce support ou ces ressources sont-elles suffisamment connues ou disponibles?
- Quand vous avez des questions ou des hésitations, à qui pouvez-vous vous référer?

5.2. Avez-vous déjà reçu de la formation sur la prévention de la VS dans votre fédération?

- Si oui, pouvez-vous m'en parler davantage?
- Qu'est-ce que celle(s)-ci vous a apporté?

5.3. Quel soutien vous permettrait d'aller de l'avant ou de vous épauler dans vos efforts de prévention de la VS?

- Ressources humaines, matériel didactique, support technologique ou moral, webinaires, etc.?

6. PERCEPTION DES NOUVELLES EXIGENCES ET STRUCTURE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Nous allons maintenant parler de la nouvelle politique d'intégrité de la personne implantée dans les fédérations sportives membres de SportsQuébec depuis février 2021 et des nouvelles mesures et structures qui ont été mises en place en lien celle-ci.

6.1. Cette nouvelle politique exige pour les gestionnaires :

- (1) que ceux-celles-ci soient responsables de faire respecter la sécurité et l'intégrité dans leur fédération,
- (2) qu'ils ou elles doivent vérifier systématiquement les antécédents judiciaires des membres
- (3) et ont un mandat de formation au sujet de la prévention de la violence sexuelle.
- Que pensez-vous de ces nouvelles exigences qui vous sont demandées (Responsabilités + imputabilité)?
- Quels sont les défis de ces nouvelles exigences dans votre travail?

6.2. Quel est votre niveau d'aisance quant à ces exigences (VAJ et formation)?

6.3. Dans quelle mesure êtes-vous familier ou familière avec la nouvelle structure indépendante pour le traitement des plaintes de VCS, dont la violence sexuelle?

- Que pensez-vous de cette nouvelle structure?

7. CONCLUSION DE L'ENTREVUE

Nous arrivons à la conclusion de cette entrevue. Plus tôt dans l'entretien je vous ai demandé à quoi faisait référence pour vous la violence sexuelle en contexte sportif et de me donner des exemples. Je me permets ici de préciser quelles sont les différentes formes de violence sexuelle en contexte sportif pour nourrir la réflexion.

→ **Le harcèlement sexuel sans contact physique** (Mountjoy et al., 2016) :

- Déshabiller du regard un·e athlète ;
- Inciter un·e jeune à parler de sujets intimes ou lui envoyer des sextos.

→ **Des comportements transgressifs avec contacts physiques** (Mountjoy et al., 2016) :

- Massages sportifs inappropriés ;
- Attouchements sexuels jusqu'aux abus sexuels avec pénétration. Agression sexuelle.

→ **La négligence** (Parent et Fortier, 2018) :

- Ne pas signaler la VS subie par un·e athlète mineur·e en étant un·e adulte en position d'autorité dans le sport.

→ **La banalisation de la VS** (Parent et Fortier, 2018) :

- Tolérer des relations intimes entraîneurs-athlètes mineurs.

7.1. À la suite de cette énumération d'exemples des différentes formes de violence sexuelle, y a-t-il d'autres besoins d'accompagnement ou de formation pour les gestionnaires que vous identifiez ?

7.2. Avant de terminer, est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous aimeriez revenir ?

Est-ce qu'il y a autre chose dont vous aimeriez nous faire part qui nous aiderait:

- À mieux comprendre ce qui peut favoriser la prévention de la VS envers les athlètes mineurs ou au contraire, à la freiner ? Autrement dit, qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
- OU à mieux comprendre ce qu'implique votre rôle de gestionnaire dans la prévention de la VS ?
- OU à bien identifier vos besoins de support dans ce mandat de prévention de la VS (accompagnement, formation) ?

Remercier le ou la gestionnaire pour sa participation en l'entrevue.

ANNEXE C

SCHEMA D'ENTREVUE SELON LE MODELE CONCEPTUEL

FACTEURS PRÉDISPOSANTS

Connaissances

- Selon vous, comment se manifeste la violence en général envers les athlètes dans le sport organisé?
- Selon vous, la « violence sexuelle » fait référence à quoi exactement? Pouvez-vous me donner un ou des exemples de VS en contexte sportif?
- Quelles connaissances sur la prévention de la VS permettrait à un ou une gestionnaire de remplir ce mandat?
- Selon vous, dans une démarche de prévention de la VS dans le sport organisé, par quoi faudrait-il commencer?
- Récemment, on a vu dans les médias des athlètes qui ont rapporté avoir vécu de la VS en contexte sportif. Parlez-moi des effets (ou des effets possibles) de ces dénonciations : Dans votre sport? Sur les membres de votre fédération (administration, parents, athlètes, entraîneurs, bénévoles, etc.)?
- Dans quelle mesure êtes-vous familier ou familière avec la nouvelle structure indépendante pour le traitement des plaintes de VCS, dont la violence sexuelle?

Croyances et attitudes

- Y a-t-il des précautions différentes à prendre lorsqu'il y a des athlètes mineurs? Si oui, lesquelles?
- À votre avis, quel est le rôle des gestionnaires dans le dossier de prévention de la VS? Comment vous sentez-vous dans ce rôle?

Motivation

- Avant de parler du sujet de notre étude, qu'est-ce qui vous a motivé à participer à notre étude?
- D'après votre expérience comme gestionnaire, qu'est-ce qui peut inciter ou motiver un ou une gestionnaire à mettre en place des mesures de prévention de la VS dans son sport?

Aisance et perception de contrôle

- Quel est votre niveau d'aisance quant à ces exigences (vérification des antécédents judiciaires et formation offerte aux membres)?

FACTEURS FACILITANTS

Politique et protocole d'intervention

- Quelles sont les mesures mises en place dans votre fédération pour prévenir la VS (Lois, codes d'éthique, ressources, formations, interventions, protocoles).
- Au contraire, qu'est-ce qui peut faire obstacle ou freiner un ou une gestionnaire dans ce dossier?

Ressources

- Comment qualifieriez-vous le support / les ressources que vous avez pour prévenir la VS dans votre fédération?
- Laquelle ou lesquelles ont été jusqu'à présent les plus aidantes?
- À quel point ce support ou ces ressources sont-elles suffisamment connues ou disponibles?
- Quand vous avez des questions ou des hésitations, à qui pouvez-vous vous référer?
- Que pensez-vous de cette nouvelle structure (la nouvelle structure indépendante pour le traitement des plaintes de VCS)?

Formation

- Avez-vous déjà reçu de la formation sur la prévention de la VS?
- Si oui, pouvez-vous m'en parler davantage?
- Qu'est-ce que celle(s)-ci vous a (ont) apporté(s)?
- Quels seraient vos besoins de formation ou d'accompagnement, à titre de gestionnaire, pour mieux prévenir la VS?

FACTEURS DE RENFORCEMENT

Appui et soutien de la communauté sportive et du gouvernement

- De quelle manière ces mesures ont été accueillies?
- Quelles ont été les réactions des membres (athlètes, parents, entraîneurs, bénévoles, arbitres/officiels) face à la mise en place de ces mesures ? Des autres professionnels (massothérapeute, nutritionniste, médecin, etc.) ? De la direction (ex. : collègues) ?
- Quel soutien vous permettrait d'aller de l'avant ou de vous épauler dans vos efforts de prévention de la VS (ressources humaines, matériel didactique, support technologique ou moral)?

Appui et collaboration de la communauté sportive et du gouvernement

- À quel point considérez-vous que les membres de votre fédération soient bien informés sur la problématique de la VS dans le milieu du sport organisé?
- Avez-vous rencontré des défis dans la communication avec vos membres à ce sujet? Si oui, lesquels?

ANNEXE D

GRILLE D'ÉVALUATION DU SCHÉMA D'ENTREVUE

GRILLE D'ÉVALUATION

POUR LE COMITÉ D'EXPERTS

Analyse des besoins de formation et d'accompagnement des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur-es.

Alexanne Prince, candidate à la maîtrise en sexologie

Nom : _____	Date : _____
-------------	--------------

Question	Claire et précise.		Pertinence en regard du 1 ^{er} objectif :		Pertinence en regard du 2 ^e objectif :		Pertinence en regard du 3 ^e objectif :		En lien avec le cadre théorique prévu.		Commentaires ou suggestions s'il y a lieu.	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON		
			« Documenter les expériences des gestionnaires des fédérations sportives quant à la prévention de la violence sexuelle dans leur fédération »		« Répertorier les facteurs qui favorisent ou font obstacle à la prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur-es »		« Dégager les besoins de formation et d'accompagnement prioritaires pour les gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur-es »		PP: Precede-Proceed, Modèle écologique de la planification de la promotion de la santé.		<i>Vous pouvez aussi inscrire vos commentaires directement sur la copie du canevas d'entrevue.</i>	
No. 1												
No. 2												
No. 3												
No. 4												
No. 5												
No. 6												
No.7												
No. 8												
No. 9												
No. 10												

Question	Claire et précise.		Pertinence en regard du 1 ^{er} objectif :		Pertinence en regard du 2 ^e objectif :		Pertinence en regard du 3 ^e objectif :		En lien avec le cadre théorique prévu.		Commentaires ou suggestions s'il y a lieu.
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
No. 11											
No. 12											
No. 13											
No. 14											
No. 15											
No. 16											
No. 17											
No. 18											
No. 19											
No. 20											
No. 21											
No. 22											
No. 23											
No. 24											
No. 25											

ESPACE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES COMMENTAIRES

*Analyse des besoins de formation et d'accompagnement des gestionnaires des fédérations sportives québécoises
en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur-es.*

Alexanne Prince, candidate à la maîtrise en sexologie

**Commentaires spécifiques sur certaines questions (veuillez identifier le No. de la(des)
question(s) :**

No. 1 :

**Commentaires généraux d'appréciation (ex. : niveau de vulgarisation des questions, ordre
des questions, etc.) :**

ANNEXE E

LETTRE D'INVITATION AUX GESTIONNAIRES

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la recherche « Analyse des besoins de formation et de soutien des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs ». Dans le cadre de notre maîtrise en sexologie, profil recherche-intervention, nous désirons effectuer une recherche qualitative visant à répertorier les facteurs qui contribuent positivement et négativement à la prévention de la violence sexuelle auprès des athlètes mineurs dans les fédérations sportives québécoises, à documenter les conditions d'implantation de la *Politique cadre sur la protection de l'intégrité en contexte sportif*, ainsi qu'à cerner les besoins prioritaires des gestionnaires en matière de prévention de la violence sexuelle, lesquels seraient comblés par le biais d'une éventuelle formation.

Ce projet de mémoire, menée par Alexanne Prince, candidate à la maîtrise recherche-intervention en sexologie, est sous la direction de Mme Francine Duquet, sexologue et professeure au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et la co-direction de Mme Sylvie Parent, professeure au département d'éducation physique de l'Université Laval (ULaval) et titulaire de la Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS).

Il est à noter que Mme Sylvie Parent n'aura pas accès aux données des entrevues, afin de préserver l'anonymat et la confidentialité des participants, mais seulement aux résultats où toute référence à la fédération participante ou à son gestionnaire aura été retirée. De plus, nous tenons à souligner le fait que Mme Sylvie Parent est elle-même tenue aux règles de confidentialité en ce qui concerne les gestionnaires et les fédérations participantes.

En quoi consiste la participation au projet?

Votre participation à ce projet de recherche consiste à remplir une fiche démographique, puis participer à une entrevue en ligne sur la plateforme de visioconférence Zoom, avec caméra ouverte, d'une durée approximative de 90 minutes. Les enregistrements audiovisuels (son et image) des rencontres seront conservés sur l'ordinateur de l'administratrice du compte, c'est-à-dire l'étudiante chercheuse. Également, les rencontres de visioconférence seront verrouillées et un mot de passe sera nécessaire pour accéder à la rencontre. Ce mot de passe vous sera transmis à l'adresse courriel en même temps que le lien de connexion Zoom dans le courriel de confirmation du rendez-vous de l'entretien.

Qu'est-ce que la candidate à la maîtrise fera avec les données recueillies?

Pour éviter votre identification comme personne participante à cette recherche, les données recueillies par cette étude seront traitées de manière entièrement confidentielle et ne pourront, en aucun cas, mener à votre identification. Votre anonymat sera assuré par un code numérique qui

remplacera votre nom sur les questions. Ce code numérique sera créé à partir de certaines informations fournies dans la fiche démographique.

Les résultats de la recherche ne permettront pas d'identifier les personnes participantes. Les données seront conservées sur l'ordinateur de l'étudiante chercheuse où les documents seront barrés et les dossiers informatiques protégés, pendant une période de 10 ans au-delà de la publication de ces données sous forme de mémoire, d'articles scientifiques, de rapports de recherche ou de communications orales. Les personnes qui y auront accès sont l'étudiante et la directrice de recherche, Mme Duquet, Ph. D.

Est-il obligatoire de participer?

Non. La participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non et de vous retirer en tout temps sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudices de quelques natures que ce soit.

Y a-t-il des bénéfices, risques ou inconvénients ?

Votre participation contribuera à améliorer les connaissances sur l'état de la prévention de la violence sexuelle en contexte sportif québécois. Grâce à votre collaboration, nous serons en mesure de mieux identifier les réels besoins de formation des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineurs au Québec. De plus, ces résultats contribueront à la conception éventuelle d'une formation adaptée à la réalité et aux besoins des gestionnaires.

À terme, les gestionnaires intéressés par les résultats de cette étude pourront consulter la publication du mémoire de maîtrise. Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles via l'adresse courriel de contact utilisée pour l'envoi de la fiche démographique et du rendez-vous pour l'entrevue.

Il n'y a aucun dédommagement prévu pour le temps que vous accorderez à ce projet.

Un inconvénient possible lié à votre participation est le temps qui vous est demandé de consacrer à cette recherche, soit 15 minutes pour la fiche démographique et 90 minutes pour l'entrevue.

De plus, il est de notre devoir de vous informer que votre participation à ce projet de recherche pourrait entraîner certains risques relatifs à la sensibilité du sujet. En effet, puisque le projet de recherche concerne la prévention de la violence sexuelle, il est possible que cela expose certains participants et certaines participantes à un inconfort d'ordre personnel, notamment un malaise dans le fait de traiter de ce sujet où encore des pensées liées à des expériences personnelles éprouvantes vécues antérieurement. Pour pallier ces risques, une liste de ressources vous sera remise au début de l'entrevue.

Sachez qu'en tout temps vous êtes libres de ne pas répondre à une question si vous jugez celle-ci embarrassante. Aucune justification ne sera demandée. Dans le cas où l'étudiante chercheuse

estimerait que le bien-être des participants et participantes pourrait être menacé, il est de son devoir de suspendre ou de mettre fin à l’entrevue. Que faire si j’ai des questions concernant le projet? Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, n’hésitez pas à communiquer avec la candidate à la maîtrise ou avec les directrices de ce projet, aux coordonnées indiquées ci-dessous. Nous vous remercions très sincèrement de votre intérêt pour cette recherche.

Personne responsable du projet

Alexanne Prince, B.A. sexologie

Candidate à la maîtrise en sexologie, Profil recherche-intervention, UQÀM

prince-pelletier.alexanne@courrier.uqam.ca

Direction principale de recherche

Francine Duquet, Ph. D.

Professeure,

Département de sexologie, UQAM

duquet.francine@uqam.ca

(514) 987-3000 poste 4465

Co-direction de recherche

Sylvie Parent, Ph. D.

Professeure,

Département d’éducation physique, ULaval

sylvie.parent@fse.ulaval.ca

(418) 656-2131 poste 407386

ANNEXE F
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES GESTIONNAIRES DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES <i>Analyse des besoins de formation et d'accompagnement des gestionnaires des fédérations sportives québécoises en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineures.</i> Alexanne Prince, candidate à la maîtrise recherche-intervention en sexologie, UQAM

But général du projet

Vous êtes invité-e à prendre part à un projet visant à répertorier les facteurs qui contribuent positivement et négativement à la prévention de la violence sexuelle auprès des athlètes mineurs dans les fédérations sportives québécoises, à documenter les conditions d'implantation de la nouvelle « *Politique en matière de protection de l'intégrité de la personne* »¹, ainsi qu'à cerner les besoins prioritaires des gestionnaires en matière de prévention de la violence sexuelle à combler dans le biais d'une éventuellement formation.

Participation

Votre participation consiste à collaborer à une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire votre expérience en tant que gestionnaire d'une fédération sportive québécoise en lien avec la prévention de la violence sexuelle et à exprimer votre point de vue sur les facteurs qui facilitent et font obstacle à celle-ci dans le cadre de vos fonctions. Cette entrevue sera enregistrée numériquement (son et image) avec votre accord et sera d'une durée approximative de 1 heure 30. La rencontre se fera à partir de la plateforme de visioconférence Zoom, à caméra ouverte. Ainsi, l'heure de l'entretien sera convenue avec la personne responsable du projet de recherche. Aucune information permettant de vous identifier ne sera diffusée et la transcription sur support informatique permettra de préserver votre anonymat.

¹ Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2021). Sécurité, intégrité, éthique. <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/securite-integrite-et-ethique/>

Moyen de diffusion

Les résultats de cette recherche seront publiés dans un mémoire de maîtrise et feront l'objet d'au moins un article scientifique. Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Bénéfices, risques ou inconvénients

Votre participation contribuera à améliorer les connaissances sur l'état de la prévention de la violence sexuelle en contexte sportif québécois. Grâce à votre collaboration, nous serons en mesure de mieux identifier les besoins réels de formation des gestionnaires des fédérations sportives québécoises, en matière de prévention de la violence sexuelle envers les athlètes mineur·es. De plus, ces résultats contribueront à la conception d'une éventuelle formation adaptée à la réalité et aux besoins des gestionnaires.

À terme, les gestionnaires intéressés par les résultats de cette étude pourront consulter la publication du mémoire de maîtrise. Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles via l'adresse courriel de contact utilisée pour l'envoi de la fiche démographique et du rendez-vous pour l'entrevue.

Il n'y a aucun dédommagement prévu pour le temps que vous accorderez à ce projet.

Un inconvénient possible lié à votre participation est le temps qui vous est demandé de consacrer à cette recherche, soit 15 minutes pour la fiche démographique et 90 minutes pour l'entrevue.

De plus, il est de notre devoir de vous informer que votre participation à ce projet de recherche pourrait entraîner certains risques relatifs à la sensibilité du sujet. En effet, puisque le projet de recherche concerne la prévention de la violence sexuelle, il est possible que cela expose certains participants et certaines participantes à un inconfort d'ordre personnel, notamment un malaise dans le fait de traiter de ce sujet ou encore des pensées liées à des expériences personnelles éprouvantes vécues antérieurement. Pour pallier ces risques, une liste de ressources vous sera remise au début de l'entrevue. Sachez qu'en tout temps vous êtes libres de ne pas répondre à une question si vous jugez celle-ci

embarrassante. Aucune justification ne sera demandée. Dans le cas où la candidate à la maîtrise estimerait que le bien-être des participants et participantes pourrait être menacé, il est de son devoir de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue.

Anonymat et confidentialité

Les renseignements recueillis avant, durant et après l'entrevue sont confidentiels et il est entendu que les seules personnes qui auront accès aux enregistrements, documents d'analyse et contenu des transcriptions sont l'étudiante responsable du projet de recherche et sa direction principale, madame Francine Duquet, Ph. D. Les enregistrements numériques (sonores et visuels), les transcriptions codées et le formulaire de consentement des participant·es seront conservés séparément dans des dossiers barrés numériquement pour la durée totale du projet. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 10 ans après le dépôt final du mémoire.

Certaines exceptions peuvent mener à briser la confidentialité. Par exemple, si la personne présente un danger pour sa vie ou celle d'une autre personne ou encore si la sécurité ou le développement d'un enfant peut être compromis. Ainsi, si un cas de violence sexuelle envers un enfant ou un·e adolescent·e est abordé durant l'entrevue et que cette situation n'a pas déjà fait l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est du devoir de l'étudiante de procéder au signalement ou d'accompagner la personne ayant rapporté cette situation dans un processus de signalement.

Participation volontaire

La participation des gestionnaires des fédérations sportives québécoises à ce projet est volontaire. En d'autres termes, aucune contrainte ou pression extérieure ne sont exercées pour la participation au projet et les participants et participantes sont libres de mettre fin en tout temps à leur participation au cours de cette recherche. Advenant cette possibilité, les renseignements concernant le participant ou la participante seront détruits. Également, l'accord des gestionnaires sportif·ves à participer à cette recherche implique que ceux et celles-ci consentent à ce que les renseignements recueillis permettent la rédaction, la publication et la diffusion d'articles scientifiques, d'un mémoire, d'un essai ou d'une thèse,

ou encore la présentation des résultats lors de conférences ou de communications scientifiques. Il est réitéré qu'aucune information permettant d'identifier les participant-es ne sera divulguée publiquement.

Compensation financière

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Questions sur le projet et sur vos droits

Vous pouvez contacter la candidate à la maîtrise, Alexanne Prince, pour des questions additionnelles sur celui-ci. De plus, vous pouvez contacter la direction de recherche du projet, madame Francine Duquet, Ph. D., pour discuter des conditions de votre participation, de vos droits en tant que participant ou participante et du déroulement du projet.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter l'intermédiaire de la coordination du CERPÉ de la faculté des sciences humaines, François Drainville, au 514-987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante: cerpe.fsh@uqam.ca

Remerciements

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration, laquelle est importante pour la réalisation de ce projet.

Personne responsable du projet

Alexanne Prince, B.A. sexologie
Candidate à la maîtrise en sexologie,
Profil recherche-intervention, UQAM
prince-pelletier.alexanne@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Francine Duquet, Ph. D.
Professeure,
Département de sexologie,
UQAM
duquet.francine@uqam.ca
(514) 987-3000 poste 4465

Co-direction de recherche

Sylvie Parent, Ph. D.
Professeure,
Département d'éducation
physique, ULaval
sylvie.parent@fse.ulaval.ca
(418) 656-2131 poste 407386

ANNEXE G

Explications du réseau sportif civil



Missions des différentes instances reliées au réseau sportif civil

Sport'Aide : Organisme à but non lucratif créé en 2014 ayant pour mission d'assurer un leadership dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant le développement et le maintien d'un environnement sain, sécuritaire et harmonieux pour toutes les parties prenantes des milieux du sport, du loisir et du plein air du Québec, et ce, à tous les niveaux. Offre une ligne d'écoute aux membres de la communauté sportive, des services-conseils et des outils de sensibilisation.

Chaire SIMS : La Chaire de recherche *Sécurité et intégrité en milieu sportif* de l'Université Laval à Québec fût créée en novembre 2020 et a comme mission de prévenir la violence en contexte sportif (VCS) par la mobilisation d'un partenariat permettant de soutenir la production et la mobilisation de connaissances sur cet enjeu de société important.

Institut national du sport (INS) : Organisme privé sans but lucratif qui soutient tous les athlètes engagés dans un sport olympique ou paralympique ainsi que les entraîneurs de haut niveau au Québec.

La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) : Élabore, gère et évalue les politiques et les programmes du Ministère; elle effectue aussi des recherches dans ces domaines. Finance SportsQuébec et les bourses d'excellence pour les athlètes de haut niveau et d'athlètes en situation d'handicap. Offre une expertise technique et professionnelle (conseil, concertation, coordination, encadrement, etc.).

SportsQuébec (SQ): mandaté par la DSLAP, SQ est une corporation privée qui soutient le développement du système sportif québécois au bénéfice des athlètes qui évoluent autant au niveau récréatif que celui d'excellence, et ce, en partenariat avec les organismes québécois et canadien.

Le réseau des unités régionales loisir et sport du Québec (RURLS) : Soutient le développement des 17 URLS présentes dans chaque région administrative. Les URLS exercent un rôle de mobilisation, d'expertise et de soutien en loisir public, de gestion de projets en loisir culturel, de promotion d'un mode de vie physiquement actif, de soutien au développement du sport et du plein air. Elles accomplissent des interventions auprès des collectivités locales, des municipalités, des établissements scolaires, du milieu associatif et des ressources bénévoles.

Cette image est inspirée de l'organigramme du ministère de l'Éducation du Québec. Pour consulter l'original, [cliquez ici](#).

BIBLIOGRAPHIE

- Abrams, M. et Bartlett, M. L. (2019). # SportToo: implications of and best practice for the # MeToo movement in sport. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 243-258.
- Action Canada. (2020). L'état de l'éducation à la sexualité au Canada. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.actioncanadashr.org/sites/default/files/2020-07/Action%20Canada_StateofSexEd-2ndEd_French.pdf
- Agence France-Presse. (2018, 5 février). Abus sexuels : jusqu'à 125 ans de prison de plus pour l'ex-médecin sportif Larry Nassar. Le devoir. <https://www.ledevoir.com/sports/519402/abus-sexuels-jusqu-a-125-ans-de-prison-de-plus-pour-l-ex-medecin-sportif-larry-nassar>
- Alain, M. et Dessureault, D. (2009). Chapitre 1 : Des systèmes de classification des modèles d'évaluation de programmes d'intervention psychosociale à une proposition de modèle intégrateur. Les trois phases du cube : la phase AVANT. Dans Alain et D. Dessureault (dir.), *Élaborer et évaluer les programmes en intervention sociales*. Presses de l'Université du Québec. 74-100.
- Alexander, K., Stafford, A. et Lewis, R. (2011). The Experiences of Children Participating in Organised Sport in the UK. Summary report. University of Edinburgh/NSPCC Child Protection Research Centre. <https://www.research.ed.ac.uk/portal/files/13060057/K201103.pdf>
- Assini-Meytin, L. C., Kaufman, K. L., Mathews, B., Palmer, D. A., Ingram, M. et Letourneau, E. J. (2021). Preventing and responding to child sexual abuse: organizational efforts. *Child Abuse and Neglect*, 112, 104892.
- Bandura, A. (1993). Perceived self-efficacy in cognitive development and functioning. *Educational Psychologist*, 28, 117-148.
- Bandura, A. (1995). Exercise of personal and collective efficacy in changing societies. In A. Bandura (Ed.), *Self-efficacy in changing societies*. Cambridge University Press.
- Basile, K., Smith, S., Breiding, M., Black, M. et Mahendra, R. (2014). Sexual violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. *Centers for Disease Control and Prevention*. Retrieved from https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv_surveillance_definitions1-2009-a.pdf
- Brasseur, M. (2012). L'interaction du chercheur avec son terrain en recherche-action: deux cas d'accompagnement individuel des managers. *Recherches en Sciences de gestion*, (2), 103-118.

- Bjørnseth, I. et Szabo, A. (2018). Sexual violence against children in sports and exercise: a systematic literature review. *Journal of Child Sexual Abuse*, 27(4), 365-385.
- Boyle, P. (2014). How youth-serving organizations enable acquaintance molesters. *Journal of interpersonal violence*, 29(15), 2839-2848.
- Brackenridge, C. H. (1997). 'He owned me basically...'—women's experience of sexual abuse in sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 32(2), 115-130.
- Brackenridge, C. H. (2001). *Spoilsports: Understanding and preventing sexual exploitation in sport*. Routledge.
- Brackenridge, C. H. (2002). Men loving men hating women: The crisis of masculinity and violence to women in sport. Dans S. Scraton et A. Flintoff (Éd.), *Gender and sport: A reader*. Routledge. 255–267.
- Brackenridge, C. H., Bishopp, D., Moussalli, S. et Tapp, J. (2008). The characteristics of sexual abuse in sport: A multidimensional scaling analysis of events described in media reports. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 6(4), 385-406.
- Brackenridge, C. et Fasting, K. (2002). Sexual harassment and abuse in sport: the research context. *Journal of Sexual Aggression*, 8(2), 3-15.
- Brackenridge, C. H. et Fasting, K. (2005). The grooming process in sport: Narratives of sexual harassment and abuse. *Auto Biography*, 13(1), 33–52.
- Brackenridge, C. H. et Kirby, S. (1999). Protecting athletes from sexual abuse in sport: How theory can improve practice. *Sport psychology: Linking theory and practice*. Morgantown, WV: Fitness Information Technology.
- Brackenridge, C. H., Kay, T. et Rhind, D. (2012). *Sport, children's rights and violence prevention: A source book on global issues and local programmes*. Brunel University Press.
- Brackenridge, C. H. et Rhind, D. (2014). Child protection in sport: reflections on thirty years of science and activism. *Social sciences*, 3(3), 326-340.
- Brennan, C. (2020). Prominent Track and Field Coach John Rembao Accused of Sexual Harassment in Lawsuit. USA Today. <https://eu.usatoday.com/story/sports/2020/03/11/sex-harassment-prominent-track-and-field-coach-accused-lawsuit/5010694002/>
- Bronfenbrenner, U. (1977). Toward an experimental ecology of human development. *American Psychologist*, 32(7), 513–531.
- Brunelle, E., Legendre, R., Arcand, S., Ouellette, S., Normandin, F., Rousseau, A. et Lauzon-Marques, D. (2021, 11 avril). Rapport d'enquête sur la professionnalisation au service de l'industrie sportive québécoise : constats et recommandations. Pôle Sports HEC Montréal. 5-69.

- Carey, S., Sumstine, S., Amabile, C., Helvink, H., Raine Sorin, C., Swendeman, D., Park, E. et Wagman, J. (2022). Student-athletes', coaches' and administrators' perspectives of sexual violence on three campuses with NCAA division I and II athletic programs. *Journal of Interpersonal Violence*, 37, 13-14.
- Carrier, L. (2021, 1^{er} août). À bas les diktats! Le ras le bol des sportives, qui contestent les règles vestimentaires. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/societe/2021-08-01/tenues-des-athletes-feminines/a-bas-les-diktats.php>
- Centre canadien de protection de l'enfance. (2024). Programmes et initiatives. S'engager envers les enfants – Assurer la sécurité des enfants dans le sport. <https://protectchildren.ca/en/programs-and-initiatives/commit-to-kids-children-in-sport/>
- Centre de règlement des différends sportifs du Canada [CRDSC]. (2022). Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. <https://commissaireintegritesport.ca/files/CCUMS-v6.0-20220531.pdf>
- Cense, M. et Brackenridge, C. (2001). Temporal and developmental risk factors for sexual harassment and abuse in sport. *European Physical Education Review*, 7(1), 61–79.
- Chaire Claire-Bonenfant. (2019). Portrait statistique québécois 2019 : Place des filles et des femmes dans les sports fédérés, les organismes voués à l'activité physique et au plein-air. Rapport de recherche présenté au ministère de l'Éducation du Québec. https://www.egaleaction.com/wp-content/uploads/2021/09/2019Portrait-statistique-filles-femmes-sports_ChaireClaire-Bonenfant.pdf
- Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif [SIMS]. (2022). Projets : Analyse des besoins de formation des entraîneur·es québécois·es au sujet de la maltraitance des athlètes. <https://sims.chaire.ulaval.ca/projets/analyse-des-besoins-de-formation-des-entraîneur-e-s-quebecois-es-au-sujet-de-la-maltraitance-des-athletes/>
- Chen, D. W. (2019). Coaching Legends Were Accused of Abuse. Will Someone Finally Pay? *New York Times*. <https://www.nytimes.com/2019/12/17/sports/coaches-sexual-abuse.html>
- Chen, L. P., Murad, M. H., Paras, M. L., Colbenson, K. M., Sattler, A. L., Goranson, E. N. et Zirakzadeh, A. (2010). Sexual abuse and lifetime diagnosis of psychiatric disorders: systematic review and meta-analysis. *Mayo Clinic Proceedings*. 85(7). 618-629.
- Cision Canada. (2019, 26 novembre). La ministre Charest annonce des mesures concrètes pour assurer l'intégrité et la sécurité des athlètes. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ministre-charest-annonce-des-mesures-concretes-pour-assurer-l-integrite-et-la-securite-des-athletes-827567197.html>
- Comité International Olympique [CIO]. (2007, 8 février). Déclaration de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport. <https://olympics.com/cio/news/declaration-de-consensus-sur-le-harcèlement-et-les-abus-sexuels-dans-le-sport>

- Conseil du statut de la femme. (2024). Culture du viol. Gouvernement du Québec. <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/culture-du-viol/>
- Corporation SportsQuébec. (2023). Membres partenaires. <https://www.sportsquebec.com/la-corporation/organisation/membres-partenaires/>
- Clément, M. et Dufour, S. (2009). La violence à l'égard des enfants en milieu familial. Anjou : Les Éditions CEC.
- Daunais, J.P. (1993). « L'entretien semi-directif ». Dans B. Gauthier (dir.) Recherche sociale, 2^e éd. Sillery. 273-293.
- Deci, E. L., Olafsen, A. H. et Ryan, R. M. (2017). Self-determination theory in work organizations: The state of a science. *Annual review of organizational psychology and organizational behavior*, 4, 19-43.
- Deroeux, I., Lafargue, M., Aubert, R. (2024, 2 août). JO de Paris 2024 : où en sont les inégalités entre les tenues vestimentaires des femmes et des hommes ?. Journal Le Monde. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/08/02/jo-de-paris-2024-ou-en-sont-les-inegalites-entre-les-tenues-vestimentaires-des-femmes-et-des-hommes_6265210_4355770.html
- Drouin, S. (2019, 12 février). Agressions sexuelles : le milieu sportif se mobilise. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/sports/201902/12/01-5214419-agressions-sexuelles-le-milieu-sportif-se-mobilise.php#>
- Déry, E.-J. (2021, 28 septembre). Arrestation du pro : le Club de golf Sainte-Marguerite brise le silence. *Le Nord-Côtier*. <https://lenord-cotier.com/2021/09/28/arrestation-du-pro-le-club-de-golf-sainte-marguerite-brise-le-silence/>
- Donnelly, P., Kerr, G., Heron, A. et DiCarlo, D. (2016). Protecting youth in sport: An examination of harassment policies. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 8(1), 33-50.
- Éducaloi. (2022). Le consentement sexuel. <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel/>
- Elliott, A. N. et Carnes, C. N. (2001). Reactions of nonoffending parents to the sexual abuse of their child: A review of the literature. *Child Maltreatment*, 6(4), 314-331.
- Excellence sportive de l'île de Montréal [ESIM]. (2015, 11 juin). Structure organisationnelle sportive. <https://www.esimontreal.ca/fr/synergie-entree/autres-organismes-sportifs/structure-organisationnelle-sportive/>
- Fassier, J. B., Lamort-Bouché, M., Sarnin, P., Durif-Bruckert, C., Péron, J., Letrilliart, L. et Durand, M. J. (2016). Le protocole de l'intervention mapping: un processus méthodique pour élaborer, implanter et évaluer des programmes en promotion de la santé. *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 64(1), 33-44.

- Fasting, K., Brackenridge, C. et Walseth, K. (2002). Consequences of sexual harassment in sport for female athletes. *Journal of Sexual Aggression*, 8(2), 37-48.
- Fasting, K. (2015). Assessing the sociology of sport: On sexual harassment research and policy. *International Review for the Sociology of Sport*, 50(4-5), 437-441.
- Fasting, K. et Sand, T. S. (2015). Narratives of sexual harassment experiences in sport. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 7(5), 573-588.
- Flood, M. et Pease, B. (2009). Factors influencing attitudes to violence against women. *Trauma, Violence and Abuse*, 10(2), 125-142.
- Fondation Marie-Vincent. (2016). *Quelles sont les conséquences de la violence sexuelle*. <https://marie-vincent.org/cause/quelles-sont-les-consequences-de-la-violence-sexuelle/>
- Fortier, K., Parent, S. et Flynn, C. (2020). “You have 60 minutes to do what you can’t do in real life. You can be violent”: young athletes’ perceptions of violence in sport. *European Journal for Sport and Society*, 17(2), 147-161.
- Fortier, K., Parent, S. et Lessard, G. (2020). Child maltreatment in sport: smashing the wall of silence: a narrative review of physical, sexual, psychological abuses and neglect. *British journal of sports medicine*, 54(1), 4-7.
- Fortin, M-F. et Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche: Méthodes quantitatives et qualitatives (3e édition). Montréal, Québec: Chenelière éducation. *Revue des sciences de l’éducation*, 43(1), 264-265.
- Fradette-Drouin, L. et Bergeron, M. (2022). Cadre de référence évolutif des objectifs et contenus de prévention des violences à caractère sexuel en milieu d’enseignement supérieur. Montréal (QC), Canada : Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d’enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal.
- Gaedicke, S., Schäfer, A., Hoffmann, B., Ohlert, J., Allroggen, M., Hartmann-Tews, I. et Rulofs, B. (2021). Sexual violence and the coach–athlete relationship—a scoping review from sport sociological and sport psychological perspectives. *Frontiers in sports and active living*, 3, 117.
- Glaser, B. G. et Strauss, A. L. (1967). *Discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*. Chicago, IL: Aldine.
- Gleaves, T. et Lang, M. (2017). Kicking “no-touch” discourses into touch: Athletes’ parents’ constructions of appropriate coach–child athlete physical contact. *Journal of sport and social issues*, 41(3), 191-211.
- Girard-Bossé, A. et Ouellette-Vézina, H. (2022, 10 février). Basketball Québec sous la loupe. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-02-10/entraîneurs-accuses-de-crimes-sexuels/basketball-quebec-sous-la-loupe.php>

- Gouvernement du Québec. (2018). La prévention de la violence au Québec - Une responsabilité individuelle et collective - 8^e rapport du directeur national de santé publique. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-228-01W.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2020). La ministre Isabelle Charest annonce des mesures importantes pour contrer les cas d'abus et de harcèlement dans le sport. Cabinet de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/la-ministre-isabelle-chairest-annonce-des-mesures-importantes-pour-contrer-les-cas-dabus-et-de-harcel/>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Directives spécifiques pour le secteur du loisir et du sport*. <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifiques-loisir-sport>
- Gouvernement du Québec. (2024, 7 juin). Adoption du projet de loi 45 : des avancées majeures en matière de protection de la sécurité et de l'intégrité dans le milieu du sport et du loisir au Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-45-des-avancees-majeures-en-matiere-de-protection-de-la-securite-et-de-lintegrite-dans-le-milieu-du-sport-et-du-loisir-au-quebec-56504>
- Gouvernement du Québec. (2023). Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ). <http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-federations-sportives-quebecoises-psfsq/>
- Green, L. and Kreuter, M. (1991). Health promotion planning. Mayfield Publishing Co., Mountain View, 2-20.
- Gurgis, J. J. et Kerr, G. A. (2021). Sport administrators' perspectives on advancing safe sport. *Frontiers in sports and active living*, 3, 630071.
- Guyon, R. (2022). Recevoir un dévoilement d'agressions sexuelles. Unité de recherche et d'intervention sur le trauma et le couple. <https://natachagodbout.com/fr/blogue/recevoir-un-devoilement-dagressions-sexuelles>
- Hachey, M. (2018). Créer un milieu sportif plus sécuritaire grâce à la règle de deux. Association canadienne des entraîneurs. <https://sirc.ca/fr/blog/creer-un-milieu-sportif-plus-securitaire-grace-a-la-regle-de-deux/>
- Hartill, M. (2013). Concealment of child sexual abuse in sports. *Quest*, 65(2), 241-254.
- Hartill, M. (2017). Sexual Abuse in Youth Sport. A Sociocultural Analysis. *Routledge*.
- Hartill, M., Rulofs, B., Allroggen, M., Demarbaix, S., Diketmüller, R., Lang, M., Martin, M., Nanu, I., Sage, D., Stativa, E., Kampen, J. et Vertommen, T. (2023). Prevalence of interpersonal violence against children in sport in six European countries. *Child Abuse and Neglect*, 146, 106513.

- Hartmann-Tews, I., Bartsch, F., Wagner, I. et Rulofs, B. (2020). Managing prevention of sexual violence and the role of commissioners in national sport federations in Germany. *Sport Management Review*, 23(1), 155-169.
- Harris, A. J. et Terry, K. J. (2019). Child sexual abuse in organizational settings: a research framework to advance policy and practice. *Sexual Abuse*, 31(6), 635-642.
- Hayes, S., Linardon, J., Kim, C. et Mitchison, D. (2021). Understanding the relationship between sexual harassment and eating disorder psychopathology: A systematic review and meta-analysis. *International Journal of Eating Disorders*, 54(5), 673-689.
- Institut national du sport du Québec [INS]. (2022). Le génie derrière les performances. <https://www.insquebec.org/ins-quebec/>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ]. (2008). Cadre de référence sur l'analyse de besoins de formation volet formation continue. *Recherche, formation et développement*. https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/800_Cadre_de_reference.pdf
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2021). *Violence interpersonnelle chez les jeunes en contexte sportif*. <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/violence-interpersonnelle-chez-les-jeunes-en-contexte-sportif>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ]. (2023a). Promouvoir des environnements sportifs sains et sécuritaires. *Mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans les autres sports*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-48545/memoires-deposes.html>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ]. (2023b). Prévention de l'agression sexuelle. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/prevention-de-l-agression-sexuelle>
- ITP Sport. (2021). Le point de vue de l'entraîneur : une analyse de la sécurité dans le sport. Association canadienne des entraîneurs. <https://coach.ca/sites/default/files/2021-11/ITP%20Sport%20LE%20POINT%20DE%20VUE%20DE%20L%E2%80%99ENTRA%CC%80%99EUR%20Rapport.pdf>
- Jeunesse, J'écoute. (2023). Identifier les signes d'abus chez les jeunes. <https://jeunessejecoute.ca/information/identifier-les-signes-dabus-chez-les-jeunes/>
- Kaufman, K. L., Erooga, M., Mathews, B. et McConnell, E. (2019). Recommendations for preventing child sexual abuse in youth-serving organizations: implications from an Australian Royal Commission review of the literature. *Journal of interpersonal violence*, 34(20), 4199-4224.

- Kaufman, K., Erooga, M., Stewart, K., Zatkin, J., McConnell, E., Tews, H. et Higgins, D. (2016). Risk profiles for institutional child sexual abuse. *Royal Commission into institutional responses to child sexual abuse: Commonwealth of Australia*.
- Kaufman, K. L., Lee, D. S., Milroy, J. J. et Raj, A. (2022). Introduction-the prevention of sexual violence in sport: a real game changer. *Journal of interpersonal violence*, 0886260522109579.
- Kavanagh, E. J. (2014). The Dark Side of Sport: Athlete Narratives of Maltreatment in High Performance Environments.
- Kavanagh, E., Adams, A., Lock, D., Stewart, C. et Cleland, J. (2020). Managing abuse in sport: An introduction to the special issue. *Sport management review*, 23(1), 1-7.
- Kenny, M. C. et Wurtele, S. K. (2012). Preventing childhood sexual abuse: An ecological approach. *Journal of Child Sexual Abuse*, 21(4), 361-367.
- Kirby, S. L., Demers, G. et Parent, S. (2008). Vulnerability/prevention: Considering the needs of disabled and gay athletes in the context of sexual harassment and abuse. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 6(4), 407-426.
- Kirby, S. L. et Greaves, L. (1997). Un jeu interdit: le harcèlement sexuel dans le sport. *Recherches féministes*, 10(1), 5-33.
- Kim, A. C. H., Park, S. H., Kim, S. et Fontes-Comber, A. (2020). Psychological and social outcomes of sport participation for older adults: A systematic review. *Ageing and Society*, 40(7), 1529-1549.
- Kim, S., Connaughton, D. P. et Hedlund, D. P. (2023). Youth sport coaches' perceptions of sexually inappropriate behaviors and intimate coach-athlete relationships. *Journal of child sexual abuse*, 32(4), 397-417.
- Lajoie, G. (2020, 15 octobre). Québec à la rescousse des fédérations sportives. 70 millions \$ pour aider les sports confinés. *Le journal de Montréal*. <https://www.journaldequebec.com/2020/10/15/quebec-a-la-rescousse-des-federations-sportives>
- Lanning, K. V. et Dietz, P. (2014). Acquaintance molestation and youth-serving organizations. *Journal of interpersonal violence*, 29(15), 2815-2838.
- Lapointe, J. (1992). La conduite d'une étude de besoins en éducation et en formation : une approche systémique. Presses de l'Université du Québec.
- Lavigne, B. (2014). Étude des rapports sociaux de sexe dans l'univers sportif : trajectoires de femmes sportives. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal. Archipel.
- Lavelle, V. (2023, 20 mars). Sarah Abitbol : Dénoncer les violences sexuelles dans le sport. Celles qui osent. <https://www.celles-qui-osent.com/sarah-abitbol-patinage-viol/>

- Leahy, T., Pretty, G. et Tenenbaum, G. (2002). Prevalence of sexual abuse in organised competitive sport in Australia. *Journal of Sexual Aggression : An international, interdisciplinary forum for research, theory and practice*, 8(2), 16-36.
- Leahy, T., Pretty, G. et Tenenbaum, G. (2008). A contextualized investigation of traumatic correlates of childhood sexual abuse in Australian athletes. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 6(4), 366-384.
- LégisQuébec. (2024a). *Code des professions*. Chapitre C-26. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-26>
- LégisQuébec. (2024b). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Chapitre P-34.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Lorange, S.O. et Marquis, M. (2023, 13 février). Un juge décrit des gestes sordides dans le hockey junior canadien. Montréal et Ottawa. Violences physiques et psychologiques. Torture. Humiliation. Sévices sexuels. Séquestration. <https://www.lapresse.ca/sports/hockey/2023-02-13/un-juge-decrit-des-gestes-sordides-dans-le-hockey-junior-canadien.php>
- Mabachi, N. M., Quiason, M., Doan, A. E. et Carlson, J. (2020). Developing an effective campus sexual assault prevention task force: lessons learned from multiple Midwestern universities. *Health Education and Behavior*, 47(1), 17S-25S.
- Mathews, B. (2017). Optimising implementation of reforms to better prevent and respond to child sexual abuse in institutions: Insights from public health, regulatory theory, and Australia's Royal Commission. *Child abuse and neglect*, 74, 86-98.
- Mathews, B. et Collin-Vézina, D. (2016). Child sexual abuse: Raising awareness and empathy is essential to promote new public health responses. *Journal of public health policy*, 37, 304-314.
- Malkin, K., Johnston, L. et Brackenridge, C. (2000). A critical evaluation of training needs for child protection in UK sport. *Managing Leisure*, 5, 151-160.
- Massé, L. (2009). L'évaluation des besoins : un outil pour la planification. Dans M. Alain et D. Dessureault (dir.), *Élaborer et évaluer les programmes en intervention sociales*. Presses de l'Université du Québec, 74-100.
- Martinez, V., Baril, K. et Tourigny, M. (2021). La résilience de femmes victimes d'agression sexuelle vécue à l'enfance : l'effet du dévoilement. *Revue internationale de la résilience des enfants et des adolescents*, 8(1), 17-30.
- McMahon, J., McGannon, K. R., Zehntner, C., Werbicki, L., Stephenson, E. et Martin, K. (2022). Trauma-informed abuse education in sport: engaging athlete abuse survivors as educators and facilitating a community of care. *Sport, Education and Society*, 28(8), 958-971.

- Milroy, J. J., Hanna, K., VandeLinde, T., Lee, D. S., Kaufman, K. L., Raj, A., ... et Kyler-Yano, J. (2022). Prevention of sexual violence in sport: a socioecological review. *Journal of interpersonal violence*, 08862605211067003.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [MEES]. (2020). Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ). Gouvernement du Québec. <http://www.education.gouv.qc.ca/de/contenus-communs/sante-et-sport/programmes-de-reconnaissance/programme-de-reconnaissance-des-federations-sportives-quebecoises-prfsq/>
- Ministère de l'Éducation. (2024). Programme de formation de l'école québécoise – enseignement secondaire. Programme Culture et citoyenneté québécoise. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CCQ-Programme-Primaire.pdf
- Moisan-Paquet, R. (2022). Expériences et perceptions des filles à l'égard des codes vestimentaires des écoles secondaires publiques québécoises [mémoire de maîtrise en sociologie, Université Laval]. Corpus. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/b6b3827b-74f4-4bfa-bcf7-a2f9b326bfc3/content
- Morasse, M.-E. (2024, 10 mars). Le malaise des filles. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-03-10/uniformes-sportifs/le-malaise-des-filles.php>
- Moriceau, J. (2019). Chapitre 22. Peut-on généraliser ?. Dans : Jean-Luc Moriceau éd., Recherche qualitative en sciences sociales: S'exposer, cheminer, réfléchir ou l'art de composer sa méthode. EMS Editions. 289-293.
- Mountjoy, M., Rhind, D. J., Tiivas, A. et Leglise, M. (2015). Safeguarding the child athlete in sport: a review, a framework and recommendations for the IOC youth athlete development model. *British journal of sports medicine*, 49(13), 883-886.
- Mountjoy, M., Brackenridge, C. H., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., ... et Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medicine*, 50(17), 1019-1029.
- Noble, J. et Vermillion, M. (2014). Youth sport administrators' perceptions and knowledge of organizational policies on child maltreatment. *Children and Youth Services Review*, 38, 52–57.
- Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport [OPPIS]. (2023, 22 mars). Mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports. [Mémoire Commission parlementaire]. Salle Marie-Claire-Kirkland, Hôtel du Parlement. Commission de la culture et de l'éducation.

- Ohlert, J., Seidler, C., Rau, T., Rulofs, B. et Allroggen, M. (2018). Sexual violence in organized sport in Germany. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 48(1), 59-68.
- Ouellette-Vézina, H. (2020, 2 octobre). L'entraîneur Richard Gauthier accusé d'agression sexuelle. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-10-02/patinage-artistique/l-entraîneur-richard-gauthier-accuse-d-agression-sexuelle.php>
- Organisation mondiale de la santé [OMS]. (1999). Violence and injury prevention team and global forum for health research. Report of the Consultation on Child Abuse Prevention. Geneva: Author. <http://www.who.int/iris/handle/10665/65900>
- Organisation mondiale de la santé [OMS]. (2024). Thème de santé : santé sexuelle. https://www.who.int/fr/health-topics/sexual-health#tab=tab_2
- Owton, H. et Sparkes, A. C. (2017). Sexual abuse and the grooming process in sport: learning from Bella's story. *Sport, Education and Society*, 22(6), 732-743.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (4e éd.)*. Armand Colin. <file:///Users/alexanneprince/Downloads/126-Texto%20del%20art%C3%ADculo-1513-1-10-20160524.pdf>
- Palmer, D. (2016). The role of organisational culture in child sexual abuse in institutional contexts. Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse.
- Palmer, D. et Feldman, V. (2017). Toward a more comprehensive analysis of the role of organizational culture in child sexual abuse in institutional contexts. *Child abuse and neglect*, 74, 23-34.
- Pankowiak, A., Woessner, M. N., Parent, S., Vertommen, T., Eime, R., Spaaij, R. Harvey, J. et Parker, A. G. (2022). Psychological, physical, and sexual violence against children in Australian community sport: frequency, perpetrator, and victim characteristics. *Journal of interpersonal violence*, 38(3-4), 4338-4365.
- Parent, S. (2008). *La prévention et la gestion du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises*. [Thèse de doctorat, Université Laval]. CorpusUL. <https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/9e0b36a5-a582-4f48-a9af-bba1c55d3007/full>
- Parent, S. et Bannon, J. (2012). Sexual abuse in sport: What about boys?. *Children and Youth Services Review*, 34(2), 354-359.
- Parent, S. et Demers, G. (2011). Sexual abuse in sport : a model to prevent and protect athletes. *Child Abuse Review*, 20(2), 120-133.
- Parent, S. et El Hlimi, K. (2012). *L'agression sexuelle dans les sports*. Trousse media sur les agressions sexuelles. Institut national de santé publique du Québec.

- Parent, S. et Fortier, K. (2018). Comprehensive overview of the problem of violence against athletes in sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 42(4), 227-246.
- Parent, S., Fortier, K., Vaillancourt-Morel, M. P., Lessard, G., Goulet, C., Demers, G., ... et Hartill, M. (2019). Development and initial factor validation of the Violence Toward Athletes Questionnaire (VTAQ) in a sample of young athletes. *Loisir et Société/Society and Leisure*, 42(3), 471-486.
- Parent, S., Lavoie, F., Thibodeau, M. È., Hébert, M., Blais, M. et Team PAJ. (2016). Sexual violence experienced in the sport context by a representative sample of Quebec adolescents. *Journal of interpersonal violence*, 31(16), 2666-2686.
- Parent, S. et Vaillancourt-Morel, M.-P. (2021). Magnitude and risk factors for interpersonal violence experienced by Canadian teenagers in the sport context. *Journal of Sport and Social Issues*, 45(6), 528–544.
- Parent, S., Vaillancourt-Morel, M. P. et Gillard, A. (2022). Interpersonal violence (IV) in sport and mental health outcomes in teenagers. *Journal of Sport and Social Issues*, 46(4), 323-337.
- Parent, S., Radziszewski, S., Gillard, A., Bélanger-Gravel, A., Gagne, M. H., St-Pierre, E., Vertommen, V. et Woodburn, A. (2024). Development and initial validation of the perceived instrumental effects of violence in sport scale. *Frontiers in sports and active living*, 6, 1355958.
- Pépin-Gagné, J. et Parent, S. (2016). Coaching, touching, and false allegations of sexual abuse in Canada. *Journal of sport and social issues*, 40(2), 162-172.
- Pilar, P. M., Rafael, M. C., Félix, Z. O. et Gabriel, G. V. (2019). Impact of sports mass media on the behavior and health of society. A systematic review. *International journal of environmental research and public health*, 16(3), 486.
- Pilon, M.-C. (2021, 15 septembre). Victimes d'un ex-entraîneur de baseball et de hockey recherchées. <https://www.neomediavalleyfield.com/actualites/faits-divers-et-judiciaire/437291/victimes-dun-ex-entraîneur-de-baseball-et-de-hockey-recherchees>
- Piper, H. (2015). *Touch in Sports Coaching and Physical Education. Fear, risk, and Moral Panic.* Routledge.
- Pôle Sports HEC Montréal. (2024). L'Espace DG. <https://polesports.hec.ca/espaces/espace-dg/>
- PlaybytheRules. (2024). Play by the Rules: making sport inclusive, safe and fair. <https://www.playbytherules.net.au/>
- Programme national de certification des entraîneurs [PNCE]. (2024). Programme national de certification des entraîneurs. <https://coach.ca/fr/programme-national-de-certification-des-entraîneurs>

- Radio-Canada. (2022, 12 juin). Sécurité et sport : de nouveaux critères de financement seront imposés aux fédérations. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1890434/securite-sport-financement-st-onge-coc>
- Radio-Canada. (2024, 2 février). De l'argent pour former les gestionnaires des organisations sportives. <https://ici.radio-canada.ca/sports/2046541/gouvernance-charest-hec-gestion-sport>
- Radziszewski, S., Belley-Ranger, E. et Parent, S. (2024). Mémoire déposé aux consultations particulières et auditions publiques de la Commission de l'aménagement du territoire: Projet de loi n° 45: loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval.
- Raj, A., Yore J., Lee D. S., Mapp L. M., Summerville S. et Rosenberg A. (2017). How sport can end sexual violence in one generation. RALIANCE. https://www.raliance.org/sport-prevention-center/wp-content/uploads/2017/10/RALIANCE-OverviewReport_WEB.pdf.
- Reel, J. J. et Crouch, E. (2019). #MeToo: Uncovering sexual harassment and assault in sport. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 177-179.
- Regroupement Loisir et Sport du Québec [RLSQ]. (2023). Blogue juridique. Mémo : loi sur la protection des renseignements personnels : échéances de 2022. <https://www.associationsquebec.qc.ca/blog/index.php>
- Réseau du sport étudiant du Québec [RSEQ]. (2021). Politique, règles et procédures en matière et protection de l'intégrité. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://www.rseqmontreal.com/fichiersUpload/fichiers/20210617111519-politique-re-gles-et-proce-dures-en-matiere-de-protection-de-l-inte-grite.pdf>
- Rettino-Parazelli, K. (2018, 20 juin). Abus et harcèlement: Ottawa serre la vis aux fédérations sportives canadiennes. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/sports/530688/abus-et-harcelement-ottawa-serre-la-vis-aux-federations-sportives-canadiennes>
- Reyssier, S. (2022). L'approche écologique pour percevoir les conditions favorisant le développement humain. *Savoirs*, 59(2), 95-110.
- Roberge, J. (2021, 8 septembre). Un entraîneur de soccer suspendu pour inconduite de nature sexuelle. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1822617/sport-jeunes-inconduite-sexuelle-entraîneur-mauricie-centre-du-quebec>
- Roberts, V., Sojo, V. et Grant, F. (2020). Organisational factors and non-accidental violence in sport: A systematic review. *Sport Management Review*, 23(1), 8-27.
- Roy, V. (2012). *Analyse de projets en éducation à la santé réalisés au secondaire par des stagiaires en ÉPS*. Doctoral dissertation, Université du Québec à Trois-Rivières. <http://depote.uqtr.ca/id/eprint/5210/1/030328254.pdf>

- Rulofs, B. (2016). Everyone saw it.... Nobody said anything.”/Abuse of power and sexualized violence in child and youth sports [traduit de l’allemand]. *Sport und Gesellschaft*, 13(1), 73-101.
- Rulofs, B., Feiler, S., Rossi, L., Hartmann-Tews, I. et Breuer, C. (2019). Child protection in voluntary sports clubs in Germany—Factors fostering engagement in the prevention of sexual violence. *Children and Society*, 33(3), 270-285.
- Safe Sport Allies. (s.d.). Safe Sport Allies Materials. <https://www.safesportallies.eu/safe-sport-allies-materials/>
- Sanderson, J. et Weathers, M. R. (2020). Snapchat and child sexual abuse in sport: Protecting child athletes in the social media age. *Sport Management Review*, 23(1), 81-94.
- Saul, J. et Audage, N. C. (2007). *Preventing child sexual abuse within youth-serving organizations: Getting started on policies and procedures*. Retrieved from <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/preventingchildsexualabuse-a.pdf>
- Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier et I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Presses de l'Université du Québec, 5, 351-378.
- Savoie-Zajc, L. et Anadón, M. (2009). L’analyse qualitative des données. Association pour la recherche qualitative, *Recherches qualitatives*. 28(1), 1-7.
- Schoemaker, J., Vertommen, T., Stevens, V. et de Boer, W. (2024). Estimer et monétiser l'effet causal de la violence interpersonnelle grave contre les enfants dans le sport sur le bien-être subjectif. *Maltraitance et négligence envers les enfants*, 151, 106719.
- Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes [SCIC]. (2019). Déclaration de Red Deer – Pour la prévention du harcèlement, de l’abus et de la discrimination dans le sport. <https://scics.ca/fr/product-produit/declaration-de-red-deer-pour-la-prevention-du-harcèlement-de-labus-et-de-la-discrimination-dans-le-sport/>
- Shiakou, M., Avgerinos, A., Alexopoulos, A., Douka, S., Tsiatsos, T., Avelar Rosa, B. et García Carrión, I. (2023). The Management of Harassment and Abuse in Sports: A European Investigation of the Experts’ Opinions. *Journal of Global Sport Management*, 1-19.
- SportsQuébec. (2015). Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 56. https://lobbyisme.quebec/fileadmin/user_upload/59.SQ_Memoire.pdf
- St-Pierre, E., Parent, S. et Deslauriers-Varin, N. (2022). Exploring the modus operandi of coaches who perpetrated sex offenses in Canada. *Frontiers in psychology*, 13, 856798.
- St-Pierre, E. et St-Onge, M. (2024). Les agressions sexuelles en contexte de sport et de loisir: auteurs, stratégies et facteurs situationnels. *Observatoire québécois du loisir*, 21(8).

- Stoll, A. (2021). Les besoins prioritaires en matière de formation des entraîneurs et entraîneuses québécois de profession. Mémoire de maîtrise. Université Laval. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/71612/1/37620.pdf>
- Stirling, A. E. et Kerr, G. A. (2009). Abused athletes' perceptions of the coach-athlete relationship. *Sport in Society*, 12(2), 227-239.
- Sumner, S. A., Mercy, J. A., Saul, J., Motsa-Nzuza, N., Kwesigabo, G., Buluma, R., ... et Hillis, S. D. (2015). Prevalence of sexual violence against children and use of social services—seven countries, 2007–2013. *Morbidity and Mortality Weekly Report*, 64(21), 565.
- Sundgot-Borgen, J., Fasting K., Brackenridge C., Torstveit M. K. et Berglund B. (2003). Sexual harassment and eating disorders in female elite athletes—A controlled study. *Scandinavian Journal of Medicine and Science in Sports*, 13, 330-335.
- Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal [TCACSM]. (2023). Mythes et réalités à propos des personnes victimes d'agression sexuelle. <http://agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles/agression-sexuelle/mythes-et-realites>
- Tak, M., Kim, Y. J. et Rhind, D. J. (2024). Good use, non-use and misuse: safe sport reporting systems in context. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 1-16.
- Terry, P. C. et Jackson, J. J. (1985). The determinants and control of violence in sport. *Quest*, 37(1), 27–37.
- Turkeri-Bozkurt, H. et Bulgu, N. (2020). Is injury part of sports? A children's rights perspective. *International Review for the Sociology of Sport*, 55(1), 98-114.
- UNESCO. (2024). Éducation complète à la sexualité : pour des apprenants en bonne santé, informés et autonomes. Santé et éducation. <https://www.unesco.org/fr/health-education/cse#:~:text=autonomisation%20des%20apprenants>.
- Van der Steeg, E., Schipper-Van Veldhoven, N., Cense, M., Bellemans, T. et de Martelaer, K. (2021). A Dutch perspective on sexual integrity in sport contexts: definition and meaning for practice. *Physical Education and Sport Pedagogy*, 26(5), 460-482.
- Vertommen, T., Kampen, J., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Uzieblo, K. et Van Den Eede, F. (2017). Profiling perpetrators of interpersonal violence against children in sport based on a victim survey. *Child Abuse and Neglect*, 63, 172-182.
- Vertommen, T., Kampen, J., Schipper-van Veldhoven, N., Uzieblo, K. et Van Den Eede, F. (2018). Severe interpersonal violence against children in sport: Associated mental health problems and quality of life in adulthood. *Child Abuse and Neglect*, 76, 459-468.
- Vertommen T. et Parent, S. (2020). “Measuring the prevalence of interpersonal violence against children in sport,” in Routledge 155. *Handbook of Athlete Welfare*, M. Lang, Ed. Routledge, 385–395.

- Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., ... et Rhind, D. J. A. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child Abuse Neglect*, 51, 223–236.
- Webster, M. W. et Whitman, J. (2008). Who's lending a hand? A national survey of nonprofit volunteer screening practices. The National Center for Victims of Crime.
- Wicker, P., Breuer, C. et Von Hanau, T. (2012). Gender effects on organizational problems—Evidence from non-profit sports clubs in Germany. *Sex Roles*, 66(1), 105-116.
- Wiersma, L. D. et Sherman, C. P. (2005). Volunteer youth sport coaches' perspectives of coaching education/certification and parental codes of conduct. *Research quarterly for exercise and sport*, 76(3), 324-338.
- Wilinsky, C. L. et McCabe, A. (2021). A review of emotional and sexual abuse of elite child athletes by their coaches. *Sports Coaching Review*, 10(1), 84-109.
- Wurtele, S. K. (2012). Preventing the sexual exploitation of minors in youth-serving organizations. *Children and Youth Services Review*, 34(12), 2442-2453.
- Yore, J., Raj, A. et Lee, D. (2018). Sport + SV: Recommendations for next Steps in research and evaluation. Retrieved from https://www.raliance.org/report_posts/sport-and-gender-based-violence-research-white-paper-release/
- Agence France-Presse. (2018, 5 février). Abus sexuels : jusqu'à 125 ans de prison de plus pour l'ex-médecin sportif Larry Nassar. *Le devoir*. <https://www.ledevoir.com/sports/519402/abus-sexuels-jusqu-a-125-ans-de-prison-de-plus-pour-l-ex-medecin-sportif-larry-nassar>
- Yesco., J. (2020). *Broken Trust : Athlete Abuse Exposed*. <https://www.brokentrustfilm.com/>
- Zielinski, D. S. (2009). Child maltreatment and adult socioeconomic well-being. *Child abuse and neglect*, 33(10), 666-678.
- Zimmerman, B.J. (1995). Self-efficacy and educational development. In A. Bandura (Ed.), *Self-efficacy in changing societies*. Cambridge University Press.
- Zintz, T. et Vailleau, D. (2008). La gouvernance des fédérations sportives: Proposition d'un cadre d'analyse et d'action. *Revue française de gestion*, 7(7), 15-34.